This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49786 3

Digitized by Google

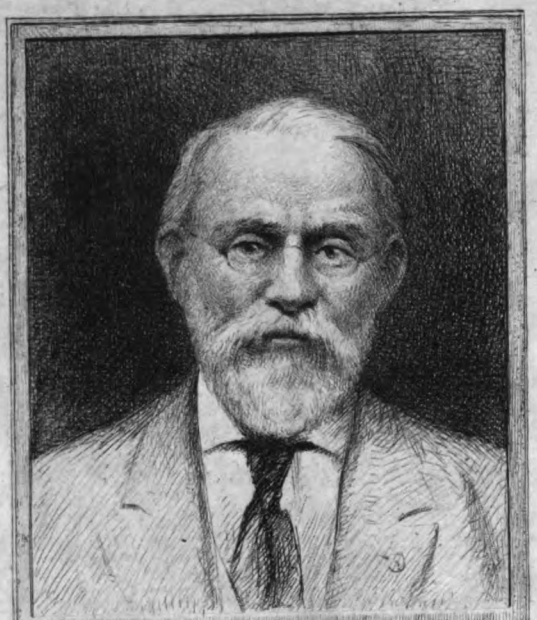

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LXVI - LXVII

REVUE DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

1re et 2e Livraisons — Janvier et Février 1891

TOME XXII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1891

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Les armes, les livres, les papiers et le mobilier de François de Saint-Offange, ligueur angevin au temps de Henri IV.* — André JOUBERT.

2° *Le devant d'autel de Saint-Maur-sur-Loire.* — X. BARBIER DE MONTAULT.

3° *L'Église constitutionnelle du département de la Mayenne après la Terreur, d'après la correspondance de Ch.-Fr. d'Orlodot.* — E. QUERUAU-LAMERIE.

4° *Un vieux manuscrit du XVIe siècle.* — A. DE VILLIERS.

5° *Crosses du Musée Saint-Jean d'Angers.* — V. GODARD-FAULTRIER.

6° *Un Conventionnel choletais — Michel-Louis Talot, adjudant-général (1755-1828)* (suite). — H. BAGUENIER-DESORMAUX.

7° *Notes sur Montjean* (suite). — ***.

8° *Le Portefeuille d'un Curieux* (suite). — *Actes de fondation de l'Hôtel-Dieu de Beaufort.* — Joseph DENAIS.

9° *Chronique.* — André JOUBERT.

M. Ambroise Joubert. — M. Eliacin Lachèse. — Un nouveau volume de M. le duc de la Tremoïlle. — Les Lettres de Louis XI, roi de France. — Le Pays des Pharaons, par Mme de Belloc. — Supplément aux poésies de Germain Colin, par M. Emile Picot. — La Notice sur Brion, de M. René de Russon. — Lorely, de M. Jules Bordier. — Les Juifs de Nantes et du pays nantais, par M. Léon Brunschvicg. — La vente de la bibliothèque du château du Pin. — Une nouvelle publication de M. Jules Robuchon. — Un don de M. de Chemellier. — Quelques travaux relatifs à l'Anjou. — L'exposition du Cercle de la rue Volney. — Les ventes d'œuvres exposées à la Société des Amis des Arts.

10° *Chronique bibliographique.*

A l'Aventure, croquis italiens, par René Bazin. — Études bretonnes. Marion du Faouët, chef de voleurs, par J. Trévedy. — André JOUBERT.

Documents authentiques pour servir à l'histoire de la constitution civile du clergé dans le département de la Mayenne, par M. Le Coq. — Q. L.

Législation internationale des incendies, par Antony Roulliet. — A. DE VILLIERS.

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*

12 francs par an

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME VINGT-DEUXIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1891

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nighoff
5-31-28
16143

LES ARMES, LES LIVRES
LES PAPIERS ET LE MOBILIER
DE
FRANÇOIS DE SAINT-OFFANGE
LIGUEUR ANGEVIN
AU TEMPS DE HENRI IV

I

FRANÇOIS DE SAINT-OFFANGE, SIEUR DE HURTAULT

Le 29 septembre 1608, François Lasnier de Leffretière, sieur de Sainte-Gemmes-sur-Loire [1], conseiller du Roi, lieutenant général de Monsieur le Sénéchal d'Anjou, se transportait au château de la Pouèze [2], paroisse de la Poitevinière, pour procéder à l'inventaire des biens laissés par François de Saint-Offange, vivant sieur de Hurtault, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, époux de Marie de Brie, décédé l'année précédente, à la requête de Jacques de la Roche, sieur de Daillon [3], et des autres parents de

[1] Les Lasnier étaient seigneurs de Sainte-Gemmes-sur-Loire depuis la fin du XVIe siècle. La terre fut érigée en baronnie par lettres patentes d'avril 1646. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 355.)

[2] Le fief de la Pouèze relevait du Petit-Montrevault. Par son mariage, Marie de Brie l'avait apporté à François de Saint-Offange. Les douves du château ont seules été conservées. La terre appartient aujourd'hui à la famille Lebault de la Morinière. (*Ibid.*, t. III, p. 175.)

[3] Daillon, chât., cne des Cerqueux-de-Maulévrier. — Ce fief était possédé, au XVIe siècle, par la famille de la Roche de Coron. Il fut adjugé judiciairement en 1606 pour 51,000 livres, sur Jacques de la Roche et sa femme Jeanne Froger, au maréchal de Cossé-Brissac. (*Ibid.*, t. II, p. 34.)

Digitized by Google

Philippe, Renée et Jeanne de Saint-Offange, enfants mineurs des personnages précédemment désignés, placés sous la direction de leur curateur Louis de Cuissart, sieur du Pin [1].

Le lendemain 30 septembre comparaissaient : le procureur du Roi, Louis de Cuissart, Mathurin Froger, « licencié en droictz », conseil du curateur et son avocat-procureur, Claude de Saint-Offange, abbé de l'abbaye de Saint-Maur, oncle paternel des mineurs [2], assisté de maître Claude Guérin, « licencié en droictz », son avocat-procureur, René de Saint-Offange, sieur de la Frapinière, cousin des dits mineurs [3], représenté par ce même Guérin, son avocat-procureur, Jeanne Turpin, femme de noble homme N. de Brie, sieur de la Motte [4], tante des mineurs ci-dessus désignés. Maître Michel d'Escoublant, sieur de Saint-Sigismond [5], époux de Renée de Brie, parent également convoqué, n'est pas présent et n'a pas pris soin de se faire représenter. On donne défaut contre lui. Maître Jacques Launay, sergent royal, est chargé d'office de l'estimation du mobilier. Il est assisté du greffier, le sieur Gohory. Commencé le 29 septembre 1608, cet inventaire, très intéressant et très complet, fut terminé le 5 octobre suivant [6].

[1] Pin (le), chât., c^ne de Chantocé. — La famille de Cuissart, qui le possédait au moyen âge, était l'une des plus anciennes de l'Anjou. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 96.)

[2] Claude de Saint-Offange, abbé régulier de Saint-Maur de 1591 à 1626, mort le 17 janvier 1635 et inhumé dans le chœur de la grande église de l'abbaye. Il avait réformé le monastère et reconstruit les bâtiments. On conserve son portrait au Cabinet des Estampes. (*Ibid.*, t. III, p. 437.)

[3] Frapinière (la), chât. c^ne de Cossé. — La terre appartenait aux Saint-Offange depuis le commencement du xve siècle. René de Saint-Offange avait épousé Anne de Montours.

[4] Motte (la), f. c^ne d'Angers, N.-E., dans l'ancienne paroisse de Saint-Samson.

[5] Saint-Sigismond, canton du Louroux-Béconnais. — Le seigneur était le châtelain du Vivier en Villemoisant.

[6] Voir le manuscrit inédit, couvert en parchemin, contenant 245 feuillets écrits au recto et au verso, intitulé : *Inventaire des meubles et effets restés après le décès de François de Saint-Offange, écuyer, seigneur de Hurtault, et de d^lle Marie de Brye, son épouse*, etc. Ce curieux document appartient à M. le comte de la Morinière, d'Angers, qui a bien voulu nous le communiquer et que nous remercions ici de son extrême obligeance.

Digitized by Google

François de Saint-Offange, issu de la vieille famille angevine des Saint-Offange, était fils de René de Saint-Offange, seigneur de l'Éperonnière en Saint-Aubin-de-Luigné, terre qui était possédée depuis le XIVe siècle par cette vaillante race, et de Renée Froger, d'une maison noble du Poitou. Les Saint-Offange descendaient par huit générations de Jean de Saint-Offange et de Françoise d'Andigné. Notre François naquit à l'Éperonnière et non au château de la Garde en Coutures, comme on l'a dit par erreur [1], car cette seigneurie de la Garde n'a jamais été aux mains des Saint-Offange et elle appartenait, au XVIe siècle, à la famille Deshommeaux. Les Saint-Offange s'armaient : *D'azur au chevron d'argent, accompagné de trois molettes d'éperon de même, posées deux en chef et une en pointe* [2].

René de Saint-Offange avait eu sept enfants, dont trois fils : Artus, sieur de l'Éperonnière, François, sieur de Hurtault [3], et Amaury, sieur de la Houssaie, et quatre filles : Anne, Philippe, Jeanne et Charlotte. Trois d'entre elles embrassèrent la vie monastique. Anne fut religieuse au Ronceray, Philippe au Perray et Jeanne à Cholet. Artus, l'aîné des fils, héritier des titres et charges de son père, épousa à Rochefort [4], le 24 janvier 1575, Anne, fille de Joachim de Montours, seigneur de la Guimonnière [5] ; François, le cadet, s'unit, en février 1593, au château de Serrant [6], à Marie de Brie [7], de cette maison, dame de la

[1] C'est à tort que M. Victor Pavie, dans sa brillante et dramatique étude sur *les Saint-Offange*, publiée dans la *Revue de l'Anjou*, 1854, t. II, p. 96, 227, 334, dit que la résidence de ces seigneurs était au château de la Garde.

[2] Voir l'*Armorial général de l'Anjou*, par J. Denais, au mot *Saint-Offange*.

[3] Hurtault, f. cne du Voide.

[4] Les Saint-Offange occupaient alors la forteresse de Rochefort-sur-Loire depuis dix ans.

[5] Guimonnière (la), h. cne de Rochefort-sur-Loire.

[6] Serrant, cne de Saint-Georges-sur-Loire. — Depuis au moins le XIVe siècle, ce château appartenait aux de Brie.

[7] Marie de Brie était fille de Madelon de Brie, tué en 1565, à la sortie d'un bal, dans la rue Courte, par le procureur du roi Lemaçon. (Voir le *Journal* de Louvet, année 1565.) — Les de Brie portaient :

Digitized by Google

Pouèze, du Mesnil-Bouteille[1], etc.; Amaury, le plus jeune, gentilhomme de la maison du Roi, s'allia, en 1597, aux Marchais[2], avec Ambroise de Clermont[3].

En 1585, les Saint-Offrange ayant appris la surprise du château d'Angers par du Hallot, occupèrent la forteresse de Rochefort-sur-Loire, où ils se retranchèrent solidement. D'Aubigné les accuse de n'avoir embrassé le parti de la Ligue que par dépit, après avoir vainement offert leurs services au Roi. La forteresse de Dieusie, bâtie sur le sommet d'un rocher à pic, dans un îlot de la Loire, et les hauteurs de Saint-Symphorien tombèrent aussi au pouvoir de ces hardis capitaines, qui y établirent de nombreux moyens de défense. Bientôt ces audacieux partisans de Mercœur commencèrent leurs courses aux alentours, harcelant sans cesse les royaux. « Coupant les routes, courant les champs, interceptant la Loire et ses deux rives, ils tenaient dans des alertes continues Angers même et ses faubourgs et toute la vallée jusqu'à mi-chemin de Nantes[4]. » Ils s'emparèrent successivement de la Roche-de-Serrant, de la Possonnière, de l'île de Béhuard, des Lambardières,

Fascé d'argent et de sable de huit pièces au lion de gueules brochant sur le tout (Audouys, mss. 994, p. 17.)

[1] Ménil-Bouteille (le), f. c^ne de Beaupréau.

[2] Marchais (les), f. c^ne de Faye.

[3] Le dossier des Saint-Offange, conservé aux Archives de Maine-et-Loire, E 3904, est peu important : Testament de René de Saint-Offange, sieur de l'Eperonnière (post. 1596). — Arrêts du Conseil privé du roi qui cassent et annulent la procédure contre les sieurs de Hurtault et de la Houssaye Saint-Offange, à raison des derniers troubles (26 avril 1600). — Autorisation donnée par Charles Turpin, seigneur de la Poitevinière, à François de Saint-Offange, sieur de la Vieillère et de l'Olivraye, d'occuper en son absence le banc seigneurial de l'église (8 septembre 1602). — Mandements du roi Henri IV portant ordre au trésorier de son épargne de payer aux frères Saint-Offange, anciens commandants du château de Rochefort, diverses sommes, prix de la reddition dudit château (1601-1607). — Compte de curatelle de Philippe, Renée et Jeanne, enfants mineurs de François de Saint-Offange, sieur de Hurtault, et de Marie de Brie (août-septembre 1608). — Voir aussi, aux mêmes Archives, B, Insinuation du Présidial, 18 mai 1598.

[4] *Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 436. — E. Mourin, *La Réforme et la Ligue en Anjou*, 2e édition, p. 337 et suiv.

Digitized by Google

de Beaupréau, de Chalonnes, de Chemillé, etc. Pendant cette même année 1590, la Rochepot et Puycharic essayèrent vainement, à plusieurs reprises, de prendre Rochefort.

François de Saint-Offange fut fait prisonnier le 13 février 1590, dans le château de Gilbourg, avec son cousin Claude de Saint-Offange, prieur de Saint-Rémy-la-Varenne depuis 1589. De son côté, Artus s'était emparé, le 22 janvier 1590, de Scipion Sardini, gentilhomme lucquois, « grand partisan de France, » traitant très en faveur à la Cour, qui allait d'Angers à Tours par la levée [1]. Il ne consentit à lui ouvrir les portes du lieu où il le détenait, que moyennant la mise en liberté de son frère et du prieur, et une forte rançon de six mille écus.

Peu après, dans la nuit du 14 au 15 mai 1590, Artus était tué à Saint-Rémy-la-Varenne par les royaux [2]. La conduite des opérations passa alors aux mains de François et d'Amaury, qui continuèrent la lutte avec acharnement. Le 14 octobre, l'église de Rochefort était « redédiée, sacrée et béniste » par les soins de M. de Hurtault. Les hostilités continuèrent en 1591. Le 13 janvier, François de Saint-Offange faisait commencer la démolition des châteaux de la Possonnière et de la Roche-de-Serrant. Le 11 novembre, les Saint-Offange faisaient, dans la nuit, une tentative sur Angers, qui fut repoussée. Les royaux reprirent la Possonnière, qui retomba aux mains des ligueurs le 30 décembre 1592. Les démolitions recommencèrent par l'ordre de François de Saint-Offange, qui fit mettre le feu au château de la Possonnière, le 24 mai 1593.

Une commission de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, donnée à Rouen le 20 mai 1592, avait investi François de

[1] Scipion Sardini acquit, en 1596, la terre de Serrant. Le retrait lignager en fut fait sur lui en 1603, par Madeleine Maillard, fille de René de Brie.

[2] M. C. Port rectifie avec raison la date de 1592 donnée par les historiens Hiret et Roger.

Digitized by Google

Saint-Offange du commandement de la forteresse de Rochefort [1]. Le 29 septembre suivant, le chef de la Ligue le nommait au poste de lieutenant général d'Anjou, vacant par la mort de Mathurin Cochelin [2]. Dès le 15 du même mois, Duplessis-Mornay avait assiégé Rochefort, qu'il bloqua jusqu'au 2 décembre, avec le prince de Conti et le maréchal d'Aumont, une armée de plus de quatre mille hommes, tant de pied que de cheval, une forte artillerie et une puissante escorte de gentilshommes dévoués au parti du Roi. Tous ces efforts échouèrent devant la résistance opiniâtre d'Artus de Saint Offange. François, qui réunissait des renforts à Ancenis, était venu rejoindre son frère pour le seconder dans ce duel implacable où ils déployaient une si incroyable énergie [3].

Maitres du pays, les Saint-Offange recommencèrent, en 1593, leurs courses et leurs pillages. Le 27 avril 1594, la « Royne Blanche », Louise de Vaudemont, veuve de Henri III, qui avait offert son entremise pour traiter avec les ligueurs, passait devant Rochefort et le gouverneur lui faisait « ung grand honneur ». Une trêve fut conclue le 15 juillet; elle fut de courte durée. En 1595, François était prisonnier à Clisson. Amaury s'était, de son côté, emparé, au mois de janvier, de l'échevin la Lande et du procureur du Roi, qui étaient détenus comme otages par les ligueurs [4]. Le 4 septembre, après avoir reçu de la ville d'Angers la rançon demandée, qui était de 2,620 écus, Amaury consentit à relâcher les deux captifs. Grâce à la diligence de la Rochepot et après de nombreuses négociations entre les représentants des deux partis, François fut aussi lui

[1] Cette commission figure parmi les documents inédits dont nous donnerons plus loin la liste.
[2] *Ibid.*
[3] Voir la *Réforme et la Ligue en Anjou.* — Le 13 août 1595, les Saint-Offange avaient massacré des protestants à la Châteigneraie, en Poitou. (*Ibid.*, p. 374.)
[4] Voir le *Journal* de Louvet.

Digitized by Google

mis en liberté, moyennant la neutralité de Clisson pendant une année [1].

Enfin les Saint-Offange déposèrent les armes et firent présenter au Roi, « requête et supplication », par l'intermédiaire de Fouquet de la Varenne. Henri IV était alors au château de Chenonceaux. Cette soumission publique fut acceptée par des lettres-royaux de mars 1598, données aux Ponts-de-Cé. Une amnistie complète fut octroyée aux deux chefs ligueurs. Le lendemain, la ville d'Angers leur accordait des lettres spéciales d'abolition. François et Amaury, nommés gentilshommes ordinaires de la Chambre, reçurent en outre deux mille écus d'indemnité pour la perte du gouvernement de Rochefort dont ils remirent les clefs le 3 juillet de la même année. Dès le lendemain, on commença la démolition de cette redoutable forteresse, qui dura dix mois [2]. Les Saint-Offange obtinrent jusqu'à leur décès des pensions importantes payées sur la cassette du Roi [3]. Le testament de François de Saint-Offange est du 13 mars 1604. Il n'existait plus dès le mois de novembre 1607 [4].

Les preuves incontestables de courage, d'intrépidité et d'énergie, si souvent prodiguées par les Saint-Offange, dans

[1] Lettre de Duplessis-Mornay, septembre 1595.

[2] *Dict. hist. de M.-et-L.*, aux mots *Saint-Offange* et *Rochefort-sur-Loire*. — Les *Articles accordés par le Roy aux sieurs de Heurtault et de la Houssaye de Sainct-Offange, sur la réunion des villes de Sainct-Symphorien et chasteau de Rochefort, au service de Sa Majesté, donnés à Chenonceaux le 1er mars 1598*, ont été publiés par M. Victor Pavie, aux pièces justificatives de son intéressante étude. Ces articles furent enregistrés au Présidial d'Angers, le 18 mai 1598 ; à Paris, au Parlement, le 10 mars précédent ; à la Cour des Aides et à la Chambre des Comptes, le 11 mars. — Parmi ces pièces justificatives, on remarque des lettres de François de Saint-Offange, sieur de Hurtault, au maire d'Angers, datées des 22 novembre et 3 décembre 1595.

[3] Archives de Maine-et-Loire, E. 3904.

[4] *Ibid.* On lit en tête des lettres du 1er décembre 1607 : « A tous ceux.... Philippe de Saint-Offange, fils aisné de feu François de Saint-Offange, gentilhomme de la Chambre du Roy, etc. » — Quant à Amaury, il vivait encore en 1622, comme nous l'avons raconté déjà dans notre étude sur la *Châtellenie de la Jaille-Yvon et ses seigneurs* (1052-1789), d'après des documents inédits.

Digitized by Google

cette lutte mémorable, ne doivent pas faire oublier les excès, les violences et les déprédations dont ils se rendirent coupables. On peut admirer leur valeur, on doit flétrir leurs brigandages. Ces personnages, selon l'aveu même de leur panégyriste, « n'étaient rien moins que des « saints. Combattre pour combattre était volontiers leur « devise. » Leur conscience ne fut difficile « ni en conseils, « ni en alliances ». Le nom de Saint-Offange est resté légendaire dans la contrée qui fut le théâtre de leurs exploits. Il sert encore aujourd'hui à désigner l'un des rochers abrupts de Saint-Symphorien, qni avaient été transformés par eux en un retranchement destiné à repousser les attaques des royaux.

II

LES ARMES

Nous avons dit, dans le précédent chapitre, qu'un inventaire fut dressé, du 29 septembre au 5 octobre 1608, au château de la Pouèze, après le décès de François de Saint-Offange, sieur de Hurtault, par maître Jacques de Launay, sergent royal, assisté du greffier, le sieur Gohory.

La série des armes conservées par l'ancien ligueur est très curieuse.

« Unne espée aux gardes dorées et ung petit poignard, aussy doré sur les gardes, avecq foureaux de vellours, prisez, ensemble, deux escus, cy. . . . . II e.

« Ung aultre petit poignard d'Escosse, doré et garny de son foureau de vellours, prisé vingt sols, cy. . . . XX s.

« Unne aultre espée à garde vernye de noir, garnye de son foureau pendant de cuir, prisée soixante sols, cy . LX s.

« Ung pistollet [1], garny de son rouet, et aussy de son foureau de cuyr, garny de vellours, prisé ung escu, cy. I e.

[1] Pistolet à rouet, pistolet muni d'une pierre de silex qui, par la détente d'un rouet, s'abaissait sur la platine et mettait le feu à la poudre du bassinet.

Digitized by Google

« Ung aultre pistollet, garny de son rouet et foureau de cuyr, prisé quatre livres, cy. . . . . IV l.

« Unne petitte escoupette [1] de troys piedz, garnye de son rouet et prisée quatre livres dix sols, cy. . . IV l. X s.

« Unne bague de lance [2] de fer doré, prisée dix sols, cy. . . . . X s.

« Deux aultres armes [3], garnyes de leurs rouets, prisées ensemble six livres, cy. . . . . VI l.

« Unne bouteille de bois, couverte de vellours, accomodée de houppes de soye et fil d'argent, à mettre pouldre à canon, prisée huit sols, cy. . . . . VIII s.

« Unne pertuisanne dorée [4], couverte de vellours rouge à broderye d'argent, garnye de sa crespine de soye et fil d'argent, avecq son foureau de cuyr, prisée huict livres, cy. . . . . VIII l.

« Unne lame de dague, non montée, prisée six sols six deniers, cy. . . . . VI s. VI d.

« Cinq hallebardes, garnyes de leurs hampes, prisées vingt sols pièce, cy cent sols. . . . . C s.

« Vingt et unne harquebuses à mesche, les unnes sans mesche et leurs fusts cassez, prisez trente sols l'unne portant l'aultre, cy trente et unne livres dix sols. XXXI l. X s.

« Six mousquets anciens [5], demontez et leurs fusts demontez, avec leurs fourchettes, prisez quarante cinq sols, pour ce vingt et unne livres dix sols, cy. . . . . XXI l. X s.

« Unne harquebuse à rouet, de quatre pieds et demy de long, prisée six livres, cy. . . . . VI l.

« Vingt fournimens et pouldrières d'harquebuses, acco-

[1] Escopette, espèce d'arquebuse dont on se servait depuis peu de temps.

[2] Bague de lance, anneau fixé à la lance et dans lequel passait la courroie qui servait à la retenir de la main quand on la lançait.

[3] Sans doute deux arquebuses.

[4] Pertuisane, hallebarde présentant sur les côtés, des pointes, des crocs.

[5] Mousquet, ancienne arme à feu qui ressemblait à la carabine et qui commença à être employée dans les armées françaises sous Charles IX. A l'origine, il était d'un poids énorme et d'un lourd calibre qui accablait le fantassin. Il fut allégé plus tard.

Digitized by Google

modez de leurs cordons et pendans de costé en laine, prisez à quinze sols, pour ce quinze livres, cy. . . . . XV l.

« Deux grandes harquebuses à rouet, l'une de huict pieds de long et l'aultre de sept pieds, prisez ensemble sept livres dix sols, cy quinze livres. . . . . XV l.

« Unne aultre harquebuse à rouet, de cinq pieds de long, prisée six livres, cy . . . . . VI l.

« Troys bandollières de cuyr, garnyes de leurs charges, prisées cinq sols pièce, pour ce quinze sols, cy . . XV s.

« Unne aultre harquebuse à rouet, de cinq pieds de long, prisée soixante sols, cy . . . . . LX s.

« Dix picques ferrées, prisées cinq sols, cy. . . V s.

« Deux harnoys d'armes complets, la cuirasse à l'espreuve, prisées dix livres, cy vingt livres . . . . XX l.

« Troys cuirasses, avecq leurs sallades, brassarts et ganteletz [1], prisez dix huict livres, cy. . . . . XVIII l.

« Une rondache [2], garnye de ses pendans, prisée trente sols, cy . . . . . XXX s.

« Troys canons d'harquebuses à crocq de fer, dont l'unne est montée de son fust, prisé, le tout, neuf livres, cy. IX l.

« Ung vieil espieu de chasse, prisé cinq sols, cy. V s.

« Deux arbalestres à arc d'assier, l'unne à galet [3], l'aultre bodinée [4], garnyes de leurs bandages, prisées dix sols, cy. . . . . X s.

« Unne lance de guerre, prisée huict sols, cy . VIII s.

« Deux faulconneaux [5], de chascun quatre pieds de long, et unne harquebuse à crocq, le tout prisé trente livres, cy. . . . . XXX l.

« Ung mortier de fer à battre pouldre, avecq son pillon de fer, prisé vingt sols, cy . . . . . XX s.

[1] Gantelets, gants couverts de lames de fer, qui faisaient partie de l'armure d'un chevalier.
[2] Rondache, bouclier rond.
[3] Galet, lisez *Jalet*. Jalet, caillou rond qu'on lançait avec une arbalète. Voir *arbalète à jalet* dans le *Glossaire* de Gay, p. 44.
[4] Bodinée, pour *boudinée*, cordée ?
[5] Fauconneau, petit canon.

Digitized by Google

« Deux pétards de fonte [1] et quatorze grenadiers [2] de fonte.

« Vingt et un fers de picques rouillés.

« Quatre corselets [3], avecq les sallades et brassards [4] rouillés.

« Deux pétards, prisez huict livres, et six, prisez huict livres.

« Deux lances de bague [5]. »

On remarque aussi : « cinq trousses-queux de cheval [6] ; de cuyr, doublées de vellours et passements garnis de leurs cuyrs ; ung camors de cheval [7], garny de ses couroys ; ung mors de bride de cheval » et de nombreux harnachements diversement ornementés.

III

LES LIVRES

L'énumération des livres est fort instructive.

« En la salle de ladicte maison de la Poueze :

« Item, deux vollumes de l'*Histoire des derniers troubles de France* [8], prisez soixante sols, cy. . . LX s.

« Item, ung *Coustumier du pais d'Anjou*, prisé sept solz six deniers, cy. . . . . VII s. VI d.

[1] Pétard de fonte, petit mortier à poudre.

[2] Grenadier, espèce de mortier, lançant des grenades. Voir Gay, p. 44.

[3] Corselet, léger corps de cuirasse.

[4] C'est au XIVe siècle que l'on avait adopté l'armure de plaques de fer modelées sur le corps : elle se composait de jambards ou jambières, de cuissards, de brassards, de gantelets, de grèves ou bottes de fer, et d'une cuirasse. La salade était le casque des gens de guerre à cheval et des archers.

[5] Lances de bagues, lances employées dans la course à la bague, pour la décrocher adroitement au passage.

[6] Trousse-queux, partie du harnais qui passe sous la queue du cheval et la retrousse.

[7] Camors, sorte de mors d'une forme spéciale.

[8] Pierre Mathieu, poète et historien, né à Pesmes, Franche-Comté, en 1563, mort à Toulouse en 1621, est l'auteur de ce livre publié à Lyon en 1594.

Digitized by Google

« En ung petit cabinet proche les chambres haultes de ladicte maison :

« Item, une *Bible* hebraique d'Arrias Montanus [1], impression d'Anvers, infollio, couverte de parchemin, prisée quarante sols, cy . . . . . XL s.

« Ung thome des *Pères Grecs*, infollio, impression de Henry, estant couvert de parchemin, prisé quatre livres dix sols, cy. . . . . IV l. X s.

« Item, les *Essays* de Montagne, inquarto, prisez quinze solz, cy. . . . . XV s.

« Item, ung livre intitullé les *Commentaires de Julles Cœsar*, de la version de Vigenaire [2], infollio, couvert de parchemin, prisé quarante solz, cy . . . . . XL s.

« Item, la *Rosopographie* de Duverdier [3], infollio, couvert de veau rouge, prisée vingtz solz, cy . . . . XX s.

« Unne grande *Bible en françois*, imprimée à Paris, infollio, couverte de cuir rouge, prisée quatre livres deux solz, cy. . . . . IV l. II s.

« *Les Communes*, infollio, couvert de veau rouge, prisées quarante solz, cy. . . . . XL s.

« Deux tomes des *Grandes Ordonnances* de Fontanon [4], infollio, couverts de parchemin, prisez huict livres, cy. . . . . VIII l.

« Ung *Ronsard françois*, infollio, couvert de veau noyr, prisé soixante solz, cy. . . . . XL s.

« *La Maison Rusticque* [5], inquarto, couvert de parchemin, prisée vingt solz, cy . . . . . XX s.

[1] Arias Montanus, savant espagnol, né à Frexenal, en Estramadure, en 1527, mort à Séville en 1598, auteur d'une *Bible royale* imprimée à Anvers et composée de 1569 à 1572.

[2] Blaise de Vigenère, né à Saint-Pourçain en 1523, mort en 1596. Sa traduction de *César* est de 1567. Il avait été secrétaire du duc de Nevers, puis secrétaire d'ambassade.

[3] Duverdier (Antoine), seigneur de Vauprivas, né à Montbrison en 1544, mort en 1600.

[4] Fontanon (Antoine), avocat au Parlement de Paris, né en Auvergne, auteur du recueil des anciennes ordonnances des rois de France, imprimé en 1589.

[5] Charles Estienne et Liébault. *La Maison rustique*. Pour Jacques du Puy, 1589, in-4.

Digitized by Google

« *L'Art Millitaire* de Belleforest [1], inquarto, couvert de parchemin, prisé dix solz, cy. . . . . X s.

« *Les Amours de Xristofle de Beaujeu* [2], inquarto, prisé dix solz, cy. . . . . X s.

« *Les Commentaires* de Monluc [3], inquarto, couvert de parchemin, prisez sept solz six deniers, cy . VII s. VI d.

« Ung *Pline* latin, infollio, couvert de cuir noir, prisé vingtz solz, cy. . . . . XX s.

« Ung libvre de *l'Academye françoyse* [4], prisé cinq solz, cy. . . . . V s.

« Les *Ordonnances du Roy Henry second*, prisées cinq solz, cy. . . . . V s.

« La *Geometrie* d'Oronce [5], prisée trois solz, cy. III s.

« *Arithmeticque* de Anthoine Fauré, couvert de parchemin, prisée trois solz, cy . . . . . III s.

« Ung tome *Allexandre ab Allexandro* [6], prisé cinq solz, cy. . . . . V s.

« Les *Œuvres de Joachim Du Bellay* [7], prisées cinq solz, cy. . . . . V s.

« Les *Espistres* de Mons. Le Chancelier de l'Hospital [8], prisées dix solz, cy. . . . . X s.

[1] Belleforêt (François de), né à Sarzan en 1530, mort à Paris le 1er janvier 1583, auteur de divers ouvrages d'histoire, entre autres des *Annales ou Histoire générale de France.*

[2] Christophe de Beaujeu, baron de Beaujeu et seigneur de Jeaulges, retiré en Suisse après avoir été disgracié par Henri III. Il rentra en France après dix ans d'exil. Il fit imprimer le recueil de ses œuvres sous ce titre : *Amours, ensemble le premier livre de la Suisse*, Paris, 1589, in-4°. C'était le premier livre d'un poème en douze chants sur la Suisse, à l'imitation de la *Franciade* de Ronsard.

[3] Blaise de Montluc, célèbre capitaine, né au château de Montluc vers 1503, mort en 1577. Ses *Mémoires* figurent dans les *Collections de mémoires relatifs à l'Histoire de France.*

[4] C'était peut-être un traité d'équitation ? C'est le sens le plus habituel du mot Académie, au XVIIe siècle.

[5] *La Praticque de la Geometrie d'Oronce*, revue et traduite par Pierre Forcadel, lecteur du roy ès-mathématiques. Paris, Pierre Gourlin, dont on connait au moins trois éditions, 1570, 1585, 1586.

[6] Alessandro Alessandri, jurisconsulte napolitain, auteur du *Genialium dierum libri 6*. Né en 1461, mort le 20 octobre 1523.

[7] La première édition, sous le titre collectif d'*Œuvres de Joachim Du Bellay, Angevin*, etc., est de 1561. Elle est très rare ; la seconde, avec même titre, est de 1562.

[8] Michel de l'Hôpital, né à Aigueperse en 1506, mort en 1573.

Digitized by Google

« *Arithmeticque Metaire* de Allexandre de Vaudauban, [de] Flandres, prisée trois solz, cy. . . . . III s.

« *Panoplia* de Maistre René Benoist [1], prisée deux solz, cy. . . . . II s.

« Les *Meditations* de Sainct Augustin, prisez trois solz, cy . . . . . III s.

« Les *Espistres* [*de*] Sainct Hierosme en latin, prisez trois solz, cy . . . . . III s.

« *Tresor des remèdes secretz*, prisé deux solz, cy. II s.

« Ung *Virgille en Espagnol*, prisé deux solz, cy. II s.

« Ung vollume des *Oraisons de Ciceron*, de Lambin [2], prisé cinq solz, cy . . . . . V s.

« *Commentaires* de Gabriel Siméon en Itallien [3], prisez trois solz, cy. . . . . III s.

« L'*Instruction judiciaire* de Monsieur Ayrault [4], prisée deux solz, cy . . . . . II s.

« Ung tome de *Plutarcq*, inquarto, couvert de parchemin, prisé sept solz six deniers, cy . . . . VII s. VI d.

« Le tout relaissé audit cabinnet fermé de sa clef, mise en main dudict Cuissart, curateur... »

On voit que la bibliothèque de François de Saint-Offange était bien moins complète que celle de maître René Quantin, lieutenant particulier au siège présidial de Château-Gontier, dont nous avons reproduit, dans une autre Revue, la curieuse nomenclature [5].

André Joubert.

(A suivre.)

[1] René Benoît, prédicateur et théologien célèbre, né dans la maison des Charonnières, paroisse de Savennières, vers 1521, mort le 7 mars 1608, curé de Saint-Eustache de Paris, surnommé *le Pape ou le Roi des Halles*. La *Panoplia* fut imprimée à Paris, chez Nicolas Chesneau, en 1566.

[2] Lambin (Denis), philologue, né vers 1515 à Montreuil-sur-Mer, mort en 1572. Ses traductions de Cicéron datent de 1566 et 1585.

[3] Gabriel Siméon, littérateur florentin, né en 1509, mort à Turin vers 1570, auteur des *Commentaires sur la Tétrarchie*.

[4] Pierre Ayrault, fils de René Ayrault et de Jacquine Loriot, né à Angers en 1536, mort le 21 juillet 1601 et enterré à Saint-Michel-du-Tertre. Il avait épousé à Paris, en juin 1566, Anne Des Jardins, fille de Jean Des Jardins, médecin de François Ier, dont il eut 15 enfants. (Voir, sur sa vie et son rôle politique, le *Dict. hist. de M.-et-L.*, t. I, p. 178-180.)

[5] Voir notre étude intitulée *la Bibliothèque et le mobilier d'un lieutenant au siège présidial de Château-Gontier en 1627*.

Digitized by Google

LE DEVANT D'AUTEL

DE SAINT-MAUR-SUR-LOIRE

L'église de Saint-Maur-sur-Loire, annexée à la paroisse du Toureil (Maine-et-Loire), a possédé quelque temps un devant d'autel en broderie, dont la réputation dépassait la valeur. Comme les objets de cette nature sont devenus rares, celui-ci a été vite convoité, et, tout récemment, la fabrique l'a vendu, en ayant trouvé un *bon prix*.

Je n'hésite donc pas à le faire connaître aux archéologues, à qui j'exposerai les divers genres d'intérêt qu'il présente, afin qu'on sache au moins sa provenance, là où il est actuellement, depuis qu'il a pris la route de Paris.

I

Ce *parement*[1], pour lui laisser son vrai nom liturgique qui lui vient de ce qu'il est destiné par la rubrique à orner

[1] Le travail qui rehausse la pierre ou le bois n'empêche pas que l'on garnisse la partie antérieure de l'autel du parement exigé par les rubriques du *missel* et du *cérémonial des évêques*. Voici ces deux textes, qu'il importe de rappeler, alors surtout qu'on les oublie ou dédaigne :

« Paramenta altaris.... debent esse coloris officio et missæ diei.... Pallio quoque ornetur (altare) coloris, quoad fieri potest, diei festo vel officio convenientis. » (*Rubr. gener.*, XVIII, 20.)

« Ipsum vero altare... pro temporum tamen varietate et exigentia, ornabitur ; quod si a pariete disjunctum et separatum sit, apponen-

Digitized by Google

et parer l'autel, mesure en hauteur 0m85 et 1m26 en largeur [1].

La composition se développe sur quatre plans, qui, à la rigueur, peuvent se réduire à deux, car les deux premiers se confondent et les deux autres forment l'arrière-plan.

Sur le bord du tableau sont piquées quelques tiges fleuries, qui reparaissent au troisième rang, mais seulement à gauche. Ce sont des roses, des anémones, une ancolie, un œillet et une impériale, toutes fleurs aux corolles largement épanouies.

Le sol est accidenté, sablonneux par endroits, terreux en d'autres, rarement gazonné. C'est l'aridité des chemins battus. La Sainte Famille y occupe, au milieu, la place principale. Elle se dirige vers la gauche qui, symboliquement, signifie l'exil [2] : en effet, le sujet est la *Fuite en Égypte*. Joseph tient négligemment par la bride l'âne, au pelage gris, qui, fatigué d'un long voyage, baisse tristement la tête et les oreilles, puis lève péniblement une des pattes de devant, comme s'il ne pouvait aller plus loin. Le père adoptif est vieux : sa barbe et ses cheveux sont presque blancs ; des sandales protègent la plante de ses pieds, il a les jambes nues et le corps mal vêtu d'une tunique grise à manches courtes, sur laquelle est jeté obliquement un manteau orangé. Son pas semble lent, mais assuré. Tourné

tur, tam a parte anteriori quam posteriori illius, pallia aurea vel argentea aut serica, auro perpulchre contexta, coloris festivitati congruentis eaque sectis quadratisque lignis munita, quæ telaria vocant, ne rugosa aut sinuosa sed extensa et explicata decentius conspiciantur. » (*Cœrem. Episc.*, lib. I, cap. XII, n° II.)

Qu'on ait observé ces rubriques en Anjou, au temps de la liturgie romaine, c'est incontestable, tout aussi bien que sous la liturgie réformée des évêques Poncet de la Rivière et de Vaugirauld. Les monuments qui subsistent encore l'attestent non moins que les livres liturgiques.

[1] Ce parement m'ayant été prêté, je l'ai exposé à une des séances de la Société des Antiquaires de l'Ouest, a Poitiers, qui en a parlé dans son *Bulletin*, 1888, p. 454 ; puis je l'ai fait photographier, de format in-folio, par M. Perlat, photographe de la Société, qui en garde le cliché au profit des amateurs.

[2] « *Sinistrum*, malum, contrarium ». (Ebarcius, *Scripturar. claves.*)

Digitized by Google

vers son épouse, il la consulte, lui demandant si elle désire s'arrêter : tout fait supposer la fin du jour et par conséquent le besoin de repos.

Marie marche à grands pas, pour ne pas perdre de temps et n'être pas en retard sur son époux. Elle est aussi chaussée de sandales, mais ses pieds sont nus. Habillée d'une robe rouge et d'un manteau bleu, elle a sur la tête un long voile blanc : des deux mains, elle tient, assis sur son bras gauche, le petit Jésus, entièrement nu, à la figure inquiète et qui, le bras tendu en avant, paraît chercher le sein de sa mère.

Au-dessus de leur tête voltigent deux anges. L'un, un enfant, à peine couvert d'une draperie rouge flottante, va couronner saint Joseph d'une couronne tressée de feuilles et de roses, alternativement rouges, blanches et jaunes, trois couleurs qui conviennent à sa vie pénible, chaste et laborieuse.

Un ange plus grand, à longs cheveux bouclés et robe rouge, largement fendue sur les côtés, de manière à dégager les jambes, d'une main tend à l'Enfant Jésus une couronne, où les roses rouges de la Passion s'entremêlent aux roses blanches de l'innocence, tandis que l'autre présente à la mère le lis de la virginité.

Au troisième plan, deux écussons, découpés à la mode italienne et placés aux deux extrémités, désignaient le donateur : ils sont vides actuellement. D'un côté, se voit un berger, chaussé de sabots jaunes, coiffé d'un chapeau relevé en avant et habillé d'une chemise de couleur qui rentre dans ses braies grises ; il s'appuie sur son bâton, pensif, gardant son troupeau, composé d'un bélier et de six moutons broutant, son chien noir accroupi près de lui. Au côté opposé, un peu plus en arrière, se dresse un bloc de rocher, à anfractuosités, en avant duquel est plaqué un édifice romain, bâti en pierres de taille, avec toit plat et colonnes pour supporter la corniche. Sur une des parois

Digitized by Google

latérales vole un oiseau et est appliquée une tête d'homme qui regarde.

Au sommet du rocher perche un aigle, qui écrase un serpent dans ses serres.

En bordure s'alignent sept grands arbres, au feuillage vert, au tronc mousseux ou troué, sur lesquels perchent deux oiseaux, un geai et un chardonneret. Quelques grosses touffes d'herbes, à larges feuilles vertes, égaient le sol un peu uniforme.

Enfin, au dernier plan, ondule la mer, dont la nuance s'éclaircit insensiblement du bleu au blanc. On la prendrait pour une croupe de montagnes, n'était leur aridité et le cours longitudinal du fil de l'eau.

A partir de là, le ciel blanchâtre devient peu à peu bleuâtre, puis bleu clair, en haut, où il est traversé par quelques nuages blancs. Nous avons donc ici, se succédant, la terre, la mer et le firmament.

II

Le sujet est parfaitement intelligible à première vue. Cependant, à la réflexion, il se complique et prend alors une autre physionomie. Examinons ces deux aspects.

La Fuite en Égypte admet, comme d'habitude, trois personnages : le père, la mère et l'enfant. Mais, d'ordinaire, la mère est montée sur l'âne, qui, chose étrange, paraît plus abattu que ses maîtres et incapable de leur rendre service. C'est une déviation de la tradition, avec préoccupation évidente de réalisme, sans nécessité absolue toutefois, ni exemple antérieur, que je sache. L'idée dominante est donc celle de la lassitude ; malgré cela, les fugitifs ne s'arrêtent pas, pour deux motifs : ils viennent de passer devant un berger indifférent, qui ne s'est point préoccupé

Digitized by Google

de leur situation pénible et ils aperçoivent déjà la face repoussante du gardien du temple.

Ils reprennent donc confiance et courage. Tout, d'ailleurs, les y engage : le printemps, avec sa parure de feuillages et de fleurs et le chant des oiseaux, mais surtout la grâce céleste, qui les assiste et réconforte. La récompense n'est peut-être pas décernée immédiatement à leur mérite; du moins elle leur est promise et montrée. Sur une toile du XVIIIe siècle, à Poitiers, saint Joseph tient dans la main gauche un lis fleuri et, sur le bras droit, l'enfant Jésus qui lui met une couronne de fleurs sur la tête.

Un émail de Jean Nouailher, qui a figuré à l'exposition rétrospective de Limoges, où il était classé sous le n° 454, montre l'enfant Jésus couronnant de fleurs blanches son père adoptif, qui a un lis à la main.

Ce thème symbolique est nouveau en iconographie et je n'y vois d'autre raison d'être que la glorification de la Sainte Famille [1] et de saint Joseph. Le XVIIe siècle a vu naître et se développer rapidement ces deux dévotions. Ici, elles ont pu déterminer le choix du sujet, qui est l'épreuve sous un double aspect : la fuite sur une terre étrangère et l'absence même de repos pendant une marche précipitée. Ces considérations

[1] A l'hôpital de Baugé (Maine-et-Loire), le tableau du maître-autel, peint au XVIIe siècle, représente la Sainte Famille. Un retable, du même genre et de la même époque, existe à Saint-Pierre de Loudun (Vienne).

Au château de Montreuil-Bellay, un panneau de bois, également du XVIIe siècle, figure l'Enfant Jésus entre la Vierge et saint Joseph, avec un lis, qui le tiennent par la main ; au-dessus plane l'Esprit Saint ; leurs pieds foulent un sol fleuri.

Jeanne-Françoise de Noailles cachetait ses lettres, en 1629, avec un cachet ovale, où la Sainte Famille (l'enfant étant entre ses parents) est désignée par la légende : SIGILLVM (*sacræ familiæ*) NAZARETH. (De Bosredon, *Sigillogr. du Bas-Limousin*, p. 318.)

« Murillo (1618-1682) inaugure dignement l'école espagnole (à la galerie nationale de Londres). La Sainte Famille, achetée 131,000 fr. en 1837, représente l'Enfant Jésus debout sur un tertre entre la Sainte Vierge et saint Joseph, que les Espagnols mettent sur un plan moins secondaire que les peintres des autres écoles. Ici, saint Joseph a autant d'importance que la Vierge, tandis que chez les Italiens, c'est un vieillard dormeur ou ennuyé, vêtu d'un manteau cou-

Digitized by Google

étaient de nature à faire impression sur les âmes pieuses et sensibles. Saint Bonaventure a, dans ce genre-là, qui procède de la méditation et de l'imagination, des interprétations fréquentes de l'Évangile, trop sec et froid pour certaines natures enthousiastes et affectives.

III

La date s'impose à la fois par l'iconographie, car chaque époque a la sienne propre, aussi par le style et la technique, qui correspondent à la seconde moitié du règne de Louis XIV. Nous ne descendons pas plus bas, je crois, que la fin du XVIIe siècle.

Est-ce de l'art ? Je n'oserais l'écrire, pas plus que je n'ai la prétention d'émettre un avis contraire. Celui qui est l'auteur de cette pièce de broderie savait assurément le dessin, mais il n'avait pas une idée suffisante des proportions et des relations des choses entre elles. Il sacrifiait tout au détail, qui, partant, est minutieusement et exactement traité, mais au détriment de l'effet général, qui y perd la vigueur. Et cependant c'était un artiste : non seulement, il comprenait son sujet, mais il savait l'interpréter en vrai décorateur, qui vise à l'effet à distance. Le parement, appliqué contre l'autel, devait pouvoir être vu de tous les points de l'église : il ne fallait donc ni petitesse ni confusion. Les fleurs dissimulent bien la nudité du sol, qui, autrement, serait affreux; les arbres, plantés au bord de la mer, viennent à propos remplir le vide du fond;

leur de muraille, faisant peu de bruit dans la maison, et complètement relégué en arrière plan, comme un accessoire dont on pourrait se passer. » (Darcel, *Excurs. artist. en Angleterre*, p. 88.)

L'hôpital d'Oiron (Deux-Sèvres) fut fondé, en 1704, par Mme de Montespan, « sous le nom et invocation de la Sainte Famille ».

A Rome, dans la galerie Sciarra, salle III, n° 20, un tableau de Scarsellini ajoute à la Sainte Famille sainte Anne et saint Jean-Baptiste.

Digitized by Google

Marie et Joseph sont habilement placés entre les arbres, qui abritent aussi une scène pastorale et un temple aux faux dieux ; la légende du passage, à Héliopolis, raconté par les *Évangiles apocryphes*, a pu aider à trouver ce double complément.

Les anges sont moins heureux, car ils se confondent presque avec les têtes des arbres, qui ne sont pas trop touffus et que le vent, qui ne les a pas toujours laissés droits, a couchés tantôt à droite, tantôt à gauche. Il y a réellement de la maladresse dans ces fleurs trop grosses, qui sortent de tigettes trop courtes, piquées dans le sol comme les fleurs qu'on coupe pour faire un bouquet : c'est à la fois exagéré par l'ampleur et maigre par l'idée. Quant aux oiseaux perchés, à part l'aigle sur le rocher, ils ont aussi de trop énormes proportions.

Que dire de la tête coupée ? Je la considère comme d'une explication difficile [1]. Si elle regarde les passants, que n'est-elle à une fenêtre ? Si le rapace qui vole au-dessus d'elle la tenait dans ses serres, vient-il donc de la lâcher et alors quel est son nom et sa signification ?

Pour la mer, elle est assez mal traitée et son tort grave est surtout de pouvoir se confondre avec une chaîne de collines, bleuies à l'horizon, comme les monts qui bornent la vue dans la campagne romaine.

Sous le rapport de la ligne et du contour, le trait est généralement exact et correct : on voit que les fleurs ont été étudiées d'après nature et les personnages d'après des estampes ou tableaux ; les oiseaux ne sont pas non plus des étrangers. Les moutons et le chien laissent beaucoup à désirer.

La coloration est conçue dans une teinte, non pas vive et éclatante, mais monotone, effacée, un peu terne. Nulle

[1] « Il approchait d'une grande ville, où il y avait une idole.... Le fils du prêtre.... insultait Joseph et Marie. » (Brunet, *les Evangiles apocryphes*, p. 67.)

Digitized by Google

part, les tons ne sont francs et la nuance la plus vraie est encore le vert des feuilles. Deux couleurs dominent : le jaune, qui est partout, presque à contre temps et qui déteint sur l'ensemble ; le vert, qui ne parvient pas à le contre-balancer, parce qu'il s'étend surtout en haut, où il est presque seul.

Somme toute, ce devant d'autel, s'il dénote de graves défauts, exhibe en même temps, comme contre poids, de réelles qualités, qui le rendent digne d'éloges. On sera juste en le louant de son bon goût et en le blâmant de son mauvais. L'artiste n'était pas suffisamment équilibré pour une œuvre de cette portée.

IV

La vogue, au XVIIe siècle, était aux tapisseries à l'aiguille [1]. On en faisait pour l'église, qui parait ainsi l'officiant, l'autel et la chaire.

La technique se comprend très aisément. La broderie a pour fonds un canevas, à fils serrés, parfaitement visible à l'endroit des écussons. La matière employée est exclusivement la soie, si ingénieusement passée que la régularité du procédé ne paraît pas, à distance. Il s'y mêle, par endroits, aux jeux de lumière, des fils d'or et d'argent, qui, actuellement, sont sans éclat et condamnent par conséquent le système, lequel pouvait fort bien ne pas les admettre. On a voulu faire riche, le temps a fait justice de ce surcroît.

Toutes les carnations, d'une autre main, sont plus soignées. Elles sont exécutées au passé, très finement, surtout aux yeux et aux ongles. Aussi les physionomies ne

[1] M. Palustre, *Objets exposés à Tours en 1887*, pl 27, a donné deux devants d'autel ; l'un est orné, à chaque bande, des monogrammes alternés de Jésus et de Marie, IHS, MA ou MAR.

Digitized by Google

manquent-elles pas d'expression. Ces pièces de rapport sont ensuite fixées par un cordonnet, mais elles ont l'inconvénient, quand on les examine de trop près, d'occasionner une légère saillie.

Le travail lui-même indique des mains de femme. Je ne serais pas surpris qu'il sortit d'une communauté, où l'on avait le goût et l'habitude de ces choses-là et aussi le temps nécessaire pour s'y livrer.

V

Saint-Maur n'est en possession de ce devant d'autel que depuis vingt-cinq ans environ. Il avait été acheté par feu le chanoine Joubert, chez un fripier d'Angers, qui a déclaré en ignorer la provenance ou qui, tout au moins, par prudence, a refusé de la faire connaître. Malgré cela, je le tiens, jusqu'à preuve contraire, pour une œuvre angevine, c'est-à-dire fabriquée en Anjou, pour le diocèse même.

L'écusson, le même aux deux bouts, reste muet, depuis que, à la Révolution sans doute, on l'a mutilé systématiquement, en enlevant tous les fils qui y dessinaient un motif héraldique. Néanmoins, il peut encore nous renseigner sur deux points : le procédé et la dignité. Un trait à l'encre dessine l'écusson sur le canevas : il doit en être de même partout. En haut et en bas, j'observe deux saillies, qui ne font pas partie du contour de l'écu : ce serait, à mon avis, un *bourdon* de prieur, dont on apercevrait ainsi les extrémités, la *boule* et la *pointe*. Le devant d'autel fut donc donné par un prieur ou une prieure à son église prieurale. Entre les prieurés de l'Anjou, le plus célèbre fut peut-être celui de Cunault, qui devint commendataire.

L'usage ressort de la destination actuelle, qui en garnit

Digitized by Google

le reposoir du Jeudi saint et de la Fête-Dieu, mais principalement des traces de clous qui existent au pourtour. Le parement est doublé d'une forte toile blanche, qui se rabat en bordure sur la partie antérieure. Les clous servaient à tendre sur un châssis, qui donnait la rigidité nécessaire : ce châssis, pour protéger la broderie, se glissait dans un cadre de bois. On a encore des exemples de ce système, je citerai entre autres l'ancienne abbaye de Nouaillé, près Poitiers.

J'en ai dit assez pour faire apprécier une œuvre de broderie peu commune, mais pas suffisamment, paraît-il, pour empêcher une aliénation, qui n'est point motivée et qui constitue un acte de vandalisme local.

VI

Les devants d'autel n'ont vraiment pas de chance en Anjou. On les a supprimés, sous prétexcte d'autels en marbre ou pierre blanche sculptée. Quant aux anciens, ils ont été vendus.

En 1861, je vis à Angers, chez un revendeur, un parement qu'il avait sauvé d'une destruction certaine [1]. Ne trouvant pas d'acquéreur, il se décida à le brûler pour en avoir l'or et l'argent mêlés aux fils de soie du tissu et de la broderie. Il est précisément arrivé, en cette circonstance, ce qui a lieu presque toujours, l'objet réduit en cendres n'a même pas rapporté la somme déboursée pour l'achat. Si cette leçon pouvait seulement profiter aux spéculateurs !

[1] Je publiai, à cette occasion, dans *la Paroisse*, 1861, p. 13-14, sous la signature de mon nom de membre de l'Académie romaine des Arcades, *Adrasto del Pusiano*, un article intitulé : *Un parement d'autel armorié.*

Digitized by Google

Quoique en assez mauvais état de conservation, ce parement avait quelque valeur artistique. D'abord il était du XVIIe siècle, cette époque riche et féconde, où les nombreuses communautés de la ville et du diocèse brodaient tant et si bien. La toile d'argent, qui formait le fond, était semée de fleurs, représentées au naturel. Au centre brillait le monogramme du nom de Jésus, IHS, entouré de rayons[1] et accompagné d'un cœur percé de trois clous. De chaque côté, des palmes montaient le long des écussons du donateur, qui appartenait à l'illustre maison des Colbert. Or, les Colbert appartenaient à la noblesse angevine par leur marquisat de Maulévrier.

A droite — j'entends la droite du parement et non celle du spectateur — l'écu était de Colbert : *D'or, à la couleuvre d'azur tortillée en pal.*

A gauche, le même écusson de Colbert était accolé par alliance d'un *mi-parti : D'azur, à une aigle éployée d'or; au chef diminué de gueules, chargé d'une étoile, à cinq rais* (rose ?) *d'argent, à un orle d'or.*

La couronne comtale surmontait chaque écusson.

VII

La présence des armoiries sur ces deux devants d'autel soulève une question pratique que je ne veux pas éluder, à savoir si leur apposition sur les ornements ecclésiastiques est permise et convenable.

Non seulement je ne connais aucune loi canonique qui s'y oppose, mais je constate que tel est l'usage de l'Église romaine, au moins depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours,

[1] X. Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, t. I, p. 158, 160.

Digitized by Google

sans parler de la coutume française qui a maintenu cette tradition jusqu'à la Révolution[1].

Quant à l'inconvenance de ce droit, soit du donateur, soit du seigneur, je ne puis la comprendre et me permets, en conséquence, de ranger parmi les pieuses exagérations les paroles, un peu trop égalitaires et exclusives que je lis dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. VII, p. 505 :

« L'usage de mettre les armoiries d'une famille sur les ornements servant au culte a été généralement répandu dans le XIVe, le XVe et XVIe siècle. Il ne faut pas cependant croire que cette coutume ait été admise par les lois de l'Église. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les critiques qu'en ont faites plusieurs écrivains sacrés, tels que Jean Tauler, savant dominicain, mort en 1361 ; Gabriel Paleota, archevêque de Bologne, au XVIe siècle, l'ami de saint Charles Borromée, qui a publié un ouvrage contre l'usage des armoiries de l'Église ; enfin, M. Bourdoise, dans son livre de *Sentiments et maximes*, où on lit ce qui suit : « Ceux qui « font porter leurs armes sur des chasubles à des prêtres « célébrant la sainte messe, comparent ces prêtres à des « mulets, puisque les uns comme les autres sont couverts « des armes de Monsieur et de Madame. Chose infâme, toute « remplie de superbe pour les messieurs et dames et de « bassesse de courage pour les prêtres. »

« Tauler, savant dominicain, dit que ceux qui mettent des armoiries ou des noms sur des présents faits à l'Église, cherchent leur récompense sur la terre. Un vassal aurait mauvaise grâce à mettre ses armes sur un présent qu'il veut faire à son seigneur. L'autel et le prêtre, qui représentent Jésus-Christ, sont-ils moins estimables qu'un écuyer, qu'un valet de chambre ? Faut-il les mettre au

[1] *Rev. des Soc. sav.*, t. II, p. 217, 218. — X. Barbier de Montault, *Œuv. compl.*, t. I, p. 114, 148-155.

Digitized by Google

rang des chars et des laquais, en faisant porter leurs livrées aux uns et aux autres ? »

En somme, cette argumentation est assez maigre : elle érige en *maxime* un *sentiment* purement personnel, car on ne peut songer à l'Église elle-même en voyant les trois seuls noms exhibés d'un archevêque, d'un prêtre et d'un religieux, qui n'ont, dans l'espèce, d'autre autorité que celle qu'ils s'attribuent. En face de l'usage général, c'est vraiment trop peu pour faire dévier sur ce point une tradition aussi ancienne que respectable.

X. Barbier de Montault.

Digitized by Google

L'ÉGLISE CONSTITUTIONNELLE

DU

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

APRÈS LA TERREUR

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE CH.-FR. D'ORLODOT

L'histoire de l'Église Constitutionnelle du département de la Mayenne avant la Terreur a été très complètement exposée par Dom Piolin dans son *Histoire de l'église du Mans pendant la Révolution* et, pour ce qui concerne plus particulièrement les districts de Laval et d'Évron, par MM. Boullier et Gérault, dans leurs *Mémoires ecclésiastiques* sur ces deux districts[1]. Nous n'avons pas à revenir sur les détails si complets et si intéressants fournis par ces historiens relativement à l'établissement du culte constitutionnel et aux nominations des curés assermentés installés dans les diverses paroisses du département.

Peu de curés ayant consenti à prêter le serment constitutionnel[2], un certain nombre de vicaires, quelques religieux réguliers, ou des prêtres étrangers appelés des départements voisins, où ils n'avaient pu sans doute obte-

[1] *Mémoires ecclésiastiques concernant la ville de Laval et ses environs pendant la Révolution et Mémoires ecclésiastiques concernant le district d'Evron pendant la Révolution.*

[2] Quatre seulement dans le district de Laval : à Andouillé, Louverné, Monflours et Soulgé-le-Bruant. Mais ils furent plus nombreux dans les autres districts.

Digitized by Google

nir de nominations à leur gré, formèrent le fond du nouveau clergé. Mais des prêtres élus dans ces circonstances, quelques-uns même sans leur aveu, et sur de simples recommandations, plusieurs refusèrent ces nominations. D'autres, mal reçus dans leurs nouvelles paroisses, se retirèrent, soit immédiatement, soit au bout de quelques semaines, et MM. Boullier et Gérault citent de nombreuses communes dont les églises ne furent occupées que temporairement par les prêtres assermentés, ou même ne reçurent jamais de titulaires.

La triple invasion du département de la Mayenne par les Vendéens, aux mois d'octobre, novembre et décembre 1793, la cessation du culte, qui se produisit à la même époque, et le soulèvement des Chouans dans les campagnes, obligèrent la plupart des prêtres constitutionnels à abandonner leurs paroisses, où ils étaient mal vus des populations profondément religieuses du Bas-Maine et où ils couraient de réels dangers, pour se réfugier dans les villes[1]. Beaucoup d'entre eux, originaires des départements voisins, retournèrent dans leurs pays.

Le traitement des membres du clergé ayant été supprimé, ces prêtres durent chercher des moyens d'existence dans l'exercice d'autres professions. Les uns se consacrèrent à l'éducation de la jeunesse, comme Laban, Sartre, Réveil et Laigre, vicaires épiscopaux de Villar, devenus professeurs du collège, ou comme d'Orlodot, curé de Saint-Vénérand, Griveau, curé de Bonchamps, et Bichard, curé de Courbeveilles, qui s'établirent maîtres d'écoles à Laval. Quelques autres s'engagèrent comme soldats ou firent leur service dans la garde nationale : tels Ruffin, vicaire épiscopal ; Roche, curé de Changé ; Bourgeois, curé de Saint-Berthe-

[1] Quelques-uns de ces prêtres renoncèrent au métier de prêtre, ou simplement à l'exercice de leurs fonctions, devant les autorités de leurs communes. Les archives départementales contiennent de nombreux procès-verbaux relatifs à ces renonciations.

Digitized by Google

vin, etc. Plusieurs s'occupèrent de commerce, comme Griveau, qui avait ouvert une épicerie à Laval; Drouet, vicaire de Louverné, devenu cabaretier dans sa paroisse; Oger, curé de Commer, tenant une auberge dans la sienne, etc.; tous cherchèrent à faire oublier leurs anciennes fonctions et le caractère dont ils avaient été revêtus.

Plusieurs d'entre eux donnèrent dans tous les excès de la Révolution, comme Guilbert, ancien vicaire de Viviers; Thulot, curé de Grenoux; Volclair, curé de Lassay, et Chédeville, prêtre de l'Orne; ou se marièrent, comme Rabard, Guilbert, Lévenard et quelques autres. On trouvera de très curieux renseignements sur tous les prêtres assermentés des districts de Laval et d'Évron dans les *Mémoires ecclésiastiques* de MM. Boullier et Gérault.

Après la chute de Robespierre, quelques-uns de ces prêtres constitutionnels songèrent à reprendre l'exercice du culte. C'est l'histoire des efforts tentés par ceux-ci pour relever leur église que nous nous proposons de raconter dans les pages suivantes, d'après la correspondance inédite de Charles-François d'Orlodot qui, soit comme curé de Saint-Vénérand, soit ensuite comme évêque constitutionnel de la Mayenne, prit la part la plus active à ce relèvement.

D'Orlodot, né à La Chalade, diocèse de Verdun, le 19 septembre 1756, d'une famille noble et ancienne de gentilshommes verriers, avait fait ses études à Reims où il avait été ordonné prêtre. Après avoir été employé quelque temps dans ce diocèse, il avait été nommé, en 1785, curé d'Authon, au Perche, et était devenu, en 1790, maire de cette commune, où il rendit de réels services pour le maintien de l'ordre, grâce à son influence sur le peuple de sa paroisse. C'était un homme d'une superbe figure, dit M. Boullier, et de manières tout à tait distinguées; il avait de l'esprit, beaucoup d'instruction, parlait fort bien, en particulier et en public, et possédait des talents d'agré-

Digitized by Google

ment, entre autres celui de la musique. Un électeur de Laval l'ayant rencontré au Mans, où il était venu sans doute pour chercher une position plus en rapport avec son mérite, fut séduit par sa distinction. Il le recommanda à ses collègues et le fit élire à la cure de Saint-Vénérand de Laval, vacante par le refus de l'ancien doctrinaire Séguéla. D'Orlodot prit possession de cette cure le 21 août 1791. Pendant la Terreur, le curé de Saint-Vénérand ne fit aucune abjuration ni renonciation à ses fonctions. Menacé d'être compris parmi les suspects, il s'était borné, dans une séance de la Société populaire, où il avait été entraîné par quelques amis, à fouler aux pieds un livre de blason en déclarant que, quoique né dans la caste nobiliaire, il était partisan de l'égalité et détestait les hochets de la vanité. Cela avait suffi, et d'Orlodot, employé quelque temps à la mairie pour le rétablissement des archives brûlées par les Vendéens[1], avait ouvert ensuite, à son domicile, une école avec pensionnat qui lui procurait de quoi vivre et qu'il conserva jusqu'à sa nomination à l'évêché de la Mayenne.

Lorsque le 9 thermidor eut rendu à la France quelque apparence de liberté, d'Orlodot, sincèrement attaché à la religion, songea à relever de ses ruines l'église constitutionnelle qu'il croyait appelée à rallier tous les prêtres catholiques, se berçant de l'illusion que le Pape consentirait alors à entrer en communication avec elle. Une semblable conviction, partagée du reste par les membres les plus distingués de l'église nationale de France, notamment par l'évêque de Loir-et-Cher, Grégoire, a lieu de nous surprendre. Les efforts de d'Orlodot ne purent arriver à donner de la vie à son église. En dehors des villes et de quelques paroisses, peu nombreuses, dans lesquelles ils avaient conservé des partisans, bien peu de prêtres asser-

[1] Arrêté du 29 pluviôse an II. Arch. mun. de la ville de Laval. *Registre des délibérations du Conseil général de la commune.*

Digitized by Google

mentés consentirent à reprendre l'exercice du culte, les uns retenus par quelque abjuration de leur qualité de prêtres ou quelque renonciation à leurs fonctions, les autres regrettant leur serment et attendant une occasion pour rentrer en communion avec l'Église romaine. A l'époque du Concordat, il n'existait peut-être pas dans le département plus d'une vingtaine de communes desservies par des prêtres assermentés.

Il nous a paru curieux, toutefois, de rappeler, d'après des documents inédits, les conditions dans lesquelles l'exercice du culte fut repris dans la Mayenne après la Terreur, les efforts tentés par le clergé de ce département pour décider l'évêque Villar à ressaisir la direction de son diocèse ou à donner sa démission; les circonstances dans lesquelles d'Orlodot fut élu pour remplacer celui-ci; les soins pris par le nouvel évêque pour administrer son diocèse et diriger le petit nombre de prêtres soumis à son autorité; enfin ses illusions persistantes de conserver ses fonctions jusqu'à la mise à exécution du Concordat.

Peut-être le lecteur trouvera-t-il dans les documents reproduits ou cités par extraits quelques détails intéressants pour l'histoire religieuse du département de la Mayenne.

Après la Terreur, l'église constitutionnelle, ayant été à son tour l'objet des persécutions des révolutionnaires, se trouvait entièrement désorganisée dans la Mayenne. L'évêque, Noël-Gabriel-Luce Villar, ancien doctrinaire du collège de La Flèche, nommé député à la Convention, où il avait été placé dans le comité d'instruction publique, avait cessé toute relation avec son clergé et paraissait résolu, bien qu'il n'eût fait aucune rétractation ou renonciation, à ne pas reprendre ses fonctions.

Ses vicaires épiscopaux s'étaient aussi dispersés : Séguéla était mort, le 6 mars 1794, à Saint-Martin-le-Blanc (Seine-Inférieure); Rabard avait été tué en Anjou, au combat du

Digitized by Google

Pont-Barré, le 19 septembre 1793, et Martin avait subi le même sort, aux environs de Laval, probablement dans les rangs de la garde nationale ; Ruffin, Laban, Sartre, Reveil et Laigre, avaient renoncé au métier de prêtres, le 20 novembre 1793 ; Cruchet et Morice la Rue avaient rétracté leur serment ; Guilbert avait dû quitter Laval après le 9 thermidor devant la réprobation générale, Marchand et Villar, frère de l'évêque, étaient disparus sans qu'on connaisse leur sort.

Un seul des anciens vicaires de Villar, M. Cosnard [1], devenu en 1791 curé d'Oisseau, près Mayenne, rentré à Laval pendant la Terreur, était en situation de reprendre l'exercice du culte. Il se mit en relation avec le curé de Saint-Vénérand. Celui-ci, parmi tous les prêtres résidant en cette ville, était également le seul qui pût reprendre ses fonctions dans une situation qui lui avait été régulièrement conférée.

La loi du 21 février 1795, votée sur la proposition de l'évêque de Loir-et-Cher, Grégoire, ayant autorisé l'exercice du culte, cet évêque, réuni à plusieurs de ses collègues qui se trouvaient alors à Paris : Saurine, des Landes ; Desbois, de la Somme, et Royer, de l'Ain, auxquels se joignit Gratien, métropolitain de la Seine-Inférieure, publia, le 15 mars 1795, une lettre encyclique à tout le clergé constitutionnel de France, pour l'engager à rouvrir les églises fermées pendant la Terreur et recommander l'organisation de presbytères dans les diocèses privés de pasteurs.

D'Orlodot et Cosnard s'entendirent avec quelques curés assermentés retirés à Laval : Lemonnier, de Montigné [2] ;

[1] Cosnard, Jean-René, originaire de Laval, né vers 1744, curé de Saint-Chéron, près Sillé-le-Guillaume, assermenté, vicaire épiscopal de Villar, nommé peu après curé d'Oisseau, près Mayenne, après le Concordat, curé de Ballée, mort en 1806.

[2] Lemonnier, Denis, né à Baugé en 1745, gardien des Cordeliers de Laval, curé intrus de Nuillé-sur-Vicoin, puis de Montigné, nommé curé de Bierné après le Concordat, mort en 1814.

Digitized by Google

Bichard, de Courbeveilles [1]; Griveau, de Bonchamps [2]; Roche, Joseph, de Changé [3]; Huneau, de Loiron [4]; Oger, de Commer [5]; Boget, de Cuillé [6]; Gaugain, de Crannes en Champagne [7]; Roche, Julien-Jean, de Soulgé-le-Bruant [8]; Morisseau, de Lhuisserie [9]; Bourgeois, de Saint-Berthevin [10] et résolurent de rouvrir les principales églises de Laval, la Trinité, dont la nef était occupée par le Temple Décadaire, et Saint-Vénérand.

Des pétitions, signées de quelques patriotes, furent adressées à l'administration centrale du département qui, le même jour, 18 avril 1795, accordait aux prêtres constitutionnels l'église de la Trinité et aux catholiques la chapelle de Patience.

[1] Bichard, Michel-Jean, né à Grenoux, vicaire de Bernay, nommé en 1791 curé d'Ahuillé, puis de Courbeveilles, vicaire à Ballée après le Concordat.

[2] Griveau, Mathurin, né en 1771, psalteur à Saint-Tugal, ordonné prêtre en 1793 et nommé curé de Bonchamps, envoyé par d'Orlodot, en 1801, à Andouillé, pour remplacer le curé de cette paroisse récemment décédé, et conservé dans ce poste après le Concordat.

[3] Roche, Joseph, vicaire à Saint-Georges-de-Buttavent, nommé en 1791 curé assermenté de Changé, remplaça en 1799 son frère comme chantre à Saint-Vénérand; parait n'avoir pas été replacé au Concordat; mort en 1812, prêtre habitué de ladite paroisse.

[4] Huneau, René, né à Grenoux, en 1752, vicaire à Louverné, nommé curé intrus de Loiron, marchand de fils en Bretagne pendant la Terreur, nommé curé de la Bigottière après le Concordat, mort en 1810.

[5] Oger, François, né à Mayenne, curé de Saint-Denis-d'Orques, puis curé assermenté de Commer, envoyé par d'Orlodot pour desservir Monflours, où il fut conservé après le Concordat.

[6] Boget, Michel-François-Siméon, né en 1742, à Saint-Front (Orne), vicaire de Saint-Georges-le-Fléchard, curé de Cuillé en 1791, nommé au Concordat curé d'Athenay (Sarthe), mort en 1806.

[7] Gaugain, Julien, né à Jublains en 1741, vicaire à Crannes-en-Champagne, devenu curé assermenté de cette paroisse, envoyé par d'Orlodot pour desservir Commer, conservé dans cette paroisse au Concordat et transféré en 1804 à Saint-Georges-de-Buttavent.

[8] Roche, Julien-Jean, curé de Soulgé-le-Bruant depuis 1780, assermenté, devenu chantre à Saint-Vénérand érigée en cathédrale par d'Orlodot, tué, le 1er octobre 1799, au combat de Louverné, où il avait suivi les gardes nationaux de Laval.

[9] Morisseau, Louis-André, né à Nargis, diocèse de Sens, en 1738, cordelier, curé assermenté de Lhuisserie, nommé après le Concordat à Saint-Hilaire-des-Landes, mort en 1812.

[10] Bourgeois, François, né à Rennes en 1734, gardien des Capucins de Laval, nommé en 1791 curé de Saint-Berthevin, retiré en Bretagne vers 1801.

Digitized by Google

L'arrêté relatif à l'ouverture de l'église de la Trinité, reproduit par M. Bouillier, autorise les fidèles de l'église constitutionnelle à occuper provisoirement la portion de l'édifice national qui comprend le ci-devant chœur et environs de la sacristie de l'église de la Trinité, à la charge de ne se servir pour y entrer et pour en sortir que de la porte placée près le clocher, et non de celle qui ouvre dans le temple de la Raison qui demeure en son entier à la disposition de la municipalité de Laval, en se conformant aux lois.

Le 21 du même mois, l'église Saint-Vénérand était également mise à la disposition des fidèles de l'église constitutionnelle; ceux-ci sont autorisés à en disposer, après l'évacuation des effets militaires qui y sont en dépôt, et à y faire, à leurs frais, les réparations qu'ils jugeront nécessaires.

L'église de la Trinité, en raison sans doute de sa nouvelle destination, avait été l'objet de divers travaux d'entretien et n'était pas en trop mauvais état. Une collecte faite parmi les fidèles, bien que peu fructueuse en raison de leur petit nombre, permit cependant de la réparer assez rapidement. On obtint la remise de quelques vieux ornements dont M. Boullier donne le détail et le culte peut y être repris d'une façon à peu près convenable dès le 3 mai.

L'église Saint-Vénérand ne put être ouverte que plus tard. Elle était en effet dans un état déplorable. Ayant servi successivement de salle de réunion pour la société populaire, de lieu de détention pour les prisonniers de guerre, de magasin à fourrages pour l'armée, et même d'étable pour les bestiaux destinés à la nourriture des troupes, il était nécessaire d'y faire exécuter de nombreuses réparations. D'Orlodot parvint cependant assez promptement à la mettre en état de recevoir les fidèles et obtint pour sa décoration le grand autel de Saint-Tugal et

Digitized by Google

la chaire des Jacobins déposés dans les magasins du département.

Lemonnier, Bichard, Griveau, Roche, Bourgeois, Huneau, Oger, Boget et Gaugain s'étaient installés à la Trinité, disant la messe et administrant les sacrements, sans qu'aucun d'eux ait pris le titre de curé ou ait eu un droit de supériorité sur ses confrères.

D'Orlodot, avec Cosnard, Roche (Julien-Jean) et Morisseau, auxquels se joignit bientôt Ruffin, Jacques, ancien cordelier, s'installèrent à Saint-Vénérand.

Vers la même époque, M. Cahoreau, Joseph-Charles, curé constitutionnel d'Ernée, où il avait été vicaire avant la Révolution et où il comptait de nombreux partisans, rouvrit son église [1]. Plusieurs autres curés assermentés, MM. Chevron, de Louverné [2]; Gigan, de Martigné [3]; Desclos, vicaire de Sacé [4], suivirent cet exemple.

Un des premiers soins de ces prêtres constitutionnels avait été de se mettre en relation avec leur évêque et de demander à Villar de reprendre l'administration de son diocèse. Mais en même temps ils demandaient à l'évêque de Loir-et-Cher, Grégoire, des instructions sur la conduite à tenir vis-à-vis de leur pasteur, si celui-ci restait sourd à leur appel. D'Orlodot, le plus distingué des prêtres réunis à Laval, en même temps que sa situation régulière lui donnait de l'importance et même une certaine autorité sur ses collègues, se chargea d'adresser à Villar la sup-

[1] Cahoreau, Joseph-Charles, né à Laval en 1759, vicaire d'Ernée en 1791, nommé curé de La Gravelle, puis transféré la même année à Ernée, nommé après le Concordat curé de Saint-Germain-le-Guillaume, mort en 1804.

[2] Chevron, Jean-Claude, chanoine régulier, prieur-curé de Louverné avant la Révolution, assermenté, maintenu dans cette paroisse après le Concordat, mort en 1823.

[3] Gigan, Guillaume, curé de Viviers, assermenté, nommé en 1791 à la cure de Martigné.

[4] Desclos, Louis-Charles, vicaire de Sacé, assermenté avec son curé, M. Gigault, auquel il paraît avoir succédé, maintenu dans cette paroisse au Concordat.

Digitized by Google

plique des prêtres de Laval. Nous reproduisons cette pièce d'après la copie qui en fut adressée à Grégoire par D'Orlodot [1].

« *Pour le citoyen Grégoire, Évêque de Blois,*

« *Copie de la lettre adressée par le Clergé résidant à* « *Laval au citoyen Villar, évêque du département de* « *la Mayenne.*

« Laval, 3 messidor, l'an III de la République
(21 juin 1795, V. S.)

« Vénérable Prélat,

« Pressé par les sollicitations des citoyens de Laval, qui ont voulu profiter du décret sur la liberté des cultes [2] pour obtenir le rétablissement de l'église cathédrale, nous avons cru devoir déférer à leurs instances, et, depuis environ deux mois, nous y exerçons les fonctions du culte catholique à la grande satisfaction des fidèles dont l'affluence est considérable [3].

« Mais cette joie que nous devions ressentir en nous voyant enfin rendus à notre ministère est mêlée d'amertume ! Et pourquoi ! Nous sommes des prêtres isolés, ramassés de différents points du département. D'abord la fureur de la persécution, sous laquelle la France entière a gémi si longtemps, nous a forcés de cesser l'exercice de nos fonctions ; ensuite la rage des chouans qui désolent nos contrées nous a obligés de fuir et d'abandonner nos communes : Plusieurs de nos confrères, Monsallier, curé de

[1] Nous devons communication de ce document à l'extrême obligeance de M. Gazier, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris, qui a bien voulu, avec une bonne grâce dont nous lui sommes profondément reconnaissant, nous autoriser à la reproduire, ainsi que les autres lettres, adressées par d'Orlodot à Grégoire, que l'on trouvera plus loin.

[2] Loi du 3 ventôse an III, 21 février 1795.

[3] L'église de la Trinité avait été ouverte le 3 mai 1795 et celle de Saint-Vénérand quelques jours après.

Digitized by Google

Ruillé en Anjou [1]; Le Marchand, curé de Lesbois [2]; les curés de Connée [3], Javron [4], Gennes [5], assassinés de la manière la plus cruelle, ont été victimes de ces forcenés.

« Pour surcroît d'affliction, nous ne pouvons nous regarder, dans le moment présent, que comme des brebis égarées, sans pasteur; et c'est avec le sentiment intime de la plus vive douleur que nous osons vous le dire, vous nous avez abandonnés, V. P., vous ne nous donnez pas le moindre signe de vie.

« Si vous nous regardez encore comme vos coopérateurs dans le ministère sacré de l'Évangile; si vous vous regardez vous-même comme le pasteur du troupeau qui vous a été confié, et dont un jour vous rendrez compte; pourquoi ne le paissez-vous donc plus? Pourquoi n'entendons-nous plus votre voix? Nous savons que les grands intérêts de la France vous occupent à la Convention nationale : mais votre clergé, mais les fidèles de votre département vous sont-ils devenus étrangers? Et ne pourriez-vous point dérober à vos importantes occupations quelques instants pour les donner à vos brebis?

« Plusieurs de vos collègues dans l'Épiscopat et vos collègues à la Convention ont écrit des Lettres pastorales à leurs diocésains, ils ont donné au public leur profession de foi [6] : des Évêques des départements voisins y ont adhéré,

[1] Monsallier, Joseph, né à Laval vers 1752, dominicain, après avoir refusé la cure de Grenoux, avait accepté celle de Ruillé-Froid-Fonds; il fut tué pendant les troubles de la Révolution.

[2] Assassiné par les chouans le 20 octobre 1794. (*Louis de Frotté et les insurrections normandes*, par M. de la Sicotière, 1889. T. I, P. 242.)

[3] Bouessière, Mathurin, curé de Connée, fusillé par les chouans, le 27 avril 1795. (Gerault, *Mémoires ecclésiastiques concernant le district d'Evron pendant la Révolution, page 151.*)

[4] Sans doute M. Cadeau, N..., curé assermenté de cette paroisse.

[5] Giffard, François, ancien principal du collège de Jublains, curé constitutionnel de Gennes, tué en 1791 par des chouans.

[6] *Lettre pastorale de Grégoire à ses diocésains*, du 12 mars 1795 et *Lettre encyclique de plusieurs Evêques de France à leurs frères les autres Evêques et aux églises vacantes*, du 15 mars 1795, signée de Gratien, évêque métropolitain de la Seine-Inférieure; Saurine, évêque des Landes; Grégoire, évêque de Loir-et-Cher; Royer, évêque de l'Ain.

Digitized by Google

entre autres l'Évêque métropolitain d'Isle-et-Vilaine [1] et celui de la Sarthe [2]. Ces écrits nous sont parvenus, et, comme nous avons lieu de penser que vous en avez eu connaissance, quel a été notre étonnement de n'y pas voir votre nom ?

« Nous sommes prêtres, V. P., le langage impur de la flatterie ne doit pas souiller des lèvres consacrées à la vérité. Nous vous parlerons donc avec toute la fermeté sacerdotale. Nous ne sommes pas prêtres pour nous ; nous le sommes pour le peuple. Vous n'êtes pas évêque pour vous non plus ; vous l'êtes pour le peuple qui vous a choisi : vous répondrez de son salut devant le souverain juge. Ce bon peuple vous aime encore quoique vous paraissiez l'avoir oublié. Nous aimons à croire qu'il est encore cher à votre cœur. Écrivez-lui donc et lui faites part de votre affection paternelle ; car, nous ne saurions vous le dissimuler, votre silence et l'abandon de vos vicaires [3] font peine à tout le monde et retiennent bien des gens dans l'incertitude. Donnez-lui donc au plus tôt des marques de votre sollicitude pastorale. Il a droit de l'attendre de vous, et c'est pour vous un devoir sacré. S'il ne jouit pas de votre présence, il verra du moins vos écrits ; il sera content d'entendre les exhortations d'un pasteur et d'un père.

« Marquez-nous aussi de quelle manière nous devons nous conduire en votre absence. Vous trouverez en nous des enfants d'obéissance, gens pleins de bonne volonté

[1] Claude Le Coz.

[2] Jacques-Guillaume-René-François Prudhomme de la Boussinière des Vallées, ancien curé de la paroisse du Crucifix, au Mans.

[3] Villar, parti de Laval au mois de novembre 1793 ; Rabard, tué le 19 septembre 1793 au combat du Pont-Barré ; Martin, tué par les Vendéens aux environs de Laval ; Seguéla, mort le 6 mars 1794 à Saint-Martin-le-Blanc (Seine-Inférieure) ; Laban, Sartre et Laigre devenus professeurs au collège ; Réveil, bibliothécaire du district de Château-Gontier ; Ruffin, officier de la garde nationale de Laval ; Morice la Rue et Cruchet, refugiés aux environs de Mayenne après avoir rétracté leur serment ; Guilbert, obligé de quitter Laval après le 9 thermidor ; Marchand, dont le sort est inconnu, etc.

Digitized by Google

pour vous seconder dans l'œuvre de Dieu. Nous attendons avec une sainte impatience réponse de votre part et nous sommes avec un profond respect,

« Vénérable Prélat,

« Vos fils en Jésus-Christ et vos collaborateurs dans le ministère sacré de l'Évangile, les prêtres résidant à Laval.

« La lettre est signée : L.-A. Morisseau, curé de l'Huisserie ; D'Orlodot, curé de Saint-Vénérand ; Fr. Bourgeois, curé de Saint-Berthevin ; Desclos, vicaire de Sacé ; Gaugain, curé de Crannes ; R. Huneau, curé de Loiron ; Le Monnier, curé de Montigné ; R.-F. Oger, curé de Commer ; M. Bichard, curé de Courbeveilles ; Griveau, curé de Bonchamps ; Gigan, curé de Martigné ; Chevron, curé de Louverné ; Roche, curé de Sougé-le-Bruant ; Roche, curé de Changé et J.-R. Cosnard, ancien vicaire épiscopal et curé du Grand-Oisseau.

« Pour copie conforme :

« J.-R. Cosnard,

« Ancien vicaire épiscopal et curé du Grand-Oisseau,
« gardien de la minute. »

Villar ne fit aucune réponse à cette lettre. Les prêtres qui avaient repris l'exercice du culte continuèrent donc leurs fonctions sans direction, mais avec l'autorisation et sous la surveillance de l'évêque de Rennes, Claude Le Coz, cherchant par tous les moyens possibles à ranimer le zèle de leurs anciens confrères pour les décider à rétablir le culte dans leurs paroisses. Quelques églises semblent en effet avoir été ouvertes vers cette époque :

A Cossé-le-Vivien, par M. Létard, qui, réfugié à Paris, puis à Troyes, pendant la Terreur, était rentré dans sa

Digitized by Google

paroisse, qu'il abandonnait pour se retirer à Laval quand les chouans reprenaient les armes [1] ;

A Andouillé, par M. Lemesle de la Maisonneuve [2] ;

A la Bigottière, par M. Durand [3] ;

A Saint-Clément de Craon, par M. Benoist [4] ;

A Saint-Rémy de Châteaugontier, par M. Fouquerel [5] ;

A Montenay, près Ernée, par M. Lefort, appelé par les habitants. Celui-ci, autrefois employé dans le diocèse et vicaire à Ernée, avait demandé de nouveaux pouvoirs à Villar, sans avoir obtenu de réponse, mais avait été autorisé par le métropolitain, Le Coz, à se rendre aux désirs des habitants de Montenay [6].

[1] Létard, Julien-Jean, curé de Cossé avant la Révolution, assermenté, maintenu dans sa cure après le Concordat, mort en 1814. C'était, dit M. Boullier, un homme distingué par son esprit et ses connaissances.

[2] Lemesle de la Maisonneuve, curé d'Andouillé avant la Révolution, assermenté, mort en 1801.

[3] Durand, Julien-François, né en 1741 à la Bazoge-sous-Lucé (Orne), curé de la Bigottière depuis 1775, assermenté, mort en 1799, remplacé par son vicaire, M. Jouanne, Edouard.

[4] Benoist, Mathurin-Pierre, né à Châteaugontier vers 1756, vicaire à Saint-Clément de Craon, devenu curé constitutionnel de cette paroisse, nommé après le Concordat à la Selle-Craonnaise, mort vers 1815.

[5] Fouquerel, Urbain, vicaire de Saint-Rémy de Châteaugontier, devenu curé assermenté de cette paroisse, retiré vers 1801 en Touraine.

[6] Lefort, François-Michel, né à Ernée vers 1752, ordonné prêtre pendant la Révolution, probablement par Villar, vicaire à Ernée avant la Terreur, resté comme vicaire à Montenay, après le Concordat.

D'Orlodot écrit, le 20 février 1797, à M. Cahoreau : « M. Lefort ne « m'a point écrit ; mais je sais, à n'en pouvoir douter, qu'il s'est « adressé à notre métropolitain, après avoir plusieurs fois inutilement « sollicité l'approbation de notre évêque. Encore que je ne le con- « naisse point et que je n'aie eu avec lui aucune relation, permettez, « mon cher confrère, que je le recommande à votre charité. Il a « besoin de conseils, mais il est heureux d'avoir un voisin tel que « vous ; en les lui donnant, vous serez tout à la fois son bienfaiteur « et celui de la paroisse qu'il dessert. Je ne pense pas que nous « soyons fondés à avoir des inquiétudes sur les Sacrements qu'il a « administrés avant d'avoir reçu une autorisation formelle, son « recours aux supérieurs décide la question, puisqu'il a jadis été « admis pour le diocèse, et que son admission n'a pas été révoquée « et qu'il n'est entré à Montenay que d'après les suffrages du « peuple. »

Tous les renseignements que nous donnons ci-dessous sur les

Digitized by Google

A Notre-Dame de Mayenne, par un jeune prêtre ordonné par Villar, M. Touroude [1].

Le 20 juin 1796, d'Orlodot adressait à Grégoire la lettre suivante qui contient un curieux tableau de la situation de l'église constitutionnelle de la Mayenne à cette date.

« *A M. l'Évêque de Loir-et-Cher, membre du Conseil des Cinq-Cents, à Paris* [2].

« Monsieur l'Évêque,

« Le département de la Mayenne étoit un de ceux où la religion régnoit avec un ascendant plus général : le genre de vie, une heureuse simplicité de mœurs, en avoient fermé l'accès à la philosophie. L'habitude d'être bien dirigé, avoit fait naître celle de confondre les ministres du culte avec le culte même. Dans une telle disposition, il ne fut pas difficile aux réfractaires de rendre odieuses les formes nouvelles. Il y a eu au plus vingt curés de campagne qui aient prêté le serment ; les villes n'en ont pas compté un seul. Aussi les étrangers, les vicaires de campagne et les religieux, appelés au remplacement, n'ont-ils trouvé d'abord que quelques patriotes : mais deux ans de travaux soutenus, de vertus éprouvées, et l'éloignement de nos adversaires avoient considérablement diminué le

prêtres constitutionnels du district d'Ernée nous ont été fort aimablement communiqués par M. Frédéric Le Coq, auteur d'un important ouvrage, actuellement en cours de publication, sur l'histoire de la Constitution civile du clergé dans le département de la Mayenne.

[1] Touroude, Thomas-Bernard-Emilien, né à Beaumont-le-Roger (Eure), ordonné prêtre par Villar, demeuré comme prêtre habitué à Notre-Dame de Mayenne après le Concordat, nommé en 1804 curé de Commer. (Note due à l'obligeance de notre excellent collègue M. Raulin.)

[2] Cette lettre, de même que les suivantes, fait partie des archives de M. A. Gazier. Elle porte en tête diverses annotations qui ne sont pas de la main de Grégoire, mais de celle sans doute d'un de ses secrétaires. — *A répondre par M. Grégoire sur l'organisation d'un presbytère.* — *Presser de nouveau l'organisation d'un presbytère* — et plus bas : *Répondue.*

Digitized by Google

nombre de leurs partisans ; par exemple, à la fin de 93, il n'en restoit pas deux mille entre huit mille âmes qui composent ma paroisse ; et ceux-là, pressés par le besoin du cœur, las de leurs privations, jaloux de solemniser leurs sentiments religieux, isolés de toute suggestion perfide, sembloient être à la veille de se réunir.

« A cette époque, la Vendée vint couvrir de ses phalanges tous les points du département ; avec elle rentrèrent les prêtres insermentés : et ils eurent d'autant moins de peine à ramener dans leurs filets ceux qui s'en étoient échappés, à retenir les autres, à opérer même la défection d'un grand nombre de paroisses, que, parmi les terroristes, les iconoclastes, les blasphémateurs, six de nos confrères furent les plus ardents et les seuls qui osassent se mettre en avant pour l'expoliation des églises et la persécution des chrétiens [1]. Il est arrivé ce que produit ordinairement l'injustice naturelle des hommes : l'infamie de ces apostats a rejailli sur l'innocent : loin de nous tenir compte d'avoir été plus ou moins leurs victimes, on nous a cru coupables de tout ce qu'ils avoient fait, parce que nous étions constitutionnels comme eux ; ou du moins ceux qui avoient intérêt à le faire croire n'ont pas manqué leur coup.

« En sorte que, quand nous avons repris, il y a un an, nos augustes fonctions, nous avons vu rentrer au bercail à peine un tiers de l'ancien troupeau. Les uns étaient gagnés, les autres inquiets sur la stabilité d'une révolution qu'on s'étoit habitué à croire impossible, d'autres, arrêtés par la crainte que leurs propriétés rurales ne fussent dévastées. Les chouans ont mis bas les armes, on jouit de la tranquillité ; et nous n'apercevons encore ni augmentation de

[1] Notamment Volclair, curé constitutionnel de Lassay, devenu accusateur public près la commission révolutionnaire de la Mayenne ; Guilbert, ci-devant vicaire de Viviers, vicaire épiscopal de l'évêque Villar, puis secrétaire-greffier de la commission révolutionnaire, Chédeville, prêtre de l'Orne, qui succéda à Guilbert comme secrétaire-greffier de ladite commission ; Thulot, vicaire épiscopal de Chartres, devenu curé de Grenoux, près Laval, etc...

Digitized by Google

notre côté, ni moins d'entêtement dans le parti de l'opposition.

« Laval est partagée en deux paroisses : celle de la Trinité, où étoit le siège épiscopal, et la mienne. Huit curés des campagnes environnantes, et un ex-capucin très âgé, exercent dans la première [1]; trois curés, aussi du département, veulent bien partager mes travaux [2]. Jusqu'ici nous avons entretenu une correspondance suivie avec notre métropolitain, le vertueux évêque de Rennes, à qui nous avons eu recours après avoir acquis la triste conviction que le citoyen Villar nous avoit abandonnés ; car il n'a répondu à aucune des lettres que nous lui avons écrites, soit en particulier, soit en corps.

« Dans l'arrondissement, je ne connois que quatre paroisses où les pasteurs soient restés en fonctions : Andouillé, Sacé, Louverné, patriotes sans exception, parce qu'elles ont conservé leurs anciens ministres, et la Bigottière, où il y a peu d'opposants. Dans le reste du diocèse, je ne sache que Mayenne, Ernée, Craon, Châteaugontier, ci-devant chefs-lieux de districts, et Montenay, près Ernée, où l'on ait recommencé l'exercice du culte. A Mayenne, les assermentés, contraints de fuir, sont remplacés par un étranger qui, ne s'étant soumis qu'à la dernière déclaration, paroit faire cause à part. A Ernée, le curé constitutionnel a pour second un jeune homme qui étoit mon vicaire et qui ne m'a quitté que parce qu'il mouroit de faim ici [3]. A Craon, pas un prêtre assermenté [4].

[1] Voir plus haut, page 36.
[2] Voir plus haut, page 36.
[3] Durand, François, ci-devant serpent à la Trinité, ordonné prêtre par Villar. D'Orlodot le recommande fréquemment à M. Cahoreau dans ses lettres à celui-ci. Durand, qui suppléait M. Beauvais, réfugié à Ernée, dans sa cure de Saint-Germain-le-Guillaume, devint vicaire de cette paroisse après le Concordat.
[4] Deniel, Michel-Jean, ci-devant curé intrus de Congrier, et Vezac, Michel, curé constitutionnel de Peuton, vinrent en 1799 se réunir à M. Benoist pour lui servir de vicaires. (Renseignement fourni par notre obligeant collègue, M. Gadbin.) Dom Piolin, dans son *Histoire*

Digitized by Google

A Châteaugontier, le curé constitutionnel de l'une des paroisses est secondé par plusieurs curés réfugiés [1]. Celui de l'autre paroisse est marié et commissaire civil [2].

« Il y a encore ici quatre vicaires épiscopaux, dont trois dévoués entièrement à l'institution (*lire* à l'instruction) [3], et un préférant à la religion les grades militaires [4] : aucun de ceux-là ne paroit même à nos saintes cérémonies. Nous avons en outre trois curés réfugiés, dont un assiste aux offices, l'autre semble les dédaigner, et le troisième est marié [5]. A Balay (Ballée), gros bourg constamment patriote, il y a plusieurs curés et vicaires réfugiés, qui sont tous dans l'inaction, parce que le curé du lieu est aveugle, et que son vicaire, retenu peut-être par une sorte d'abjuration, occupé d'ailleurs des affaires politiques et en possession d'être le meneur de cette commune, ne juge pas à propos de rouvrir l'église [6]. J'ignore les lieux de retraite des autres curés du diocèse.

« En général nos administrations sont peu portées à nous protéger, et profiteroient contre nous avec empressement des plus légères occasions. J'ayais cru devoir adopter l'usage de porter le saint viatique, revêtu des or-

de l'Eglise du Mans pendant la Révolution (Tome X, page 100), reproduit plusieurs passages d'une dénonciation contre les prêtres catholiques rentrés, adressée, le 20 juin 1800, au préfet de la Mayenne par M. Deniel, prêtre à Craon.

[1] Neveu, Jean, ci-devant curé constitutionnel de Gennes, mort en 1801, et Hayer, Charles, dont nous ignorons les précédentes fonctions, mort en 1813 prêtre habitué à Châteaugontier. (Note due à l'obligeance de M. Gadbin.)

[2] Lévenard, Louis-François, ci-devant vicaire à Saint-Ouen-des-Toits, devenu vicaire épiscopal de l'évêque Villar, puis curé de Saint-Jean de Châteaugontier où il s'était marié pendant la Terreur.

[3] Laban, Sartre et Laigre.

[4] Ruffin, Augustin.

[5] Nous ignorons les noms de ceux-ci.

[6] L'ancien curé Fouquereau, N..., avait en effet prêté le serment constitutionnel ; son vicaire, Pierre Choltière, devenu commissaire du Directoire exécutif près la commune de Ballée, fut assassiné par les chouans le 12 pluviôse an VII (31 janvier 1799). Parmi les prêtres constitutionnels réfugiés à Ballée, M. Gérault cite deux curés du district d'Evron : MM. Mancel, René-Anne, ci-devant capucin de Laval, devenu curé de Préaux, et Pichard, curé de Chémeré-le-Roi.

Digitized by Google

nements ordinaires, mais enveloppé d'un long manteau, de manière à ne laisser rien paroître du costume ecclésiastique. La municipalité a fait agir, et je n'ai dû qu'à l'honnêteté de son commissaire de n'être pas inquiété ultérieurement. Je me flattois d'allier, dans cette méthode, le respect pour la loi, avec celui que je dois aux mystères sacrés. Je vous prie, Monsieur l'Évêque, de vouloir bien me dire si je me suis trompé, ou si je puis continuer sans risques [1].

« Nous avons différé jusqu'à ce jour l'organisation du presbytère, parce que, tous, nous puisions dans la même source, dans la sagesse et la charité de M. Le Coz, les conseils et les pouvoirs de circonstances qui nous sont nécessaires ; et parce que le petit nombre d'églises ressuscitées rendoit, ce nous semble, son existence presque illusoire. Peut-être un évêque ferait-il grand bien, en fixant l'opinion sur un ordre stable, sur le retour des formes. Cette idée, jointe à l'ennui de notre isolement, nous fait soupirer avec ardeur vers le moment où il nous sera donné d'avoir un pasteur. Cependant, Monsieur l'Évêque, si cette organisation provisoire vous semble utile, je vous supplie de nous le faire connoître et de nous prescrire la marche à suivre.

« La lettre de l'abbé Sicard au Conseil des anciens, rapportée avec complaisance et louée avec emphase au n° 223 de Perlet, nous avoit profondément affligés [2]. Encore

[1] La loi du 21 février 1793, dans son article 5, portait défense aux ministres du culte de paraître en public avec les habits, ornements ou costumes affectés à des cérémonies religieuses.

[2] C'est sans doute à une réponse à cette lettre de l'abbé Sicard, adressée par d'Orlodot au journal de Perlet, mais non publiée par celui-ci, que fait allusion Grégoire, dans son compte-rendu du Concile de 1797, reproduit dans le journal *Les Annales de la Religion*, lorsqu'après avoir parlé des calomnies répandues sur les prêtres constitutionnels par les journaux contre-révolutionnaires, il ajoute : « Mais ils évitaient soigneusement d'imprimer les réponses « vigoureuses qui leur pleuvaient de tous les départements, telles « qu'une longue et excellente lettre du citoyen d'Orlodot, curé de « Saint-Vénérand de Laval. » (*Annales de la Religion*, 3e année, tome VII, page 15.)

Digitized by Google

qu'elle ne soit qu'une jolie déclamation, l'on craignoit qu'elle ne prononçât l'opinion dominante. Vos demandes nous ont consolés, en nous laissant espérer que notre zèle, que nos sacrifices ne seront pas perdus pour le rétablissement, pour la gloire de la religion. Agréez, s'il vous plaît, nos remerciements, les miens en particulier, et l'assurance des sentiments respectueux que depuis longtemps je désirois de vous offrir, et avec lesquels je ne cesserai jamais,

« Monsieur l'Évêque,

« De vous être entièrement dévoué.

« D'ORLODOT,

« Curé de Saint-Vénérand, rue Sainte-Anne.

« Laval, 20 juin 96 — 2 messidor, 4e année Républicaine. »

E. QUÉRUAU-LAMERIE.

(A suivre.)

Digitized by Google

UN VIEUX MANUSCRIT

DU XVIE SIÈCLE

Plus occupés du rôle politique d'Henri III, les historiens ont peu parlé de ses qualités comme orateur. Le roi, cependant, bien avant de monter sur le trône, s'était adonné au culte des belles-lettres, en suivant les leçons d'Amyot, un des érudits du XVIe siècle. Dès son avènement, il se fit le protecteur de l'Académie, créée sous Charles IX, son frère, pour le perfectionnement de la langue française ; il appela près de lui les savants et les poètes les plus renommés, les chargeant de divers travaux qu'il récompensait royalement.

Henri III aimait à s'occuper de poésie avec Ronsard, Desportes, Vauquelin de la Fresnaye et d'autres, ainsi que de la littérature latine avec Daron et Henri Étienne; mais il se plaisait surtout à l'étude de l'éloquence, s'essayant à parler avec correction et élégance, et il y réussit pleinement. Mezeray dit de lui : « Il se rendit si éloquent avec la disposition naturelle qu'il y avoit, que s'il pouvoit y avoir de l'excez à une si belle chose, il y auroit eu sujet de dire qu'il l'estoit trop. Aussi se plaisoit-il merveilleusement aux grandes assemblées et actions d'apparat, où il se trouvoit que sa harangue estoit toujours la plus belle et que mesmes les reponses qu'il faisoit sans premeditation aux deputez et ambassadeurs valoient mieux que leurs pièces préparées avec beaucoup d'art et de peine[1]. »

Le roi Henri III eut son premier succès oratoire à l'ouverture des États généraux de Blois, le 6 décembre 1576.

[1] Mezeray, *Histoire de France*, tome III, p. 658.

Digitized by Google

Son discours, suivant Mezeray, fut prononcé avec une merveilleuse élégance et accueilli par les applaudissements de toute l'assistance, Mais ce fut aux États généraux de Blois de 1588 que le roi se montra maître dans l'art de persuader et d'émouvoir ; la péroraison surtout était remarquable. « La fin de sa harangue, dit encore l'historien que nous avons déjà cité, fut animée d'une grande véhémence et de tous les mouvements qu'il crut capables de laisser de fortes impressions dans l'esprit des assistants. Quand il eut cessé de parler, toute l'assemblée était dans un profond silence causé autant par l'admiration que par le respect[1]. » Cette appréciation, peut-être exagérée, est pleinement confirmée par l'avis de Marcel, un des députés de l'Assemblée, qui s'exprime en ces termes, dans son *Histoire de France*, sur le discours royal : « Ce fut la plus belle et docte harangue qui fut jamais oüye, non pas d'un Roy, mais je dis d'un des meilleurs orateurs du monde, et eut telle grace, telle asseurance, telle gravité et douceur à la prononcer qu'il tira les larmes des yeux à plusieurs, du nombre des quels je ne me veux exempter[2]. »

Comment Henri III était-il arrivé à ce degré d'éloquence, quels furent ses maîtres dans un art difficile, les admirateurs de son talent ne l'ont pas dit. Mais il nous est parvenu deux courts manuscrits, composés exclusivement pour lui, deux sources d'excellents principes de rhétorique.

De ces ouvrages, l'un, de Jacques Amyot, a pour titre : « *Projet de l'éloquence royale composé pour Henri III ;* » il a été retrouvé dans une bibliothèque privée et imprimé pour la première fois à Versailles en 1805[3].

[1] Mezeray, tome III, p. 541.
[2] Guillaume Marcel, *Histoire de l'origine et des progrès de la monarchie française*, tome IV, p. 602. — Paris, 1686.
[3] *Projet de l'éloquence royale composé pour Henri III*, roi de France, par Jacques Amyot, évêque d'Auxerre, grand aumônier de France, d'après le manuscrit autographe de l'auteur. — Versailles. De l'imprimerie de Ph.-D. Pierres, 1805.

Digitized by Google

L'autre, sans nom d'auteur, est intitulé : « *Rhetorique française faicte particulièrement pour le roy Henry III ;* » apporté de France en Italie, probablement à la fin du siècle dernier, il a été conservé inédit à la bibliothèque royale d'Este, à Modène. Il a été récemment publié par le professeur italien Giulio Camus.

Bien que les deux traités soient au fond consacrés au même sujet, ils constituent toutefois deux travaux essentiellement différents. Celui d'Amyot est divisé en quinze chapitres, où il est à la fois question de l'éloquence royale, de son utilité, de ses moyens, des arguments propres à un roi dans les affaires. Le second, au contraire, est un véritable manuel de rhétorique, suffisamment bien composé, et rempli de nombreux exemples tirés de la littérature française du XVIe siècle. La reliure, en peau de couleur brune, porte au dos, en lettres d'or : *Retorique françoise,* avec l'aigle de la maison d'Este. Des quarante pages qui le composent, vingt-six seulement sont consacrées aux leçons de rhétorique ; les autres, laissées en blanc, ont été remplies par des citations, soit poésie, soit prose, en français, latin, italien, espagnol, qui paraissent avoir servi d'exercices littéraires.

Sur la première page du recueil on lit, en tête : « *Collegii Parisiensis Societ. Jesu* », avec un ancien numéro d'ordre, 46, dans l'angle. A la marge est écrit d'une autre main : « *Paraphe au desir de l'arrest du 5 juillet 1763. Mesnil.* » Puis commence le traité avec la définition de la rhétorique et la première partie du chapitre, « *De l'Invention* ».

L'ouvrage provient d'un collège de la Compagnie de Jésus, et beaucoup de passages révèlent qu'il a été composé par un membre du clergé. M. Giulio Camus serait disposé à l'attribuer à l'auteur du « *Projet d'éloquence royale* », parce que les deux œuvres ont une certaine ressemblance de style et paraissent mutuellement se com-

Digitized by Google

pléter. On peut objecter, il est vrai, que sous le règne de Henri III, Amyot était évêque d'Auxerre et déjà avancé en âge ; mais il nous est appris par l'abbé Lebeuf[1], un de ses biographes, que, cependant, le savant prélat s'intéressait toujours aux études du roi, son ancien élève, et qu'il venait de temps en temps à Paris, où il lui donnait les leçons composées à son intention.

Enfin, quel que soit l'auteur, c'est une heureuse idée, de la part de M. Giulio Camus, d'avoir publié le manuscrit : « *Rhetorique françoise faicte particulièrement pour le roy Henry III ;* » il peut servir à l'histoire de l'éloquence française au XVIe siècle. Les œuvres de ce genre, à cette époque, sont rares. Nous citerons : *L'Art de pleine Rhétorique*, du Père Fabri[2] ; *la Rhétorique*, du Père de Courcelles[3]; et celle de A. Fouquelin[4], dédiée à Marie de Lorraine, mère de Marie Stuart. Mais les traités de rhétorique en langue latine, au XVIe siècle, sont nombreux ; parmi eux, il convient d'indiquer un ouvrage non mentionné par les bibliographes et qui est dédié à Amyot par un de ses élèves, Pierre Sainct-Fleur de Montpellier[5].

Le manuscrit publié par M. Giulio Camus commence ainsi : « Rhetorique est vn art de bien et disertement parler pour persuader quelque chose. Elle a quatre parties en soy : l'inuention, l'elocution, la pronunciation et l'action. » Tel est le plan général du traité, dont nous avons lu avec intérêt le texte dans les mémoires de l'Académie de Modène.

A. DE VILLIERS.

[1] L'abbé Lebeuf, *Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre*, t. I, p. 631. — Paris 1743.

[2] *Le grant et vray art de pleine Rhetorique...* compillé et composé par maistre Pierre Fabri. — Rouen 1521.

[3] *La Rhétorique*, de F. de Courcelles, de Candes, en Touraine. — Paris 1557.

[4] *La Rhétorique française*, d'Antoine Fouquelin, de Chanceny, en Vermandois. A Mme Marie, royne d'Ecosse. — Paris 1555.

[5] *Petri Saint-Fleur Monpoliensis institutionum rhetoricarum libellus ad Aristotelis, Ciceronis, Quintiani, Rodolphi Agricolæ, et aliorum probatissimorum autorum præceptiones, de arte dicendi interpretandas et intelligendas necessarius.* (Imprimé en 1560.)

Digitized by Google

CROSSES DU MUSÉE SAINT-JEAN

D'ANGERS[1]

Les crosses abbatiales du Musée d'antiquité d'Angers, classées primitivement sous les nos 274 *bis*, 420, 421, 422 de l'Inventaire, 1re édition, année 1868, et depuis sous le n° 1849, 2e édition, 1884; ces crosses, dis-je, ne sont pas sans avoir obtenu quelque renom depuis qu'elles ont figuré à Paris, aux expositions de 1867 et 1889. C'est ce qui m'engage, Monsieur le Ministre, à vous adresser ces notes contenant l'historique et quatre photographies de nos crosses, trouvées à diverses époques dans les abbayes de Fontevrault et de Toussaint, département de Maine-et-Loire.

Mais, auparavant, j'ai tenu, ce qui, d'ailleurs, m'est une agréable obligation, à soumettre ces notes à l'appréciation de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts (ancienne Académie d'Angers), par reconnaissance pour l'affectueux accueil qu'elle n'a cessé de me témoigner, depuis tantôt un demi-siècle.

Maintenant, au fait! en commençant, toutefois, par les

[1] Extrait de la XIVe session de la réunion de la *Société des Beaux-Arts*. Mai, Paris 1890. — « En l'absence de M. Godard-Faultrier... il est donné lecture de sa notice : *Crosses d'abbés, leur provenance et leur description*. Les œuvres d'art, dont M. Godard, directeur du Musée d'antiquités d'Angers, a envoyé de bonnes reproductions, sont des spécimens d'orfèvrerie très remarquables. L'histoire des crosses en question, provenant des abbayes de Toussaint et de Fontevrault, ajoute à leur intérêt, ainsi qu'on le verra. »

Digitized by Google

crosses le plus récemment découvertes, c'est-à-dire par celles de Toussaint.

La ville d'Angers, toujours soucieuse de conserver et de mettre en lumière ses vieux monuments historiques, jeta, voici près de cinquante ans, son dévolu sur l'ex-église de Toussaint, non pour la restaurer, mais pour déblayer son enceinte, ce qui nous a valu plus tard la découverte de deux crosses réputées des plus curieuses parmi celles que l'on peut citer, d'après, du moins, l'opinion de M. le comte de Bastard, si compétent en matière d'orfèvrerie du moyen âge.

Ici nos communications formeront quatre paragraphes, deux pour les crosses de Toussaint, les autres pour les crosses de Fontevrault.

§ 1er. — *Crosse au dragon ailé crucifère, dite de Robert Ier, abbé de Toussaint*

Tout d'abord faisons observer que les chanoines réguliers de Saint-Augustin venus du monastère de Saint-Pierre d'Airvaux, au diocèse de Poitiers, bien qu'établis à Toussaint d'Angers dès le commencement du douzième siècle, n'eurent pas d'abbé avant l'année 1141 [1].

C'est donc postérieurement à cette date que la crosse attribuée à Robert Ier doit remonter et non plus haut.

Quoi qu'il en soit, ce fut en 1845, époque à signaler pour nos découvertes à Toussaint, qu'en présence de deux amis des Beaux-Arts, savoir : M. de Beauregard, président de Chambre à la Cour d'Appel d'Angers, président aussi de notre Société d'Agriculture, Sciences et Arts, et M. Lèbe-Gigun, l'un des graveurs du grand ouvrage des monuments d'Égypte, je procédai à l'ouverture d'une tombe,

[1] *Histoire de l'église et du diocèse d'Angers*, par l'abbé Tresvaux, t. II, p. 605.

Digitized by Google

trouvée le 11 mars, au bas de la nef, à une profondeur de 1m70.

Cette sépulture, de la classe de celles dites non apparentes, était formée de tufs placés sur le sol, liés entre eux avec de la chaux et recouverts de larges ardoises brutes. Même sol corroyé et semé de parcelles de charbon de bois, où fuma l'encens, *prunæ cum thure*, symbole habituel de la prière ; squelette orienté de l'ouest à l'est ; la tête surélevée, comme pour voir le Levant, et posée sur feuilles de laurier, emblème d'immortalité ; fils d'argent sur restes de vêtements et débris de chaussures en cuir ou étoffe, sans pouvoir mieux distinguer.

Cette tombe, faite de matériaux rustiques, pour ne pas dire grossiers, n'avait, après tout, rien de moins que ce qui se rencontre ordinairement dans les sépultures du douzième siècle. Mais ce qu'elle avait en plus, contraste frappant! c'était la crosse en cuivre doré, dite de Robert Ier, abbé de Toussaint, élégant objet d'art représentant un serpent ailé, ou dragon, des lèvres duquel s'échappe une petite croix latine. Cette crosse n'est point émaillée ; sa volute, sa boule méplate et sa douille sont d'une seule pièce. Elle avait une hampe en bois, armée d'un embout pointu, en cuivre doré. La longueur de cette crosse était de 1m77. De bons esprits croient pouvoir la rattacher, par son style franco-latin, au dernier tiers du douzième siècle.

De ce nombre est M. le comte de Bastard, qui, dans son Rapport officiel de 1857, page 461, penche à croire que la volute octogone de notre crosse au dragon ailé crucifère indique l'époque capétienne.

En même temps, voilà comment, au point de vue du symbolisme, il explique la présence de la petite croix latine sortant des lèvres du dragon ailé : « Nous reconnaî-« trons, dit-il, dans la croix portée par le dragon, la tra-« duction littérale de la pensée d'Origène. Le dragon ou « serpent ne tient pas seulement la croix ; il est la figure

Digitized by Google

« de la croix, la croix même, et, pour rendre cette image « sensible, une petite croix sort de sa gueule. »

Cette explication du feu M. le comte de Bastard est bien celle qui paraît convenir à notre crosse au dragon ailé crucifère; ne rappelle-t-elle pas, en effet, le symbolisme du Serpent d'airain ?

§ 2. *Crosse à fleur épanouie, dite de Robert IIe, abbé de Toussaint*

C'était le 10 mars 1845 que nous la découvrîmes, à la profondeur de 1m50, vers l'angle sud-ouest interne de l'ex-église de Toussaint, dans une sépulture semblable à la précédente, composée de plusieurs tufs rapprochés les uns des autres et à peine taillés.

Cette crosse à fleur épanouie est, comme celle dite de Robert Ier, de la fin du douzième siècle; mais, malgré ce rapprochement de dates, il est visible que le style est différent; on sent qu'il existe, entre ces deux bijoux trouvés à Toussaint, quelque chose de ce que l'on pourrait nommer une *Renaissance*, mais dans un goût oriental ou mieux byzantin.

Bref, avec la crosse au dragon ailé crucifère nous aurions une œuvre d'orfèvrerie capétienne, franco-latine, tandis qu'avec la crosse à fleur épanouie nous aurions un travail de fabrique de Limoges, au type oriental bien connu.

Quoi qu'il en soit, je crois devoir citer les curieuses lignes de M. le comte de Bastard sur notre seconde trouvaille à Toussaint, celle de la crosse à fleur épanouie. Il en parle ainsi :

« Ce délicieux travail, du douzième siècle au treizième, « supérieur à tout ce que nous avons rencontré dans nos « longs voyages, est également séduisant par la pureté de « l'ensemble et la délicatesse de l'ornement courant.

« Nous y retrouvons, certainement, la verge fleurie et

Digitized by Google

« sacerdotale d'Aaron. D'autres y verront peut-être le « rejeton de Jessé d'où sortira la fleur prédite par Isaïe[1] »

Après nos crosses de Toussaint, parlons de celles de Fontevrault.

Chose notable! l'orfèvrerie byzantine à émaux chatoyants, champlevés, paraît avoir fait son chemin sur nos limites angevines, notamment vers le douzième siècle, à Fontevrault, où, remarquable rapprochement et qui prouve que tout s'enchaîne dans les Arts, tandis que l'orfèvrerie orientale pénétrait dans ce célèbre couvent, y pénétrait aussi, en architecture, avec de magnifiques coupoles à pendentifs distincts, sur plan carré, le même souffle byzantin.

Et voilà que, sans trop brusque transition, nous sommes ramenés à la précieuse vitrine renfermant, sous le *numéro* 1849 de notre inventaire du musée Saint-Jean, d'Angers, les deux dernières crosses qui nous restent à décrire.

§ 3. — *Crosse au Saint Michel Archange, dite de Robert d'Arbrissel, fondateur de l'Ordre de Fontevrault.*

Cette crosse en cuivre doré, avec émaux champlevés, se compose d'une volute, d'une pommette et d'une douille, le tout haut de 0m32.

L'émail de la volute est bleu et losangé, elle représente un serpent, mordant l'extrémité des ailes du saint Michel, qui donne un coup de lance à un dragon bipède.

La pommette, en cuivre doré, est égayée d'animaux fantastiques.

Quant à la douille, elle est émaillée de bleu et ornée d'élégants rinceaux dorés ; plusieurs la soutiennent ; enfin

[1] *Inventaire du Musée d'antiquités d'Angers*, 1re édit., p. 90. *Bulletin du Ministère de l'Instruction publique*, 1857, p. 425-463.

Digitized by Google

seize crochets en cuivre ornent extérieurement la crête de la volute.

A remarquer, dans cette crosse byzantine, que tout ce qui tient à l'ornementation proprement dite est supérieur aux figurines, et cela, tout au contraire de l'orfèvrerie latine où les figurines semblent avoir mieux conservé leur tradition simple, élégante et fine de l'Art romain, comme par exemple dans l'exécution de notre crosse de Toussaint, dite du dragon ailé crucifère. Quoi qu'il en puisse être, la crosse dite de Robert d'Arbrissel est assez intéressante pour ne rien négliger de ce qui concerne son origine.

Sans doute nous ne pourrons, comme à Toussaint, donner des détails *de visu* sur les découvertes faites à Fontevrault; mais il nous sera, du moins, possible d'y suppléer par des extraits d'une lettre de M. Derrien, autrefois ingénieur en chef des ponts et chaussées, adressée à M. de Tocqueville, préfet de Maine-et-Loire, en 1814.

On y lit : « Voici les renseignements que je me suis pro-
« curés et que j'ai lieu de croire exacts ; il est sûr que la
« *crosse* et le *bâton* de Robert d'Arbrissel furent trouvés
« au commencement de l'administration de M. Bourdon de
« Vatry (6 thermidor an XIII, 24 février 1804), et à
« l'époque où l'on vendit les marbres de la maison de
« Fontevrault.

« La *capsule*, en plomb, qui renfermait les cendres du
« Bienheureux Robert, était, sous le maître-autel de l'église
« principale et dans un tombeau, à côté du *bâton* et de la
« *crosse*.

« Ce dernier objet excita l'envie des ouvriers qui démolis-
« saient le tombeau ; ils le prirent pour de l'or. Il fut
« coupé en deux parties et depuis retiré de leurs mains et
« réparé par les soins de M. Normand, ingénieur à la rési-
« dence de Saumur [1]. »

[1] Voir notre notice, p. 218, *Répertoire archéologique de l'Anjou*, année 1861.

Digitized by Google

D'après la teneur de cette lettre, il est incontestale que cette crosse provient de Fontevrault; mais est-il certain qu'elle servit au Bienheureux Robert? Le doute est permis. Ce pieux fondateur, écrivions-nous vers 1861, se borna toujours à être appelé Maître, *Magister;* or, ce qui convenait le mieux comme insigne à cette qualité, c'était un bâton, et ce bâton (du onzième siècle), les Fontevristes de Chemillé le possèdent encore [1]. Il est long de 1m45 et se termine en bas par une pointe en cuivre, et au sommet par un *TAU*, en cristal de roche, garni de cuivre. D'où suit que, si notre belle crosse ne fut point à l'usage de l'humilité proverbiale de Robert, il est admissible que de pieuses mains l'auront, à titre d'honneur, plus tard déposée dans sa tombe [2].

Je crois bien qu'il en doit être de même de notre dernière crosse, sur laquelle il nous reste à dire quelques mots. Elle provient aussi de Fontevrault.

§ 4. — *Crosse au serpent (sans attributs), dite de Pétronille de Chemillé, abbesse de Fontevrault.*

Cette crosse, dénuée de sa pommette et de sa douille, n'a plus que sa volute à tête de serpent; ses enroulements sont ornés d'émaux bleus, champlevés et losangés, comme pour imiter une peau de serpent. La crête est ornée de trente-deux crochets externes, dans le goût du treizième siècle, ce qui montre que cette crosse n'a pas été à l'usage de Pétronille de Chemillé, qui fut abbesse de Fontevrault de 1109 à 1149.

Ce précieux objet fut donné au Musée d'antiquités par feu notre savant naturaliste angevin, M. Millet, qui l'avait

[1] Il a été publié au *Répertoire archéologique de l'Anjou* en 1860, par les soins de Mgr X. Barbier de Montault, dont le savoir, dans nos Sociétés angevines, est inoubliable.

[2] Voir à ce sujet, au *Répertoire archéologique de l'Anjou*, année 1861, p. 219, notre dissertation, 2e alinéa.

Digitized by Google

acquis, il y a plus d'un demi-siècle, des *héritiers* d'un sieur Rosay, autrefois chantre à la cathédrale d'Angers.

Ils déclarèrent que cette crosse provenait de Fontevrault et qu'elle passait pour avoir appartenu à l'une des premières abbesses [1].

Vous le voyez, Messieurs, comme les précédentes années, j'ai cru devoir vous entretenir de sujets empruntés aux collections du Musée Saint-Jean d'Angers. Et c'est, ce semble, à cette heure, le cas mieux qu'en aucun autre temps, qu'il en soit ainsi, notre vitrine des crosses venant de faire assez bonne figure à l'Exposition universelle, au point de vue de l'orfèvrerie sacrée au moyen âge.

L'Anjou, pour le dire à la fin, fut, à peu près constamment, une terre plantureuse en objets d'Art.

Rien qu'autour de Fontevrault, écrit l'auteur du Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire :

« Pendant cinquante ans, tout le pays, à dix lieues à la « ronde, s'est trouvé peuplé de tableaux, de huches ima- « gées, d'émaux, de vaisselle armoriée, de livres ou d'or- « fèvrerie, etc., etc., et l'on trouve encore. »

Oui, on trouve encore! et l'on trouvera toujours, Messieurs, à l'aide de vos utiles réunions des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

GODARD-FAULTRIER.

[1] Voir notre dissertation au *Répertoire archéologique de l'Anjou*, en 1841.

Digitized by Google

UN CONVENTIONNEL CHOLETAIS

MICHEL-LOUIS TALOT

ADJUDANT-GÉNÉRAL

(1755-1828)

(suite)

III

Cependant Bonaparte avait quitté l'Égypte, averti par ses agents de l'état d'anarchie intérieure, où la politique du Directoire avait réduit la France. Après avoir miraculeusement échappé aux croisières anglaises, il aborda sans obstacle à Fréjus, le 17 vendemiaire an VIII (9 octobre 1799) et prit immédiatement la route de Paris. La nouvelle de son débarquement y arriva en même temps que celle de la victoire d'Aboukir; elle y excita la joie la plus folle, l'enthousiasme le plus délirant!

Je ne m'étendrai pas sur les préparatifs du coup d'État ni sur les conditions dans lesquelles il fut exécuté, je ne veux retenir de ces journées, que ce qui intéresse Michel Talot. Les hommes de son caractère, honnêtes malgré leurs égarements, attachés au régime qui s'effondrait, ne voulaient pas croire à l'audace de Bonaparte. Avec une naïveté candide, ils se persuadaient que jamais le général n'userait à son profit des moyens qu'ils avaient eux-mêmes

Digitized by Google

employés pour asseoir la République. Fructidor, pourtant, devait appeler brumaire.

La conjuration fut vite organisée. Le 18 brumaire (10 novembre 1799), la majorité du Conseil des Anciens, qui était du complot, décréta le transfert du Corps législatif à Saint-Cloud, et chargea Bonaparte de l'exécution de ce décret. On lui confia en même temps le commandement supérieur de toutes les troupes composant la garnison de Paris.

Les Cinq-Cents s'étaient assemblés à onze heures et, aussitôt, le président (c'était Lucien Bonaparte), lut le décret de translation. Les membres de l'Assemblée, qui avaient mis tant de bonne volonté à ne s'apercevoir de quoi que ce soit, furent frappés de stupeur ; mais la constitution interdisant toute délibération, le Conseil s'ajourna au lendemain, à Saint-Cloud... Le 19, on se réunit dans l'orangerie du palais. La séance fut fort agitée; de durs propos, des menaces furent échangés. Un des députés qui faisaient partie du complot proposa de nommer une commission pour faire un rapport sur la situation de la République et sur les moyens de la sauver. Ce fut le signal d'un effroyable tumulte.

Jusqu'à la dernière heure, Talot lutta avec la plus grande énergie contre le coup d'État; il cherchait à exciter ses collègues à la résistance et demandait la mise hors la loi de l'*Usurpateur*. — « Eh quoi! s'écriait-il, nous représentons le Peuple Français et nous sommes dans un « village, entourés d'une force considérable dont nous ne « disposons pas!... Moi je déclare qu'hier la Constitution a été outragée ; le Conseil des Anciens n'avait pas le « droit de nommer un général... Bonaparte n'a pas le « droit de pénétrer dans cette enceinte sans y être mandé, « vous ne pouvez voter plus longtemps dans une telle position! Vous devez retourner à Paris, marchez-y revêtus « de votre costume, et votre retour sera protégé par des « citoyens et des soldats! »

Digitized by Google

Talot comptait-il bien sérieusement sur l'appui du peuple de Paris ? En tous cas c'était bien à tort qu'on eût attendu des Parisiens pareil secours. Il y avait bien longtemps que ces derniers avaient perdu tout respect pour ces prétendus pères de la patrie et ils ne se seraient pas laissé imposer par le pompeux spectacle de leur épitoge romaine[1].

Sur ces entrefaites, le député Grandmaison[2] propose au Conseil de prêter serment de fidélité à la Constitution de l'an III. La proposition est aussitôt accueillie, l'appel nominal adopté. Alors on vit chacun des députés venir à son tour à la tribune prêter le serment. Lucien lui-même dut quitter son fauteuil de président pour prêter ce serment qui ruinait les projets de son frère... si un serment politique pouvait être un lien pour celui qui le prête.

Avec son énergie accoutumée, Talot fut au premier rang des députés qui invectivèrent Bonaparte lorsque ce dernier pénétra avec ses grenadiers dans l'assemblée. On l'entendit crier : « Vive la Constitution ! A bas le tyran ! Hors la loi le dictateur ! » Il se montra cependant plus maître de lui qu'un certain nombre de ses collègues qui, à l'exemple du député Aréna[3], se livrèrent à des voies de fait sur la personne du général. Après quelques instants d'hésitation, les grenadiers, enlevés par Leclerc[4] et Murat[5], s'avancent dans l'orangerie. La furie des députés se change en frayeur. A part de rares exceptions, tous ces législateurs se cachent ou prennent la fuite, qui criaient à l'instant

[1] M. Bougler.
[2] Député de la Gironde au Conseil des Cinq-Cents.
[3] Barthélemy Aréna, né en Corse, membre de la Convention et du Conseil des Cinq-Cents, au dix-huit brumaire; il s'échappa et alla s'établir en Italie.
[4] Charles-Emmanuel Leclerc, né à Pontoise le 17 mars 1772, général de division, époux de Pauline Bonaparte, chef de l'expédition de Saint-Domingue, mort à l'île de la Tortue le 22 novembre 1802.
[5] Joachim Murat, né près de Cahors le 25 mars 1771, ardent révolutionnaire, beau-frère de Napoléon, maréchal de France, roi de Naples, fusillé au Pizzo en 1815.

Digitized by Google

même : « Nous n'avons pas peur des baïonnettes ! [1] » Quant à Talot, on dut l'enlever de son banc.

Bonaparte ne lui avait pas encore pardonné son opposition dans l'affaire de l'indemnité des trois cent mille francs. Il l'avait remarqué de nouveau au premier rang de ses adversaires. Un rapport de Fouché, ministre de la police, le désigna encore mieux à l'animadversion du Premier Consul et bientôt il fut, par décret, exclu de la Représentation Nationale « pour les excès et attentats auxquels il s'était livré ». Arrêté chez lui quelques jours après, il fut emprisonné à la Conciergerie, d'où il sortit au bout de quarante-huit heures, à la sollicitation unanime de ses collègues de la députation de Maine-et-Loire. Tous, en effet, s'unirent pour représenter à Bonaparte la loyauté, la droiture de son caractère. On a voulu faire honneur à Bernadotte de cette mise en liberté, il n'y fut absolument pour rien [2].

Le Premier Consul fut très impressionné de cette démarche des députés de Maine-et-Loire si flatteuse et si honorable pour le collègue qui en était l'objet. Il fit nommer Talot colonel de gendarmerie à Grenoble ; celui-ci refusa ce poste et demanda à être employé dans son grade d'adjudant général. Sur ces entrefaites, Alexandre Berthier, avec lequel il avait servi en Vendée, ayant été nommé ministre de la guerre, il lui écrivit pour se plaindre des retards apportés à sa nomination [3]. Bernadotte lui-même s'occupa de son ancien camarade ; on trouve au dépôt des archives du ministère de la guerre [4] une lettre datée du 8 floréal an VIII dans laquelle il demande pour Talot une

[1] « Les plus sages sortirent par la porte, les plus pressés par la fenêtre. Les plus braves ne quittèrent pas leurs chaises curules.... on les retrouva dessous ! » — Charles Nodier, *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, tome I.

[2] Autobiographie de Talot.

[3] Le 22 floréal an VIII. (Arch. du ministère de la guerre. Dossier Talot.)

[4] Dossier Talot.

Digitized by Google

place de sous-inspecteur aux revues[1]. A la suite de ces démarches, Bonaparte chargea le ministre de le proposer pour la première place vacante[2]. Cette nomination suivit bientôt la promesse ; mais Talot, qui ne voulait rien devoir, disait-il, à la faveur de celui qu'il considérait comme un usurpateur et un tyran, la refusa, demandant encore à être employé dans son grade. Mais Bonaparte n'était pas habitué à de pareilles résistances ; les refus successifs de Talot l'irritèrent au plus haut point. Aussi, malgré les promesses faites à Jourdan et à Joseph Bonaparte[3], lui-même, refusa-t-il toute nouvelle nomination pour un homme qu'il considéra dès lors comme intraitable et dangereux[4]. Fouché[5], toujours ingénieux à flatter les sentiments du Maître, même aux dépens de ses amis, trouva facilement l'occasion de faire arrêter l'ancien conventionnel. Une première fois il tenta de l'impliquer dans l'affaire de l'Opéra[6], où l'on voulait, dit on, assassiner le Premier Consul. Après toutes les informations possibles, on fut obligé de le laisser en paix. Mais le ministre prit vite sa revanche. Le 3 nivôse suivant, une machine infernale éclata rue Saint-Nicaise, sur le passage de Bonaparte ; quatre personnes furent tuées, plusieurs autres blessées mortellement. Fouché n'hésita pas, malgré la réputation d'honnêteté de Talot, à le

[1] Fonctions équivalentes à celles des sous-intendants militaires actuels.

[2] Archives de la guerre. Dossier Talot. — En marge de la lettre de Bernadotte précitée, on lit une mention de la main du ministre indiquant que le Premier Consul l'a chargé de proposer Talot, pour la première place vacante.

[3] Joseph Bonaparte, l'aîné des frères de Napoléon, né à Ajaccio le 7 janvier 1768, député aux Cinq-Cents pour le département du Liamore, conseiller d'État, roi de Naples, puis roi d'Espagne, lieutenant-général de l'Empire en 1814 et pendant les Cent Jours.

[4] Pièces justificatives nos XXI et XXII.

[5] Joseph Fouché, duc d'Otrante, né près de Nantes en 1763, membre de la Convention, où il vota la mort du roi, ministre de la police, créé duc par l'Empereur, négociateur du retour des Bourbons, ministre de la police en 1815, ambassadeur à Dresde ; atteint par la loi sur les régicides, il mourut à Trieste le 25 décembre 1820.

[6] 18 vendémiaire an IX.

Digitized by Google

porter sur la liste des auteurs ou des prétendus complices de cet attentat, liste formée d'ailleurs arbitrairement par le ministre de la police lui-même et suivant une procédure vraiment odieuse [1].

Dès le lendemain matin on accourut l'arrêter dans son lit. Pendant, dit-il, que le commissaire de police et ses alguazils (*sic*) s'amusaient à examiner ses pistolets, il sortit de sa chambre et les y enferma sous clef; puis il descendit tranquillement les escaliers où l'on avait placé des factionnaires de distance en distance, ce qu'il n'avait pas prévu. Il y avait aussi une garde à la porte et une voiture en travers pour l'emmener. Un petit polisson, fort mal vêtu, s'élance au milieu de cette garde en s'écriant : « Le voilà ! Arrêtez-le! » A l'instant on croise la baïonnette sur Talot; mais rien ne l'arrête, il est déjà dans la rue. Il était logé au coin du boulevard, vis-à-vis le pavillon de Hanovre. On criait sur lui : Arrêtez-le! c'est un Jacobin! On lui lança même par les croisées des chaises, des tisons et autres objets. Le pied lui glissa, en renversant tout ce qui s'opposait à son passage, et il tomba. La garde, qui courait après lui, arriva ; on le ramena à la voiture, où on le fit monter, et on le mena, bien escorté, à la prison de la mairie [2]. Après un premier interrogatoire, il fut incarcéré au Temple. Cette prison renfermait alors un grand nombre d'Émigrés et de Chouans; lorqu'ils virent Talot arriver au milieu d'eux, comme un compagnon de captivité, ces hommes, d'opinions si différentes des siennes, lui exprimèrent toute leur sympathie pour la fermeté et la droiture de son caractère. Une ancienne blessure, que l'ex-conventionnel

[1] *Deux cents vingt-trois individus* de tout rang et de tout âge furent portés sur ces listes et arrêtés par ordre de Fouché. Après confrontation avec les témoins, ils durent être remis en liberté. Mais ils avaient fait une longue prison préventive, et un certain nombre, jugés suspects, furent internés, comme Talot. — Les vrais coupables, Carbon et Saint-Réjan, ne furent arrêtés que le 28 et le 29 nivôse. (Rapport du préfet de police aux consuls du 13 pluviôse an IX.)

[2] Autobiographie de Talot.

Digitized by Google

avait reçue à Luxembourg, s'était rouverte à la suite de la course folle entreprise pour échapper aux policiers; il souffrait beaucoup et sa santé, déjà fort ébranlée, laissait fort à désirer. Ses compagnons d'infortune lui prodiguèrent les soins les plus dévoués; et l'on vit ces royalistes, si méprisés, si vilipendés, montrer à l'un de leurs adversaires les plus acharnés et les plus irréconciliables comment ils savaient reconnaître et estimer la droiture et la loyauté chez un ennemi.

Les courtisans de Bonaparte, si empressés d'accabler ceux qui ne s'étaient pas inclinés devant lui, ne savaient trop comment maintenir en prison les hommes que, par excès de zèle, Fouché avait impliqués dans le complot. Un semblant de procédure fut commencé contre Talot; on envoya au Temple un officier de police pour le confronter avec les témoins qui avaient vendu le cheval et la charrette ayant servi pour transporter la machine infernale. Ces gens déclarèrent qu'ils ne reconnaissaient point leur acheteur dans Talot; ce que voyant, le policier fit approcher son prisonnier de la croisée. « Parbleu, lui dit ce der-« nier, si vous voulez, nous allons descendre dans la cour « et à l'aide de vos instructions peut-être me reconnaî-« tront-ils! » Finalement, tous déclarèrent ne l'avoir jamais vu, ce qui n'empêcha pas qu'un arrêté des Consuls, rendu le lendemain (15 nivôse), ordonna qu'il serait déporté. Le 21, une lettre confidentielle de Fouché au préfet de police enjoignit de faire partir Talot, Choudieu et plusieurs autres, par la messagerie de Saintes. « Je donne « l'ordre à l'Inspecteur général de la gendarmerie, ajoutait « le Ministre, de les faire escorter, et je charge le préfet « de la Charente-Inférieure de les faire retenir aux îles de « Ré ou d'Oléron, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le lieu « définitif où ils seront placés en surveillance. » Choudieu, quoique nommé dans cette lettre, ne fut pas arrêté, soit par tolérance du ministre, soit plutôt parce que la police

Digitized by Google

ne parvint pas à le découvrir. Les autres formèrent avec Talot le second convoi ; ils partirent le 23 nivôse au matin pour Saintes, dans une diligence sous l'escorte d'un officier et de six gendarmes[1]. De Saintes on les transporta à l'île de Ré, où on voulut les enfermer dans la citadelle, pêle-mêle avec une quinzaine de forçats du bagne de Rochefort qu'on y avait transférés. Les déportés exprimèrent très vivement leur indignation d'être condamnés à une pareille promiscuité ; on leur permit de se loger en ville, sous la condition qu'ils iraient tous les cinq jours, à la municipalité, s'inscrire sur un registre, et avec la promesse de ne pas chercher à s'évader.

Depuis déjà de longues années, Talot était mal portant ; d'une grosseur prodigieuse, quoique ayant le ver solitaire, sujet aux hémorroïdes, l'air de la mer lui fut très mauvais et contribua beaucoup à développer les diverses affections dont il souffrait. Ce triste état de santé ne l'empêcha pas de courir à la défense de l'île, menacée par les Anglais.

Ces derniers bloquaient nos côtes et ils avaient établi une station à la hauteur de La Rochelle. Le lendemain de Pâques de l'an IX, cette division tenta un débarquement et jeta environ cinquante hommes sur les digues de Saint-Martin[2]. Dans la soirée, on battit la générale, et Talot, oubliant ses rancunes politiques, vint mettre sa personne et son expérience militaire à la disposition du commandant d'armes. Il fut agréé, comme bien l'on pense. Après avoir secondé cet officier dans les dispositions à prendre pour la défense, il se rendit avec lui sur l'esplanade où les troupes françaises étaient assemblées. On lui donna un fusil et des cartouches et il alla prendre place au premier rang de la Légion Nantaise. Son exemple avait enflammé les autres proscrits ; ils demandèrent tous à être armés et se rangèrent au milieu de la garde nationale. La

[1] Cte de Martel : *Les Historiens fantaisistes*, II, p. 398-399.
[2] Chef-lieu de l'Ile de Ré.

Digitized by Google

petite armée s'avança en bon ordre de bataille à la rencontre de l'ennemi ; elle sortait des remparts pour le repousser, lorsqu'on aperçut les Anglais qui se rembarquaient au plus vite, sans attendre leurs adversaires.

Au mois de mars 1802, après quatorze mois de détention, Talot recouvra enfin sa liberté. Les conseillers d'État Berlier [1], Thibaudeau, Français de Nantes [2], et Réal [3], ses anciens collègues de députation, qui lui gardaient un réel attachement, obtinrent pour lui l'ordre de se mettre à la disposition du général Leclerc commandant l'expédition de Saint-Domingue. Cette affectation avait été décidée en dehors du ministre de la guerre [4] par Bonaparte lui-même, qui y ajouta la défense d'aller à Paris. Talot en conclut qu'il pouvait du moins se rendre à Cholet prendre certains arrangements indispensables et attendre son ordre d'embarquement. Il écrivit [5] au ministre de la guerre pour le prévenir de son dessein. Ce fut ainsi que ce dernier apprit la décision du Premier Consul [6].

A peine rendu chez lui, Talot tomba gravement malade de fièvres occasionnées par le ténia ; son obésité s'accrut encore et il lui devint impossible de songer à s'embarquer pour une destination aussi lointaine que l'était Saint-Domingue ; il écrivit au ministre pour lui expliquer la situation dans laquelle il se trouvait [7] ; puis, le 25 pluviôse

[1] Théophile Berlier, né à Dijon en 1761, membre de la Convention et du Conseil des Cinq-Cents, conseiller d'Etat, exilé en 1816 comme régicide.

[2] Antoine Français de Nantes, comte, législateur, conseiller d'Etat, directeur général des Droits réunis, grand officier de la Légion d'honneur, né à Valence, en Dauphiné, le 17 janvier 1756, mort en 1836.

[3] P.-F. Réal, né dans les Pays-Bas autrichiens vers 1765, commissaire du Directoire exécutif, près le département de Paris, comte, commandeur de la Légion d'honneur, préfet de police pendant les Cent Jours, exilé le 24 juillet 1815, rentré en France en 1828, mort en 1834.

[4] Archives du ministère de la guerre. Dossier Talot.

[5] 9 ventôse an X. Arch. du ministère de la guerre. Dossier Talot.

[6] *Ibid....*

[7] 23 frimaire an XI. *Ibid....*

Digitized by Google

an XI, il s'adressa directement au Premier Consul[1], lui disant que ses infirmités ne lui avaient pas permis encore de s'embarquer. Il demandait à être employé en France, soit comme commandant d'une place correspondant à son grade, soit comme attaché à l'état-major de la 27e division militaire, à Tours, dans la circonscription de laquelle Cholet se trouvait compris. On lui répondit que par décision du Premier Consul il venait d'être rayé des cadres de l'armée[2]. Talot protesta de toute son énergie contre une pareille mesure qui l'atteignait dans son honneur et dans ses sentiments les plus intimes ; il fit valoir l'inamovibilité de son grade et insista pour être mis en jugement. Il réclamait en même temps l'arriéré du traitement d'activité qui lui avait été alloué ainsi qu'aux autres députés militaires faisant partie du Corps législatif, au 18 brumaire, et qu'ils devaient toucher jusqu'à l'organisation de l'armée ; il demandait aussi qu'on lui donnât le traitement de réforme qui lui était dû, si on ne voulait pas lui accorder l'emploi de commandant de place qu'il sollicitait[3].

Talot n'était pas riche, il n'avait que sa solde pour toute fortune, et on la lui devait depuis le courant de nivôse an IX ! Depuis son retour à Cholet, il avait vécu grâce à son frère et aux autres membres de sa famille ; on conçoit qu'il ait réclamé ce que l'État lui devait si légitimement.

Il avait intéressé à sa cause ses amis et ses protecteurs : Thibaudeau, Réal, Berlier et Français de Nantes ; ils insistèrent auprès de Berthier afin d'obtenir pour lui un emploi qui lui permît de subsister. Le ministre répondit que Talot ne faisant plus partie de l'armée, par suite d'une décision du Premier Consul, il lui était impossible, de lui donner un traitement quelconque[4].

[1] *Ibid....*
[2] 9 ventôse an XI. Voir pièce justificative n° XXIII.
[3] 22 nivôse an XI. Arch. du ministère de la guerre. Dossier Talot.
[4] 4 germinal an XI. *Ibid...*

Digitized by Google

Cependant, après une assez longue attente et malgré ses réclamations, Berthier lui fit allouer un traitement de réforme de douze cents francs. C'était la gêne, bien voisine de la misère. Néanmoins, il conserva toute sa fierté et sa rigidité d'autrefois, sans vouloir jamais se prévaloir davantage de ses relations avec les plus brillants généraux de l'Empire, et même avec les rois, ses anciens compagnons d'armes [1].

Talot vécut à Cholet très ignoré et nous n'avons pu, malgré nos recherches, nous procurer aucun renseignement sur sa vie, durant la fin du Consulat et les années les plus brillantes de l'Empire ; nous savons seulement qu'il ne vota ni pour le Consulat à vie ni pour l'Empire. Il venait d'apprendre la mort de son frère Martial, chef de bataillon au 21e régiment d'infanterie légère, blessé mortellement au siège de Saragosse et décédé à Tudéla [2], lorsqu'au commencement d'août 1809 il reçut du ministre de la guerre une ordonnance de paiement de quatorze cents francs pour quatre-vingt cinq jours d'appointements de son grade qu'on avait oublié, disait-on, de lui adresser dans le temps.

A peine avait-il touché cette somme qu'un ordre lui parvint de se rendre en poste à Gand pour y être employé à la division des gardes nationales de réserve, sous les ordres du général Soulès [3]. Les Anglais menaçaient alors les côtes belges et hollandaises ; leur objectif était de détruire les énormes chantiers de constructions établis dans le port

[1] M. Bougler. — Le dépositaire des papiers de Michel Talot ce fut, je crois, M. Mordret, le père) y a vu des lettres de Bernadotte, alors très mécontent de sa position, et qui demandait au représentant Talot son intervention pour obtenir un emploi. Ces lettres, retrouvées après la mort de Talot, ont été remises au roi de Suède, qui, en échange, envoya à l'exécuteur testamentaire une bague en diamant, à son chiffre. Il avait laissé dans une grande détresse celui qui lui avait autrefois largement prêté son appui.

[2] Notice nécrologique sur Martial Talot, chef de bataillon au 21e d'infanterie, par Alexandre Roger, membre de la Légion d'honneur. — Paris, 1809, plaqu. de 13 pages.

[3] Août 1809. Pièce jutificative n° XXIV.

Digitized by Google

d'Anvers par Napoléon. Pour réussir dans cette redoutable entreprise, il leur fallait d'abord forcer les passes de l'Escaut. Un débarquement à la fin de juillet eût pu se faire sans grande peine, par suite du petit nombre d'hommes que pouvait leur opposer à ce moment l'armée de la Tête de Flandres dont la division Soulès faisait partie. Mais les vents contraires retinrent au large la flotte ennemie et permirent d'amener quelques troupes au secours des points les plus menacés. Talot était sérieusement malade quand cette ordre lui arriva. Dès qu'il le put, il écrivit au ministre de la guerre pour l'informer de son départ. Il demandait en même temps l'autorisation de passer par Paris pour y prendre son équipement militaire[1]. Malheureusement il se mit en route avant d'avoir reçu réponse à sa lettre, ne passa pas par Paris et se rendit directement à Gand, ainsi qu'il en avait l'ordre. Pendant ce temps, le ministre lui écrivait à Cholet de rester dans ses foyers à raison de sa santé[2]. Les anciens camarades de Talot lui firent très bon accueil.

Ce fut sur l'île de Cadzand que les généraux chargés de la défense dirigèrent les troupes qu'on leur envoya. Le 11 août, le maréchal Moncey, duc de Conégliano, avait été spécialement désigné par l'Empereur pour diriger la défense sur ce point, qui était une des clefs d'Anvers. Quoique M. Thiers y place un fort, à Breskens, il n'en existait pas un seul dans l'île. A Breskens, comme partout, il n'y avait que des batteries qui n'étaient pas même fermées à la gorge. Par suite, si le débarquement réussissait, les Anglais s'emparaient sans coup férir de toutes ces batteries, et étaient maîtres de l'une des passes par lesquelles on pénètre dans l'Escaut occidental, hors de l'atteinte du

[1] 26 août 1809. Pièce justificative n° XXV.
[2] 5 septembre 1809. Archives du ministère de la guerre. Dossier Talot. Voir aussi dans le même dossier les diverses notes concernant cette expédition.

Digitized by Google

canon de Flessingue. Le brave général Rousseau, qui « se montra dans ces circonstances difficiles, homme de tête et de courage[1] », y commandait sous les ordres directs du maréchal. Ce fut à Cadzand qu'on envoya Talot. Bientôt il devint chef d'état-major de la division Soulès. Malheureusement sa santé déjà si mauvaise fut encore mise à l'épreuve par l'insalubrité du pays[2], ses forces trahirent bientôt son ardeur guerrière, et il dût renoncer à un service régulier, reconnaissant lui-même qu'il n'était plus en état de le remplir; Soulès demanda son remplacement comme chef d'état-major[3]. Les Anglais au lieu d'attaquer Cadzand, perdirent dix-neuf jours à faire le siège de Flessingue ; pendant ce temps on réunit dans Anvers des forces tellement imposantes, qu'ils renoncèrent à l'idée d'attaquer cette place et se retirèrent. Un ordre de l'empereur réunit alors l'armée de la Tête de Flandres, à celle d'Anvers pour former l'armée du Nord. Cette réunion nécessita un remaniement complet des cadres, et Talot fut invité, le 29 septembre[4], à rentrer chez lui. En même temps, l'Empereur lui faisait connaître la satisfaction qu'il avait éprouvée de voir son zèle à servir, et lui confirmait la jouissance de son traitement de réforme.

Il reprit immédiatement le chemin de l'Anjou. En passant à Lille, un ancien capitaine de la garde du Corps Législatif, qu'il rencontra, lui recommanda très vivement de

[1] Lettre du ministre de la guerre. — Cte de Martel : *Les Historiens fantaisistes*, I, p. 188.

[2] L'insalubrité de Walcheren et des îles qui l'avoisinent est suffisamment expliquée par la dépêche écrite de Middelbourg, le 11 septembre 1809, par l'inspecteur des hôpitaux de l'armée anglaise, M. Webb : « Le fond de chaque canal qui communique avec la mer est revêtu d'une couche épaisse de vase, qui, à la basse marée, laisse échapper des effluves d'une nature infiniment malsaine et nuisible... Les fièvres rémittentes et intermittentes, maladies endémiques dans ce pays, commencent à se manifester dès la mi-août, et continuent de sévir jusqu'au commencement des gelées. » — Cte de Martel, *ibid.*, p. 203.

[3] Arch. du ministère de la guerre. Dossier Talot.

[4] Pièce justificative n° XXVI.

Digitized by Google

ne pas passer par Paris, ou qu'il s'en trouverait mal. C'était pour Talot la route la plus facile pour rentrer chez lui ; il vint donc à Paris, malgré cette recommandation. Dès son arrivée, il alla voir le ministre de la guerre, qui lui promit de s'occuper de lui et de lui faire donner un commandement d'armes ou de subdivision territoriale, emplois sédentaires dans lesquels il pouvait encore servir son pays malgré son triste état de santé.

Il alla voir aussi le ministre de la police, Fouché, qui l'avait tant desservi et qui devait lui-même succomber bientôt sous une intrigue de palais et prendre à son tour le chemin de l'exil. Il fut bien accueilli : « Êtes-vous riche, Talot ? lui demanda le ministre. — Non, je suis d'une pauvreté exemplaire, moi ! » Fouché eut l'air de sourire à cette réponse brutale qui l'atteignait en plein corps ; il lui promit sa protection.

Confidentiellement, Talot fut, sur ces entrefaites, avisé par un de ses amis qu'il ferait bien, pour sa sûreté, de quitter Paris au plus vite. L'ex-conventionnel courut aussitôt retenir une place à la diligence, cour de la Jussienne ; il n'y en avait pas ailleurs. Il partit dans la nuit suivante. L'individu qui éclairait les voyageurs pour monter en voiture était un mouchard [1] aux ordres de la police. Il prétendit que Talot devait être dans le cabriolet et qu'il n'avait aucun droit à la place qu'il venait de prendre. Celui-ci exiha son reçu et on vérifia sur le registre des inscriptions ; mais pendant ce temps, les injures allaient toujours croissant. Talot fut assez prudent pour ne pas répondre. La scène dura au moins une heure ; on apercevait dans l'ombre des gens armés cachés le long des murailles, dans la rue ; mais ni conducteur ni postillon ne bougeaient. Les autres voyageurs ne savaient ce que cela voulait dire. Enfin on partit, à la grande satisfaction de tous, sauf sans doute de

[1] Autobiographie de Talot.

Digitized by Google

ceux qui avaient organisé cet ignoble guet-apens. A la dînée de Rambouillet, les voyageurs reprochèrent au conducteur d'avoir tant tardé à partir : « Hélas ! répondit cet homme, « je ne le pouvais pas ! N'avez-vous pas vu tous ces fusils « et ce commissaire en écharpe ? On en voulait à Monsieur ; « il est bien heureux d'avoir été aussi prudent qu'il l'a été. » Une dame reconnut Talot et le nomma ; chacun alors se rendit compte de ce qui s'était passé ; tout le monde lui prodigua des marques de grande sympathie. Pour lui, il dut faire de singulières réflexions pendant ce retour dans ses foyers : alors qu'on avait besoin de ses services, on l'avait appelé à l'armée ; malgré ses infirmités, il y court en poste ; le danger passé, on le met à la réforme, on le congédie et, pendant qu'il retourne paisiblement chez lui, on le fait grossièrement injurier par un mouchard pour provoquer un incident qui permît de l'arrêter.

Rentré à Cholet, Talot, ennuyé de son inaction, au milieu de toutes les guerres de l'Empire, rappela sans cesse au duc de Feltre les promesses faites lors de leur entrevue : « Le temps fuit à tire d'aile, écrivait-il [1], et je vois avec peine mes années s'écouler dans une nullité absolue, malgré le désir que j'ai constamment manifesté d'être employé, et dont je viens tout récemment de donner une preuve irréfragable. » Il déclarait encore au ministre qu'il aurait « la plus entière reconnaissance » pour Napoléon s'il voulait lui accorder le commandement de place tant sollicité. Une pareille phrase sous la plume d'un homme du caractère de l'ancien jacobin, n'était-ce pas l'acceptation du fait accompli et la meilleure preuve de son désir de servir ?

Mais, comme l'écrivait Talot, les années passaient et les douloureuses infirmités, causées surtout par la constitution pléthorique de l'adjudant général, avaient encore augmenté.

[1] 1er décembre 1809. Arch. du min. de la guerre. Dossier Talot.

Digitized by Google

Il dut bientôt perdre tout espoir d'être replacé dans son grade. Un décret impérial du 14 novembre 1810, sur les officiers réformés, vint lui enlever toute illusion et lui faire craindre de perdre même la modeste pension dont il vivait. Aux termes de ce décret, les officiers en réforme devaient être mis d'office à la retraite et leur traitement réduit de moitié.

Il sollicita vivement le ministre de lui faire obtenir de l'Empereur une retraite égale au moins à ce traitement : « Mille pardon de mon importunité, écrivait-il, ma situation me rend excusable, et si je n'obtiens pas l'effet de ma demande, je serai réduit au dernier degré du malheur[1]. »

Un fidèle ami lui était resté dans son abandon ; son ancien collègue Berlier, devenu conseiller d'État et comte de l'Empire, n'avait cessé de lui témoigner un vif intérêt, qui, nous l'avons vu en plusieurs circonstances, n'avait pas été inutile. Il lui demanda en grâce de l'appuyer encore auprès du ministre et de l'Empereur : « Je vais être privé « d'une récompense dont je jouis à des titres fort légitimes, « et par conséquent réduit au dénuement le plus absolu. « Sans état, sans fortune, déjà accablé d'incommodités, « perdant la vue, âgé de 55 ans 1/2, d'une grosseur et d'une « pesanteur prodigieuses, ayant quitté ma profession pour « prendre celle des armes, que puis-je faire maintenant, « et que vais-je devenir ? Faudra-t-il, après avoir été « environ pendant sept ans Représentant du Peuple fran- « çais et avoir occupé avec dévouement un grade élevé dans « l'armée, que j'aille implorer des secours en tendant une « main qui contribua à la défense de la patrie[2] ? »

Berlier ne l'abandonna pas dans ces pénibles angoisses ; il transmit la lettre de Talot au ministre, en joignant sa prière à celle de l'adjudant général : « J'ai connu Talot au « nombre des puissants, écrit-il. Il est aujourd'hui dans

[1] 3 janvier 1811. Archives du ministre de la guerre. Dossier Talot.
[2] Archives du ministère de la guerre, 7 février 1811.

Digitized by Google

« un état voisin de la misère ; si les règles étaient inflexibles,
« un mot de Votre Excellence à Sa Majesté pourrait du
« moins assurer du pain à ce pauvre député moitié civil,
« moitié militaire, et qui, loin d'avancer dans l'une ni
« l'autre carrière, se trouve aujourd'hui exclu de toutes
« deux par les infirmités arrivées avant la vieillesse [1]. »

Cette prière fut entendue ; le 25 avril suivant, un décret impérial, rendu sur le rapport du duc de Feltre, convertit le traitement de réforme de 1,200 francs, que recevait Talot, en une solde de retraite équivalente [2].

Après le désastre de Moscou, Talot reçut l'ordre de rejoindre l'armée. Mais le délabrement complet de sa santé, son obésité extrême ne lui permirent ni de voyager ni de reprendre du service. Il écrivit au ministre de la guerre, qui l'autorisa, courrier par courrier, à rester chez lui [3]. Il vécut alors très retiré, à Cholet, dans la maison de son frère, qui l'avait recueilli, souffrant cruellement et passant son temps à lire les Vies des hommes illustres, de Plutarque.

Le 21 janvier 1814, l'Empereur fit appel à tous les officiers retraités n'ayant pas soixante ans pour défendre la patrie envahie par les alliés. Plus incapable encore qu'en 1813 de prendre aucun service, Talot écrivit au ministre : « Je ne suis pas estropié, mais je ne suis pas
« capable de servir, vous le savez. Cependant j'ai la meil-
« leure envie de contribuer à chasser l'ennemi du terri-
« toire français ; toutefois, je crains d'être renvoyé chez
« moi une seconde fois après avoir fait un long trajet, ce
« qui serait fort désobligeant, surtout pour ma situation,
« et l'aggraverait beaucoup [4]. »

Clarke donna aussitôt des ordres pour qu'on le laissât en

[1] Arch. du min. de la guerre. Dossier Talot.
[2] Voir pièce justificative n° XXVII.
[3] Autobiographie.
[4] 20 janvier 1814. Arch. du min. de la guerre. Dossier Talot.

Digitized by Google

paix et lui fit savoir que l'intention de l'Empereur était qu'il restât à Cholet « pour continuer à y jouir du repos qu'exigeait l'état de sa santé[1] ».

Jusqu'au bout de sa vie, Talot resta dominé par ses préjugés et ses vieilles haines de parti; si bien qu'en 1815, après le retour de l'Ile d'Elbe, et alors que la Vendée s'agitait de nouveau, ce vieillard impotent, usé et affaibli par les événements et les malheurs plus encore que par l'âge, ne se crut plus en sûreté à Cholet. Pour fuir les *Brigands*, ainsi qu'il appelait encore les royalistes, il se réfugia à Angers. Certes, dit avec raison M. Bougler, il n'eût pu courir aucun danger en restant chez lui. Si les *Brigands* eussent voulu tirer vengeance de leurs adversaires, ils ne se seraient guère occupé de ce vieux conventionnel infirme et perclus. Ajoutons d'ailleurs, à la louange de Talot, que le souvenir des services, autrefois rendus aux blancs comme au bleus, eussent suffi amplement à lui assurer dans toute la région le respect des uns et des autres. Pendant qu'il était à Angers, Napoléon lui fit offrir encore un commandement. Mais sa santé ne lui permit pas d'accepter. Amère ironie du sort! il avait sollicité un service actif tant qu'il s'était cru capable de remplir quelques fonctions; on avait toujours rejeté ses demandes, et trois fois en trois ans, alors qu'il était devenu complètement impotent, l'Empereur lui faisait offrir cet emploi toujours refusé jusque là! Après les Cent Jours, Talot rentra à Cholet pour n'en plus sortir.

Cependant la Restauration, en les mettant en demi-solde, avait fait de nombreux mécontents parmi les officiers de l'ancienne armée impériale. Ils étaient demeurés fidèles à la famille Bonaparte. La bourgeoisie, elle aussi, qui s'était élevée peu à peu, était froissée de voir les premières charges de l'État entre les mains de la

[1] 1er février 1814. Arch. du min. de la guerre. Dossier Talot.

Digitized by Google

noblesse, de la noblesse revenue d'émigration surtout ; de nombreux complots furent organisés. Une conspiration fut ourdie à Angers et à Saumur en faveur du fils de Napoléon, le duc de Reichstadt ; des placards furent distribués, on répandit une proclamation appelant aux armes les militaires retraités ou mis en demi-solde ; Talot en reçut un exemplaire, mais, dit-il, « le père ne m'a pas assez bien « traité pour que j'aille me faire écharper pour le fils », et il fit remettre cette pièce à un de ses amis, conseiller de préfecture à Angers.

Peu à peu ses facultés s'affaiblirent à mesure que l'âge et les souffrances augmentaient. Cet homme qui avait traversé une période si agitée, assisté à tant de drames terribles, aimait à se concentrer en lui-même ; il passait de longues semaines, taciturne, hautain, enfermé dans l'appartement que lui avait concédé son frère, ne permettant pas même à ce frère de lui adresser la parole ni de prendre ses repas avec lui. Toujours hanté de la haine des tyrans, on le voyait parfois se promener à grands pas, seul et monologuant, dans les rues ou sur les promenades de la ville. Tout à coup il s'arrêtait et apostrophait avec la dernière véhémence un adversaire invisible[1] !

Il mourut à Cholet, chez son frère, le 12 juin 1828[2]. Il avait refusé l'assistance d'un prêtre et, suivant sa volonté, on porta immédiatement son corps au cimetière.

IV

Talot était de petite taille ; sa tête absolument chauve, sa figure saillante, semblaient modelées pour l'histoire, a dit

[1] Ces détails m'ont été fournis par un membre de la famille de Talot, M. H... L..., ancien notaire, qui possède un portrait de l'adjudant général en costume des Cinq-Cents. H. B. D.

[2] Voir pièce justificative n° XXVIII.

Digitized by Google

M. Mordret[1]. On a souvent répété qu'il avait une tête de camée antique[2]. Le caractère de sa physionomie était méditatif; il s'animait chaque fois que la conversation roulait sur les affaires publiques. Il aimait son pays avec passion[3].

Malgré sa fougue, au milieu des discussions les plus orageuses, il sut le plus souvent se concilier l'intérêt de ses adversaires eux-mêmes. Son genre d'éloquence, brusque, plein d'animation, n'était pas toujours irréprochable de tous points; ses discours se ressentaient d'une rudesse de forme trop accentuée et parfois même d'un cynisme de langage trop affecté; mais on l'écoutait toujours et on trouvait dans ses paroles quelque trait qui faisait impression et surtout une verve sarcastique et piquante qui déridait, jusque sous l'épitoge romaine, la gravité de commande des législateurs du Conseil des Cinq-Cents.

Ainsi que je l'ai déjà dit, il rendit service à un grand nombre de ses concitoyens si éprouvés par la guerre civile, sans s'inquiéter des opinions de ceux qu'il obligeait; aussi conserva-t-il jusqu'au bout l'estime des hommes dont les idées étaient les plus opposées à celles qu'il professait[4].

Il est cependant facile de penser que l'ardeur qu'il mettait à défendre ses convictions, même les armes à la main, lui avait fait des ennemis. Nous avons vu qu'il fut victime de la haine de quelques-uns. D'autres l'attaquèrent aussi, quoique d'une façon moins nuisible. On prétendait qu'il avait l'esprit lourd comme sa personne et qu'il ne pouvait parler à la tribune. Ses nombreux discours sont là pour prouver que si sa diction n'était pas toujours correcte et

[1] Notice nécrologique sur Michel-Louis Talot, par Mme fils, brochure in-8° de 14 pages, imprimée à Angers, chez Lesourd, et dont l'auteur, M. Mordret, était le fils d'un intime ami de Talot et son exécuteur testamentaire, je crois.
[2] M. Bougler.
[3] M. Bougler.
[4] Souvenirs mss. de M. l'abbé Marin de Saint-André, II, p. 27.

Digitized by Google

facile, il se faisait néanmoins parfaitement comprendre. Après le 13 vendémiaire, on fit sur lui cette épigramme :

Un jour voulut le procureur Talot,
A la tribune essayer son parlage,
Mais point ne put articuler un mot ;
Ris et brocards, sur lui de faire rage,
Lors un Gascon dit, prompt à se lever :
Çà, président, cette conduite est folle,
Pourquoi donner à Talot la parole,
Quand la nature a voulu l'en priver ?

Il ne serait peut-être pas téméraire d'attribuer cette épigramme au général Danican [1], qui le reproduit du moins dans ses « Brigands démasqués ».

Talot, malgré son exaltation politique, mérite une place honorable dans l'histoire de son pays, par sa loyauté et sa droiture incontestables et incontestées. La vigueur de son caractère l'avait fait surnommer l'*Énergique*. D'une grande bravoure dans les combats, d'un courage civique admirable, on doit cependant à la vérité de reconnaître qu'il était plus habile militaire que législateur. Il fut assurément par sa violence de langage et par sa crainte même des réactions, l'un de ceux qui conduisirent avec le plus d'aveuglement la République à sa ruine. En voulant à tout prix la maintenir dans la voie révolutionnaire, il contribua à causer la désaffection des masses pour ce régime. Homme loyal, mais à courte vue, il ne put comprendre qu'en moins de trois ans c'en était fait de cette République à laquelle il avait tout sacrifié, lui qui jusqu'à la fin de sa vie n'en

[1] Auguste Danican, fils d'un gentilhomme sans fortune, né en 1763, servit avant la Révolution dans le régiment de Barrois. Colonel de hussards, puis général de brigade, il fit les campagnes de 1793 et 1794 contre les Vendéens ; s'il laissa à désirer sous bien des rapports, il montra, du moins, une grande humanité. Au 13 vendémiaire an IV il marcha à la tête des sections insurgées contre la Convention. Condamné à mort par contumace, passé au service secret des princes, refugié en Angleterre, il a écrit plusieurs pamphlets assez intéressants.

Digitized by Google

pouvait parler sans enthousiasme et même sans attendrissement[1]. Elle avait glissé dans le sang et dans la boue pour finir dans l'imbécillité, suivant le mot si juste d'un homme d'État célèbre, devenu lui-même, à la fin de sa vie, républicain par occasion.

H. Baguenier Desormeaux.

(A suivre.)

[1] Souvenirs mss. de M. l'abbé Marin de Saint-André, II, p. 38.

Digitized by Google

NOTES SUR MONTJEAN

(suite)

CHAPITRE VII

Il nous serait difficile, avec le peu de documents que nous possédons, de déterminer bien exactement et l'époque de succession, et même parfois la filiation des seigneurs de Montjean. Nous tenons cependant à mentionner ceux des membres de cette famille dont nous possédons les noms, ne serait-ce que pour favoriser des études subséquentes. Le premier seigneur de Montjean que nous trouvons après Albéric II est Pierre II. Nous ne savons de lui que ce fait, qu'il mourut après avoir sollicité et obtenu de prendre l'habit de moine [1].

Il eut pour successeur son frère Geoffroy. Leur mère se nommait Marie. Si Pierre et Geoffroy sont fils d'Albéric II, nous aurions ainsi le nom de la fille de Thibault le Bouteiller, épouse d'Albéric, à moins qu'il n'ait eu deux épouses [2].

En 1109, un certain Haimery de Retz (*de Radesio*), au

[1] Voir les chartes concernant le prieuré de Montjean.

[2] Bourdigné attribue au comte Foulques V d'Anjou un grand succès contre Henri Ier, roi d'Angleterre et parmi les nobles à la suite du comte d'Anjou nomme Geoffroy de Montjean. Mais outre le sans façon avec lequel cet auteur place dans les combats les plus reculés comme date des seigneurs n'ayant vécu que trois ou quatre siècles plus tard, ici son récit est tellement incroyable qu'il ne faut pas en tenir compte. Il est certain que Foulques fut quelque temps allié avec le roi de France contre Henri, et le *Gesta Consul. Andeg.* mentionne des succès de Foulques, mais sans nommer un seul seigneur de Montjean. Il en résulte néanmoins que Bourdigné savait que, vers 1112, le seigneur de Montjean se nommait Geoffroy. (V. Roger. p. 221.)

Digitized by Google

nom de Pierre, abbé du monastère de Saint-Jean d'Angers (plus tard nommé Saint-Julien), réclamait dix-huit livres aux moines de Montjean. On ne voit pas trop pourquoi il s'en prenait aux moines, car cette dette avait été contractée par Pierre de Montjean, qui n'avait eu du moine que l'habit, encore était-ce un instant avant de passer de vie à trépas. Il était moins dangereux d'attaquer des moines que le puissant châtelain de Montjean. Haimery cherchait évidemment une querelle, car il alla jusqu'à faire sonner aux oreilles des moines de Montjean qu'un prieur des Fontaines (autre obédience de Marmoutiers) lui devait dix sous. L'abbé de Marmoutiers, nommé Hilgode, répondait que ce prieur était mort depuis longtemps, que jamais il n'avait été question de cette dette... Enfin, on proposa de traiter cette affaire ; Haimery refusa. On le pria alors de se rendre au moins à Chalonnes quand l'évêque y séjournerait, car les évêques d'Angers avaient une résidence à Chalonnes. Haimery refusa encore. On peut en conclure que cet Haimery était un personnage avec lequel il fallait compter ; c'était sans doute un des protecteurs ou avoués des chanoines de Saint-Jean. Ce document permet de constater qu'il y avait alors un moine de la famille de Montjean nommé Rainaud.

Le prieur de Saint-Martin de Montjean se nommait Jean et celui de Chemillé Alfred. Les témoins sont : Marans, de Donges ; Mathieu, fils de Rainaud, de Cholet ; Urseau, de la Ferrière ; Papin, de Châteaupaune ; Robert Bocell ; Garnier, de Chemillé, serviteur des moines ; Raoul, de Montjean, moine ; André de Gomez ; Gélon.....

Il est probable que Pierre et Geoffroy de Montjean étaient l'un père, l'autre oncle de cette Agnès de Montjean qui épousa Abbon de Briolay, et qui est connue par plusieurs chartes[1]. Abbon de Briolay fut investi du château

[1] Abbon est témoin dans une charte sous l'évêque Geoffroy de Mayenne (1094-1100). Il est nommé après son frère Geoffroy qui, ce semble, était alors le seigneur de Briolay. (Saint-Serge, I, 229.)

Digitized by Google

de Rochefort après la mort du jeune Geoffroy Martel II, au siège de Candé, vers 1106. Il tracassa les sœurs de la Cour-de-Pierre qui étaient de la maison du Ronceray d'Angers. Il voulut même s'emparer de leur fief, et l'évêque Rainaud et ses barons durent intervenir ; mais Abbon fut beaucoup plus touché d'une somme de 1,000 sous que les religieuses lui donnèrent. Il en profita pour faire un cadeau de dix livres à la reine Bertrade, l'épouse infidèle de Foulques Réchin.

Abbon se retrouva aux prises avec les sœurs du Ronceray à Sainte-Foy. C'était sous le comte Foulques V (1109-1120) et l'abbesse Tiburge (1073-1119.

Il y avait eu une transaction, mais « Abbon, noble seigneur du château de Rochefort », dit l'acte, était absent. A son retour, il se plaignit de ce que l'on avait empiété sur ses droits et voulut annuler la transaction. Mais, après un délai d'une année, il fut amené à d'autres sentiments « par l'illustre et vertueuse femme Agnès, son épouse ». A l'instigation de cette pieuse dame, le seigneur de Rochefort vint lui-même à l'église de Sainte-Foy et fit donation à Dieu et à cette sainte vierge de tout ce qu'il possédait dans ce village.

En 1140, nous retrouvons Abbon à Montjean ; il y tombe malade. Il était, sans doute, venu visiter son parent, le seigneur du lieu. Sa maladie prit un tel caractère que l'on craignit pour ses jours. Les religieux et le clergé avaient beaucoup de reproches à faire à ce personnage ; entre autres injustices, le châtelain de Rochefort détenait l'église de Saint-Pierre d'Angers. Cette église est nommée abbaye, bien qu'elle ne fut desservie que par des chanoines. Quelque temps après, on nomme cette sorte de communauté collégiale. Abbon était de cette manière abbé commendataire de Saint-Pierre. Ulger, le savant et zélé prélat du diocèse d'Angers, lutta pendant tout son épiscopat pour mettre fin aux abus de ce genre. Boémond, l'archidiacre

Digitized by Google

d'Angers, supposant que la maladie du seigneur de Rochefort l'avait fait mûrement réfléchir, vint à Montjean dans ce but. Il ne s'était pas, ou plutôt Ulger ne s'était pas trompé. Nous avons vu un diplôme curieux dans lequel l'évêque d'Angers fait savoir qu'Abbon « désirant amender sa vie, entre les choses qu'il fit d'une façon louable et catholique », donna, ou plutôt restitua à perpétuité à l'église de Saint-Maurice d'Angers l'église de Saint-Pierre, autrement l'abbaye de ce nom qui est située... dans un faubourg de la ville, avec ses dépendances données jadis comme relevant de Saint-Maurice : « *Quæ quondam de jure beati Mauricii fuisse dicebatur.* »... Abbon fit cette renonciation, d'accord avec son épouse Agnès, son fils Pierre, Burgondie, épouse de Pierre, et Robert, fils de Pierre. Parmi les témoins de cet acte, figuraient les autres fils d'Abbon et d'Agnès : Geoffroy, alors recteur de l'abbaye, au nom de l'abbé, et Rolland et Olivier.

Quelque temps après Pierre et ses frères allèrent à Angers confirmer cette cession et l'évêque ajoute : « Par suite de ce don, nous avons absous le père, la mère et les fils de tout péché commis pour avoir détenu ladite abbaye... En outre, ajoute le prélat, nous avons fait une largesse abondante (*caritatem copiosam*) de presque quinze mille sous : à Pierre soixante livres, à son fils Robert un bon conducteur de chevaux (*amblitatorem*[1] *bonum*, peut-être un muletier), à Ingelger, fils d'Abbon, 1,000 sous, à son autre fils, Hugues, 1,000 sous, à Olivier un marc d'argent, à Rolland un marc d'argent. »

Les autres témoins furent : Goslen de Tours, le chevalier Guillaume de Montjean et le chevalier Guillaume d'Avoir.

On voit que cette restitution était loin d'être gratuite : 750 livres étaient alors une somme énorme et les droits d'Abbon provenaient d'une injuste usurpation.

[1] *Embla* signifiait à cette époque un cheval de charge.

Digitized by Google

Cependant Abbon, qui n'était pas mort, regretta son désistement. Il objecta que l'évêque Ulger n'avait pas cédé, à lui Abbon et à son fils Pierre, un fief nommé Marteuil (*Martuilli*) et en profita pour arrêter la construction du pont de Chalonnes que l'évêque avait entreprise. Puis, le père et le fils voulurent revenir sur la cession de l'abbaye de Saint-Pierre. Mais, peu de temps après, ils se désistèrent de ces deux prétentions sans en élever aucune sur le fief de Marteuil [1].

Nous avons donné ces détails parce qu'ils mettent au jour les difficultés de ces temps et aussi parce qu'ils nous apprennent la date de ce pont de Chalonnes, qui reliait l'île dont Montjean possède une partie à la terre ferme. Dans le chapitre suivant, nous reviendrons à cette île. Mais nous tenons ici à rectifier une erreur au sujet de cette Agnès que nous trouvons à Montjean, près de son mari, en 1140.

M. Marchegay, dans sa notice sur le Plessis-Macé (*Le Maine et l'Anjou pittoresques*), dit que Pierre, l'aîné des fils de Macé Ier, mourut sans enfants, et que son frère puîné, Foulques Ier, devint seigneur du Plessis vers l'an 1090. Il ajoute : Agnès de Montjean, sa femme, veuve d'Abbon, seigneur de Briolay, lui donna deux fils et une fille, celle-ci nommée, ou plutôt surnommée, Mendica. Foulques prit part à la première croisade, ainsi que son frère Philippe qui mourut en route. Foulques revint, mais il était mort avant 1117. Agnès, femme de Foulques, ne pouvait être veuve d'Abbon vivant en 1146, époque où le seigneur du Plessis se nommait Rainaud.

La charte 281e du premier cartulaire de Saint-Nicolas nous apprend qu'Agnès, épouse d'Abbon de Briolay, était fille d'Hatton de Montjean. D'accord avec son mari, elle fit don à l'abbé Jean, de Saint-Nicolas (1111-1136), de certains cens et coutumes du fief qu'Hatton tenait de l'abbaye

[1] Mss. de la bibliothèque du musée d'Angers, n° 622, avant le nouveau catalogue.

Digitized by Google

d'Angers. Dans ce document, les fils d'Agnès et d'Abbon sont nommés : Pierre, Ingelger, Geoffroy, Rolland, Wihenoc et Duxench.

L'épouse d'Hatton se nommait Lucie[1]. Il avait eu, outre Agnès ce chevalier Guillaume, que nous avons mentionné un peu plus haut, et Herbert. Un frère d'Hatton figure sous le nom de Normand dans une grave cérémonie. Il s'agissait de la prise d'habit d'Hatton lui-même, qui voulait, avant de mourir, se faire moine. C'était alors une des ambitions de ces personnages un peu batailleurs pendant leur vie, craignant peu les coups d'épée, mais ne rougissant pas de craindre Dieu. Les moines ne s'y opposaient point, car c'était toujours l'occasion de quelques largesses. Dans le cas présent, Hatton donna à Saint-Nicolas ses cens et coutumes que nous venons de voir concédés à cette abbaye par Abbon et Agnès. Hatton ne paraît pas avoir été seigneur de Montjean. Son fils Guillaume est simplement dit chevalier, sans que l'on fasse ressortir qu'il est fils du seigneur de Montjean. Il semble même qu'Hatton était établi du côté d'Angers. Nous venons de le voir en qualité de familier de l'abbaye de Saint-Nicolas, sous l'abbé Jean ; il était déjà dans ces conditions sous Lambert, prédécesseur de Jean[2].

Sous Tiburge, abbesse du Ronceray (1073-1119), Hatton vendit à cette abbaye une terre qu'il possédait près d'un champ d'Hervé l'Enroué (*Hervei rauci*) et six deniers de rente. Parmi les témoins se trouvaient un fils d'Hatton et Bardoul Moreau, son fermier, qui consentait, ce qu'il n'aurait fait que difficilement pour les dons faits à Saint-Nicolas, car ce n'était qu'avec peine qu'il s'était décidé à reconnaître qu'il les tenait de l'abbé Jean[3].

[1] Elle était fille de Gauzbert, de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde. Guérin Strabon, ou le Borgne, était frère de Lucie et succéda, comme seigneur de Saint-Georges, à son aîné Sigebran qui avait remplacé son père, Gauzbert.
[2] Saint-Nicolas, I, 5.
[3] Saint-Nicolas, I, 165.

Digitized by Google

La charte 234 du même cartulaire fait savoir que Guillaume était l'aîné des fils d'Hatton. Herbert, entré dans l'état religieux, devint prieur du Geneteil, à Châteaugontier (le collège actuel)[1].

C'est le cartulaire de Saint-Serge qui va nous apprendre ce qu'était cet Hatton. La charte 712 du deuxième tome de ce cartulaire cite parmi les témoins d'une transaction Raoul de Montjean et ses frères Aimery et Hatton.

En 1100, nous trouvons Hugues et son fils Vivien[2]. Nous avons déjà parlé d'Aimery, chevalier de Giroire de Beaupréau et fils d'Asceline. Nous avons aussi nommé Raoul, époux d'Élisabeth et père d'Ascelin et de Barbotin. Il avait un autre fils nommé Albéric, qui se fit moine, et une fille nommée Asceline. Nous pourrions essayer un tronçon de filiation de la famille de Montjean :

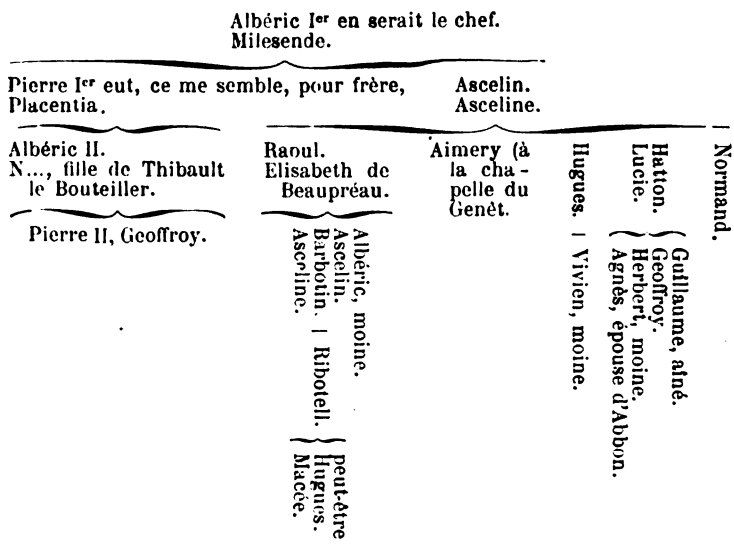

Nous rencontrons dans les chartes un certain Barbot de Montjean qui fut tué par ses ennemis, laissant un fils du nom de Ribotell, c'est le même que Barbotin.

[1] Saint-Nicolas, I, 225.
[2] Saint-Serge, II, 70.

Digitized by Google

A cette même époque, c'est-à-dire vers l'an 1100, le cartulaire de Saint-Serge nous fait connaître Eudes de Montjean sans rien nous dire de son origine. Cet Eudes avait vendu une terre dans le pays de Beaupréau à un certain Hamelin, dès l'an 1093. On lui voit un fils appelé Geoffroy. La charte 44 du deuxième cartulaire de Saint-Serge dit que Eudes se désista d'une prétention qu'il avait eue sur la terre de *Mauchodius* qui appartenait aux moines de cette abbaye. Rainaud, frère d'Eudes, renonça en même temps à ces réclamations, à la prière de Jean de Beaupréau. Parmi les témoins se trouve Pierre, fils de Rainaud-le-Gras, de Cholet. Ce Rainaud, frère d'Eudes, est probablement le moine de Saint-Serge de ce nom que le cartulaire mentionne. Peut-être Eudes était-il frère de Barbot de Montjean : ses prétentions sur la Malcorie le font supposer. Malheureusement, le personnage qui apparaît le moins est le seigneur même du château de Montjean. Nous croyons cependant que ce titre a dû appartenir à ce Barbot de Montjean, dont nous venons de parler, parce que ce personnage a joui d'une grande considération, comme le récit de sa mort le prouve. Nous le trouvons dans le cartulaire de Saint-Serge[1]. « Que tous, présents et à venir, sachent que Barbot de Montjean, se rendant un jour à la ville d'Angers, fut vivement poursuivi par ses ennemis, Chotard et autres, et renversé de son cheval. Il eut dans cette chûte la cuisse fracturée et tout le corps meurtri, ce qui détermina sa mort. Après son décès, ses amis se réunirent, c'étaient : Guascelin, Aaledis, épouse du défunt, Ribotell, son fils. Gémissant sur le trépas d'un si *grand homme*, ils donnèrent aux moines de Saint-Serge, à Beaupréau, le quart des deux métairies de la Malcoirie (*Malecoraria*) et posèrent ce don entre les mains du prieur de ce temps, Guillaume Amaury.

[1] II, 26.

Digitized by Google

Quelque temps après, Ribotell confirma ce même don à l'abbé Guillaume Amaury, dans le chapitre de Saint-Serge, sous les yeux des moines Ernaud et Hugues Machue et des laïcs Gobin et Guillaume Herbet. »

Ce fut le prieur de Saint-Martin de Beaupréau, Guillaume Amaury, qui donna dans le cloître même de son prieuré, la sépulture à Barbot de Montjean.

Comme nous voyons que la Malcoirie appartenait à Barbot, et que nous savons qu'elle avait été donnée à Raoul de Montjean comme dot de son épouse Élisabeth, sœur de Mathieu de Beaupréau, cela nous amène à confondre Barbot de Montjean avec Barbotin, fils de Raoul de Montjean.

La mort de Barbot arriva l'année même où le prieur de Saint-Martin de Beaupréau, Guillaume Amaury, fut élu abbé de Saint-Serge. Or, cette élection est du 1er janvier 1152[1]. Un simple chevalier eût difficilement obtenu alors cette qualification de « si grand personnage » (*tantus homo*) que lui donne la charte de Saint-Serge.

Geoffroy de Montjean était probablement mort, comme son frère Pierre, sans enfants, ou bien il n'avait eu que des filles, dont l'une, Aaledis, aurait épousé son cousin Barbot et lui aurait ainsi apporté la Châtellenie de Montjean. Ritobell devint seigneur de Montjean.

Nous trouvons plustard un châtelain de Montjean nommé Hugues ; son épouse Macée était morte en 1224 et Hugues touchait à la fin de ses jours. Hugues est nommé déjà en 1212 avec son fils Briant[2].

En 1196, Hugues avait été l'un des exécuteurs testamen-

[1] Guillaume Amaury mourut le 15 octobre 1168. (Dict. Port.)
Barbot de Montjean apparaît sous l'abbé Hervé de Saint-Serge élu en 1134.

[2] En 1214, les seigneurs angevins se trouvèrent très nombreux à la bataille de Bouvines. Celui de Montjean n'est pas porté sur leur liste, sans doute à cause de son grand âge.

Digitized by Google

taires d'André de Varades[1] (Dom. Lob. II, col. 183). Avec le nom de Briant Ier, nous sommes arrivé au point de départ de la généalogie de la famille de Montjean, par Anselme. Jusqu'à ce moment, nous n'avons fait que dégager ce que nous avons pu d'une nébuleuse, encore avons-nous négligé quelques blocs errants dont nous ne connaissions pas le point de départ. Ainsi aurions-nous pu nommer Vaslot, de Montjean, qui fut témoin d'une donation faite à Saint-Serge, par Rainaud, de Cholet; mais nous ne pouvons que juger de son époque par ce Rainaud qui fut contemporain d'Orry Ier, de Beaupréau, vers l'an 1100.

Il n'est guère douteux, non plus, que plusieurs membres de cette famille nous échappent parce que, choisis pour gouverneurs de quelques châteaux privés de titulaires, ils prirent le nom de ce château, ou bien ils le reçurent par suite de leur alliance, ou bien encore ils reçurent un surnom qui fit oublier leur nom patronymique[2].

CHAPITRE VIII

SAINT HERVÉ DE CHALONNES

Les XIe et XIIe siècles furent pour la France une époque de résurrection. Arrêtée dans son essor par les invasions normandes, elle se retrouva avec son énergie de nation qui n'avait point encore été dépravée par la vie luxueuse.

[1] Il paraît fréquemment dans les chartes de Saint-Martin de Beaupréau; (V. ch. 74, 75...) Des jugements sont rendus « dans *la cour d'Hugues* de Montjean *in curia* », en présence de Raoul de Montjean, Orry de Beaupréau, Roger de Montreveau, Froger de Grosfaibe, Guillaume de Bueil, Hamelin de Châteauceaux.

[2] C'est ce qui nous semble être arrivé pour Vaslot de Montjean, car le surnom de Vasloth fut porté, à Beaupréau, par plusieurs personnages : ainsi Aimeri (V. Saint Serge, II, 313) apparaît avec Giroire de Beaupréau et son épouse Briccie... Sigebrand Vaslot, même charte. — Un chevalier Vaslot fut tuteur du fils de Geoffroy de Saint-Quentin. Le docteur Vaslot, de l'Université d'Angers, était peut-être de cette famille.

Digitized by Google

Elle ne faisait encore que gravir la côte qui mène à la plus haute prospérité d'une nation. Assez généralement, le plateau qui domine ce coteau n'est pas long à traverser et cette nation en arrive à son déclin qui s'accélère plus ou moins.

Au point de vue guerrier, la France n'avait pas eu le temps de s'amollir ; au point de vue religieux, elle était encore dans son époque de conversion. Sa transformation avait été lente, mais enfin la beauté des dogmes et de la morale chrétienne avaient pénétré dans les esprits et les cœurs. La lutte existait encore du côté de la morale, mais lutte accompagnée de remords. On ne persistait pas dans le crime, mais les bonnes actions étaient singulièrement accommodées avec des actes très répréhensibles, bien qu'ayant très souvent un but louable ou au moins très avouable. Un baron se prenait de zèle pour une communauté religieuse et, par un zèle mal entendu, persécutait les autres. Foulques Nerra semblait multiplier les crimes pour aller les expier à Jérusalem. Eudes de Blaison, protecteur des chanoines de Saint-Lézin, vexait comme à plaisir les moines de Saint-Aubin. Albéric de Montjean lui-même, le fléau de Saint-Florent, établissait près de son château les moines de Marmoutiers. En somme, l'esprit de foi était vigoureux. Il devait produire chez un peuple ardent comme les Français des résultats étonnants. L'un d'eux fut les Croisades, mais il ne fut pas le seul. Le zèle de la maison de Dieu s'empara d'un bon nombre d'ecclésiastiques et même de laïcs. Un des plus ardents fut Robert d'Arbrissel.

Si, dans la prédication de la Croisade, Pierre l'Ermite ne laisse que le second rang à Robert, le premier appartient à ce dernier pour la réforme des mœurs à la fin du XIe siècle. Robert, pour arriver à son but, ne pouvait suivre une autre voie que celle qu'ont suivie tous ceux qui ont voulu convertir les peuples, se sanctifier d'abord. Pour se sanctifier, Robert voulut fuir le monde.

Digitized by Google

Notre ouest était alors couvert d'immenses forêts. Elles étaient là, contemporaines de toutes les nations qui avaient habité cette région. On y trouvait des fauves à chasser ; les pauvres y recueillaient le bois mort ; leurs plus beaux chênes et hêtres étaient employés aux constructions que l'on jugeait utiles, mais on conservait ces forêts parce que la guerre ne pouvant pas être continuelle, les barons, châtelains, chevaliers et toutes personnes adonnées aux armes ne trouvaient nulle autre occupation aussi noble que la chasse. Ces forêts avaient des fourrés, des accidents de terrain, parfois des grottes.

A l'époque où nous sommes arrivés, les âmes aux résolutions généreuses, auxquelles l'épée ou la lance n'avaient pas suffi, transformèrent ces forêts en une nouvelle Thébaïde. Robert choisit celle de Craon qui se rapprochait de son pays, car il était du diocèse de Rennes. C'était vers l'an 1090. Persécuté dans son pays, Robert était venu à Angers dont les écoles étaient célèbres. Il y enseigna la théologie. Pendant ce temps il eut, deux années durant, une cuirasse de fer, sans la quitter un instant.

Un jour il part d'Angers avec un compagnon, et va se fabriquer une cellule dans la forêt de Craon. Son austérité fait école : une pépinière d'ermites se forme autour de lui. Le bienheureux Vital, de Mortain, qui depuis institua l'abbaye de Savigny, en Normandie ; le bienheureux Raoul de la Futaie, fondateur de Saint-Sulpice de Rennes ; Pierre de l'Étoile, précédemment dans une grotte de Fontgombaud, sur le bord de la Creuse ; le bienheureux Firmat, surnommé Guillaume, ermite de Touraine, viennent se joindre à Robert. D'autres arrivent ensuite, c'est le bienheureux Alleaume, qui fonda l'abbaye d'Estival, dans le Maine ; Bernard d'Abbeville, fondateur de l'abbaye de Tyron, dans le Perche ; Robert de Loc Renan, peu après évêque de Cornuaille ; Salomon, qui devait donner naissance à l'abbaye de Nyoiseau ; Renaud, fondateur de Méli-

Digitized by Google

nais; André, qui se retira plus tard à la Chaussaire; Giraud de Sales et le bienheureux Hervé.

Nous ne pouvons résister au désir de faire connaître la simplicité de ces pieux ermites par le récit de l'arrivée de l'un d'eux au désert, Bernard d'Abbeville.

Le nouvel arrivant était déjà en grande estime dans l'abbaye de Saint-Savin. Il la quittait parce qu'on voulait le créer abbé, il en était prieur. Bernard avait été à Fontgombaud prendre conseil de Pierre de l'Étoile qui lui indiqua les ermites de la forêt de Craon et de Nid-de-Merle et lui offrit de lui servir de guide.

Les voilà tous les deux cheminant, s'entretenant pieusement. Ils arrivent près de Vital de Mortain que Robert avait chargé du gouvernement d'une partie de ses ermites. Pierre s'en retourne. Les solitaires se réunissent aussitôt et Vital leur parle de Bernard. Comme il n'en dit rien que de très avantageux, on l'admet à l'unanimité et chacun s'empresse de lui offrir sa cellule. Bernard ne refuse personne mais il veut parcourir la forêt afin de choisir. Tout au fond du désert, se trouve une cabane d'écorce, petite, presque entièrement renversée, quelques parties seulement sont encore retenues par des liens d'osier qui la rattachent au chêne qui était à peu près sa seule couverture. C'était bien ce qu'il fallait à Bernard.

Grande joie pour le solitaire ainsi préféré. S'il n'était pas très architecte, il avait bon cœur et pas mal d'expédients en fait de talents culinaires. Il invite donc la bande et l'on accepte. Le bon reclus fait une tournée dans la forêt. Comme la Providence est grande, qu'en outre les ermites ne sont pas difficiles, le retour ne se fit pas attendre. Le festin est aussitôt préparé. C'étaient des herbes de la forêt, des racines de la forêt, un rayon de miel trouvé fort à propos, puis, une sorte de brouet fait avec des feuilles d'arbrisseau, le tout couronné d'un dessert de fruits sauvages. Il fallait bien utiliser tout ce qui pouvait contenir

Digitized by Google

quelques principes nutritifs pour faire subsister ces bons solitaires. Les convives furent de bonne compagnie et, n'eût été que le pain et le vin manquaient, le repas fut exquis. L'auteur dans lequel nous puisons ces détails ajoute : « Cette réjouissance extraordinaire ayant été célébrée en faveur de Bernard qui était nouveau venu, les ermites, qui n'avaient pas été accoutumés de faire si bonne chère, se retirèrent fort contents dans leurs cellules, louant Dieu de cette heureuse aventure et laissant Bernard avec son hôte. »

Robert groupa ces ermites dans un monastère connu sous le nom de la Roë, mais un certain nombre allèrent fonder d'autres communautés. Hervé fut de ce nombre. Malheureusement, les détails font défaut sur ses actes. Le cartulaire de la Roë montre plusieurs fois Robert d'Arbrissel accompagné d'un personnage de ce nom.

Lors de l'érection de la Roë en paroisse, Robert d'Arbrissel vint à Angers à cette occasion. Il avait amené avec lui, et la charte les mentionne, « Quentin et Hervé de la sainte Trinité ». Cette charte est datée de la seconde année après la dédicace de Saint-Nicolas, c'est-à-dire de l'an 1097.

En 1093, avait eu lieu la fondation de l'église de Notre-Dame-du-Bois, à Craon. Parmi les témoins faisant partie des clercs de l'église de la Roë, on trouve Robert et Quentin et les deux Hervé[1].

On trouve encore, sous l'abbé Aubin de la Roë, un Hervé, chanoine de la Roë, prieur de Fontaine-Couverte.

Il faut avouer que ces données sont très vagues et ne nous montrent Hervé qu'en qualité de chanoine de la Roë.

[1] (V. Tresvaux, t. I, p. 508.) Pavillon et autres nomment parfois le bienheureux Hervé « Herveus de Spina. » On lit, en effet, dans un titre de Marmoutiers de l'an 1094 : « Testes Herveus de Spina et alter Herveus Nepotes Galterii. » Or, ce dernier est Gautier Haï, époux de Basilie. Il donnait à l'abbaye de Marmoutiers la moitié des offrandes de sa chapelle, etc. C'était le seigneur de Pouancé.

Ainsi le B. Hervé serait fils d'un des plus hauts barons d'Anjou et très rapproché de la forêt de Craon. (D. Lob. II, 217.)

Digitized by Google

Heureusement qu'un diplôme est arrivé jusqu'à nous, qui, malgré son obscurité, jette quelque jour sur l'existence du bienheureux Hervé. C'est une charte de l'évêque d'Angers, Rainaud de Martigné. La voici : « Il y eut un homme vénérable, plein des plus admirables sentiments religieux, nommé Hervé, qui, doué d'un courage qui dépassait les forces humaines et enflammé de l'amour divin, entreprit, à la grande admiration de beaucoup, le pénible pèlerinage de Jérusalem. Lorsqu'il l'eut accompli, se laissant aller à l'affection qu'il avait pour Renaud II, évêque d'Angers, qui l'avait mis au nombre de ses familiers à cause de sa grande piété, Hervé revint le trouver « per multa simulacra mortium [1] ». Le prélat le recevait avec bonté, comme cela convenait, et voulut le retenir près de lui ; mais Hervé qui, dès sa jeunesse, avait choisi une meilleure part, ambitionnant de se livrer à la contemplation, se choisit une solitude dans l'île de Chalonnes et il y demeura quelques années et enfin y termina ses jours, laissant un petit troupeau de compagnons de sa pénitence. Le susdit évêque d'Angers, pris de dévotion à son égard, accorda à perpétuité, du consentement de tout son chapitre, à ces clercs vivant régulièrement, le lieu même où ils habitaient, à cette condition qu'ils serviraient Dieu sous cette même règle et dans ce même lieu, qu'ils ne passeraient pas dans un autre ordre et qu'ils ne se constitueraient pas d'autre supérieur que l'évêque et son chapitre.

« Fait à Angers, dans le chapitre de Saint-Maurice, sous le roi des Français, Louis, le comte d'Anjou, Foulques V, fils du comte Foulques, en présence du même Rainaud II, l'an de l'incarnation du Seigneur 1120.

« Ont été témoins : Rainaud, qui a fait cette institution ; Normand de Doué, doyen ; Geoffroy, trésorier ; Guillaume

[1] Chacun traduira ces mots comme il l'entendra. Peut-être veut-on dire que le bienheureux Hervé avait plusieurs fois disparu comme s'il avait été mort...

Digitized by Google

La Mouche, archidiacre; Maître Ulger, archidiacre; Guillaume de Saumur, archidiacre, et beaucoup d'autres, le chapitre étant complet.

« Pour que cette disposition reste solide à perpétuité, nous l'avons munie de notre seing et nous y avons ajouté l'impression de notre sceau en présence de : Albéric, chantre; Geoffroy, prêtre d'Angrie; Guillaume de Saumur; Raoul de Bus; Geoffroy Caïphe; Guibert de Saint-Laud; Tarin Dibon. — Les clercs de ladite île : Hardouin; Albéric; Robert, prêtre; Étienne Inhelbert. Les laïcs : Maurice de Saint-Quentin; Raoul de la Poëlerie; Hugues, échanson; Raoul de Bré; Raimond de la Poëlerie; Robin, rédacteur de cette charte; Isembert.

« Seing † de l'évêque Rainaud. »

Rainaud de Martigné fut évêque d'Angers de 1102 à 1124, époque à laquelle il fut transféré au siège de Reims.

On peut être étonné de trouver dans cette charte cette mention que cet évêque Rainaud était le second du nom. Nous n'avons pas souvenir d'avoir trouvé ailleurs, à cette époque, ce qualificatif et nous doutons qu'il soit authentique. Un copiste a pu ajouter II, ces deux traits, pour faire preuve de science. Ce qu'il importe de remarquer, c'est que le bienheureux Hervé de Chalonnes était mort en 1120.

La vie de Robert d'Arbrissel a été écrite par Balthasar Pavillon [1], qui s'est donné la peine de compulser un très grand nombre de cartulaires dont il cite textuellement les chartes qui intéressent son sujet, de sorte que l'on peut regarder son ouvrage comme très savant en même temps que très pieux. Cet auteur, en parlant des différents éta-

[1] *Vie du Bienheureux Robert d'Arbrissel, patriarche des Solitaires de la France et instituteur de l'Ordre de Fontevraud.* A Saumur, chez François Ernou, imprimeur et libraire ordinaire du Roy et du collège. Et il se vend à Paris, chez François Coustelier, marchand libraire, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de Saint Hilaire, 1666, in-quarto.

Digitized by Google

blissements dûs aux disciples de Robert, dit que le bienheureux Salomon se retira sur la rivière d'Oudon, dans la forêt de Nyoiseau, puis il ajoute : « Le bienheureux Hervé se réfugia dans l'île de Chalonnes, à quatre lieues d'Angers, où il bâtit une petite chapelle pour lui et pour ses confrères. » Pavillon dit, de plus, que cette chapelle subsistait encore de son temps. — Le titre que nous venons de citer prouve qu'avant de bâtir la chapelle de l'île, Hervé avait fait le voyage de Jérusalem. Compagnon de Robert d'Arbrissel, il avait été, comme une foule d'Angevins et d'habitants des provinces voisines de l'Anjou, entraîné par la parole ardente de Robert qui, assistant à la consécration de l'église de Saint-Nicolas par le pape Urbain II, avait été chargé par ce pontife de renouveler à Angers ce que Pierre l'Ermite avait fait à Clermont. A sa voix, comme à celle de Pierre, les barons, les chevaliers, les clercs et le peuple s'étaient émus, et ces masses si pleines d'une foi vive et naïve s'étaient écriées : Dieu le veut! Dieu le veut! et avaient pris la croix. Il semble qu'Hervé était déjà âgé à cette époque et c'est ce qui explique l'étonnement que relate la charte de Rainaud II : « Multis admirantibus. » Dans ce moment, Rainaud de Martigné n'était pas évêque, mais il était déjà lié d'amitié avec Hervé.

Lorsque ce dernier revint de Terre-Sainte, Robert d'Arbrissel avait quitté la Roë pour se livrer à la prédication et sa parole entraînante eut des succès que nous avons peine à nous expliquer aujourd'hui. Ce fut sans doute vers 1109 que notre pèlerin vint se fixer dans l'île de Chalonnes, où il ne vécut qu'assez peu d'années, puisque nous voyons qu'il était mort en 1120.

Hervé avait choisi le coin de l'île le plus désert, et c'est parce qu'il ne s'y trouvait pas d'église qu'il se bâtit une petite chapelle. Ajoutons que s'il se fût établi près d'une église, l'évêque Rainaud n'eût pas manqué de le faire savoir; c'est un genre de détails que les chartes religieuses de cette époque ne manquent jamais de signaler.

Digitized by Google

On tient par tradition, dit Grandet, qu'il vint, après la mort de saint Hervé, un si grand nombre de religieux que le monastère bâti par ce bienheureux ne put les contenir et l'on construisit pour eux un autre couvent à Montjean. Ce couvent a été depuis quelque temps, dit le même auteur, donné aux Cordeliers.

Maintenant, si nous voulons être complet au sujet de saint Hervé, nous devons faire connaître la légende qui s'établit dans les siècles suivants et à laquelle on donna un caractère officiel, au XVIIe siècle, sous l'évêque d'Angers Charles Miron, qui mourut en 1626. Grandet la prit dans les leçons de l'office qui fut alors composé, en l'honneur de saint Hervé pour les religieuses du Ronceray. Dom Chamard l'a prise dans Grandet, et M. de Soland l'a fait imprimer dans son bulletin monumental.

« Saint Hervé, si nous en croyons les leçons de l'office de sa fête, vint au monde dans la Basse-Bretagne. Quelques chroniqueurs prétendent qu'il naquit en Anjou de parents fort chrétiens et d'une bonne famille. Il s'appliqua tellement à la piété dès son bas âge et à tout ce qui pouvait augmenter la religion et le culte de Dieu qu'avant qu'il eût atteint l'âge de sept ans, il apprit le psautier tout entier et beaucoup d'hymnes et de cantiques... »

Cette partie de la légende, bien que prise dans les leçons de son office, appartient à la vie d'un saint Hervé né en Basse-Bretagne, et nommé dans son pays Houarné. Ce dernier remonte au VIe siècle et ne diffère de celui qu'on a composé pour le Ronceray qu'en ce qu'il était aveugle, ce qui rendait beaucoup plus difficile l'opération d'apprendre par cœur le psautier; mais, malgré cette difficulté, le jeune Hervé, *de Bretagne et du VIe siècle*, possédait son psautier et des hymnes à l'âge de sept ans.

La légende dit ensuite qu'Hervé perdit ses parents étant encore fort jeune, qu'il se retira dans un ermitage, que Dieu lui accorda le don des miracles, qu'il délivra plusieurs personnes possédées du démon et rendit la vue à beaucoup

Digitized by Google

d'aveugles. « Le bienheureux Robert d'Arbrissel s'étant « retiré dans la forêt de Craon vers l'an 1090, presque « tous les solitaires du royaume, attirés par la haute répu- « tation de sa sainteté et de la force de ses prédications « divines, vinrent l'y trouver et menèrent avec lui une vie « cachée et très exemplaire : le bienheureux Hervé fut de « ce nombre. Il vécut plusieurs années dans cette solitude, « dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes. »

On raconte ensuite le pèlerinage d'Hervé en Terre-Sainte. « Il fut à Jérusalem à pied et en vrai pénitent : il souffrit beaucoup de peines pendant son voyage et, après avoir satisfait à la piété, il voulut encore satisfaire à la fidélité qu'il devait à sa vocation et retourner dans sa chère solitude. » Suit ce que nous savons du don que lui fit l'évêque Rainaud d'un ermitage dans l'île de Chalonnes, où Hervé « bâtit une petite chapelle et quelques cellules pour loger un petit nombre de solitaires, qui le suivirent dans ce désert et à qui l'évêque Rainaud donna, après la mort d'Hervé, le même ermitage, à la charge qu'ils vivraient en commun », et les autres conditions que nous avons relatées.

Nous venons de dire que le début de cette légende se rapportait à saint Hervé de Basse-Bretagne ; ce que nous allons ajouter appartient à la vie d'un autre Hervé un peu postérieur à celui de Chalonnes. Ces bons reclus visaient à l'effacement, sans se préoccuper de l'embarras où ils jetaient les chroniqueurs qui se crurent obligés de prendre en avant et en arrière pour donner un corps suffisant à leurs récits.

Grandet ajoute donc : « Le bienheureux Hervé fut aussi dans cette île le directeur de quelques pauvres femmes recluses et, entre autres, de la bienheureuse Ève dont parle Geoffroy de Vendôme. Ce célèbre abbé avait une vénération particulière pour notre solitaire, ce qui paraît par diverses lettres qu'il lui a écrites. Leur connaissance venait de ce qu'ils avaient été religieux de même congrégation et

Digitized by Google

qu'ils avaient demeuré ensemble en l'abbaye de la Trinité de Vendôme, alors qu'Hervé se retira dans la forêt de Craon, et c'est d'où vient qu'il s'appelait quelquefois Hervé de la Trinité. » Nous l'avons vu, en effet, une fois dans le cartulaire de la Roë, mais nous y avons également vu qu'il y avait dans cette communauté deux Hervé. Or, le directeur de la bienheureuse Ève habitait près d'une église Saint-Eutrope. Dom Chamard, dans son ouvrage sur « les saints d'Anjou », renonce à trouver trace de cette église dans l'île de Chalonnes ou sur les rives avoisinantes de la Loire. Il cite une lettre adressée à l'historien Joseph Grandet par un prieur de Châteaupanne qui n'avait aucun indice de chapelle ou d'église de Saint-Eutrope dans les environs de son prieuré-cure, et pense que saint Hervé aura demeuré quelque temps à Saint-Eutrope d'Angers. Dom Chamard admet cette opinion et part de là pour ajouter à la vie de son ermite de Chalonnes tout un épisode qui a bien un peu de vrai, mais doit être reporté sur une autre tête, comme nous espérons l'établir dans le chapitre suivant.

***

(A suivre)

p. 200

Digitized by Google

LE PORTEFEUILLE D'UN CURIEUX

Notes et documents sur l'histoire, la littérature, et l'archéologie angevines.

(suite)

1633. — Assemblée des habitants de Beaufort dans laquelle ils transfèrent l'ancien hôpital au faubourg des Moulins et en donnent les vieux bâtiments aux Récollets.

Extrait du papier de la remambrance de la ville de Beaufort au feuillet iiij^e^.

Au dimanche 13e jour de febvrier 1633, en la congregaõn et assemblée faicte cejourd'huy au pallays royal à issue de vespres, en vertu de permission et sur la publicaõn faicte au prosne de grande messe, par Mre Pierre Duport, vicaire, pour desliberer du changement de l'hospital et hostel-Dieu de cette ville cy-deuant propozé en faueur des pères Recolletz, en consideraõn des dons et laiz faictz aud. hostel-Dieu, et après que le fait a esté proposé par les pères administrateurs et que chascun des dessusdictz a dict son aduis, esté aduisé et arresté que la somme de 800 livres, proceddant de la vendiõn des biens de Me Jacques Perdriau, qui appartiennent aux pauvres pour l'admortissement de rente deub auxd. pauvres, sera mis en argent d'héritaiges en leur nom et profit, par les Peres jusques à ce qu'il se trouve qu'il

Digitized by Google

sera baillé à quelque marchand bien cautionné et que le contract faict par les Pères des dames religieuses, de la maison par elles acquise des héritiers de deffunct Me René Sinault demeurera comme cy-deuant ratiffié, est ladite maison sittuée au faubourg des Moullins de cette ville, destinée pour l'hospital et autel-Dieu, à l'effect de la retraicte et logement des pauures, au lieu et place de l'hospital de présent, attendu l'incommodité d'icelluy tant auxd. pauures que auxd. habitants, que auxd. pères Recolletz, comme il a esté recognu et que le corps dud. hospital pnt est et sera donné par libéralité et gratiffication pour l'augmentaon de leur maison et couvent, et pour les obliger de plus au bien publicq de lad. ville, ils disposeront de leur bastimant comme leur piété aduisera, sauf pour le regard du corps de la chappelle, de laquelle ilz ne pourront disposer sans le consantemant et aduis desd. habitans, et à la charge que les peres Recolletz diront par chacune sepmaine vne messe en la chappelle, au jour de vendredy, à l'intention des fondateurs et à la descharge dud. hostel-Dieu, du nombre de celles qui y sont fondées, et qu'il sera passé plus ample contract par les peres des pauures et sindicq des habitans auecq le sindicq des pères Recolletz, lequel, dès à présent, lesd. habitans ont ratifié et l'ont pour agréable, et appelez deux habitans de la ville. Comme aussy que lesd. pères des pauures se transporteront aud. nouveau hospital auecq le sindicq et deux habitans pour considerer les lieux et endroits nécessaires pour la chappelle qu'il y fault construire et les autres accommodements qui sont necessaires, en laquelle chappelle seront dictes et cellebrées les autres messes de fondaon destinées pour les pauvres et ce qu'il conviendra à faire, le frais sera payé par les pères des pauures lorqu'ils auront fonds pour ce faire et pour y parvenir, et au payement de lad. maison acquise. Que la maison donnée par honneste fille Anne Phelypeau sera vendue auecq cela de son consentement, sy besoin est,

Digitized by Google

pour, des deniers en prouenant estre conuertiz tant au payement de lad. maison acquise que aultres commoditez, pour la reduire en hospital auecq chappelle en icelle et jusques à ce que les pauures demeureront aud. entien hospital, la chappelle duquel demeurera en son entier, comme elle a accoustumé, pour les deuotions particullieres et processions qu'on y vouldra faire et cellebraõn des autres messes particullieres à cellebrer en icelle.

Faict et arresté aud. pallaye, en presance que dessus, du consentement desd. habitans soubsignez auxd. pappier et remambrance : Rinvau, R. Garnier, Lauollé, Crouyn, Vaucelles, Vallet, Rolland, Giroust, Lyron, Jameron, Phelipeau, Rolland, Lauollé, Gaugain, Couscher, J. Denys, Vollery, J. Thibault, Le Bascle, F. Treguiveau, M. Druillet, Blansche et Chaillaud.

(Signé) : Harouauld, syndicq.

Le 19e jour de mars 1633, après midy,

Devant nous, René Gaultier, notaire royal à Beaufort, furent presans, establys et soubmis chascun de Mes Jean Harouault, procr sindic des habitans de ceste ville de Beaufort, René Hyron et Jacques Couscher, pères et administrateurs de l'autel-Dieu de ceste ville, au nom et comme procureurs et mandataires speciaux des manans et habitans, par acte de mandat faict et donné en l'assemblée d'iceulx, tenüe deuant M. le lieutenant (*blanc*), en datte du 13e jour de feburier dernier, signé et indiqué au pappier et remambrances des affaires et résultatz desd. habitans, assistez de Mes Gilles Crouyn, advocat aud. siège, et Estienne Normant, grenetier au grenier à scel dud. Beaufort, deputez des habitans d'une part, et Me Charles Rolland, conseiller du Roy, maistre particulier des eaux et foretz de ce comté, au nom et comme sindiq de la Maison conventuelle des Reverends Pères religieux, receus en ceste ville, ayant ordre d'iceulx, quand à ce, d'autre part,

Digitized by Google

demeurant touttes..... aud. Beaufort..... iceux font les conuentions et donation qui s'ensuit : c'est à scavoir que lesd. Harouault, Hyron et Couscher, au nom et de l'avis, conseil et consantemant desd. Crouyn et Normant, depputez, ont, pour les causes contenues au résultat et convention desd. habitans, fait en l'assemblée d'iceulx le 13 febuier dernier, inserée et f^des auxd. actes et en vertu et exécution d'icelles, donné et donnent, par ces présantes, par la liberallité et gratifficaõn desd. habitans auxd. Pères religieux Recollez de ceste ville, la maison, cour, etc. de l'antien autel-Dieu de ceste ville [1], comme elle se poursuit et comporte, et à commencer la jouissance au jour et feste de Saint Michel prochain, pour l'augmentation de leur maison et couuent et pour les obliger de plus en plus au publicq de cestte ville, de laquelle maison et jardin dud. antien aupital et batimans diceulx, les pères Religieux disposeront comme leur piétté aduisera, sauf pour le regard du corps de la chappelle, de laquelle ilz ne pourront au plus disposer, sans le consantemant et aduis des habitans, et à la charge que lesd. Pères Recolletz seront tenus dire et cellebrer, par chascune sepmaine, une messe en leur chappelle, au jour de vendredy, à l'intention des fondateurs et à la descharge dud. hostel-Dieu, au nombre de celles qui y ont fondaõn, et à ceste fin que lad. chappelle dud. ancien hopital demeurera en son entier, comme il est accoustumé, pour les deuotions particullieres et processions que l'on y voudra faire et cellebrer, et des autres messes particullières à cellebrer, ce qu'ils ont faict en consideraõn des bons offices que lesd. religieux ont faict et font de presans auxd. habitans, et qu'ilz espèrent qu'ilz leur continueront à l'aduenir, et auxd. certaines causes et consideraõn dessud., lesd. habitans ont esté meus et portez....

[1] C'est aujourd'hui la partie sur le Mail, et la rue, occupée par les bâtiments de l'ancienne mairie (ancien couvent des Récollets), et par l'école communale laïque de jeunes filles.

Digitized by Google

pour les dons et legs faicts aud. hostel-Dieu par honneste fille Anne Phelipeau, comme en appert, par acte par nous passé, à ce que led. Rolland, aud. nom, et Reuerand père Daniel Myniac, à présent gardien dudict couvent, assisté de frère Valentin Froger, l'un des religieux d'icelluy, ont accepté et promis l'effect et execution d'icelluy. Dont et de tout ce que dessus..... (etc.) Faict et passé aud. Beaufort, maison de Me Gilles Crouyn, sr de Chambourg, aduocat aud. lieu, en presance de noble homme Me Lauollé, procureur du Roy aud. Beaufort; Me Volery, adat aud. lieu, Me Vallet, greffier; Me Gaugain, cy-devant syndicq desd. habitans et autres soubsignez particulliers habitans.

(Signé) : F. Daniel Myniac, gardien, frère Valentin Froger, F. Fabian Jubin, Vallet, Harouault, Leuyrod, Lauolé, Couthou, Crouyn, Volery, Gaugain, Le Normand, Roland, Gouyn, J. Roux.

1670. — Lettres patentes de Louis XIV confirmant la fondation de l'hôpital de Beaufort et approuvant l'établissement des hospitalières de Saint-Joseph.

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Nauare. A tous presans et avenir, salut, comme à l'imitation des roys nos prédécesseurs, il n'y a chose quy nous soit plus agréable que de contribuer à faire subsister les hospitaux pour le refuge des pauures et pourvoir à leur necessité tant spirituelles que temporelles, inclinant à l'humble supplication que nous ont faicte les habitans de nostre ville de Beaufort-en-Vallée, à ce que, suivant le résultat d'assemblée tenüe suivant l'ordre et en présance de nostre bien amé le sieur Euesque d'Angers, le treiziesme may de l'année dernière, tandant à l'établissemant de quelques religieuses hospitalières, dictes de la Congregation Saint-Joseph, luy auroient proposé de seruir à lospital de

Digitized by Google

la ditte ville, fondé depuis longues années sur la piété de deffunct nostre cousin de Bouciquault, mareschal de France, lequel ayant une insigne charité enuers lesdictz pauures, dotta ledict hospital de biens et reuenuz considérables, ainsy qu'il appert par ses lettres de l'an mil quatre cens treize, depuis lequel temps icelluy hospital auroict sy heureusemant reussy à l'édiffication publique qu'il a toujours esté et est encore l'auspice et le secours des pauures, lesquelz estant malades et en necessistez y recoiuent et trouvent de grandes consolations, assistances et guerisons; consequemment il nous plut confirmer ledict establissemant et en affermir les fondemans par nos lettres sur ce necessaires, que lesdictz habitans nous ont faict supplier très humblemant leur octroyer, d'aultant plus que nostre edict du mois de décembre mil six cens soixante six ne permet aucuns establissemans d'auspices et communautez sans nostre expresse permission. A ces causes, et que dailleurs nous sommes informez de la satisfaction qu'on reçoit de l'vtilité dudict hospital, soubz la conduite et direction desdictz habitans, et encore les soins et veilles desdictes religieuses par leur zelle et application enuers lesdictz pauuvres, de l'aduis de nostre conseil, quy a veu lesdictz actes cy-attachés soubz le contrescel de nostre chanscellerye, voullant favoriser leurs louables desseins, intentions, avons, de grâce speciale, plaine puissance et authorité royalle, confirmé et approuvé, et par ces presantes, signée de nostre main, confirmons et approuons ledict hospital en nostre ville de Beaufort, ensemble les statuts et reglemans faicts sur ce par ledict sieur euesque et lesdictz habitans, que nous desirons auoir son plein et entier effect, leur permettant d'accepter tous dons, terres et possessions que la charité d'aucuns bien faicteurs leur vouderoient faire, lesquelz, ainsy que ledict hospital et ses depandances, nous auons pris et mis, prenons et mettons en nostre protection et sauue-garde et comme à Dieu

Digitized by Google

dediez. Admorty et admortissons, sans pour ce nous payer ny auoir successeurs, aucune finance ou indemnité. Laquelle nous leur auons donné et quitté, donnons et quittons par ces presantes; n'entendons neantmoings, qu'en vertu d'icelles, elles puissent pretendre aucun admortissemant, sinon des lieux et fonds sur lesquelz sont ou seront ediffiez leur eglize, couvent et enclos, et à la charge qu'elles prieront et feront soigneussemant faire des prières à Dieu pour nostre prospérité et santé. Cy donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers, les gens tenant nostre cour et parlemant de Paris, sénéchal de Beaufort, ou son lieutenant, et à tous autres, nos huissiers ou officiers, qu'il appartiendra, que ces presantes ils fassent enregistrer et de leur contenu jouir et user lesdictz exposants, plainement, paisiblement et perpetuellement, ne souffrant qu'il leur soict faict, mis ou donné aucun troubles ou empeschemant a ce contraire. Car tel est nostre plaisir. Et affin que ce soict choses ferme, stable et a tousiours nous auons faict mettre notre scel à ces dictes presantes, sauf en aultres choses, nostre droict et l'aultruy en touttes.

Donné à Douay au mois de may, l'an de grâce mil six cens soixante-onze, et de nostre règne le vingt-et-septième.

(Signé) : Louis.

(Et sur le repli) : Par le Roy, Phelipeau.

(Et sur le même repli) : Visa, signer pour servir aux lettres de confirmation de l'establissement de l'hopital de Beaufort-en-Vallée régistrées, ouï le procureur général du Roy, pour être exécutées selon leur forme et teneur, à Paris, en Parlement, le quinze avril mil-six-cent soixante-onze.

(Signé) : Dutillet. (Scellées de cire verte enlacée de soie rouge et verte.)

Digitized by Google

1671. — Concordat fait entre les habitants de Beaufort et les religieuses hospitalières de la Congrégation de Saint-Joseph, ordre de Saint-Augustin, pour leur fondation à Beaufort.

Le 28me jour de janvier 1671 avant midy, pardevant nous Denis Creuzot, notaire royal à Beaufort, furent présents, établis et duement soumis les manants et habitants de cette ville de Beaufort ès personnes de : Me Pierre de Fenouillet, prêtre prieur de l'église de Notre-Dame de Beaufort, Me Philippe le Marié, seigneur de l'Epinay, conseiller du roy, gouverneur pour sa Majesté de la ville et chateau de Beaufort, président, sénéchal et lieutenant général dud. lieu, Me Michel Couscher, conseiller du Roy, lieutenant civil et assesseur criminel, Me François Le Gros, conseiller audit siège, Me René Garnier, avocat du Roy, Me Charles Jameron, procureur de Sa Majesté, Me Charles Vallet, avocat, Me Charles Chauvry, grenetier, Me Alexandre Rolland, sr de Poreaux, conseiller audit grenier, Me Philippe Rivière, conseiller du Roy, président audit grenier à sel, Me René Marchand, Me Jean Giroust, Me Jean Rougé, Me Alexandre Rolland, Me Charles Vallet le jeune, Me Louis Chauvry, Me François Vollery, Me Joseph Rolland, tous avocats procureurs aud. siège ; Me Pierre Gouin, avocat, Me Jean Lavosse des Auberts, à présent député pour les affaires desd. habitants, Me Charles Penchien, leur procureur sindic, Me Martial Rolland, Me François Phelipeau, administrateurs dud. hopital, Guillaume Le Seiller, marchand, Me Pierre Gaugain, notaire royal, René Giroust, Jean Phelipeau, Pierre Esturmi, Jullien Rousseau, marchands bourgeois de lad. ville, Claude Creusot, huissier audiencier, Silvestre Belot, René Pichon, Charles Rochereau, sergents royaux, Philippes Le Seigneur, Jean Le Jay, chirurgiens, tous demeurant en lad. ville, députés du géné-

Digitized by Google

ral des habitans, par acte du 13 may 1669, confirmé par autre acte de délibération générale du jour d'hyer, d'une part.

Me Gui Odiau, sr de la Pilletière, avocat en Parlement, exerçant la fonction au siège présidial de la ville de la Flèche, au nom et comme procureur des Sœurs Anne le Tendre, Marie Bidault de la Barre, Renée Olivier de la Guitière, Anne Bidault de Ruigné et Marie Giroust, filles hospitalières, demeurant en la ville de la Flèche, se disant avoir pouvoir et se faisant fort de Révérende mère Jeanne Le Royer de la Dauversière, supérieure des religieuses hospitalières de la congrégation de St Joseph, ordre de St Augustin de la ville de Nismes, de Sœur Anne Aubert de Cleronnay, assistante et instructrice, de Sœur Anne Marie Renard, dépositaire audit monastère, toutes hospitalières de la communauté des filles hospitalières de St Joseph de lad. ville de la Flèche, suivant la procuration passée par devant Fourreau, notaire royal aud. lieu, le 25 du présent mois, la minute de laquelle led. sr Odiau a représentée et retenue et promis de representer toutes fois et quantes et faire ratifier et approuver les présentes auxd. dames constituantes et en fournir acte de ratification bon et valable dans deux mois en mains de nous, notaire, à peine de toutes pertes, dommages et intérêts, les présentes demeurant neanmoins en leur état. Lesquelles parties ont fait le Concordat, accord et conventions qui s'ensuivent pour parvenir à l'établissement d'une communauté de religieuses hospitalières en l'hotel Dieu de cette ville de Beaufort, sous le bon plaisir du Roy et de nos seigneurs du Parlement pour l'avis et consentement de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime évêque d'Angers de présent en cette ville. C'est à scavoir qu'après que led. sieur Odiau a fait apparoir du bref de Sa Sainteté portant confirmation de lad. congrégation de St Joseph, établie en lad. ville de la Flèche et autres lieux y mentionnés, donné à Rome, le 8 janvier 1666, registré au Parlement, le

Digitized by Google

30 août 1667, suivant les lettres-patentes accordées par Sa Majesté pour la confirmation dud. bref, données au camp devant Tournay, le 25 juin aud. an, et qu'il a promis que lesd. Dames Le Royer, Aubert et Renard, ou autres religieuses de lad. congrégation qui pourront par elles être constituées pour faire led. établissement, apporteront leurs pensions, du moins 100 l. par an chacune, suivant les concordats par elles cy-devant faits lorsqu'elles ont été admises à lad. congrégation et l'acte passé devant Sauveur, notaire royal de lad. ville de la Flèche, desquels fourniront copies auxd. S^rs administrateurs pour, avec le présent concordat, êtres mis ès-archives dud. hôtel-Dieu.

Lesd. S^rs habitants pour eux et le général des autres habitants de cette ville ont consenti et consentent led. établissement, ainsi qu'il a plu à Sa Majesté par ses lettres patentes données à Douay le 10 du mois de mai dernier et en conséquence desd. lettres cy-dessus datées.

1°. — Pour faire lequel établissement desd. religieuses hospitalières de lad. congrégation de St Joseph, aggrégée aud. ordre de St Augustin, lesd. S^rs habitants fourniront auxd. religieuses cy-dessus denommées la somme de 3,500 l. en argent ou obligations exigibles et bien garanties dans les trois ans après qu'elles auront entré aud. hôtel-Dieu, pour employer en achapts de places et espaces proches led. hôtel-Dieu commodes pour faire leur bâtiment, lesquelles places, enclos et bâtiment auront communication avec les appartements dud. hopital, pour aller et venir par lesd. religieuses et celles qui leur succèderont, assister les pauvres malades. Et sera, lad. somme de 3,500 l., prise des deniers et effets dud. hopital, cependant l'intérêt à raison du sol la livre. A commencer du jour qu'elles entreront aud. hopital, se serviront lesd. religieuses de la chapelle dud. hopital et des ornements qui y sont à présent pour la célébration du service divin.

2°. — Le prêtre commis par lesd. habitants pour administrer aux pauvres malades et aux domestiques dud.

Digitized by Google

hopital les saints sacrements servira aussi auxd. religieuses, si bon leur semble, et si elles désirent en avoir un autre, faire le pourront à leurs frais ; lequel prêtre dud. hôpital sera à l'avenir nommé par lesd. habitans et approuvé par led. Sgr evêque en la manière accoutumée.

3°. — Les administrateurs feront dire et celebrer en lad. chapelle les messes de fondation aux jours accoutumés et aux heures qu'il plaira à mond. Sgr régler sans être obligé fournir autres ornements et luminaire que comme il est fait par le passé.

4°. — Les administrateurs seront élus par les habitants deument assemblés, de deux ans en deux ans, par ordonnance de juge en la présence du procureur du Roy, ainsi qu'il est parlé par l'ancienne fondation et par les arrêts servant de réglement pour le maniement du temporel dud. hotel-Dieu, rendus par nos seigneurs du parlement et du grand conseil sans que lesd. religieuses se puissent entremettre pour lad. nomination.

5°. — Les comptes de l'administration du temporel seront rendus par les administrateurs, de deux ans en deux ans, le lundi de la semaine Sainte, pardevant le juge, en présence du procureur du Roy et des notables habitans au desir de l'ancienne fondation et arrêts.

6°. — Les grosses provisions seront faites par l'administrateur en charge et mises ès-lieux accoutumés pour être distribuées par lesd. religieuses et employées aux usages et nécessités des pauvres.

7°. — L'administration pourra mettre ès-mains de la supérieure ou autre religieuse ayant pouvoir de la communauté en espèces ou en argent, ce qui se trouvera nécessaire pour la menue dépense; desquelles provisions et menues dépenses lesd. religieuses rendront compte aud. administrateur de mois en mois ou autre temps qui sera avisé entr'eux et lesdites Dames, même des aumônes manuelles, et du tout fourniront des reconnaissances à l'administrateur pour servir à son compte, desquelles

Digitized by Google

reconnaissances le double signé dud. administrateur sera employé sur le dépôt de la communauté desd. Dames pour le servir de décharge dans le compte qu'elles rendront aud. Sgr evêque.

8°. — Les hardes, argent et meubles des pauvres qui y decederont, dons et legs qui pourront y être faits, appartiendront aud. hopital et seront mis ès mains de l'administrateur qui s'en chargera dans son compte sans que lesd. religieuses y puissent rien prétendre.

9°. — Chacune des religieuses qui fera profession donnera au profit dud. hopital la somme de 300 l. une fois payée dont la jouissance appartiendra à lad. communauté durant la vie de la professe seulement.

10°. — Les administrateurs feront faire les réfections, réparations et augmentations aux bâtiments dud. hopital aux frais d'ycelui, suivant les avis qui leur seront donnés par les habitans assemblés devant le juge en présence du procureur du Roy, et lesd. religieuses feront aussi faire les reparations et augmentations que bon leur semblera et à leurs frais, de l'advis dud. Sgr evêque.

11° — Les malades qui se présenteront pour être admis aud. hopital y seront reçus sur le billet de l'administrateur en charge.

12°. — Ceux qui donneront leurs biens à viage pour y être nourris et entretenus durant leur vie, qui seront de bonne vie et mœurs, y seront admis par l'avis desd. habitans de l'autorité du juge, en présence dud. procureur du Roy et leur seront fournies les choses nécessaires sans que lesd. religieuses soient obligées de leur rendre autres assistances, sinon lorsqu'ils seront malades (lisés dans les salles.)

13°. — Elles seront obligées, suivant leur profession, de servir à perpétuité les pauvres, tant de jour que de nuit.

15°. — Feront leurs instructions publiques suivant leur règle et instruiront les pauvres orphelins qui seront aud. hopital suivant lad. ancienne fondation.

Digitized by Google

15°. — Marie de Ste Marie, sœur ancienne et domestique y sera nourie, gouvernée et entretenue sa vie durant, en considération des services qu'elle y a rendus.

16°. — Les administrateurs ne pourront obliger lesd. Dames de recevoir en leur communauté aucune personne pour avoir entrée dans leur monastère.

17°. — Il sera permis auxd. D^es^ d'accepter les dons et fondations de ceux qui voudront leur en faire. Et pour l'exécution du présent concordat, lesd. S^rs^ habitans fourniront aud. Sr Odiau aud. nom, dans trois mois prochainement, une copie des lettres-patentes de sa Majesté, registrées ou besoin sera. Et pour parvenir à lad. exécution, les parties ont respectivement constitué le porteur d'une grosse ou copie des présentes leur procureur spécial et irrévocable au pouvoir de demander et poursuivre led. enregistrement et tout ce qui sera nécessaire pour faire exécuter lesd. présentes, selon leur forme et teneur, promettant d'avoir agréable tout ce qui sera fait par led. procureur, et à ce faire tenir s'obligent icelles parties. Dont les avons jugées de leur consentement, fait et passé au Palais royal de cette ville, en l'auditoire, présents les ci-dessus dénommés qui ont signé avec nous, notaire.

La minute est signée : Henry, év. d'Angers; P. de Fenouillet; P. H. Le Marié; Coucher, janvier 1671, sans préjudice aux droits de ma charge; Jameron, Pr du Roy; Garnier, avocat du Roy; Rivière; Odiau; Vallet; Rolland; Chauvri; Eturmi; Giroust; Vollery; La Voleé; Gouin; M. Garnier, présent; M. Riolland; Gaugain; Rougé; Rolland; Rolland; Creusot; Vallet; J. le Seiller; Phelipeau, administrateur; Garnier, prêtre; L. Huberdeau, p^bre^ de l'hopital; Creusot, prêtre; J. Lemée, prestre; L. Le Breton, p^bre^; Rousseau; Seiller; R. Giroût; Vallet; Haiteau; Phelipeau; Belot; Eturmi; Archer, notaire royal; Marchand; Pichon; Poulard; et nous notaire susd. soussigné, passeur, Denis Creusot.

(A suivre.) Joseph DENAIS.

Digitized by Google

CHRONIQUE

M. Ambroise Joûbert, ancien manufacturier, ancien député de Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale, auteur de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures, est décédé à Angers, le 24 décembre 1890. La famille Joûbert est originaire de Noirmoutier. André Joûbert défendit en 1674 l'île contre les Hollandais et fut emmené en captivité, avec les autres otages, à Rotterdam, où les prisonniers végétèrent dans leur cachot pendant deux ans. Joseph Joûbert, capitaine de navire, à Noirmoutier, épousa le 20 mars 1777, à Angers, dans l'église des Minimes, Françoise-Marie Bonnaire, fille du fondateur de la manufacture de toiles à voiles, déclarée royale par arrêt du 17 mars 1757, et qui est restée aux mains de la famille Joûbert pendant plus d'un siècle. Deux discours ont été prononcés, l'un par M. le comte de Maillé, député, l'autre par M. Blavier, sénateur, aux obsèques de M. Ambroise Joûbert. Les orateurs ont rappelé en termes émus l'élévation de son cœur, l'éclat de son intelligence, la sûreté de son jugement, la vivacité de son esprit, le charme et l'aménité de ses relations. Ses adversaires politiques ont rendu à sa mémoire un juste et sincère hommage. Ils ont reconnu en lui un de ces hommes « qui « honorent grandement leur cité natale, un de ceux dont elle « a le droit d'être le plus fière et qui laissent la très longue « mémoire d'une rare unité de vie. »

*
* *

M. Eliacin Lachèse, ancien magistrat, littérateur et musicien, né à Angers, en 1806, s'est éteint récemment, après une existence entièrement consacrée au devoir et au travail. Il avait publié dans cette *Revue* deux articles remarqués : *La gardienne de la Porte-Girard* et *Le maître fifre du régiment de Mortemart*. Il a donné à la *Société d'Agri-*

Digitized by Google

culture, sciences et arts de notre ville et à l'*Union de l'Ouest*, une importante série de travaux historiques et artistiques, dont une grande partie était relative à l'étude de la musique et du chant. On lui doit aussi un nombre considérable de compositions musicales, les unes pour hautbois et instruments concertants, les autres pour hautbois et chant, enfin des morceaux variés de musique religieuse.

***

Continuant la série de ses magnifiques et savants ouvrages, si recherchés des érudits, M. le duc de la Trémoille a publié dernièrement un nouveau volume, dont il a bien voulu nous faire hommage, et qui est intitulé : *Les la Trémoille pendant cinq siècles, tome Ier, Guy VI et Georges (1343-1446)*. Ce travail a pour but de reconstituer, d'après la Chambre des Comptes des la Trémoille, l'état de fortune de ces seigneurs, du XIVe au XVIIIe siècle, « en donnant pour chaque siècle un budget qui doit montrer leur plus ou moins grande prospérité financière ». Sous les titres d'extraits des comptes et de pièces justificatives, des documents ou des analyses de pièces, éclairant « la vie, le caractère, les habitudes et l'entourage des personnages » cités, ont été ajoutés aux budgets.

Parmi les documents qui intéressent l'Anjou, nous relevons les suivants : *Promesse des nobles, gens d'église et autres habitants de la châtellenie de Châteauneuf-sur-Sarthe, de payer à Georges de la Trémoille la somme de 1500 écus d'or pour abstinence de guerre, de la part des Anglais et des Français (6 mai 1428)*. — *Enquête contre Guillaume Foulon et sa femme qui détournaient à leur profit le bien des pauvres de l'Aumônerie de Doué, en Anjou (27 mai 1430)*. — *Cession conditionnelle par Gilles de Rays à Georges de la Trémoille de Champtocé et de Briolay (18 juin 1434)*. — *Différents seigneurs angevins se portent caution pour Pierre Bessonneau, écuyer, capitaine de Rochefort (Angers, 24 août 1434)*. Ajoutons le *Contrat de rente viagère de 2,000 livres tournois, consenti par Jean le Maingre, dit Boucicault, maréchal de France, envers Gui VI de la Trémoille, Guillaume Guénant, seigneur des Bordes, et Elion de Neilhac, plus 600 livres tournois de rente à ses héritiers et après son décès, en échange du comté de Beaufort-en-Vallée (Paris, 23 février 1394)*. Tous ces

Digitized by Google

documents font partie du Chartrier de Thouars, cette mine inépuisable de pièces inédites et précieuses.

La table des noms de personnes et de lieux renferme des notices savantes sur des personnages angevins de cette époque et des détails nouveaux sur certaines localités telles que Doué, Montreuil-Bellay, etc.

∴

Les *Lettres de Louis XI, roi de France*, publiées d'après les originaux, pour la Société de l'Histoire de France, par MM. J. Vaesen et E. Charavay, contiennent des indications importantes au point de vue de l'histoire de l'Anjou au xve siècle. On y voit que le prince vint souvent dans notre province, d'après les renseignements fournis par sa correspondance. Voici les endroits de notre région d'où sont datées ses lettres : Cholet, 17 décembre 1439. — Saumur, 28 mars, 1er avril, 2, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 16, 17 avril 1465. — Baugé, 20 juin 1469. — Le Louroux, 17 août 1469. — La Ménitré, 21 août 1469. — Saumur, 22, 26 septembre 1469. — Les Ponts-de-Cé, 17, 25, 26 juillet 1470. — Angers, 7, 16 août 1470. — Angers, 7 août 1471. — Montreuil-Bellay, 17 mars 1472. — Saint-Laud, près Angers, 6 avril 1472. — Montreuil-Bellay, 16 mai, 10 juin 1472. — Quatre volumes de ces lettres (1438-1472), ont été publiés. Beaucoup de lettres sont adressées à Jean Bourré, seigneur du Plessis-Bourré. On savait déjà que Louis XI était venu à Angers en 1464, 1473, 1474. Il avait visité Béhuard en 1474. La Charte royale établissant la Mairie d'Angers, concédée en juillet 1474, fut signée seulement à Paris, en février 1475 (n. s.).

∴

Madame de Belloc, dont les ouvrages sont bien connus des Angevins, vient de publier un nouveau livre sur *Le pays des Pharaons*. L'auteur décrit successivement Alexandrie, le Delta, Tantah, le Caire, les Pyramides, Thèbes. Un chapitre est consacré à Méhémed-Ali, à sa politique, à ses plans ambitieux ; un autre donne des détails curieux sur la vie des fellahs et des fellahines. Enfin ce volume, attrayant et instructif, se termine par une étude sur les Bédouins, les Cophtes, les Osmanlis, les Juifs et les Arméniens. Des pages intéressantes sont consacrées au harem.

∴

Digitized by Google

M. Émile Picot, membre de la Société des anciens textes français, a bien voulu nous faire l'honneur de nous offrir son très intéressant et très curieux travail intitulé : *Supplément aux poésies de Germain Colin*, extrait du *Bulletin du Bibliophile*. Nos lecteurs connaissent le recueil des œuvres de Germain Colin, publié par notre excellent collaborateur et ami, M. J. Denais, dont nous avons rendu compte dans cette *Revue*. Dans son *Supplément*, M. Émile Picot reproduit l'épître à Marot et à Sagon, que M. J. Denais « déclare avoir vainement cherchée », et qu'il a eu la bonne fortune de découvrir. Il nous apprend ensuite que Germain Colin, dénoncé comme hérétique aux grands jours d'Angers, en 1539, fut condamné à être traîné sur une claie, dans les rues de la ville, une torche a la main, tenu au col par le bourreau ; à faire amende honorable devant la porte de la cathédrale, puis à être brûlé. Ses biens étaient en outre déclarés confisqués. Cette sentence terrible fut mise à néant par le Parlement, sur l'appel du poète. Condamné à une amende et au bannissement pour dix ans du royaume, Germain Colin adressa au roi une épître en vers, pour implorer sa grâce. C'est cette supplique, datée de 1545, que publie également M. Émile Picot. Colin nous apprend aussi qu'il avait une femme qu'il aimait beaucoup, et deux filles, encore très jeunes, dont l'une s'appelait Robichon. Il devait être âgé alors d'environ cinquante ans. On ignore le sort de cette requête. Les historiens protestants « nous diront « peut-être un jour si François Ier se laissa toucher et s'il fit « grâce à l'hérétique angevin. En tout cas, Germain Colin « mérite d'occuper une place dans *La France protestante*, et « son adhésion à la réforme achève, dit M. Émile Picot, de « justifier le titre que lui décerne M. Denais, quand il l'appelle « un émule de Clément Marot ».

On constate seulement que Germain Colin, supposé jusqu'à présent mort en 1545, vivait encore à cette date.

***

Nous avons reçu, avec plaisir, de la part de l'auteur, M. René de Russon, une élégante et intéressante *Notice sur Brion*, que nous recommandons à nos lecteurs. En tête du chapitre premier, on lit ces lignes, empruntées à Montaigne : « J'ai faict icy un amas de fleurs estrangières, n'y ayant mis du mien que ce qui sert à les lier. » Cette charmante et déli-

Digitized by Google

cate épigraphe est très ingénieusement choisie, mais il nous sera permis de dire qu'elle est trop modeste, car M. René de Russon ne s'est pas contenté de lier sa gerbe. Il a mis, sur ce travail très instructif et très complet, son cachet personnel. Il nous donne sur « les souvenirs historiques, les hommes remarquables, les époques, les monuments, les traditions », des renseignements puisés aux meilleures sources. Cette *Notice sur Brion* doit être citée en exemple à tous ceux qui comprennent que « l'amour de la famille et du pays natal est, comme il le dit en excellents termes, la gradation naturelle et inséparable vers l'enthousiasme patriotique et national ».

***

Les Concerts populaires, organisés avec tant de zèle et de soin par l'Association artistique, continuent d'être très goûtés du public angevin et de tous ceux qui s'intéressent à la musique. Un brillant accueil a été fait récemment au Cirque-Théâtre à la nouvelle composition de M. Jules Bordier : *Lorely*, ballade pour chœur d'hommes et orchestre, dédiée à la société de Sainte-Cécile. Le même auteur écrit en ce moment un opéra en quatre actes sur un poème de MM. Lucien Gallet et Lionel Bonnemère.

***

Sous le titre : *Les Juifs de Nantes et du pays nantais*, M. Léon Brunschvicg, avocat, membre de la Société des Études juives, a publié et nous a adressé très aimablement un premier travail, très intéressant, qui sera suivi d'autres recherches relatives à l'histoire des juifs en France avant 1789. Nous y remarquons la mention d'un juif de Segré, nommé Aron, fils de David, qui figure dans une pièce du 19 mars 1235 (1234, vieux style). Plus loin, l'écrivain signale un massacre de juifs en Anjou, vers la même époque. Il rappelle aussi que c'est à Angers que fut signé, en mars 1239, le traité du duc Jean le Roux avec Raoul de Fougères. Le duc déclarait qu'il chassait les juifs de toute la Bretagne, qu'il abolissait toutes les dettes contractées vis-à-vis des juifs, de quelque nature qu'elles fussent. Nous avons déjà publié, ici, le règlement latin, du 28 août 1275, relatif aux juifs d'Angers et rédigé par Charles Ier d'Anjou, roi de Naples. Nous avons signalé la lettre du même prince au bailli d'Angers, au sujet des juifs

Digitized by Google

d'Anjou (15 février 1271). Ces deux pièces sont conservées aux Archives angevines de Naples. Les *Archives d'Anjou*, de P. Marchegay, renferment des détails curieux sur les taxes que devaient payer les juifs quand ils passaient sur le pont de Saumur et sur celui des Ponts-de-Cé. Angers a encore sa rue de la Juiverie, ainsi que Château-Gontier sa rue des Juifs. Les Archives angevines de Naples mentionnent les juifs de Château-Gontier. En 1758, on retira aux juifs d'Angers la permission d'étaler aux deux foires dans la salle de la Mairie. Il y avait aussi à Craon un quartier de la Juiverie et une rue des Juifs.

***

Une vente importante de livres et de manuscrits a eu lieu, au château du Pin, le mercredi 14 février et jours suivants. Parmi les œuvres anciennes intéressant l'Anjou, nous devons signaler : *Les Annalles et Chronicques d'Anjou*, par J. Bourdigné, Angers et Paris, 1529. *De la Démonomanie des Sorciers*, par J. Bodin, angevin, Paris, 1582. *Les Coustumes du Duché et Pays d'Anjou*, Paris, 1633. Divers ouvrages de G. Ménage. *La Description de la ville d'Angers*, par Péan de la Tuillerie, édition de 1778. *Calendrier historique ou Calendrier*, pour l'année 1766, à Angers, chez André-Jacques Jahier. *Étrennes angevines ecclésiastiques et civiles pour toute la province*, etc., 1772, Angers, chez Barrière et Billault. *Pouillé du diocèse d'Angers*, à Angers, chez Pierre Mame, 1783. *Acte d'hommage au roi Louis XIII, par Martin du Bellay, seigneur et châtelain d'Avrillé, le 25 octobre 1610* (manuscrit). *Censif de la Commanderie de Saint-Blaise pour ce qui est situé en la ville d'Angers*, etc., 1769 (manuscrit).

Nous avons aussi particulièrement remarqué la bibliothèque pomologique d'André Leroy, collection comprenant 380 numéros, réunie à grands frais et se composant d'ouvrages anciens et modernes qui permettent de suivre la marche progressive de la pomologie depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

***

Encouragé par le brillant succès obtenu par la publication de ses superbes *Paysages et Monuments du Poitou*, M. Jules Robuchon, libraire photographe éditeur, à Fontenay-le-Comte (Vendée), a résolu de consacrer à la Bretagne une série de

Digitized by Google

monographies et d'héliogravures analogues. Il s'est assuré la collaboration de l'élite des historiens et des érudits de cette contrée si curieuse, si originale et si intéressante au double point de vue historique et monumental. Nous souhaitons un complet succès à cette entreprise artistique et littéraire qui sera certainement très goûtée de tous ceux qui connaissent et aiment la Bretagne.

***

M. le baron de Chemellier a offert à la ville d'Angers la maquette du fameux *Clown*, si connu dans le monde des arts et dont tant d'exemplaires ont été vendus par la maison Susse. Elle trouvera place dans notre Musée des Beaux-Arts, où elle sera fort appréciée des artistes et des visiteurs.

***

Parmi les travaux récents relatifs à l'Anjou, nous mentionnerons : *Les Cotisations de la Noblesse du pays des Mauges pour la rançon du roi Jean II après la bataille de Poitiers* (1360), publiées par le comte Régis de l'Estourbeillon, dans la *Revue historique de l'Ouest*. — *Charles Dovalle*, par Louis Ballu. — *Lettres de Charles de Durazzo et de sa femme Marguerite sur la mort de Louis Ier, duc d'Anjou* (1384), dans les *Archives historiques et littéraires*, livraison du 1er décembre 1890, Paris, Bourloton, éditeur.

***

L'Exposition annuelle de peinture et de sculpture, dans les salons du Cercle de la rue Volney, a été ouverte le lundi 26 décembre dernier. Cette exposition a obtenu, comme les précédentes, un brillant succès. Les artistes les plus éminents étaient tous représentés et le nombre restreint des œuvres exposées, dont le chiffre atteignait à peine trois cents, permettait au visiteur de tout examiner sans fatigue. On a particulièrement remarqué deux beaux paysages, envois de notre compatriote et ami, M. Tancrède Abraham, « le peintre charmant des bords de la Loire », selon la juste expression d'un critique autorisé.

***

Digitized by Google

L'Exposition de la Société des Amis des Arts d'Angers, dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises dans cette chronique, a été close le 15 janvier. Elle a obtenu un grand et légitime succès. La ville d'Angers a acquis la *Captive*, statue de Saulo, et la *Marée Montante*, de L. Tessier, peinture. Soixante-huit tableaux, c'est-à-dire dix-sept de plus que l'année dernière, ont été vendus par la Société, pour une somme totale de 14,950 francs. Les deux belles œuvres, achetées par la Ville, lui coûtent 3,000 francs; les quinze autres ont été acquises, par la Société, pour la somme de 2,200 francs; les amateurs ont acheté le reste, soit cinquante-et-une œuvres, chiffre égal à celui des ventes faites, l'année précédente, à la Ville, à la Société et aux particuliers réunis. Nous félicitons de tout cœur M. le Président et ses éminents collaborateurs de ce magnifique résultat.

André Joubert.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

A l'Aventure, croquis italiens, par René Bazin, un vol. in-18. Paris, Calmann-Lévy, éditeur, 1891.

Toujours désireux de s'instruire, M. René Bazin a consacré, l'an dernier, ses vacances à parcourir l'Italie, pour en étudier avec soin les habitants et les contrées. L'oreille ouverte, l'œil au guet, le crayon à la main, il a beaucoup vu, beaucoup entendu et beaucoup retenu. L'écrivain a ainsi recueilli de nombreuses et curieuses notes qui forment la matière de dix-sept chapitres, tous variés et tous intéressants. Tour à tour, en wagon, à la ville, à la campagne, dans les salons, sur les places publiques, il a causé avec des avocats, des ingénieurs, des fonctionnaires, des grands seigneurs, des journalistes, des artistes, des professeurs, des paysans, des hommes politiques, s'entretenant avec chacun d'eux sur des sujets différents.

L'auteur n'a pas cependant été insensible aux merveilles de la nature et aux admirables manifestations de l'art qui, dans cette région si favorisée, dans cette patrie du beau et du sublime, attirent, à chaque pas, l'attention des voyageurs. Il a décrit, avec autant d'élégance que de finesse, les splendides tableaux qui ont eu le don de le séduire. Les études de mœurs, les conversations graves, les observations psychologiques, alternent avec les récits alertes, les anecdotes caractéristiques et les paysages pittoresques. Cette heureuse diversité a un charme piquant dont nos lecteurs sauront goûter et apprécier la saveur spéciale. Le livre a été écrit d'une plume spirituelle, vive et brillante. Il a une allure bien française. Les remarques sont ingénieuses et profondes. Elles témoignent d'un esprit éclairé, impartial, pénétrant et ouvert à toutes les connaissances.

Promenons-nous donc en Italie et marchons *à l'aventure*, en suivant notre aimable guide. L'été va finir et le soleil dore de ses chaudes rayées les vastes plaines du Piémont. Nous visitons d'abord un domaine seigneurial voisin de Vigevano, entre Milan et Gênes, dont la description technique et l'organisation détaillée sont tracées avec une rare précision. On croirait avoir devant soi l'agronome le plus consommé, doublé d'un littérateur émérite, ce qui se voit peu souvent. Gagnons Venise, où nous signalerons, à côté des souvenirs romantiques, la note moderne. En quelques pages empreintes de sensations rapides, le narrateur nous dira le charme intime de cette ville, chère aux poètes, où les idylles éclosent encore. A Trieste, nous examinerons la situation actuelle, l'attitude des partis et l'avenir de cette grande cité. La question de l'irrédentisme ne sera pas oubliée. Bologne la grasse et Bologne la docte auront droit à notre attention à leur tour.

Digitized by Google

Nous traiterons ensuite la question de la triple alliance et nous analyserons la politique de l'Italie, en compagnie d'un jeune et savant marquis, « très riche et même trop riche », époux d'une femme belle et intelligente, qui est mélancolique, triste et rêveur, « beaucoup moins par nature que par défaut d'emploi ». Un soir, par une pluie malencontreuse, nous verrons passer à Florence, sur la place du Dôme, un enterrement aux flambeaux, accompli par les membres de la vénérable confrérie de la Miséricorde, dont l'auteur nous expliquera l'intéressante organisation, malheureusement vouée à une ruine prochaine. Nous apprendrons aussi l'histoire des pigeons de Sainte-Marie-des-Fleurs. « Les gris affectionnent le Dôme, les blancs perchent surtout aux Offices. »

Assise nous attire et nous y ferons un pieux pèlerinage en mémoire de saint François. Notre guide, dans un chapitre qui est, pour nous, le plus poétique et le plus beau de son ouvrage, évoquera l'image souriante du Maître dont le rayonnement demeure incomparable. Nous le suivrons dans l'église basse, nous monterons jusqu'à l'église haute dont les fresques s'enlèvent éclatantes sous les flots de la lumière radieuse, et nous contemplerons, de la crête des murailles, la petite ville religieuse et guerrière encadrée par les montagnes aux teintes bleuâtres. Après avoir disserté sur Massaoua, nous entrerons dans l'intimité de la famille Tacconi, ce type de la petite bourgeoisie, dessiné d'un crayon si vrai et si fin par l'écrivain ; nous assisterons au pèlerinage des ouvriers français à Rome ; nous connaîtrons et comprendrons le charme puissant, unique, souverain de Saint-Pierre ; nous approfondirons le caractère et la littérature des Italiens, la pénétration allemande, l'influence française, l'enseignement secondaire à Rome et les mystères de la loterie.

Après avoir rendu visite au peintre Dévastard, le vieil artiste, à la barbe et aux cheveux blancs hérissés en flammes autour d'un visage fortement coloré, aux petits yeux plissés, aux lunettes bleues, éperdument épris de Rome, nous reprendrons le chemin de France, avec le regret de quitter si vite le pays de la divine lumière qui exerce une si captivante influence sur les esprits vraiment pénétrés « des choses » de cette contrée et sur les cœurs soumis à ses attraits enchanteurs. « Partout une flamme, dit M. René Bazin. Point d'ombres mêlées de jour, point de clair obscur ! L'Italie est une grande pierre précieuse, et c'est pour cela que les Italiens les aiment tant... »

Le voyage est terminé. L'impression définitive est bonne. Le visiteur a trouvé en Italie beaucoup d'hommes « intelligents et réfléchis, serviables, souvent instruits ». Il leur accorde une sympathie dont il ne se cache pas. Nous devons, en terminant, le remercier de nous avoir fait connaître tant de choses nouvelles et intéressantes dans ces charmantes pages si bien pensées et si finement écrites.

***

Digitized by Google

Études bretonnes. Marion du Faouët, chef de voleurs (1715-1755), par J. Trévedy, ancien président du tribunal civil de Quimper, vice-président de la Société archéologique du Finistère, une brochure in-8°, Rennes et Quimper, Vannes, imprimerie E. Lafolye, 1890.

Quand, dans les campagnes des Côtes-du-Nord, un enfant est méchant, ses parents le menacent souvent d'*aller chercher Marion*. L'effet produit est magique, car le marmot effrayé s'empresse d'obéir aussitôt. C'est une étrange et curieuse histoire que celle de cette femme légendaire, dont le vrai nom était Marie Tromel, et qui, depuis près d'un siècle et demi, joue le rôle de Croquemitaine dans cette partie du pays breton. Cette vie aventureuse méritait d'être étudiée avec soin et racontée, dans tous ses détails, par un auteur compétent. Le sujet est, en effet, délicat à traiter, car il exige à la fois la connaissance approfondie des annales de la province et celle de la législation compliquée de l'ancien régime.

Nul n'était plus apte à s'acquitter de cette tâche que notre honorable ami, M. J. Trévedy, dont les savantes études sont si appréciées des critiques autorisés. L'ancien président du tribunal civil de Quimper a reporté dans le domaine de la littérature et de l'érudition l'activité féconde dont il a donné autrefois tant de preuves remarquées dans l'exercice de ses fonctions judiciaires. Vice-président de la Société archéologique du Finistère, membre de la Société des Bibliophiles bretons, de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, etc., il a pris une place importante au premier rang des travailleurs les plus justement estimés de la région dont il fouille le passé avec une ardeur infatigable.

Les archives du Finistère (registre de la sénéchaussée) contiennent un dossier sur Marion du Faouet qui a servi de point de départ aux investigations de M. J. Trévedy. Il les a complétées par des recherches dans les archives du Parlement de Rennes et dans celles du Présidial de Vannes. Il a interrogé au Faouët, à Gourin, à Guémené, à Pontivy, etc. Son récit, qui semble un roman, est en réalité une histoire véritable.

Marie Tromel naquit, à une époque inconnue, sans doute au Véhut, où ses parents étaient domaniers de la famille Jéguic de Stanghingan. Elle perdit de bonne heure ses parents et était fixée au Faouët vers 1748 ou 1749. A douze ans, elle était « très intelligente, mais fainéante et menteuse ». Livrée au vagabondage et à l'oisiveté, elle contracta des habitudes vicieuses. Malgré les efforts de la famille Jaffray, qui s'intéressait à elle, Marie continua sa vie de désordre. Elle eut plusieurs enfants naturels. Dès l'âge de vingt-cinq ans, elle était voleuse de grand chemin, depuis plusieurs années, et avait l'autorité de chef de bande sur ses complices. Elle avait l'esprit enjoué et facétieux, ainsi que le goût de la bonne chère. On lui reproche d'avoir commis de nombreux assassinats, ce qui est une calomnie. Elle détroussait les gens, mais ne les tuait pas; en outre, elle distribuait elle-même aux pauvres l'argent pris aux riches. Pour éviter d'être dépouillés, les

Digitized by Google

bourgeois, les hommes d'affaires, les gentilshommes se faisaient délivrer par Marion un sauf-conduit. Tous ses hommes lui obéissaient aveuglément, car elle était sévère sur le chapitre de la soumission à ses ordres et on raconte qu'elle punit de mort un de ses lieutenants dont elle avait eu à se plaindre. Le partage du butin avait lieu très régulièrement.

Le lecteur verra dans le travail de M. J. Trévedy le récit animé et pittoresque des curieux exploits de Marion du Faouët. Arrêtée une première fois, en décembre 1746, sur la paroisse de Ploerdut, avec deux de ses associés, elle était condamnée, le 27 mars 1747, à être fustigée nue de verges par trois jours de marché aux carrefours de la ville de Rennes, marquée de la lettre V et bannie à perpétuité du ressort du Parlement. Elle recommença à voler. Prise le 26 juin 1748 à Auray, par les archers de la maréchaussée, avec son enfant, elle est écrouée « aux prisons royaux de Vannes ». Un jugement du 24 août la bannit de nouveau. Rentrée au Faouët, malgré la défense des magistrats, elle reprend sa vie aventureuse. Le 2 juillet 1752, elle est arrêtée de nouveau à Poullaouën et emprisonnée à Quimper le 15 du même mois. Elle réussit à s'évader avec un de ses complices, Vincent Mahé, le 9 septembre, et se remet à détrousser les voyageurs. En septembre 1754, elle était prise à Nantes et, le 17 mai 1755, réintégrée aux prisons de Quimper. Le 2 août, elle était condamnée à être étranglée et pendue. Le jugement fut exécuté le même jour, à six heures du soir, sur la Tour du Châtel.

Tout en reconnaissant les fautes de Marion du Faouët, son historien dit qu'elle eut dans sa vie « des élans de bonté et de reconnaissance », qu'elle élevait ses enfants à l'hôpital, au lieu de les abandonner, qu'elle était bonne pour les pauvres et les mendiants, et qu'on doit lui en tenir compte. La poésie populaire a chanté les aventures de Marion, en les dénaturant. Son nom, au Faouët, à Guémené et aux environs, est devenu une injure. Quand les paysans se disputent avec les gens de la ville, ils les traitent de « *race de Marionnic* ». On dit aussi à quelqu'un, pour lui être désagréable : « *Marionnic Finefont gant an diaoul ; e faut d'oc'h mont?* », ce qui signifie : « Marionnic Finefont est allée au diable, voulez-vous aller avec elle? » — D'autres fois, on entend ces mots, quand passe une femme de tournure suspecte : « Voilà une Marie Finefont. »

André Joubert.

Documents authentiques pour servir à l'histoire de la constitution civile du clergé dans le département de la Mayenne, accompagnés de notes biographiques sommaires et de tables. Laval, Chailland, 1890-1891, in-8.

L'ouvrage de M. Le Coq, actuellement en cours de publication, formera sept fascicules relatifs à chacun des districts dont se composait le département de la Mayenne pendant la Révolution, de 1790 à l'an IV. Trois de ces fascicules ont seuls

Digitized by Google

encore été publiés. Ils concernent les dictricts de Laval, Craon et Château-Gontier.

L'auteur ne s'est pas borné à reproduire dans son livre les procès-verbaux, extraits des Archives départementales, de prestation ou de refus du serment à la constitution civile du clergé exigé en 1791 des ecclésiastiques en fonction dans les paroisses comprises dans l'étendue de chaque district. Il a fourni encore sur chacun de ces prêtres, curés ou vicaires, sur les curés assermentés élus pour les remplacer, ainsi que sur les curés concordataires, des renseignements très nombreux et très complets, fruit de longues et patientes recherches.

Les villes de Craon et Château-Gontier, ainsi que leurs environs, ayant été détachées de l'Anjou en 1790 pour être rattachées au département de la Mayenne et concourir à sa formation, les prêtres qui desservaient en 1791 la plus grande partie des paroisses comprises dans ces deux districts appartenaient au clergé du diocèse d'Angers [1]. A ce titre, l'ouvrage de M. Le Coq intéresse donc l'Anjou en même temps que le Bas-Maine et la *Revue de l'Anjou* ne pouvait manquer de signaler à ses lecteurs une publication qui fournit des renseignements précieux pour l'histoire religieuse de cette province.

Le livre de M. Le Coq est précédé d'une lettre de Mgr Cléret, évêque de Laval, à qui cet ouvrage est dédié. Il constitue une œuvre recommandable, qui dénote, chez son auteur, un chercheur infatigable et consciencieux.

Q.-L.

Législation internationale des incendies, par M. Antony Roulliet, avocat, lauréat de l'Institut. Paris, Dubuisson et Cie, 5, rue Coq-Héron, 1890.

La législation concernant les incendies est tout à la fois préventive et répressive.

Dans les cas de malveillance, en présence d'une volonté coupable, la loi punit ceux qui ont allumé l'incendie ; ces peines, suivant la gravité des cas, sont la mort, les travaux forcés, la réclusion ou l'emprisonnement. Mais la malveillance n'est pas la seule cause productrice des incendies ; il peut y avoir imprudence, et la loi contient des dispositions pour la prévenir.

Dans son intéressant travail, M. Antony Roulliet ne s'occupe que de la législation préventive des incendies. Il recherche d'abord quelles autorités, dans les diverses législations, sont chargées de prendre les mesures nécessaires pour empêcher les incendies ; il examine ensuite quelles sont ces mesures, suivant l'état des lois de chaque pays.

[1] Les huit cantons composant le district de Craon (à l'exception de deux paroisses seulement), cinq cantons sur neuf dans celui de Château-Gontier, avaient été formés de paroisses dépendant avant 1790 du diocèse d'Angers.

Digitized by Google

En la plupart des législations, il est réservé à l'autorité municipale d'ordonner les mesures destinées à prévenir les incendies.

En France, la loi du 5 avril 1884 prescrit aux maires de prendre les précautions convenables. A Paris, c'est au Préfet de police et aussi au Préfet de la Seine que ce soin est confié.

En Allemagne, ce sont les baillis et les administrations des villes qui prennent les arrêtés et dispositions nécessaires concernant les incendies.

En Autriche, tout règlement concernant les incendies appartient à l'autorité municipale.

En Belgique, le conseil communal rend les ordonnances utiles pour prévenir les accidents causés par le feu.

En Angleterre, le « bureau local », composé, dans les bourgs, du maire et du conseil municipal, est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour prévenir un incendie.

En Russie, la fréquence des incendies, qui s'explique en partie par la nature des constructions dont un grand nombre est en bois, a obligé le Gouvernement à s'occuper tout particulièrement de la question. Une loi du 30 décembre 1878 a été promulguée pour le développement des assurances, dont l'institution a été introduite dans l'État par le Gouvernement lui-même.

En Suisse, les mesures préventives des incendies se trouvent indiquées, soit dans des ordonnances cantonales, soit, comme à Genève, dans des arrêtés pris par le Conseil d'État.

En Italie, une loi du 22 décembre 1888, porte que les administrations locales prendront les mesures nécessaires en ce qui concerne la sécurité des habitations.

Dans les États-Unis de l'Amérique du Nord, le « *Fire Départment* » est l'autorité compétente pour tout ce qui a trait aux incendies. Quelles mesures préventives doivent être prises? Elles ne seront pas exactement les mêmes en tous les pays; elles seront parfois entourées d'un soin particulier, à cause de la nature des bâtiments et de la gravité des conséquences à prévoir, en cas de sinistre.

Il ne nous est pas possible de suivre M. Antony Roulliet dans les développements détaillés qu'il donne à son étude. Mais nous aurons exprimé notre sentiment, en disant que nous venons de lire un ouvrage écrit avec méthode et clarté, plein d'utiles et curieux renseignements, d'excellentes et judicieuses appréciations, sur un sujet qui mérite de fixer l'attention.

A. DE VILLIERS.

Le Propriétaire-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 228-91.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

AUTOUR DE PORNIC

Paysages et Croquis

Par **André JOUBERT**

Une brochure grand in-8° avec couverture illustrée..... **2** fr.

LES CONSTANTIN

SEIGNEURS DE VARENNES ET DE LA LORIE

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°, orné de 24 héliogravures. **7** fr. **50**

HISTOIRE DE LA BARONNIE DE CRAON

De 1382 a 1626

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°. —. Broché, 5 francs.

NOTICE SUR LE THÉATRE D'ANGERS

1755-1825

PAR

E. QUERUAU-LAMERIE

Un volume grand in-8°, broché..... **3** fr. **50**

Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

Un volume grand in-8°..... ..... 4 francs

L'INSTRUCTION PRIMAIRE AVANT 1789

Dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers

Par l'abbé **Ch. URSEAU**

Un volume in-18..... **3** fr.

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX

A l'aventure, par René Bazin, in-18. . . . . 3 50
Bébé-Rose, par André Godard, in-18. . . . . 3 50

Du Havre à Marseille, par Léon de Tinseau, in-18 . . . . . 3 50
Histoire invraisemblable, par A. Gennevraye, in-18 . . . . . 3 50
Aurette, par Henri Gréville, in-18. . . . . 3 50
Études agronomiques (1889-90), par L. Grandeau, in-18 . . 3 50
En Détresse, par J. Mary, in-18. . . . . 3 50
La Jeunesse du Grand Frédéric, par Ernest Lavisse, in-8°. . 7 50
Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France. — La Gaule romaine, par Fustel de Coulanges, in-8°. . . 7 50
Le Diamant noir, par Pierre Sales, in-18 . . . . . 3 50
Le Prince Impérial, par le comte d'Hérisson, in-18. . . . . 3 50
David d'Angers. Ses relations littéraires, par Henry Jouin, in-8°. 7 50
Jeanne d'Arc, par H. Blaze de Bury, in-18 . . . . . 3 50
Port-Tarascon, par A. Daudet, in-8° illustré.. . . . . 10 »
Mon voyage au Continent noir, par Trivier, in-8° écu. . . . 3 50
Origines de la France contemporaine.— Régime moderne, tome I, par H. Taine, in-8°. 7 50
La confession d'un père, par Victor Fournel, in-18. . . . . 3 50
Nouvelles recettes utiles, par Gustave Tissandier, in-16. . . 2 25
Jésus-Christ, par le P. Didon, 2 vol, in-8° avec cartes. . . . . 16 »
Edmond Scherer, par Octave Gréard, in-18. . . . . 3 50
Puyjoli, par Jules Claretie, in-18. . . . . 3 50
Souvenirs des Zouaves pontificaux, 1861 et 1862, par François Le Chauff de Kerguenec, in-12 . . . . . 3 50
Henri de la Rochejacquelein et la Guerre de la Vendée (documents inédits), in-8°. 6 50
Pages choisies, par Ernest Renan, in-18 . . . . . 3 50
Les Noellet, par René Bazin, in-18 . . . . . 3 50
Le général de Sonis, par Mgr Baunard, in-8°. . . . . 4 »

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

3e et 4e Livraisons — Mars et Avril 1891

TOME XXII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1891

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Les armes, les livres, les papiers et le mobilier de François de Saint-Offange, ligueur angevin au temps de Henri IV* (suite). — André JOUBERT.

2° *L'Église constitutionnelle du département de la Mayenne après la Terreur, d'après la correspondance de Ch.-Fr. d'Orlodot* (suite). — E. QUERUAU-LAMERIE.

3° *Un Conventionnel choletais. — Michel-Louis Talot, adjudant-général (1755-1828)* (suite et fin). — H. BAGUENIER-DESORMAUX.

4° *Notes sur Montjean* (suite). — ***.

5° *Le Portefeuille d'un Curieux* (suite). — Joseph DENAIS.

6° *Nécrologie. — Élie Sorin (1840-1891).* — André JOUBERT.

7° *Chronique.* — André JOUBERT.

Deux commandeurs de Saint-Grégoire-le-Grand. — Un Angevin secrétaire perpétuel de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts. — La vente de la Bibliothèque de M. Loriol de Barny. — Les objets d'art de M. Elie Sorin. — Nouveaux ouvrages angevins. — Nomination d'un bibliothécaire en chef. — Dons au Musée des Beaux-Arts. — M. G. Cormeray et la Société des Amis des Arts. — Lohengrin à Angers. — Germain Colin. — Le Dr Maupoint. — Quatre lettres inédites de Saint-François-de-Sales et de Sainte-Jeanne-de-Chantal. — La première soirée de l'Association artistique et littéraire de l'Ouest.

8° *Chronique bibliographique.*

Mémoires politiques et militaires du général Tercier (1770-1816), publiés par M. C. de la Chanonie. — Q. L.

Richelieu à Luçon. Sa jeunesse, son épiscopat, par l'abbé L. Lacroix. — E. PAVIE.

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*

12 francs par an

Digitized by Google

LES ARMES, LES LIVRES
LES PAPIERS ET LE MOBILIER
DE
FRANÇOIS DE SAINT-OFFANGE
LIGUEUR ANGEVIN
AU TEMPS DE HENRI IV
(suite)

IV
LES PAPIERS DES SAINT-OFFANGE

L'inventaire des papiers dura plusieurs jours. Toutes ces pièces, enfermées dans des sacs de toile, formaient une série de documents dont la liste comprend cinquante feuillets. Beaucoup d'entre elles étaient couvertes de cuir noir, de parchemin ou de veau velu. Des liasses énormes étaient attachées avec des cordes ou des cordons. Ces papiers représentaient une suite de quittances, de remembrances, d'aveux, de reçus de paiements, de contrats de mariage, d'acquêts, d'échanges, de déclarations, de mémoires, de titres de propriété, d'ajournements, de citations à comparaître aux plaids ou aux assises, d'hommages, de transactions, de donations aux curés ou aux fabriques, de concessions, d'attestations relatives aux droits de banc et de prééminence dans les églises de la région, de procurations, de locations de maisons, de baux passés devant les notaires des environs, d'énumérations des rentes dues par les tenanciers, etc.

Digitized by Google

Les seigneurs de la Pouèze avaient obtenu, de l'abbaye du Ronceray d'Angers, la concession du droit de prééminence dans l'église de la Poitevinière, dédiée à saint Pierre [1], dont le rétable actuel provient de la chapelle de la Renouardière [2] et porte l'écusson des Saint-Offange, surmonté d'une couronne de comte avec le collier de l'Ordre et une inscription relative à Philippe de Saint-Offange, chevalier. Cette inscription est postérieure à l'époque de notre étude. Elle date du 2 octobre 1651 [3]. Les curés de Saint-Martin d'Angers et de Menil, près Château-Gontier, sont souvent nommés dans les divers actes de l'Inventaire.

A la fin de ce curieux manuscrit, on voit que les ouvriers employés par le défunt et les domestiques du château de la Pouèze furent intégralement payés par les héritiers de François de Saint-Offange [4]. Les noms d'un grand nombre de notaires, d'avocats et de procureurs y figurent aussi. Le Ménil-Bouteille, les chapelains des chapelles de la région, la Frapinière, les Haies-Gasselin, Bouillé, Cholet, la Houssaye, la Chapelle-du-Genêt, le Petit-Montrevault [5], les Marchais, etc., etc., sont successivement mentionnés.

Nous relevons, en outre, les documents suivants : le contrat d'acquêt, fait par François de Saint-Offange, de la terre du Ménil-Bouteille, près Beaupréau, et passé devant Lefebvre et Gautier, notaires royaux à Nantes, le 23 février 1598. Cette seigneurie était vendue par messire René du Breil, sieur du Lys, et Catherine Dubellay, sa femme; le contrat de mariage de François de Saint-Offange, passé par Ligier, notaire de Serrant, le dernier jour de fé-

[1] L'abbesse du Ronceray, dit Barthélemy Roger, dans son *Histoire d'Anjou*, p. 168, présentait la cure de la Poitevinière.

[2] Renouardière (la), ferme, c^ne de la Poitevinière.

[3] L'ancienne église de la Poitevinière avait été brûlée pendant les Guerres de Religion, par les huguenots, le 28 juillet 1574.

[4] Les ouvriers mentionnés sont les maçons, charpentiers, serruriers, couvreurs, menuisiers, jardiniers et terrassiers.

[5] Le fief et seigneurie de la Pouèze relevait du Petit-Montrevault.

Digitized by Google

vrier 1593, avec ratification par messire René de Saint-Offange, père de l'époux, et par Amaury de Saint-Offange, son frère ; la grosse de la donation mutuelle faite entre les défunts sieur et dame de Hurtault, le 27 février 1600, passée devant Bompart, notaire de Montrevault ; l'acte de séparation de biens entre les mêmes, rédigé à Angers, à la Sénéchaussée, le 30 janvier 1599 ; l'octroi et concession, par messire Charles Turpin, comte de Crissé, seigneur de la Poitevinière, au feu sieur de Hurtault, de mettre un banc dans l'église paroissiale, le 28 septembre 1602 ; le testament de Monsieur de l'Éperonnière [1] ; le contrat de mariage de M. et Mme de la Houssaye, passé devant Pierre Benoit, notaire de la cour des Marchais, le 18 juillet 1597, etc., etc.

Une autre série de papiers, beaucoup plus intéressante, est relative au rôle politique joué par les Saint-Offange pendant les guerres de la Ligue. On doit citer : « Plusieurs mémoires de mises faictes lors de la prinse dudict feu sieur de Hurtault » ; d'autres pièces concernant « la prinse dudict feu sieur par le sieur d'Avaugour [2] et ce qui s'en est ensuyvy ; » divers documents relatifs à la prise et à la rançon de Scipion Sardini [3], des lettres du roi Henri IV

[1] René de Saint-Offange, père des trois chefs ligueurs.

[2] Voir, sur Charles de Bretagne, comte de Vertu, seigneur d'Avaugour, notre *Etude sur les Misères de l'Anjou aux XVe et XVIe siècles*, p. 191, note 2. La Vallée l'a chansonné dans ses couplets satiriques.

[3] Scipion Sardini, « grand partisan de France », avait été pris, comme nous l'avons déjà dit, par les ligueurs, le 22 janvier 1590, avec son escorte, et conduit à Rochefort, dont les capitaines, MM. de Saint-Offange, dit Louvet, « se sont déclarez pour le parti de Messieurs les princes de l'Unyon ». Il fut relâché le 10 avril, après avoir payé six mille écus, moyennant la mise en liberté du sieur de Hurtault et de Claude de Saint-Offange. Scipion Sardini épousa la belle Isabelle de Limeuil, célèbre par ses amours avec le prince de Condé. Il demeurait à Paris, dans un fastueux hôtel situé dans le quartier Saint-Marcel, au coin de la rue de la Barre et de la rue du Fer-à-Moulin. Cette maison est occupée maintenant par la boulangerie des hôpitaux, et l'on y remarque encore des arcades du XVIe siècle surmontées de médaillons en terre cuite non émaillée. On avait dit, à propos de Sardini : « Cette petite sardine est maintenant une grosse baleine... » Catherine de Médicis l'avait fait baron de Chaumont-sur-Loire. (H. de la Ferrière, *Trois Amoureuses au XVIe siècle*, p. 122.)

Digitized by Google

nommant François de Saint-Offange gentilhomme ordinaire de la Chambre, en date du 3 mai 1598; d'autres lettres du roi, du même jour, autorisant le même seigneur à faire creuser des fossés autour du château de la Poitevinière; une pièce constatant le serment fait au roi par le défunt, devant le lieutenant général, à Angers, le 27 mai 1598; des lettres de *committimus* obtenues par le même, le 13 octobre 1599.

On rencontre ensuite : Le texte des « articles du traicté « des sieurs de Heurtault et de la Houssaye [1], avec les com- « missions et aultres pièces concernans ledict traicté; les « articles accordez par Sa Majesté ausdicts sieurs de Heur- « tault et de la Houssaye, avec des lettres particulières et « des lettres de Sa Majesté et aultres pièces concernans « lesdicts faicts [2]; une quittance du sieur Jousseaulme, « recepveur général à Tours, de la somme de trente mille « escus, » versée par « maistre René le Pelletier, recepveur « de la traicte d'Angers [3] », en vertu de l'ordre de Monsieur le Trésorier de l'Épargne, en date du 15 juin 1598; des lettres de Sa Majesté enjoignant au Trésorier de l'Épargne de remettre aux Saint-Offange la somme de dix mille six cent quatorze écus treize sols, en date du 12 mars 1600; une quittance de Fouquet de la Varenne, en date du 31 décembre 1607, « du sixiesme denier à luy deu sur ce « qui a esté accordé ausd. sieurs de Sainct-Offange pour

[1] On trouve, dans les documents du XVIe siècle, les deux formes : *Heurtault* et *Hurtault*.

[2] René le Pelletier, fils de Jean le Pelletier, sieur de Grignon, en Saint-Denis-d'Anjou, et de Morton, et de Lezine Grimaudet, fut receveur général des tailles et traites d'Anjou. Déjà seigneur de Grignon, il devint aussi seigneur de la Lorie. Il épousa Marie Cupif, fille de Jean Cupif, sieur de la Robinaye, maire d'Angers en 1602 et 1603, et de Claude Bariller. (*Seconde Partie de l'Histoire de Sablé*, par Gilles Ménage, p. 147.)

[3] Guillaume Fouquet de la Varenne, lieutenant général de la province d'Anjou, gouverneur de la Flèche, favori du roi Henri IV, gouverneur de la ville et du château d'Angers, mort en 1617, inhumé chez les Jésuites de la Flèche. Le Père Boucher, récollet, prononça son oraison funèbre.

Digitized by Google

« lad. année » ; le texte des « articles accordez entre lesd.
« sieurs de Heurtault et de la Houssaye pour le faict de
« lad. pancarte », en date du 14 octobre 1605 ; l' « accord
« et cession faicts par led. sieur de Heurtault à lad. damoy-
« selle Marye de Brye, sa femme, de ce qui luy estoit deub
« de reste par Monsieur le Trésorier de l'Épargne, suyvant
« le don à luy faict par le Roy pour récompense de ses
« propres par luy venduz, passez devant Bompar, notayre,
« le seiziesme jour de novembre, l'an mil six cens six ; »
« la quictance par laquelle appert que messire Amaury de
« Sainct-Offange confesse avoir receu dud. sieur de Heur-
« tault, qui a signé avec luy, une quictance de deux mil
« escuz, à avoir et partager entre eulx, de Monsieur de la
« Varanne, du premier jour de décembre mil six cens,
« signée : Amaury de Sainct-Offange ». De 1601 à 1607, les Saint-Offange touchèrent sur la cassette, pour des services inconnus, plus de 140,000 livres.

Une heureuse fortune nous a permis de prendre connaissance d'une importante série d'autres documents très curieux, relatifs aux Saint-Offange et dont nous reproduisons l'analyse sommaire. Ils complètent à merveille les renseignements fournis par les précédents et appartenaient, sans doute, à Amaury de Saint-Offange, puisqu'ils ne sont pas mentionnés dans l'*Inventaire* dressé après le décès de son frère François [1].

Voici le résumé de ces pièces. Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, transfère, le 30 avril 1591, aux sieurs de Saint-Offange, la propriété de la terre de Pimpéan, appartenant au président Barjot [2], ainsi que celle

[1] Nous devons la communication de ces précieuses pièces à l'extrême obligeance de M. Cassin de la Loge, d'Angers, qui les conserve dans ses archives particulières.

[2] Le château de Pimpéan, commune de Grézillé, appartenait en 1582 à Philippine de Naillac, femme de Claude Barjot, et, en 1625, à René Barjot, baron de Cholet. Le président Barjot mourut le 5 décembre 1592 et fut enterré au couvent des Cordeliers d'Angers, le

Digitized by Google

d'autres biens, également confisqués, qui étaient possédés par des habitants de Rochefort-sur-Loire, nommés les sieurs des Loges [1], Leflé-Brouillé, Gendrie, etc., émigrés à Angers pour fuir les ligueurs. Mercœur dit qu'il veut indemniser ses alliés et les récompenser de leurs peines et dépenses. Signé : Mercœur.

Commission du duc de Mercœur adressée aux Saint-Offange, le 30 avril 1591, pour leur ordonner de démolir et combler les douves des châteaux de la Jumellière [2], la Névoire [3], la Gennevraye [4], etc., d'en démolir les tours et d'abattre les ponts-levis de ces habitations, qui sont préjudiciables aux intérêts du parti de la Ligue et gênent les défenseurs de cette cause. Signé : Mercœur.

Pièce relative au transfert à Saint-Symphorien, de Rochefort-sur-Loire, du Siège Présidial d'Angers et du bureau des finances pour les recettes des traites et des tailles, ordonné par le duc de Mayenne [5]. Ce document est daté de Rouen, le 20 mai 1592 et signé de Charles de Lorraine, duc de Mayenne. Le 11 septembre 1589, Mathurin Cochelin, qui avait transféré, avec plusieurs de ses amis, le présidial d'Angers à Château-Gontier, avait été nommé lieutenant général dudit siège par le duc de Mayenne [6].

surlendemain. Les Barjot de Pimpéan s'armaient : *D'azur à un griffon d'or à l'étoile de même en chef au canton dextre.* (*Armorial général de l'Anjou*, de J. Denais, t. I, p. 112.)

[1] Loges (les), vill., c^ne de Rochefort-sur-Loire.

[2] La Jumellière, château féodal qui s'élève dans la commune de ce nom, canton de Chemillé, appartenait à Philippine de Naillac, à cette époque.

[3] La Névoire, appelée au XVIe siècle *la Neprouère*, commune de Chalonnes-sur-Loire, était possédée par la famille Erreau ou Errault.

[4] La Gennevraie, château, commune de Gennes, était alors aux mains des Duvau.

[5] Le duc de Mayenne rappelle dans notre document que Mercœur avait ordonné le transfert à Rochefort du siège présidial d'Angers déjà transporté à Chemillé, mais que ce transfert n'a pas été effectué. Il en est de même de celui du tablier de la recette des tailles. Mayenne renouvelle cet ordre et enjoint aux officiers du Présidial d'Angers de se retirer à Rochefort.

[6] Mathurin Cochelin, procureur du roi du Siège Présidial d'Angers, « tenoit le party des princes catholiques de l'Unyon ». (*Journal de Louvet.*)

Digitized by Google

Commission datée de Rouen, le 20 mai 1592, donnée à François de Saint-Offange pour commander dans la ville et château de Rochefort. Il aura sous ses ordres tous les gens de pied et de cheval. Il veillera à ce que la place soit toujours bien approvisionnée de vivres et de munitions en poudre et boulets. Il devra courir sus à l'ennemi. Il surveillera la nourriture des chevaux et celle des soldats ; il passera souvent les troupes en revue, réunira les gens de justice à l'Hôtel-de-Ville, maintiendra l'ordre dans la place et paiera la solde due à la garnison. Le duc fait l'éloge de la valeur et du mérite du sieur de Hurtault. Signé par le duc de Mayenne.

La pièce qui suit est la plus longue et la plus intéressante de la collection. Elle jette une vive lumière sur les mœurs de cette époque dramatique de notre histoire. Elle nous montre comment les Saint-Offange comprenaient le droit des gens et à quels singuliers moyens ils avaient l'habitude de recourir pour être en mesure de continuer la guerre contre les royaux. Le titre de ce précieux document est significatif : *Articles des expéditions que les sieurs de Heurtault et de la Houssaye de Saint-Offange, commandans à Rochefort-sur-Loyre, supplient très humblement Monseigneur le duc de Mayenne* [1], *lieutenant général de l'État et Couronne de France, leur accorder et octroyer*. Les réponses du chef de la Ligue sont inscrites en marge, en face des demandes des Saint-Offange dont voici l'énumération. Les deux frères réclament :

Une Commission de Monseigneur « pour la garde et « cappitainerie de Rochefort, conjoinctement de François « et Amaury de Saint-Offange, frères et escuyers, sieurs « de Heurtault et de Sainct-Offange ».

[1] Charles de Lorraine, duc de Mayenne, troisième fils du duc François de Guise, né en 1554, mort en 1611. Elu chef de la Ligue en 1589, après le meurtre de ses frères Henri le Balafré et le cardinal de Guisé, il avait été nommé lieutenant général du royaume. Il fit sa soumission à Henri IV en 1596, conserva ses biens et ses dignités et reçut le gouvernement de l'Ile-de-France.

Digitized by Google

Une Commission, pareillement au nom desd. sieurs, de cent chevau-légers et cent arquebusiers à cheval, « avec « ung régiment de huict compagnyes de gens de pied « françois, de cent hommes chacune, tant pour la garde « et garnison de la ville et chasteau dudict Rochefort que « pour tenir le pays en plus grande subjection et obéis- « sance ».

Une Commission « pour l'establissement du siège prési- « dial et tablier d'Anjou, cy devant ordonné et transféré « de Chemillé audict lieu de Rochefort, par Monseigneur « de Mercœur, pour la nécessité urgente qui lors estoit, « et ausd. sieurs d'en fayre poursuivre touttes les dilli- « gences et contrainctes requises et courir sus tous aultres « qui vouldroient troubler ; et où seroit trouvé plus com- « mode de mestre led. siège présidial en aultre ville que « Rochefort, ordonner à tout le moings que le siège royal « de Saumur [1] sera transféré avec l'ellection, ensemble « tout ce qui est de la rançon de Loire estant du ressort et « de l'ellection d'Angers, pour estre la justice exercée aud. « Rochefort, comme elle estoit cy devant par les officiers « qui ont esté commis et establiz. »

Les Saint-Offange désirent obtenir un « adveu pour tous les exploictz de guerre » qu'ils ont faits « pour le service « et advantage du sainct party, tant pour la prinse et empri- « sonnement » de quelques hérétiques et de quelques marchands, que pour la saisie de diverses marchandises allant aux villes et lieux du parti contraire, sans permission de passeport, que pour la démolition des « maisons fortes et « chasteaux » préjudiciables aux intérêts des ligueurs [2].

[1] Un édit de mai 1544 avait détaché de la Sénéchaussée d'Angers et érigé la mouvance de la ville et du château de Saumur en Sénéchaussée distincte. Jean Bonneau, sieur de la Maison-Neuve, remplit, de 1572 à 1595, les fonctions de sénéchal et lieutenant général de Saumur. Les habitants sollicitèrent vainement, à plusieurs reprises, l'établissement promis d'un Présidial. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 488.)

[2] Après la destruction du bourg, l'église paroissiale de Saint-Sym-

Digitized by Google

Ils veulent aussi avoir « adveu, pour tout le temps que « lesd. sieurs de Sainct-Offange se sont déclarez pour le « sainct party, de quelques tributz levez cy devant sur « les batteaux chargez de vin, sel, avec marchandises, « qui ont passé sur la rivière de Loyre, allant et retour- « nant par devant lad. place. A quoy ils ons esté néces- « sitez et contrainctz, tant pour le fourniment des fortifi- « cations, que des magazins, n'ayant eu aucun aultre « moien, ne fondz de recepte suffisant pour entretenir lad. « garnison ».

Une Commission est sollicitée pour pouvoir, à l'avenir, « lever demy escu sur chaque pipe de vin, quarante solz « sur chacun muid de sel nantois, et ung sol par livre sur « toutes aultres espèces de marchandises qui passeront ou « seront voicturez, tant par la rivière que par terre ». Les Saint-Offange désirent aussi être autorisés à lever et prendre sur les marchandises tout ce qu'il leur en sera nécessaire pour entretenir les magasins, continuer les fortifications et faire construire une église ainsi qu'un lieu pour la juridiction et des bâtiments pour servir de magasins de retraite aux officiers de justice, aux catholiques réfugiés à Rochefort et aux gens de guerre [1].

Les deux chefs réclament aussi « ung pouvoir et commission » pour avoir le droit, en l'absence du gouverneur du pays, de convoquer la noblesse catholique et de la mettre en état de faire la guerre. Les gentilshommes appelés devront prêter le serment de fidélité à la cause de l'Union et s'engager à se joindre aux ligueurs. En cas de refus, les Saint-Offange seront autorisés à contraindre

phorien fut reconstruite à distance sur un emplacement donné par les paroissiens. Voir dans le *Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 286-287, la liste des curés de Saint-Symphorien et de Sainte-Croix de Rochefort-sur-Loire.

[1] Le receveur de Rochefort, sous la Ligue, était Jean-Baptiste Pihu. René Letexier remplit aussi ces fonctions. Pierre Froté était greffier de la Sénéchaussée d'Angers transférée à Rochefort.

Digitized by Google

« par toutes voies de guerre les gens qui demeurent inu-
« tiles en leurs chasteaux [1] ».

Les Saint-Offange demandent « Commission et mande-
« ment de courir sus aux vagabons et aux volleurs » qui dévastent le pays et se retirent ordinairement dans les bois et les cavernes. Ces pillards ont massacré plusieurs capitaines. Ils se disent membres du parti de l'Union « et ne font néantmoings aucun service à icelle ». Ils causent beaucoup de scandale et de préjudice, s'emparent des maisons des deux partis, tuent, saccagent, dérobent et rançonnent sans vergogne. « Le procureur de l'estat de prevost de la mareschaussée d'Angers » ne les poursuit pas. Il n'a pas même un archer à son service. Or il faut faire cesser ces déprédations. Les Saint-Offange prient donc M. de Mercœur de leur fournir les moyens de châtier ces brigands, « tant pour la conservation de la justice, que pour le repos de leurs subjects [2] ».

[1] Les châteaux démolis ou incendiés par les ligueurs, d'après les *Articles accordés par le roi*, furent ceux de la Possonnière, la Roche-de-Serrant, Mescrain, la Basse-Guerche, Saint-Florent, etc. Ce document mentionne les surprises des maisons de Tigné, du Vau, de Chavagne, de Bussy, de Fontaine et du Châtelet près Milon, des lieux de Maulévrier, Montreuil-Bellay, des faubourgs d'Angers. Parmi les faits de guerre relatifs à des arrestatious ou à des exécutions de personnes spécialement désignées, ou à des déprédations, on remarque : le supplice d'un nommé Ravenel, natif de Vitré, receveur des subsides à Saint-Florent-le-Vieil, pendu après la prise de Saint-Florent, « au quartier dudict sieur de Heurtault »; le massacre d'un groupe de huguenots tués, avec leurs femmes et leurs enfants, en 1595, à la Châtaigneraie; la prise des marchandises qui appartenaient au sieur Marc, de Vézins ; la mort du chevalier de Forges, tué, lors de la prise du château de Vau, par un des soldats du capitaine des Esves ; « les prinses des sieurs Scipion Sardini, des Marchais, de Busses, des Coustures », etc., etc.

[2] Malgré leurs belles protestations, les Saint-Offange et leurs alliés opprimaient durement le peuple de leur côté. Louvet l'avoue lui-même. « Les paouvres habitans et gens des champs de la paroisse Saint-Nicolas, écrit-il, furent prins par ceulx de la garnison du chasteau de la Possonnière et de la Roche-de-Serrant pour le party des princes catholicques pour païer les tailles à Rochefort (janvier 1592). » Il nous montre ailleurs les habitants des campagnes réfugiés à Angers, avec leurs femmes, leurs enfants, « leurs bestiaulx et leurs hardes, tellement que c'estoit bien pistoïable de veoir le paouvre peuple en affliction et désolation ». L'armée de Mercœur semait la terreur sur

Digitized by Google

Les deux frères désirent qu'on donne mandement à tous les capitaines qui arriveront « sur le pays » de se présenter devant les Saint-Offange, en l'absence du gouverneur, pour leur montrer leurs lettres d'admission, et être autorisés soit à traverser les contrées, soit à y séjourner avec leurs compagnies.

Enfin ils prient le duc de Mercœur de faire parvenir les expéditions et décharges au Parlement de Paris, qui devra les vérifier et les entériner.

Voici quelles furent les réponses de Mercœur à ces dix demandes :

Les pouvoirs de gouverneurs des villes et château de Rochefort et de capitaines des chevau-légers et des arquebusiers seront expédiés au nom des sieurs de Hurtault et de la Houssaye. Amaury pourra commander en l'absence de son frère. La commission du régiment de huit compagnies sera aussi envoyée.

Le Siège Présidial d'Angers a été transporté à Château-Gontier et « on ne peut faire aucune innovation, sinon qu'il soit acquis qu'il est plus utile pour le public [1] ». Quant

son passage. De leur côté, les royaux pillaient le pays et emmenaient les bestiaux. A la fin de la même année 1592, René Bodet faisait conduire les paysans et les portefaix, liés avec des cordes, devant Rochefort, pour creuser les tranchées, établir les barricades et placer les échelles. Leurs femmes et leurs enfants les suivaient, en pleurant et criant. Les archers les rouaient de coups de bâton pour les écarter. Les soldats, « qui étoient tous comme enraigez », mangeaient les bestiaux autour de Rochefort et les terres restaient incultes. En 1593, trois mille paysans étaient entassés à Angers. Les royaux eux-mêmes pillaient les églises, brisaient les images, violaient les femmes, prenaient les enfants en otage, tuaient les hommes et continuaient à faire la rafle des bestiaux. Les désordres augmentent en 1594, et les voleurs abondent en 1595, 1596 et 1597. La famine et la contagion achèvent d'épuiser les populations.

[1] Voir, dans le *Journal* de Louvet, le document qui commence ainsi : « De par le Roy:.. les juridictions royalles, tant de la Sénéschaussée, Siège Présidial, conservation des privilèges de l'Université, prévosté, maréchaulsée et touttes aultres, tant civilles que criminelles, qui soulloient estre exercées en la ville d'Angers, seront exercées en la ville de Chasteaugontier, fors la juridiction de l'Ellection dud. Angers, qui sera exercée en la ville de Craon, etc... » Le document est daté de Château-Gontier, le 2 septembre 1589.

Digitized by Google

à la demande relative au Siège Royal, « qui est dit cy devant à Saumur », elle est accordée.

Monseigneur approuve tout ce que les Saint-Offange ont fait pour le bien du parti de l'Union, « selon qu'il est contenu audict article. »

Ce qui a été fait au sujet des « tributz levez » sur les bateaux est ratifié, mais, à l'avenir, il faudra, pour en lever d'autres, en avoir la commission expresse.

Il sera mandé aux officiers du Siège Présidial d'Angers, retirés à Rochefort, et aux officiers des finances, de donner leur avis sur la commodité ou l'incommodité « des dites impositions » et sur les sommes qu'elles pourront fournir. chaque année, « pour après y pourvoir, selon qu'il sera jugé utile pour le bien ». On avisera aux moyens de permettre aux Saint Offange d'entretenir leurs troupes et de continuer les fortifications nécessaires à la défense de la place de Rochefort-sur-Loire.

Monseigneur le duc de Mayenne défend d'inquiéter les gentilshommes de la région qui demeurent enfermés dans leurs châteaux, pourvu qu'ils ne prêtent aucun appui ou concours aux troupes du parti des royaux.

Il autorise les Saint-Offange à courir sus aux vagabonds, si ces pillards sont armés, et à les mettre aux mains de la justice, s'ils le peuvent. S'ils connaissent quelqu'un qui soit apte à remplir l'office de prévôt des maréchaux, qu'ils prennent soin de le désigner, et on s'occupera de régler cette affaire.

C'est au gouverneur ou à celui qui, en son absence, sera chargé de le remplacer, en qualité de lieutenant de la province, qu'il appartiendra d'enjoindre aux capitaines arrivés dans le pays de montrer leurs lettres d'admission et de les autoriser à séjourner dans la contrée.

Les expéditions qui concernent la justice seront envoyées à Paris pour y être vérifiées et entérinées.

Cet important document est daté de Rouen, le 19 mai 1592. Signé : Charles de Lorraine, duc de Mayenne.

Digitized by Google

Les autres pièces qui doivent être citées sont les suivantes :

Don par Monseigneur le duc de Mayenne, au sieur de Hurtault, de l'état et office de lieutenant général d'Anjou vacquant par la mort de Mathurin Cochelin [1]. La pièce est datée de Soissons, le 29 septembre 1592. Signé : Charles de Lorraine, duc de Mayenne.

Copie de l'ordonnance du duc de Mercœur relative à la prise des sieurs de la Barre et de la Lande-Crespy, d'Angers, rendue à Nantes le 17 janvier 1595. L'acte est signé : Devaulx. Collationnée à l'original le 1er décembre 1598. Les captifs seront rendus à la liberté, moyennant la délivrance de François de Saint-Offange, alors prisonnier à Clisson [2].

Le duc de Mercœur ordonne la destruction des fortifications récemment ajoutées à « la maison de la Cornouaille [3], sur la rivière de Loyre », qui pourraient préjudicier aux intérêts de la Ligue et servir de lieu de retraite aux ennemis du parti de l'Union. Les habitants des environs devront être contraints à aider les soldats chargés de cette démolition Nantes, 1er octobre 1595. Signé : Ph. Emm. de Lorraine.

Le duc de Mercœur rappelle que le sieur de Daillon [4] ayant été fait prisonnier et emmené, malgré la trêve, captif dans le château de Thouars, appartenant à M. de la Trémoille [5], il avait vainement réclamé sa mise en liberté, qui lui a été refusée par M. de Malicorne [6]. Mercœur avait

[1] Mathurin Cochelin était sieur de Marcé et procureur du Siège Présidial d'Angers, en 1569. Il obtint, en 1586, l'office de lieutenant général, sans pourvoir jamais s'y faire installer, contre l'opposition invincible de François Boylesve, son ennemi acharné. Il mourut en décembre 1589. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. II, p. 723.)

[2] Cette ordonnance a été publiée par M. Victor Pavie au commencement des pièces justificatives de sa belle étude sur *les Saint-Offange*.

[3] Cornouaille (la), hameau, cne de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

[4] Sans doute François de Daillon, comte du Lude, terre qui était dans la famille de Daillon depuis le XVe siècle.

[5] Claude de la Trémoille.

[6] Jean de Chourches, seigneur de Malicorne, mari de Françoise de Daillon, du Lude, capitaine au service d'Henri III, ennemi des ligueurs.

Digitized by Google

alors résolu de faire enlever par les Ligueurs, en représailles de cette détention arbitraire, un seigneur du parti des royaux, ayant une situation et une fortune égales à celles du sieur de Daillon. Il avait choisi M. de Montferrier, gentilhomme poitevin. En conséquence, il avait demandé aux Saint-Offange, gouverneurs de la place de Rochefort-sur-Loire, de lui prêter leur utile concours. Les cavaliers désignés par les Saint-Offange, pour exécuter ce coup de main, étaient : « MM. La Varenne, La Folye, Des Noyers, Le Cadet la Motte et l'Espérance », chevau-légers, qui s'associèrent aux sieurs du Pin, de la Papinière, de Sillure et à Jean des Roches, domestique de M. de Daillon. Les Ligueurs, après avoir guetté au château de Daillon le passage d'une troupe de huguenots qu'ils avaient dispersée, avaient occupé une maison possédée par M. de Montferrier qui avait été arrêté par surprise et emmené à Nantes. Mercœur déclare qu'il a avoué et avoue l'expédition ordonnée par lui, qu'il approuve la prise du sieur de Montferrier et qu'il s'engage à défendre les cavaliers employés par lui contre toutes les poursuites qui pourraient être dirigées contre eux. Nantes... 1596. Signé : Ph.-Emm. de Lorraine [1].

Ordonnance du duc de Mercœur, en date du 8 janvier 1597, autorisant les sieurs de Saint-Offange à échanger un capitaine du parti du roi, fait prisonnier par les ligueurs, contre plusieurs chevau-légers « retenuz en la ville de Poitiers ou de tyrer de luy ranczon pour leur indemnité ». Les sieurs du Mesnil, la Coudre, des Noyers, de la Davière, de la Pillée et autres chevau-légers de la garnison de Rochefort avaient capturé précédemment, en effet, devant Poitiers, le 23 décembre 1596, « le sieur Ladvance, l'ung des capitaines de Nyort ». Ils avaient été envoyés par Monseigneur pour « battre le pays et prendre aulcuns particulliers de poix et quallité », afin de s'indemniser du

[1] Mercœur ne se soumit à Henri IV qu'en 1598.

Digitized by Google

dommage causé au parti de la Ligue par les royaux du Poitou. Signé : Mercœur.

Interdiction aux gens de guerre, datée du 15 juillet 1597, de s'approvisionner au détriment des fermiers des terres de Mademoiselle de la Pouèze et de Madame du Vau. On n'y prendra rien soit en vivres, victuailles ou munitions « pour hommes et chevaulx » ou « aultres biens quelzconques ». Les meuniers, closiers et métayers des lieux de la Poitevinière et de la Pouèze ne seront pas rançonnés par les soldats. Signé : Mercœur.

Commission de Mercœur aux Saint-Offange, en date du 26 juillet 1597, pour les charger de réquisitionner les habitants de trois lieues à la ronde et les employer à démanteler le château de Dieusie[1] qui est devenu inutile et pourrait servir aux ennemis de la Ligue. Signé : Mercœur.

Le duc de Mercœur expose les faits suivants : Les sieurs du Mesnil, La Tige et la Folye, chevau-légers de la garnison de Rochefort-sur-Loire, placés sous les ordres des Saint-Offange, traversaient le Poitou avec leurs compagnies, pendant les trêves dernières, et revenaient à Rochefort-sur-Loire auprès des gouverneurs de cette place, quand ils furent attaqués par les sieurs La Ferté, Le Fresne, et d'autres cavaliers du parti ennemi, auprès d'Argenton-le-Château[2]. Les royaux blessèrent plusieurs ligueurs, puis ils enlevèrent un cheval et prirent les équipages du sieur du Mesnil et de ses compagnons. En outre, ils délivrèrent « les seigneurs de Cambe et Dannibal, » prisonniers des ligueurs depuis quelque temps. Ces mêmes royaux assaillirent, une autre fois, au même endroit, le sergent Lesperon et d'autres chevau-légers qui eurent le sort des premiers, toujours malgré les trêves. Mercœur déclare les royaux coupables

[1] Les démolitions des défenses de Dieusie ne furent terminées qu'en 1615.

[2] Argenton-le-Château, chef-lieu de canton, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres).

Digitized by Google

de la violation des dites trêves et dit qu'il est permis de les saisir partout où on les rencontrera pour les emprisonner, en punition de leur conduite déloyale. Donné à Nantes, le ..... jour du mois de ....., l'an 1597. Signé : Ph.-Em. de Lorraine.

Copie de la Commission donnée, par le Roi, à M. de la Rochepot, datée de Nantes, le 30 mai 1598, et relative au démantèlement des fortifications de Rochefort, Saint-Symphorien et Dieusie, afin de rendre le calme au pays troublé par cette longue et terrible guerre, avec la décharge du sieur de la Forêt. On ne conservera que la chapelle de Saint-Symphorien et le logement du chapelain. Les Saint-Offange ne devront pas s'y opposer. Le Roi dit qu'il veut soulager ses peuples en démolissant les places inutiles et éloignées des frontières. Le château de Rochefort est, maintenant, « du tout inutille et prejudiciable » aux habitants de la région et au service du souverain « pour la grande despence qu'il nous apporte ». On pourrait craindre qu'il ne retombât entre les mains de gens « qui s'en voudroient prévalloir au préjudice » des intérêts de Sa Majesté. Il faut le détruire. Signé : Henry, et plus bas : Potier.

Le 8 juillet, la Rochepot[1] se rendait à Rochefort dont les Saint-Offange lui remettaient les clefs qu'il acceptait après avoir donné décharge.

Le roi Henri IV nomme le sieur Hurtault de Saint-Offange gentilhomme ordinaire de sa Chambre, en récompense de ses services, et en remerciement de l'appui qu'il a prêté à la cause du monarque en lui ouvrant les portes de la place de Rochefort-sur-Loire. Le sieur de Saint-Offange jouira à l'avenir de tous les privilèges, bénéfices, profits, appointements et autres avantages attachés à cette charge. Nantes, le 3 mai 1598. Signé : Henry.

[1] Le 3 juillet, MM. de la Rochepot et de la Source allaient à Rochefort pour y faire la garde, en attendant la démolition.

Digitized by Google

Le sieur Roger de Bellegarde [1], seigneur dudit lieu, écuyer, chevalier des ordres du roi, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, gentilhomme ordinaire de la Chambre, grand écuyer de France, certifie que le sieur Hurtault de Saint-Offange a été nommé gentilhomme de la Chambre. Nantes, le 2 mai 1598. Signé : Roger de Bellegarde.

Copie imprimée de la déclaration du roi, datée de Monceaux le 29 juillet 1598, qui rappelle que les Saint-Offange, dont la soumission a été acceptée, ne doivent pas être inquiétés et demeurent à l'abri de toutes les revendications de leurs anciens adversaires. Cette copie a été collationnée par le sieur Hélyand, conseiller-notaire. La déclaration fut signifiée au Présidial de Château-Gontier en septembre 1598, comme le constate une note manuscrite, signée du sieur Trochon, apposée au bas du document imprimé. Autre ordre du roi, daté du 30 avril, enjoignant également de ne pas molester les Saint-Offange.

Les mêmes archives contiennent d'autres pièces curieuses, d'une époque postérieure, dont voici l'analyse sommaire :

Ordre au trésorier général des guerres de payer « au sieur de la Pouèze Sainct-Offange », premier capitaine d'une compagnie de gens de guerre à pied français, du régiment du feu sieur du Plessis de Joigny, « la somme de neuf cens

[1] Le 11 août 1599, le duc de Bellegarde et le prince de Joinville se prirent de querelle dans le logis de Zamet, où une fille nommée Claude attendait le roi. Le prince blessa Bellegarde qui était sans arme. Le roi obligea Joinville à faire des excuses au grand écuyer. Bellegarde avait assisté au contrat de mariage de César de Vendôme, fils naturel du roi, avec Françoise de Lorraine, fille du duc de Mercœur et de Marie de Luxembourg. Ce contrat, passé devant Guillaume Guillot et Michel Lory, notaires royaux, avait été signé au château d'Angers, le 5 avril 1598. Bellegarde fut pair de France et gouverneur de Bourgogne. Il mourut sans postérité en 1646, après avoir servi sous Henri III, Henri IV et Louis XIII. Il avait été le protecteur et le parrain de François-Roger de Gaignières, le célèbre chercheur et initiateur, né le 30 décembre 1642, à Entrain.

Digitized by Google

livres pour ses estats et appointemens ». Montpellier, le 8e jour d'octobre 1632. Signé : Louis [1].

Le roi annonce au sieur de la Pouèze, commandant, en qualité de maître de camp, le régiment qui porte son nom, qu'il a choisi, pour remplacer le capitaine Rionville, récemment décédé, M. de Châteauvieux. Il invite M. de la Pouèze à recevoir favorablement le nouveau capitaine et à le bien traiter. Fontainebleau, le XXVII mai 1633. Signé : Louis.

Le roi écrit au sieur de la Pouèze qu'il a appris les desseins des Espagnols sur la frontière de Picardie pour inquiéter l'armée française, tandis que Sa Majesté assiège Nancy. Il enjoint au sieur de la Pouèze de rejoindre son régiment et d'y réunir les capitaines, lieutenants et enseignes des compagnies placées sous ses ordres, avec défense expresse de s'absenter sans la permission écrite du roi [2]. Les chefs devront avoir leurs compagnies au complet, « à peine d'estre cassez avec honte et marque de lascheté ». On parviendra ainsi à rendre impuissants les desseins « que pourront avoir les ennemys » de la France sur les places menacées. Écrit au camp devant Nancy, le XVIIe jour de septembre 1633. Signé : Louis.

Lettre du roi aux officiers de la place d'Ardres [3]. Il leur dit qu'il a chargé M. de la Pouèze « de faire une recreue de trois cens hommes dans son régiment ». Il leur ordonne « de recevoir et loger ce qui doit entrer de lad. recreue en la ville d'Ardres pour joindre les compagnies dud. régi-

[1] Louis XIII poursuivait alors le duc Charles IV de Lorraine. Le 20 septembre, celui-ci promit de livrer Nancy, sa capitale, pour quatre ans, et de renoncer à porter les armes contre la France, qui le protégerait contre les Suédois.

[2] Louis XIII, dit M. Albert Babeau, dans son beau volume : *La Vie militaire sous l'ancien régime. Les Officiers*, ch. XIII ; les *Loisirs*, avait été obligé de menacer ceux qui quittaient leurs régiments sans congé d'être dégradés des armes et de la noblesse, voire même d'être envoyés à la Bastiile, et pour ceux qui n'étaient pas nobles, aux galères.

[3] Ardres, chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Omer, Pas-de-Calais.

Digitized by Google

ment qui y sont en garnison », ainsi que de fournir des vivres aux nouveaux arrivants. Écrit au camp devant Nancy, le XVIIIe jour de septembre 1633. Signé : Louis [1].

Lettre du roi à M. de la Pouèze dans laquelle le prince lui dit qu'il a appris que ce personnage n'ayant pu faire « la recreue [2] » dans le « lieu de l'assemblée » qui avait été désigné, « à cause du nombre de soldatz » déjà levés aux environs quelque temps auparavant, Sa Majesté a décidé de faire une « recreue » de trois cents hommes, « au lieu de St Mescant au Mayne [3] », pendant six jours. Cet ordre devra être exécuté promptement et les soldats suivront le chemin dont le roi donne l'indication. Nancy, le 27e jour de septembre 1633. Signé : Louis.

« Chemin que tiendra une recreue de six cens hommes ordonnée au régiment dudit de la Pouèze St-Offange pour aller à Cranne [4] attendre led. regiment ». Les soldats se rassembleront à Beaumont-le-Vicomte [5]. On leur fournira des vivres et on les paiera selon les dispositions des derniers règlements. La troupe fera quatorze étapes successives dans les endroits désignés de l'itinéraire tracé par le roi [6]. Saint-Germain-en-Laye, le 7 juillet 1634. Signé : Louis. — Au-dessous de cette signature, on remarque deux lignes tracées au crayon de la main même du roi : « *Mr Ser[v]ient [7] donés à Boure pour aler dans les garnisons où ils sont à presant...* »

« *Louis.* »

[1] Le 29 septembre, le duc Charles accompagnait Louis XIII qui faisait son entrée royale à Nancy. Les habitants furent désarmés; le roi mit dans la ville une garnison française et augmenta les fortifications.

[2] Voir le chapitre sur *Le Recrutement*, dans le très intéressant ouvrage de M. Albert Babeau : *La Vie militaire sous l'ancien régime. Les Soldats*, ch. II, p. 32 et suiv.

[3] Saint-Maixent, canton de Montmirail, arr. de Mamers, Sarthe.

[4] Cranne-en-Champagne, canton de Loué, arr. du Mans, Sarthe.

[5] Beaumont-le-Vicomte, chef-lieu de canton, arr. de Mamers, Sarthe.

[6] Voir, dans l'ouvrage de M. A. Babeau, déjà cité, sur les étapes, le chapitre III intitulé : *La Garnison*.

[7] Abel Servien, marquis de Sablé, diplomate, né à Grenoble en 1593,

Digitized by Google

Le même jour, le roi écrit à M. de la Pouèze pour lui dire qu'ayant résolu de lui envoyer une « recreue de six cens hommes », ce qui fait cinquante hommes par compagnie, il l'en prévient, en lui fournissant la liste des endroits par où les soldats devront passer[1]. Chaque homme aura un écu pour « sa levée », trente sous pour son entretien au lieu de rassemblement et six sous par jour pour vivre pendant le trajet. Le roi ajoute : « Et je feray pourvoir à ce qu'aussy tost ilz soyent payez comme les autres de vostre régiment, vous recommandant de faire choix des meilleurs soldatz que vous pourrez trouver et le plus diligemment qu'il sera possible, et de les faire vivre en le bon ordre et police suivant nos derniers reglements, que je n'en reçoive aucune plaincte[2]... » Saint-Germain-en-Laye, le VIIe jour de juillet 1634. Signé : Louis.

Ordre au duc de Longueville, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le roi en la province de Normandie[3], adressé aux habitants des lieux où doivent

conseiller d'Etat en 1618, maître des requêtes en 1624, intendant de justice, de police et de finances en 1627, puis secrétaire d'Etat de la guerre, servit aussi sous Mazarin, ministre en 1649, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1651, surintendant des finances en 1653, etc.

[1] Les étapes étaient ordinairement de cinq à six lieues. Deux ans plus tard, on procéda à l'organisation régulière des étapes. Voir, sur ce sujet, dans l'ouvrage de M. A. Babeau, les chapitres II, III, V : *Le Recrutement, la Garnison, la Solde et la Gamelle.*

[2] Les moyens employés pour maintenir la discipline étaient sévères. On usait de la prison, des galères, du chevalet, du carcan, des ceps, des sonnettes, de la cage, de l'étendard, du morion, de la double potence, du fer chaud appliqué sur le nez, de l'ablation d'une ou des deux oreilles, de l'estrapade, du fouet, des baguettes, des courroies, des verges, de la bastonnade, de la potence, de la fusillade. On se contentait aussi quelquefois du piquet, des arrêts à la chambre, du peloton d'instruction et de la consigne. (Voir A. Babeau, *ibid.*, chapitre VII : *La Discipline.*)

[3] Henri II, duc de Longueville, fils de Henri Ier d'Orléans, duc de Longueville, et de Catherine de Gonzague, né en 1595, mort en 1663. Gouverneur de Picardie, puis de Normandie, époux de Louise de Bourbon-Soissons, combattit vaillamment, comme général, en Italie et en Allemagne. Veuf en 1637, il épousa en 1642 la sœur du grand Condé, Anne-Geneviève de Bourbon-Condé. En 1645, il était un des négociateurs de la paix de Munster. Il prit part à la Fronde et fut arrêté en 1651 avec les princes de Condé et de Conti. Devenu libre, il se retira dans ses terres.

Digitized by Google

passer les soldats de « la recreue » de recevoir, loger et nourrir convenablement cette troupe. Paris, 14e jour de juillet 1634.

Lettre du roi à M. de la Pouèze annonçant que M. du Plessis-Bellière [1] ayant donné sa démission de capitaine et le poste étant ainsi vacant, Sa Majesté a choisi pour le remplacer le sieur de Saint-Bonnet. Saint-Germain-en-Laye, le XXe jour de novembre 1634. Signé : Louis.

André Joubert.

(A suivre.)

[1] C'était un parent du sieur du Plessis-Bellière, gouverneur d'Armentières en 1647, mari de Suzanne de Bruc, gouverneur de Dieppe en 1651. Peut-être est-ce ce personnage lui-même qui est ici désigné?

Digitized by Google

L'ÉGLISE CONSTITUTIONNELLE

DU

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

APRÈS LA TERREUR

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE CH.-FR. D'ORLODOT

(suite)

Bien que l'évêché de la Mayenne ne fût pas devenu vacant, puisque Villar était toujours vivant et n'avait pas donné sa démission, les prêtres réunis à Laval, désirant suivre les conseils de Grégoire, résolurent de former un Presbytère ou Conseil de prêtres ayant mission d'administrer le diocèse pendant l'absence de l'évêque Villar. Le 13 juillet, ils adressèrent à leurs confrères des paroisses rurales une circulaire invitant ceux-ci à se rendre à Laval pour le 10 août suivant, afin de procéder à la formation de ce conseil, ou tout au moins, à adresser leur assentiment à cette création. Nous reproduisons cette pièce d'après l'exemplaire adressé par d'Orlodot au curé d'Ernée, M. Cahoreau.

« Nos chers Confrères,

« Des motifs impénétrables ont porté jusqu'à ce jour le citoyen Villar à nous priver de la consolation que nous donnerait le moindre témoignage de son affection pater-

Digitized by Google

nelle. Nous lui avons écrit, en particulier et en corps, sans en obtenir de réponse. Des évêques lui ont écrit, lui ont fait parler, avec aussi peu de succès. C'était sans doute à lui d'établir un conseil qui le suppléât dans l'administration de son diocèse. Mais nous, ses coopérateurs, nous que l'intérêt de son troupeau doit toucher comme lui-même, en respectant ses raisons secrètes, serions-nous plus longtemps les complices de ce qui se présente à nos yeux sous les traits de l'insouciance? Nous n'avons pas plus de prétentions à usurper ses droits, qu'à juger de sa conduite. Mais parce qu'il paraît négliger de tenir les rênes qui lui furent confiées, faudra-t-il les laisser flotter sans guide? Les Fastes Chrétiens offrent-ils un seul exemple d'une église livrée à l'arbitraire durant sa viduité? Ne serait-ce pas ouvrir la porte à des inconvénients, à des abus sans nombre, exposer la discipline, mettre en péril l'intégrité et la foi? Jésus-Christ a promis à son corps mystique une assistance perpétuelle; mais nous n'y avons part qu'autant que nous suivons les règles qu'il a prescrites. Au berceau de la religion, le Sénat des prêtres a toujours représenté l'évêque absent; en des âges postérieurs, ce Sénat lui-même était représenté par les chapitres.

« Aussi nos prélats, réunis à Paris et assidûment occupés à relever de ses ruines le culte divin, nos prélats, fidèles à la tradition et jaloux de ressusciter les formes antiques, les seules praticables dans ces circonstances désastreuses, nous ont-ils invités à organiser un presbytère, c'est-à-dire une commission composée de prêtres, ou résidant, ou qui puissent aisément se rendre au besoin dans la ville épiscopale; un conseil dont les attributions, pour le gouvernement provisoire de l'église particulière s'étendent jusqu'à la ligne de démarcation que les canons ont tracée entre l'Épiscopat et le Sacerdoce. Nous avons déjà prévenu notre métropolitain de cette invitation et de notre disposition à la remplir promptement. Heureux s'il

Digitized by Google

nous était possible de former une telle assemblée de ce qu'il y a de plus vertueux et de plus éclairé dans un clergé auquel, malgré ses malheurs, nous nous honorons d'appartenir ! Persuadés de votre zèle pour la gloire de la religion, nous ne vous exhortons pas, nos chers confrères, nous nous flattons que vous vous empresserez de concourir à l'établissement dont il s'agit, soit par votre présence, soit par vos conseils, soit par votre assentiment. Nous avons cru devoir fixer notre convocation pour cet objet au 10 août prochain, jour auquel nous vous engageons à vous rendre à Laval ou à nous faire tenir vos réponses.

« Nous nous recommandons à vos prières et nous vous saluons avec les tendres et respectueux témoignages de la charité fraternelle en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Les treize curés réunis à Laval.

« D'ORLODOT,

« Curé de Saint-Vénérand.

« Laval, 13 juillet 1796, an IV [1]. »

Ces mêmes prêtres avaient cru, en effet, devoir informer leur métropolitain, Claude Le Coz, que, d'après les conseils de Grégoire, ils allaient organiser à Laval un presbytère. Mais l'évêque de Rennes les engagea à attendre encore avant de prendre une semblable décision et leur conseilla de faire une nouvelle démarche auprès de Villar, qui, n'ayant pas formellement renoncé à ses fonctions, était toujours leur pasteur. Se conformant à cet avis, les prêtres réunis à Laval adressèrent à Villar une nouvelle lettre pleine de supplications, pour lui demander de faire connaître ses intentions.

[1] De notre collection.

Digitized by Google

« *Copie de la lettre adressée par les prêtres résidant à Laval au citoyen Villar, évêque du département de la Mayenne* [1].

« Laval, 2 thermidor, an IV.

« Respectable Prélat,

« Le calme vient enfin de succéder à la plus affreuse tempête, et cette guerre funeste qui désolait notre département est heureusement terminée. Au moment où l'on s'y attendoit le moins, où les esprits paroissoient plus aigris que jamais (car tous les jours on entendoit parler de nouveaux massacres), tout à coup nous avons vu les ennemis de la République les plus fougueux, les plus acharnés, les chouans, se soumettre et déposer leurs armes [2]. Ils en sont étonnés eux-mêmes. Ce changement si prodigieux, si subit, à qui pouvons-nous l'attribuer, sinon au bras tout puissant du Dieu bon, du Dieu de paix, qui étend encore sur la France les soins charitables de sa providence paternelle. Et n'avons-nous pas raison de dire avec le prophète? *Hæc mutatio Dexteræ Excelsi.*

« Déjà, dans quelques paroisses de campagne, Louverné, Sacé, Andouillé, la Bigottière, Cossé-le-Vivien, on a repris l'exercice du culte catholique [3]. D'autres soupirent après le moment où elles pourront avoir de dignes pasteurs. Mais, V. P., quel travail nous attend, que d'épines à arracher dans le champ du père de famille! Pendant ces temps désastreux de licence et d'anarchie, les mœurs se sont corrompues, les crimes sont montés à leur comble, l'iniquité s'est débordée de toutes parts, comme un torrent qui

[1] Des archives de M. Gazier, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

[2] Par suite des traités de paix conclus par le général Hoche avec les chefs des Chouans, à différentes dates de cette année.

[3] Les curés de ces cinq paroisses avaient prêté le serment constitutionnel.

Digitized by Google

a rompu ses digues, et a inondé toute la terre. Plus de morale parmi le peuple. Et qui l'aurait prêchée? Nous étions obligés de fuir et de nous cacher; point de subordination, point de respect envers les parents, point de bonne foi dans le commerce; il semble que tous les liens de la société soient brisés.

« Pour réparer tous ces désordres, pour remédier aux atteintes portées à la religion et aux mœurs pendant ce long déluge de crimes, nous avons besoin de votre secours, R. P. Nous attendons de vous que vous nous traciez la route que nous avons à suivre. Aidez-nous du moins de vos conseils et de vos lumières, si vous ne le pouvez par votre présence. Nous vous en conjurons, au nom de Jésus-Christ à qui vous rendrez compte des âmes qu'il vous a confiées, au nom de la religion sainte dont vous êtes le premier ministre dans votre diocèse, au nom de ce troupeau dont vous avez juré solennellement d'être le pasteur fidèle.

« Nous vous avions écrit pour solliciter vos avis paternels. Déjà treize mois se sont écoulés sans que nous ayons reçu un seul mot de votre part. Nous n'entreprendrons point de juger quelles sont les raisons qui vous ont engagé à garder le silence. Nous espérons que cette fois nous serons plus heureux, et que vous voudrez bien nous honorer d'une réponse. Si cependant, contre notre attente et à notre grand chagrin, par quelque motif secret que nous ne saurions pénétrer, vous étiez décidé à ne pas nous écrire, nous vous prions de nous faire du moins savoir, soit par le pieux et savant évêque de Blois, soit par tel autre que vous jugerez à propos, de quelle manière nous devons interpréter votre silence, et comment nous devons agir pour donner au culte divin dans le diocèse une marche régulière et conforme aux vœux de l'Église. Nous sommes avec un profond respect,

« Vénérable Prélat,

« Vos fils en Jésus-Christ et vos coopérateurs dans le saint ministère, les curés et prêtres résidant à Laval.

Digitized by Google

« La lettre est signée : J.-R. Cosnard, ancien vicaire épiscopal et curé d'Oisseau ; Dorlodot, curé de Saint-Vénérand ; L.-A. Morisseau, curé de l'Huisserie ; Chevron, curé de Louverné ; Roche, curé de Sougé-le-Bruant ; Roche, curé de Changé ; F. Bourgeois, curé de Saint-Berthevin ; Gaugain, curé de Crannes, et autres.

« Pour copie :

« J.-R. COSNARD,

« Ancien vicaire épiscopal et curé d'Oisseau. »

Le 29 du même mois, d'Orlodot informait Grégoire des motifs qui avaient fait ajourner la formation d'un presbytère, en lui adressant la copie de la lettre ci-dessus reproduite, adressée à Villar.

« *A M. l'Évêque de Blois, à Paris.*

« Monsieur l'Évêque,

« J'avois interprété l'envoi que vous avez bien voulu nous faire des lettres encycliques, précisément dans le sens qu'exprime votre lettre pastorale : j'y ai vu la solution de mes incertitudes sur l'utilité d'un presbytère dans l'état de crise et de presque nullité où nous nous trouvions, et, le jour même, ayant convoqué mes confrères résidant à Laval, nous avons écrit à nos confrères du dehors une circulaire dont je joins ici la copie [1]. En même temps j'ai écrit à notre respectable métropolitain, pour le prévenir et demander ses conseils. Sa réponse un peu tardive, parce que ma lettre ne lui a pas été remise avec exactitude, sa réponse, relativement à cet objet, est une invitation à réitérer nos instances auprès du C. Villar, à frapper un dernier coup. Encore que nous n'osions en attendre aucun effet, comme les vœux de notre apôtre sont pour nous des lois sacrées,

[1] Lettre du 13 juillet 1796, signée de d'Orlodot, au nom des treize curés réunis à Laval, ci-dessus reproduite.

Digitized by Google

pressé d'occupations non moins intéressantes, j'ai prié un de mes confrères de remplir cette tâche. Il y travaille; nous signerons tous, et je prendrai la liberté de vous envoyer la lettre[1]. Mais si la réponse tarde, s'il faut l'attendre, que deviendra notre réunion du 10 août? Quand nous en avons fixé l'époque, nous étions loin de prévoir cet embarras[2].

« J'ai cru, Monsieur l'Évêque, devoir me concerter avec le commissaire près du département au sujet de cette réunion qui peut être assez nombreuse, et qui, par là même, n'aurait pas été à l'abri d'inspirer des inquiétudes au gouvernement et de nous attirer de fâcheuses difficultés. Je vous annonce avec plaisir que j'en ai été très satisfait.

« Nous avons déjà reçu quelques réponses de nos confrères du dehors. Entr'autres une de M. Létard, curé de Cossé-le-Vivien, pasteur vertueux, éclairé, estimé, qui, lors du serment, n'a point abandonné son troupeau, de qui la conduite ne s'est pas démentie pendant l'orage, mais qui, arraché à son église comme tous ceux du département, n'a pu y reprendre les fonctions que le 19 du courant, parce que la garnison s'en étoit emparée et que c'étoit le seul local qui put lui convenir. Et une de M. Cahoreau, curé d'Ernée, qui adhère par avance à tout ce que nous ferons, mais avec quelques réflexions qui nous font de la peine : par exemple, il craint qu'il n'y ait une dangereuse précipitation dans notre empressement à ressaisir les formes canoniques. Il voudroit qu'au préalable nos évêques se ménageassent des conférences avec le plénipotentiaire de Sa Sainteté, pour savoir quel est, à notre sujet, l'opinion de la cour de Rome, parce que, si l'on y persiste à nous

[1] Sans doute la lettre qui précède, en date du 20 juillet 1796, mais dont l'envoi avait été retardé.

[2] Date pour laquelle avaient été convoqués tous les prêtres constitutionnels du diocèse, pour procéder à la formation d'un presbytère.

Digitized by Google

regarder comme séparés de la communion, lui et son clergé sont disposés à une rétractation [1].

« Je vais donner incessamment tous mes soins à la recherche des matériaux, faits et observations que vous demandez, Monsieur l'Évêque. Il n'est personne de nous qui ne se fasse gloire de seconder le zèle de nos pasteurs, de concourir à l'œuvre sainte qui les occupe ; il n'en est point que leurs travaux, que leur sollicitude apostolique ne pénètre d'une éternelle reconnoissance ; il n'en est point qui ne s'estimât heureux de porter, s'il étoit possible, une partie du fardeau qui vous accable.

« Dans ma première convocation, je n'ai point oublié deux curés refugiés, irréprochables par rapport aux persécutions, mais que je ne sais quelles considérations ont tenus jusqu'ici dans l'inertie. Je me suis déterminé à leur faire visite, me flattant que cette démarche étoit un moyen de les ramener à leurs fonctions. Nous avons eu la satisfaction de les voir délibérer avec nous : c'est du moins un heureux préjugé pour le reste [2].

« M. Boget est un excellent ecclésiastique, en qui des mœurs simples, pures, indépendantes des circonstances, et un long usage du ministère suppléent les talents qui peuvent lui manquer [3]. S'il désire de passer dans votre diocèse, je suppose qu'il n'a consulté que son dévouement à la religion, et la peine qu'il ressent de se croire inutile dans un pays, où d'ailleurs il dit éprouver les rigueurs de l'indigence. Il lui seroit difficile, j'en conviens, de retourner à sa cure ; il n'y trouveroit pas un patriote. Mais nos

[1] M. Cahoreau ne semble pas avoir persisté dans ses projets de rétractation et ne tarda pas à se rallier complètement à d'Orlodot, dont il devint l'ami. C'est à lui que sont adressées les 34 lettres de d'Orlodot que nous possédons.

[2] Nous ignorons les noms de ces curés. Peut-être M. Lemesle de la Maisonneuve, d'Andouillé, dont la signature ne se trouve pas au bas de la lettre adressée à Villar, le 21 juin 1795, par les prêtres réunis à Laval, serait-il l'un d'eux.

[3] « Homme ignorant et sans esprit, dit de lui M. Boullier, mais « dont les mœurs n'avaient rien de scandaleux. »

Digitized by Google

campagnes n'étoient-elles pas embrasées, il y a deux mois ? D'un incendie si terrible, il ne reste pas aujourd'hui la moindre étincelle. Il n'est pas raccourci le bras du Dieu tout puissant qui semble n'avoir opéré cette étonnante Révolution que comme le gage d'une plus heureuse encore.

« Daignez, vertueux prélat, agréer mes sincères remerciements pour la bonté que vous avez eue d'interrompre en ma faveur vos pénibles occupations. Ma reconnoissance est bien proportionnée aux sentiments respectueux que vous a voués pour jamais,

« Monsieur l'Évêque,

« Votre fils en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« D'ORLODOT,

« Curé de Saint-Vénérand, rue Sainte-Anne.

« Laval, 29 juillet 1796. — 11 thermidor, an IV [1]. »

La formation d'un presbytère fut donc ajournée jusqu'au moment où Villar aurait donné une réponse qui ne fut jamais envoyée. Le diocèse de la Mayenne continua d'être administré par le conseil de prêtres organisé par d'Orlodot et composé des curés réunis à Laval et de deux ou trois autres desservant les paroisses les plus voisines de cette ville. D'Orlodot fut-il, comme le dit M. Boullier, nommé par l'évêque métropolitain de Rennes son vicaire épiscopal, muni de pouvoirs suffisants pour diriger le diocèse de la Mayenne. Nous ne le pensons pas. Dans aucune des pièces qui sont passées sous nos yeux d'Orlodot ne prend cette qualité. Mais il est vraisemblable que c'est en vertu de son titre de président du conseil des curés réunis à Laval, conseil auquel Le Coz avait conféré l'autorité nécessaire pour décider des affaires courantes, que d'Orlodot a pu signer les dispenses accordées pour un mariage célébré le 27 novembre 1796, dont parle M. Boullier.

[1] Des archives de M. Gazier.

Digitized by Google

Quelques autres églises paraissent avoir été ouvertes dans le cours de cette année, mais à des dates que nous ignorons, notamment à Saint-Germain-le-Guillaume, par M. Beauvais[1] ; à Saint-Ouen-des-Toits, par M. Pottier[2] ; à Saint-Ellier, par M. Berthelot[3].

Les évêques réunis à Paris avaient décidé la convocation en cette ville d'un concile national. Le 20 juillet 1797, les prêtres réunis à Laval invitent leurs confrères des paroisses rurales à choisir un délégué pour représenter à cette réunion l'église de la Mayenne. L'exemplaire de la circulaire adressée à cette occasion au curé d'Ernée est tout entier de la main d'Orlodot qui invite M. Cahoreau à communiquer cette pièce aux curés de Montenay, Saint-Ouen, Saint-Germain et Saint-Ellier.

« *Aux citoyens ecclésiastiques résidant à Ernée et à Montenay.*

« Chers et respectables confrères,

« Une lettre circulaire des évêques réunis à Paris, et une autre du citoyen Le Coz, notre vénérable Métropolitain, nous annoncent qu'au commencement du mois prochain il s'ouvrira à Paris un Concile national, dont le but essentiel est de travailler à la réunion du clergé de France, de remédier aux maux que la religion a soufferts et de rétablir,

[1] Sans doute Beauvais, Louis-André-Charles, né à Larchamp en 1749, curé de Saint-Germain-le-Guillaume, assermenté, nommé au Concordat curé de Landivy, démissionnaire en 1815.

[2] Pottier, Nicolas, ci-devant prieur de Saint-Barthélemy-de-l'Habit, en Chailland, nommé en 1791 curé de Saint-Ouen-des-Toits. Il paraît avoir quitté cette commune avant le Concordat pour se retirer à Montenay où il fut nommé curé à cette époque, mort en 1810. (Renseignement dû à l'obligeance de M. F. Le Coq.)

[3] Berthelot, Gilles, né à la Selle-en-Coglès (Ille-et-Vilaine), en 1753, vicaire du Loroux, près Fougères, en 1794, qui était venu, nous ignorons dans quelles circonstances, mais sans doute avec l'autorisation de l'évêque métropolitain Le Coz, exercer le culte à Saint-Ellier. Il disparaît vers l'an VII de cette paroisse.

Digitized by Google

autant qu'il est possible, les bonnes mœurs et la sainte discipline. On nous invite 1° à nommer un ou deux ecclésiastiques pour y représenter l'Église de la Mayenne, dans le cas où M. Villar se refuseroit à ce devoir de l'Épiscopat; 2° à prescrire des jeûnes et des prières pour obtenir de Dieu qu'il répande les dons du Saint-Esprit sur cette auguste assemblée. On nous assure enfin que la convocation du Concile a été annoncée au chef de l'Église et nous avons d'ailleurs de fortes raisons de croire qu'une mesure si importante a été concertée avec le gouvernement français.

« Nous avons écrit à notre pasteur au nom de tous ses curés, vicaires ou desservants, persuadés que vous ne feriez aucune difficulté d'adhérer à la lettre, attendu que nous n'avons pu avoir ni le temps, ni la commodité d'en communiquer avec vous. En supposant que nous ne recevions point de réponse, nous avons pensé que notre misère commune nous ôtant les moyens de rétribuer un député du pays, il serait bon de laisser aux Pères du Concile le choix d'un prêtre résidant à Paris, qui représenteroit le diocèse, et avec qui il suffiroit d'entretenir une correspondance active. Nous demandons là-dessus votre conseil ou votre adhésion formelle si ce mode vous convient; si, au contraire, vous jugez plus à propos de nommer quelqu'un du diocèse, veuillez nous faire tenir vos suffrages par voie sure, au plus tard pour le 23 juillet. Nous avons encore pris sur nous, sous votre bon plaisir, d'indiquer un jeûne général au samedi 29 de ce mois, et au lendemain une messe solennelle, pour conjurer le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation de bénir les travaux de nos prélats et de couronner d'un plein succès leur zèle apostolique. Nous vous prions, en conséquence, de publier ce jeûne et ces prières dans vos paroisses respectives et de joindre aux oraisons de la messe les collecte, secrète et postcommunion marquées aux pages XIv et xIvi du missel,

Digitized by Google

tous les jours pendant la tenue du Concile, excepté les fêtes solennelles et au-dessus.

Il seroit bien agréable pour nous de pouvoir écrire à chacun de nos confrères ; mais le défaut de loisirs et la célérité qu'exige cet envoi sont notre excuse et nous obligent de n'adresser qu'une lettre à chaque commune.

« Nous avons l'honneur d'être, avec un attachement très respectueux,

« Chers et vénérables confrères,

« Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

« Les prêtres réunis à Laval,

« D'ORLODOT,

« Curé de Saint-Vénérand.

« Laval, 20 juillet 1797, an V. »

M. Cahoreau et ses confrères du district d'Ernée portèrent leurs choix sur d'Orlodot et sur le curé de Cossé, Létard. Mais ceux-ci refusèrent la mission de représenter l'Église de la Mayenne. Dans une lettre postérieure, en date du 27 septembre 1797, d'Orlodot déclare que, ni lui, ni M. Létard, n'ont voulu abandonner leurs paroisses dans des circonstances aussi critiques ; mais, par suite d'arrangements concertés avec l'évêque de Rennes, Claude Le Coz, à son passage à Laval, les curés réunis en cette ville ont remis à celui-ci une procuration en blanc qui sera confiée à un ecclésiastique de Paris, qui voudra bien représenter l'Église de la Mayenne. « C'est, ajoute d'Orlodot, le seul « moyen de ne pas nous compromettre avec notre évêque, « dont nous ne connaissons pas les intentions. Quelles « qu'elles soient, il ne pourra du moins nous reprocher « aucune usurpation ; notre démarche atteste la plus « entière déférence à ses volontés, puisque nous avons dû « supposer qu'il ferait partie du Concile. »

D'Orlodot ajoute, dans la même lettre, que l'évêque de Rennes avait eu avec Villar une entrevue dont il s'était

Digitized by Google

retiré assez content. Mais Villar, devenu membre de la section de grammaire de l'Institut et occupé d'autres soins, refusa de prendre place dans le Concile.

Pendant la tenue de ce Concile, réuni à Paris le 15 août 1797, eut lieu le coup d'État du 18 fructidor (4 septembre) qui rétablit le gouvernement révolutionnaire, en expulsant, tant du Directoire que des Conseils des Anciens et des Cinq Cents, les principaux membres du parti modéré. Une loi du 19 fructidor astreignit les prêtres autorisés à demeurer sur le territoire de la République à prêter, comme les autres fonctionnaires publics, un serment de haine à la royauté et à l'anarchie, et d'attachement à la République et à la Constitution de l'an III. Les prêtres constitutionnels se soumirent sans difficulté à la prestation de ce serment qui devait assurer leur tranquillité et leur permettre d'échapper aux persécutions dirigées de nouveau contre les prêtres catholiques rentrés de la déportation et dont aucun, sauf peut-être de bien rares exceptions, ne consentit à le prêter [1].

Le Concile s'était séparé, le 12 novembre, sans avoir pris de résolutions bien importantes. Il avait été décidé toutefois que l'on s'efforcerait d'amener les diocèses privés de pasteurs à élire de nouveaux évêques. Le siège de Laval était toujours occupé, au moins nominalement, par Villar; cependant, en présence du silence obstiné gardé par celui-ci vis-à-vis de son clergé, il pouvait, en quelque sorte, être considéré comme vacant. On fit donc de nouvelles démarches auprès de Villar, pour le déterminer à prendre une décision. « Notre vénérable métropolitain, écrit d'Orlodot, le 11 février 1798, m'a parlé effectivement du « remplacement de M. Villar, s'il continue à garder avec « nous le silence et avec son Église une indifférence si

[1] M. Dabin, prieur-curé d'Argentré, réfractaire, détenu à Laval, puis à Rambouillet, pendant la Terreur, récemment rentré dans sa paroisse.

Digitized by Google

« marquée. A l'instant, nous avons écrit à M. Villar. Il est « encore à répondre. Cela m'inquiète et me désole, les cir- « constances sont si peu favorables. » Mais Villar hésitait toujours et c'est seulement le 3 octobre de cette année qu'il se décide à adresser à son métropolitain, Claude Le Coz, sa renonciation à son titre d'évêque. A cette nouvelle, d'Orlodot se hâte de composer un Presbytère, formé de quelques-uns des prêtres réunis à Laval et de quelques curés desservant des paroisses plus éloignées. Le premier soin de ce Conseil fut d'envoyer à tous les prêtres de l'Église constitutionnelle une circulaire pour les avertir de la démission de Villar et leur indiquer les formes à employer pour lui donner un successeur. L'original de cette circulaire, adressé à M. Cahoreau, est de la main de d'Orlodot [1].

« Chers et vénérables confrères,

« Le citoyen Villar a parlé. Nous sommes redevables au zèle de notre vertueux Métropolitain d'avoir arraché son secret. Par une lettre en date du 14 vendémiaire, celui que nous aimons toujours à révérer comme notre pasteur, malgré l'abandon où il laissait son troupeau, déclare formellement à M. Le Coz *qu'il ne reprendra point ses fonctions à Laval.* Cette démission nous laisse des regrets sans doute ; les vertus, les lumières du citoyen Villar, la confiance dont il jouissait à tant de titres, sont difficiles à remplacer ; et nous en sentirons toujours la perte, quand même nous pourrions trouver un successeur digne de lui. Mais il faut lui en donner un, quel qu'il soit. Le salut du troupeau, qui doit l'emporter sur toute considération particulière, et notre propre salut, nous le demandent impérieusement.

« S. Grégoire, dans une Épître à Marcien, dit qu'il ne

[1] De nos archives.

Digitized by Google

faut pas laisser plus de trois mois une église vacante. Le pape Étienne, dans sa lettre au comte Guédon, dit la même chose et déclare *Ecclesiam Dei sine proprio Pastore non posse consistere.* Pourquoi ? C'est, répond Sidonius, *quia, sine Episcopo, non solum clericalis disciplina, verum etiam memoria perit et fides populorum periclitatur.* A quoi l'on peut appliquer ce que S. Grégoire dit de la dignité de Pasteur : *Quid sine capite est homo, cum totus in capite sit ; Ubi caput videris, hominem agnoscis ; si caput desit, nulla agnitio esse potest ; jacet tremens, sine nomine. Voilà*, disoit le clergé de France, en 1682, *voilà l'état d'une église sans évêque.*

« Des considérations locales viennent encore à l'appui, et rendent notre devoir plus pressant. Combien de communes livrées à elles-mêmes, sans enseignement, sans culte, sans sacrements, privées depuis si longtemps des secours et des consolations qui ont été le prix du sang d'un Dieu, pourront enfin se réorganiser, en même temps que le diocèse, par rapport à la religion... La présence, les exhortations d'un premier Pasteur, le feu dont il brûlera pour le salut de nos âmes électriseront des cœurs timides et rendront une sainte énergie à des prêtres vertueux et éclairés qui n'ont osé reprendre leurs fonctions peut-être que parce qu'ils ont craint de s'isoler et de travailler en vain. Outre les richesses spirituelles qu'un curé répandra dans chacune des paroisses, de quelle utilité n'y sera-t-il pas pour la République, en éclairant, en encourageant ses amis, en touchant et ramenant ses ennemis, en faisant respecter et observer ses lois, en attachant tout le monde au gouvernement, non par la crainte, comme les agents civils, mais par le lien de la conscience, suivant l'esprit de notre auguste Religion ?

« Nous vous prions donc, chers et vénérables confrères, nous vous conjurons, au nom de Jésus-Christ, au nom des âmes rachetées de son sang, de procéder incessamment

Digitized by Google

dans votre commune à l'élection d'un évêque, et même, autant qu'il vous sera possible, d'en faire l'annonce au prône qui suivra la réception de notre lettre, après avoir prévenu votre Administration municipale et lui avoir fait sentir les avantages qui résulteront partout de cette mesure ; précaution, toutefois, qui n'est nécessaire qu'autant que vous pourriez faire contribuer le peuple à l'élection. Nous vous communiquons avec confiance la marche que nous nous proposons de suivre nous-mêmes. Nous inviterons nos concitoyens, dans un prône, avec l'agrément de l'Administration, à faire, pendant les jours suivants, chacun leur billet qui portera le nom de celui qu'ils élisent et celui de leurs communes respectives, afin qu'après la messe solennelle la plus prochaine ils puissent, sans tumulte, sans forme d'assemblée, déposer ce bulletin à l'endroit qui leur sera assigné dans l'enceinte du temple. Nous nous permettrons même, pour prévenir une excessive divagation dans les choix, mais sans vouloir en restreindre la liberté, nous nous permettrons, au premier prône, de désigner celui ou ceux que nous estimons capables de remplir ce poste éminent ; et nous indiquerons un jeûne pour la 6e férie qui suivra ce premier prône et précédera celui de la messe après laquelle se fera la remise des billets. Nous désirerions que plusieurs citoyens de chacune des communes qui nous environnent, et où le culte ne s'exerce pas, eussent l'inspiration de se réunir à nous ce jour-là. Les billets déposés, nous les emporterons chez nous, avec quelques amis dignes de confiance, et nous en ferons le dépouillement, en marquant le nombre des électeurs de chaque commune, n'y en eût-il qu'un seul. Dès que vous l'aurez fait vous-mêmes, nous vous prions de le faire passer, par la voie la plus sure et la plus prompte, à l'adresse du citoyen Morisseau, rue des Lices, à Laval. Mais, s'il vous était impossible de recueillir ainsi les suffrages du peuple, vous voudrez bien faire vous-mêmes une liste, où

Digitized by Google

vous indiquerez au moins trois éligibles et la faire tenir à l'adresse ci-dessus, avec les listes semblables de chaque prêtre, vicaire ou habitué de votre commune qui voudra, comme il le doit, contribuer à l'élection.

« Si vous connaissez autour de vous quelques-uns de nos confrères qui aient échappé à nos recherches, nous vous prions de leur communiquer notre lettre. Le défaut de temps et d'écrivains nous oblige aussi de la rendre commune à tous les ecclésiastiques réunis dans un même lieu, malgré notre désir de l'adresser à chacun d'eux.

« Agréez, s'il vous plaît, chers et vénérables confrères, les assurances du respectueux attachement que nous vous vouons en Notre Seigneur Jésus-Christ.

« Les membres du Presbytère résidents à Laval
et dans les environs,

« D'ORLODOT,
« Curé de Saint-Vénérand.

« Laval, 4 frimaire an VII de la Répe fre (24 novembre 1798). »

La situation de d'Orlodot qui, depuis la réouverture des églises, avait donné tous ses soins à la reconstitution du clergé constitutionnel, encourageant ceux qui s'étaient mis en relation avec lui, les soutenant par ses conseils et ses recommandations, le désignait au choix des électeurs; aussi fut-il proclamé évêque de la Mayenne, ayant réuni plus des deux tiers des suffrages exprimés. Toutefois, le nombre de ceux-ci n'est pas connu. Le nombre des fidèles de l'Église constitutionnelle étant peu important, tant dans les villes que dans les campagnes, on jugea sans doute inutile de faire connaître le chiffre des votants qui, peut-être, eût donné lieu à des moqueries.

Le journal de l'Église constitutionnelle, *Les Annales de la Religion*[1], s'empressa d'annoncer à ses lecteurs la nomi-

[1] Tome VIII, page 63.

Digitized by Google

nation de d'Orlodot. « L'église de Laval verra donc cesser son affligeante et longue viduité. L'estime publique, en désignant parmi les pasteurs de ce diocèse plusieurs hommes propres à porter le fardeau de l'épiscopat, se fixait spécialement sur le citoyen d'Orlodot, curé de Saint-Vénérand de Laval. C'est lui qui est élu. A l'exemple des nouveaux évêques de Byzance, il accepte avec résignation, avec courage. Plusieurs fois nous l'avons dit, un refus eut été tolérable dans un temps où l'épiscopat était environné de richesses et de tout l'appareil de la mondanité. Mais aujourd'hui que, sans fortune, sans appui terrestre, les pasteurs, en butte aux calomnies, aux outrages, à l'indigence, à l'arbitraire, sont, suivant l'expression de l'écriture, *peripsema hujus mundi*, accepter l'épiscopat, c'est un devoir rigoureux, le refuser serait une lâcheté et un crime. Nous félicitons le diocèse de Laval et l'église gallicane d'un choix qui honore et ceux qui l'ont fait et celui qui l'accepte. »

Nous ignorons la date exacte de l'élection de d'Orlodot. Elle dut avoir lieu vraisemblablement dans le cours du mois de décembre 1798, ou au plus tard au commencement du mois de janvier 1799. Cette nomination fut aussitôt annoncée à l'évêque métropolitain, qui la confirma, par son ordonnance en date du 6 février de cette année, en constatant que le nouvel évêque avait réuni « plus des « deux tiers des suffrages des votants et que les plus ras- « surants témoignages étaient d'ailleurs rendus de la doc- « trine, des mœurs et du zèle du citoyen d'Orlodot [1]. » L'ordonnance de Le Coz, imprimée à cette époque, était précédée d'une lettre, signée de quatre des membres du Presbytère de Laval, dont M. Boullier a reproduit le début.

« Lettre des membres du Presbytère du diocèse de Laval, le siège épiscopal vacant, à leurs vénérables confrères, les

[1] Boullier, *Mémoires ecclésiastiques*, page 287.

Digitized by Google

curés et prêtres desservant les églises et à tous les fidèles du diocèse.

« Enfin, nos très chers frères, le père des miséricordes, le Dieu de toutes les consolations, s'est laissé fléchir. Les accents de notre douleur ont retenti jusqu'au pied du trône de sa clémence. Du haut des cieux, où il réside, il a jeté sur nous un regard de compassion; il a prêté une oreille favorable à nos prières. Nos vœux sont exaucés, nos désirs accomplis. Encore quelques jours et notre église, si longtemps désolée, sort de cet état de viduité où l'avait réduite l'abandon de son premier pasteur. Nouvelle Jérusalem, elle va quitter les habits lugubres de son triste deuil pour se revêtir de cette majestueuse splendeur dont elle brillait dans ses plus beaux jours, dans ses jours antiques. »

Cette pièce est signée J. Cl. Chevron, curé de Louverné, Létard, curé de Cossé, L.-A. Morisseau, curé de Lhuisserie, J.-R Cosnard, ancien vicaire épiscopal, curé d'Oisseau, tous membres du Presbytère.

Dans son ordonnance du 6 février, Le Coz avait invité le nouvel évêque à se faire consacrer le plus tôt possible, pour qu'il pût « rendre à son église tous les services dont elle a « besoin et qu'elle a droit d'attendre d'un pasteur zélé, « pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. » Cette consécration fut fixée aux premiers jours du mois d'avril suivant. Dans une lettre à Cahoreau, en date du 21 mars 1799, d'Orlodot annonce à celui-ci que la cérémonie est fixée au « 7e *idiis Aprilis* », mais lui demande de tenir cette fixation secrète, « à raison des risques que pourraient courir « les évêques, si leur voyage était connu de tout le monde ». La consécration de d'Orlodot eut lieu, en effet, à la date indiquée, dans l'église de Saint-Vénérand, érigée en cathédrale, au milieu d'un grand concours d'assistants, plus ou moins recueillis, car beaucoup de catholiques, accourus pour assister à cette cérémonie, n'étaient pas du nombre des fidèles de l'Église constitutionnelle. L'évêque métropolitain, Le Coz, était assisté de deux de ses suffragants,

Digitized by Google

Lemasle, évêque de Vannes et Jacob, évêque de Saint-Brieuc. Il avait été très difficile de se procurer les fonds nécessaires pour cette cérémonie et pour les frais de déplacement des trois évêques étrangers. Une quête, faite parmi les fidèles, permit, toutefois, de faire face aux dépenses les plus indispensables. Mais le nouvel évêque dut se contenter d'une crosse de bois.

Les Annales de la Religion prirent soin de rendre compte de cette consécration [1]. « Mayenne, Laval, 19 germinal. Le dimanche 18 germinal an VII, le citoyen Charles-François d'Orlodot, curé de Saint-Vénérand de Laval, élu évêque de ce département, a été sacré dans son église par le citoyen Le Coz, évêque de Rennes et Métropolitain du Nord-Ouest, assisté des évêques de Vannes et de Saint-Brieuc. Le grand âge et les infirmités du citoyen Lemasle, l'état de maladie du citoyen Jacob, affligé pour lors d'une obstruction du foie ; les dangers de la route où l'on avait beaucoup à craindre de la part des brigands ; la détresse où ils se trouvent réduits ; aucune considération humaine n'a pu arrêter ces hommes apostoliques ; le devoir les appelait, toutes les difficultés ont disparu.

« L'affluence était prodigieuse, presque tout le clergé du diocèse s'y trouvait réuni. C'était un spectacle véritablement édifiant. La majesté des cérémonies, le zèle et l'onction que le vertueux et savant Le Coz sait si bien répandre dans ses discours, la piété qui l'anime et qui éclate dans toutes ses fonctions, les larmes qui coulaient des yeux du nouvel évêque, en faisaient verser à beaucoup de ceux qui étaient présents. Tout enchantait, tout édifiait.

« Nous avons, grâce au ciel, un excellent prélat. Tout le monde le désirait depuis longtemps. Nos vœux sont accomplis. Puissent toutes les églises de France, dont les sièges sont vacants, se trouver pourvues d'aussi dignes sujets. »

E. Queruau-Lamerie.

(A suivre.)

[1] Tome IX, page 192.

Digitized by Google

UN CONVENTIONNEL CHOLETAIS

MICHEL-LOUIS TALOT

ADJUDANT-GÉNÉRAL

(1755-1828)

(suite et fin)

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Extrait du registre des Naissances, Mariages et Décès de la paroisse Saint-Pierre de Cholet, pour l'an 1755 [1]

Le vingt-trois d'aoust mil sept cent cinquante cinq a été baptisé Michel-Louis, né le jour précédent, du légitime mariage de Michel Talot, marchand cyrier, et de Louise Jaunet; ont été parein, Michel Talot, et mareine, Louise Le May, soussignés.

Le registre est signé :

M. Talot, Louise le May, Michel Talot, R. Lhomedé, prêtre, vicaire.

II

Extrait du rapport des Commissaires envoyés par le Conseil général de Maine-et-Loire dans la Vendée [2]

Cholet, 28 août 1792, l'an IV de la Liberté et le premier de l'Égalité.

Citoyens et chers Collègues,

M. Boisard arrive de Bressuire ; la force armée de notre département qui s'y était portée se replie et rentre dans ses foyers.....

[1] Greffe du Tribunal de Cholet.
[2] Affiches d'Angers du 30 août 1792.

Digitized by Google

Nous envoyons à Angers un sieur Baudry, régisseur du château de Châtillon ; il est violemment suspecté d'être l'auteur des rassemblements séditieux. Une partie de l'armée patriote, qui était rangée sous les murs de Bressuire, a établi une cour martiale, rédigé une espèce de procès-verbal et fusillé deux citoyens accusés d'être les auteurs et instigateurs de la sédition. Cet exemple est terrible, cette conduite est hors les termes de la loi ; mais dans les grandes crises, les punitions sont toujours promptes et frappantes.

. . . . . .

Les commissaires-administrateurs du département de Maine-et-Loire,

P.-M. Delaunay, Richard.

III

Réquisition [1]

Les commissaires de la Convention Nationale dans les départements de Maine-et-Loire et de la Sarthe :

Considérant que depuis l'ordre donné au général Witenkof de se rendre à Rennes, il n'existe plus dans le département de Maine-et-Loire d'agent militaire qui puisse prendre le commandement en chef des forces qui s'y trouvent réunies;

Considérant combien il est urgent de mettre en mouvement les défenseurs de la liberté et de donner la chasse aux brigands ;

Requièrent le général Ligonier (*sic*) de prendre le commandement en chef de toutes les forces réunies dans le département de Maine-et-Loire et de prendre toutes les mesures nécessaires pour attaquer les brigands contre-

[1] Affiches d'Angers du 27 mars 1793.

Digitized by Google

révolutionnaires et les poursuivre sans relâche et jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli et la liberté triomphante.

Le général Ligonier donnera au plus tôt connnaissance au ministre de la guerre de la présente réquisition.

Angers, 25 mars 1793, l'an second de la république.

Signé : RICHARD, CHOUDIEU.

IV

Extrait du Bulletin des 2 et 3 mai 1792, l'an II de la République[1]

Le citoyen Talot, adjudant général de l'armée de réserve, écrit de Thouarcé, en date du 1er mai, au général Menou et le prévient qu'en passant à Brissac il a pris 100 hommes et un gendarme pour lui servir de guide; qu'arrivé à Thouarcé il a fait loger ses camarades et qu'il en est parti avec sa cavalerie seulement, pour, après avoir ordonné trois patrouilles sur différents chemins, se porter au château d'Argonnes où l'on disait qu'il y avait des brigands. Il n'y a trouvé que les gardiens du château qui lui ont dit que Domagné, chef des brigands, y avait passé depuis trois semaines et qu'il y avait volé un superbe cheval. Il s'est rendu ensuite à Joué où 20 brigands à pied et 40 à cheval, ayant à leur tête le célèbre Domagné, out coupé l'arbre de la Liberté en mille morceaux. Il a vu, avec la même douleur, qu'ils en avaient fait autant à Gonnord. Une patrouille de patriotes de Faverais[2] a été fusillée, dont un a reçu un coup mortel pour n'avoir pas voulu les suivre et pour avoir refusé de crier : Vive le roi !

Il est retourné à Thouarcé sans avoir rien trouvé qu'un temps et un chemin du diable ; il a appris d'un prisonnier

[1] Affiches d'Angers du 4 mai 1793.
[2] Faveraye, commune de 890 habitants, canton de Thouarcé (M.-et-L.)

Digitized by Google

qui était tombé au pouvoir de l'ennemi, à la trop malheureuse affaire de Beaupréau, et qui s'est échappé, que Bonchamps disait qu'il fallait gagner les bords de la mer, que ses complices s'ennuient et désertent, qu'ils se plaignent que les renforts des Anglais n'arrivent pas, qu'ils ont des magasins de sabots qui les suivent et qu'ils mangent du pain détestable.

Par une seconde lettre du 2 mai, il annonce que sur le bruit que 500 brigands s'étaient portés à Vihiers, il s'y était rendu sur le champ, mais qu'il n'y avait trouvé que des femmes enfermées dans leurs maisons. On lui a dit que les brigands avaient passé le matin au Voide.

V

ARMÉE DES COTES DE LA ROCHELLE

Tours, le 23 juin 1793, l'an II de la République une et indivisible[1].

Le citoyen Ronsin, adjoint du Ministre de la guerre, au citoyen Talot, officier de volontaires, ayant commandé l'armée aux Ponts-de-Cé.

Vu l'arrêté des représentants du peuple, composant la Commission centrale, près l'armée des côtes de la Rochelle, je vous préviens, citoyen, que vous êtes élu provisoirement au grade d'adjudant général de cette armée; en conséquence, vous voudrez bien vous rendre sur le champ au quartier général pour y recevoir des ordres de services.

L'adjoint du Ministre de la guerre,

Signé : Ronsin.

[1] Arch. du min. de la guerre. Dossier Talot.

Digitized by Google

VI

Au citoyen Hortode, adjudant général à l'armée des côtes de la Rochelle, à Saumur, département de Mayenne-et-Loire [1]

Paris, ce 5e jour de la 2e décade du 1er mois de l'an II de la République française une et indivisible.

« J'ai reçu tes deux lettres des 29 septembre et 1er octobre, mon cher Hortode, je suis bien aise que tu sois toujours en bonne santé.

« Le général Menou se porte bien. Nous nous voyons souvent et nous parlons de toi ; je lui ai donné un certificat qui en vaut bien un autre : je crois qu'on doit effectivement beaucoup le regretter, et il le mérite à tous égards.

« On vient de changer l'Ère française.

« Un nommé Le Brun, chef des remontes de Saumur, vient d'être guillotiné.

« Lion (*sic*) est aux abois et les muscadins contre-révolutionnaires jettent les derniers hoquets de l'aristocratie expirante.

« Toulon ne tardera pas à subir le même sort.

« Plaisantes-tu ? Un adjudant général demander une place dans les bureaux d'assignats ? C'est pour rire : Tu te divertis toujours ; que tu es heureux d'avoir une philosophie aussi gaie ! Allons : Vive la République !

« Que devient donc l'affaire du général du Houx ?

« Bien des amitiés à Lhuillier, Bernard et tous ceux qui pensent en moi (*sic*).

« Le comité de la guerre m'a demandé et la Convention vient de décréter que j'en serais membre, et j'ai commencé à travailler hier au soir : Vive la gloire !

« Te sers-tu de mes brides ? C'est ce que je demandais à Richard ; fais-lui mes amitiés.

[1] Du cabinet de l'auteur.

Digitized by Google

« Suis-moi jusqu'à ce que je dise holà ! J'ai peur que l'expédition de Mortagne ne soit pas heureuse ; d'abord elle ne me paraît pas concertée, et puis on ne déploie pas assez de forces.

« J'ai égaré ton adresse de chez ta bonne femme ; fait-elle bien la soupe au lait, le chocolat, etc. ? Es-tu de l'expédition de Mortagne ?

« Je désirerais, comme toi, que Gauvilliers allât à Angers ; dis-lui bien des choses de ma part.

« Adieu, tout à la patrie et à toi, ton ami,

« TALOT. »

« Vois-tu Jomard, Choudieu et Richard quelquefois ? Dis-leur bien des choses de ma part.

« Je t'ai dit que Desjardin était général de brigade. »

VII

Au citoyen Hortode, adjudant général à l'armée des côtes de la Rochelle, à Saumur[1]

Paris, ce 8 octobre.

« Je viens de recevoir tes deux dernières, mon cher Hortode ; tout ce que tu dis est exactement vrai, même de mes défauts ; le remède à tout cela, je te le demande, grave philosophe !

« J'ai été plusieurs fois au comité de Salut Public et au Conseil Exécutif, j'ai dit tout ce que je savais et ils en étaient instruits tout comme moi ; mais les mesures ! .... C'est toujours là ce qui arrête.... Je leur ai dit qu'il fallait changer l'armée de Saumur et la faire remplacer par une autre ; je leur ai dit tous les pourquoi là-dessus ; ils ont paru un peu étonnés et embarrasssés.

« J'aurai l'occasion de donner mes idées plus facilement. Le comité de la Guerre m'a demandé, et sur la présentation

[1] Du cabinet de l'auteur.

Digitized by Google

du comité de Salut Public et en vertu d'un décret, je suis membre du comité de la Guerre : tu vois *que le mérite perce, hain* (*sic*) !... On vient de m'adresser de Saumur un brevet d'adjudant général chef de bataillon seulement, émané du ministre ; tandis qu'on vient de faire des généraux, Dieu sait de quelle trempe et de quel talent ; est-ce encore le mérite qui perce ? Pas du tout.

« Gorsas [1] a été guillotiné hier.

« La nouvelle de la prise de Mortagne est fausse.

« J'ai embrassé le jeune Berruyer ce matin.

« Et l'affaire de ton général, d'où en est-elle ?

« J'ai reçu la lettre de Richard, fais-lui bien mes amitiés et dis-lui que je lui souhaite bonne santé, ainsi qu'à sa femme et à ses enfants.

« Le général Menou se porte bien, il te dit bien des choses.

« J'embrasse Lhuillier.

« Ton ami, « TALOT. »

VIII

UNITÉ, INDIVISIBILITÉ
ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, LIBERTÉ [2]

A Bruxelles, le 15 ventôse, l'an troisième de la République française une et indivisible.

Le Représentant du peuple près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse aux citoyens composant la Commission des transports militaires à Paris.

« La voiture que vous m'avez remis (*sic*), Citoyens, pour faire ma routte (*sic*), s'étant rompue à quelque distance de

[1] Antoine-Joseph Gorsas, député à la Convention, rédacteur du *Courrier de Paris à Versailles*, mis hors la loi par décret de la Convention, du 28 juillet 1793. pour s'être soustrait au décret d'arrestation rendu à la suite de la Révolution du 31 mai. Condamné à mort le 16 vendémiaire an II par le Tribunal révolutionnaire et exécuté le même jour. Il avait alors 40 ans.

[2] Du cabinet de l'auteur.

Digitized by Google

Paris, je l'ai échangée à Senlis avec celle de mon collègue Jacomin, laquelle s'étant également brisée, je l'ai laissée à l'administration du district de Alt, qui m'en a donné une autre pour me rendre à Bruxelles.

« Je vous invite à faire retirer cette voiture, si vous en avez l'occasion, attendu que j'ai remis à cette administration celle qu'elle m'avait prêtée; vous retirerez en même tems le harnais du cheval de limonière qui était à cette voiture dont je demeure déchargé, puisque j'ai été forcé de l'abandonner.

« Il serait bien essentiel qu'on tînt en meilleur état de réparation les voitures qu'on donne aux représentants qui vont en mission, non seulement afin d'éviter les frais de réparation et les retards, mais encore ils n'auraient pas le désagrément de passer leur tems à faire racommoder les voitures.

« Salut et fraternité.

« TALOT. »

IX

Talot, Représentant du peuple près l'armée de Sambre-et-Meuse, à ses collègues composant le Comité de Salut Public [1].

Au quartier général, à Ilzicq, le 19 prairial, onze heures du matin, l'an IIIe de la République.

« Je vous annonce, avec la plus vive satisfaction, chers Collègues, la reddition de la place de Luxembourg. Sa garnison, forte d'environ douze mille hommes, sortira le 22 de ce mois avec les honneurs de la guerre, tambours battants, mèches allumées et drapeaux déployés; mais elle déposera ses armes, canons, drapeaux et caisses sur le glacis, prêtera le serment de ne pas porter les armes contre la Répu-

[1] Réimpr. de l'ancien *Moniteur*, t. XX, p. 650.

Digitized by Google

blique française ni contre ses alliés, et s'en ira prisonnière de guerre sur sa parole chez l'empereur, jusqu'à l'échange.

« La possession de Luxembourg, chers Collègues, est de la plus haute importance sous tous les rapports ; elle nous assure imperturbablement un beau et excellent pays, nous vaudra dans cette partie une armée de soixante mille hommes, sera un rempart impénétrable à nos ennemis et nous donnera bientôt une paix glorieuse, stable et digne du nom français.

« Le général Hatry, officier distingué par ses talents et ses vertus militaires, commandant le blocus de Luxembourg, sous les ordres du général en chef Jourdan, vous transmet la capitulation. Je suis convaincu qu'elle aura votre assentiment et celui de la Convention nationale.

« Sous quelques jours, il vous adressera l'état de situation de la place de Luxembourg et des drapeaux de sa garnison.

« On doit les plus grands éloges aux généraux en chef et officiers de tous grades et aux soldats de toutes armes de l'armée formant le blocus de Luxembourg, non seulement pour la direction et construction des travaux militaires, la bonne discipline, le courage à supporter les fatigues et les privations, mais encore par le sang-froid avec lequel l'armée bravait la canonnade, les bombes et les obus que l'ennemi faisait pleuvoir pendant le blocus pour empêcher l'achèvement de nos redoutes et batteries.

« Je dois aussi, chers Collègues, rendre la justice la plus éclatante à la brave armée de la Moselle, que nous avons remplacée ici.

« Elle a la plus grande part aux superbes et immenses travaux qui forment notre ligne de circonvallation ; elle a aussi baraqué tout l'hiver devant Luxembourg, supporté avec constance la rigueur de la saison et bravé avec courage le feu de l'ennemi.

« Je demande que la Convention nationale veuille bien décréter que l'armée de la Moselle et les trois divisions de

Digitized by Google

l'armée de Sambre-et-Meuse, qui ont formé le blocus de Luxembourg, ont bien mérité de la patrie.

« Le général en chef Jourdan, qui est ici, et moi, avons pensé entrer dans vos vues politiques en transmettant, par un courrier extraordinaire, l'agréable et bonne nouvelle de la reddition de Luxembourg à mes collègnes, au général Pichegru devant Mayence et à l'ambassadeur français en Suisse.

« Salut et fraternité.

« TALOT. »

X

Discours [1] *prononcé par M. Talot, député de Maine-et-Loire à la Convention, dans la séance du 5 vendémiaire an IV.*

« Il existe dans Paris une foule d'officiers de chouans et d'émigrés, on ne peut se le dissimuler. Commencez par en faire un exemple éclatant, si vous ne voulez pas prendre des mesures inutiles, inexécutables. Coupez le mal dans sa racine, attaquez les grands coupables aujourd'hui, ou demain il ne sera plus temps! (*Les tribunes applaudissent vivement.*)

« Je demande qu'il soit créé un conseil de guerre destiné à prononcer sur les chouans et les émigrés qui sont à Paris, et qu'ils soient fusillés au Palais-Royal. (*Dans les tribunes on applaudit.*) La Révolution doit avoir agrandi nos idées, l'expérience a dû nous instruire. Ceux d'entre nous qui ont combattu soit aux frontières, soit contre les brigands, et qui ont vu les parents, les amis des patriotes massacrés, les propriétés ravagées, savent quelles atroces vengeances se préparent, si vous succombez dans la lutte impie qui s'est établie. Hâtez-vous, je vous le répète. Je ne parlerai point de vos dangers personnels, de votre vie menacée, je

[1] Réimpression de l'ancien *Moniteur*, t. XXVI, p. 68.

Digitized by Google

vous parlerai de votre mémoire ; croyez que vos ennemis la feraient passer flétrie à la postérité ; leur victoire verserait sur vous l'ignominie, et cette Convention auguste, qui a vaincu les rois et les décemvirs, victime de quelques factieux, cette Convention à laquelle l'immortalité est promise, serait peut-être nommée dans l'histoire un vil ramas de brigands et de révoltés. C'est cet excès de honte qu'il faut prévenir. Je demande que vous enchaîniez les ennemis qui vous préparent des fers et une mort honteuse. Je demande qu'un conseil de guerre soit créé et que les chouans et les émigrés arrêtés à Paris y soient traduits ! » (*Les tribunes et une partie de l'assemblée applaudissent vivement.*)

XI

Talot, membre du Conseil des Cinq-Cents, au citoyen Letourneau, greffier au Tribunal de commerce d'Angers [1].

Paris, le 11 ventôse an IV.

« Salut, mon ami, salut et fraternité. Je n'ai pas changé pour toi, je n'ai pas oublié nos exercices dans le Palais des Marchands, dans le cloître des Jacobins ; je n'ai pas cessé de faire la charge en douze temps et de tirer au mur tous les matins. Cela m'entretient la santé, me fortifie et me rassure aussi pour l'avenir sur tous les événements. Si je ne fais plus de lois, je ferai la guerre ; si je ne siège plus aux Cinq-Cents, je servirai dans les camps, et, en troquant un uniforme pour l'autre, je n'aurai pas bronché de ma ligne, je n'aurai rien perdu de cet amour de la patrie, de ce vieil amour renouvelé des Grecs et des Romains que toi et que tant de braves Angevins avez partagé et partagerez avec moi jusqu'à la mort.

[1] *Pièces inédites sur la guerre civile de l'Ouest*, publiées par Hélyon de Champ-Charles (François Grille), Paris, Charavay, 1847.

Digitized by Google

« Je n'ai dévié ni à droite, ni à gauche, et je suis comme je fus, comme je serai, le champion inflexible des principes de la démocratie pure. Point d'aristocrates au nom de tout ce que nous avons de plus cher, point d'hypocrites, point de joug d'aucune espèce; une égalité parfaite, une parole franche, n'est-ce pas là ce que nous avons appelé, voulu et juré tous? Les grands efforts sont faits, les grandes tribulations sont passées, on respire, on espère. L'Europe est bien avertie qu'on ne nous musèle pas, qu'on ne nous enchaîne pas, qu'on ne nous effraie pas par des coalitions insolentes. Pitt et Cobourg ont mis les pouces. On nous ménage à l'extérieur et l'heure est venue de pacifier l'intérieur par toutes les mesures les plus promptes et les plus sûres. Delaunay s'est laissé jouer comme un enfant à la Jaunaye : de bonnes intentions mal comprises. Willot était de moitié avec l'émigration ; Hoche a tout découvert, tout réparé. On l'a dénoncé de toutes parts et, dans l'affaire de Béjary, d'Ussault, de Pranger, il a failli succomber devant nos comités mêmes. J'ai vu Revellière, j'ai vu Carnot, je suis du pays, j'y ai ma famille, j'étais bien instruit de tout et j'ai dit des choses et j'ai montré des preuves qui ont replacé les faits sous leur jour véritable. C'est là, mon ami, une de mes bonnes actions; j'ai sauvé un brave homme, un digne général, un républicain ferme et sincère; j'ai aidé à couper le fil d'infâmes complots, et je n'aurais fait que cela, vois-tu, Letourneau, dans toute ma législature, que j'aurais droit encore à la gratitude et à l'estime de mes collègues et de mes concitoyens.

« Hoche est l'homme du moment, il a tout ce qu'il faut pour finir bien ce qu'il a si bien commencé. Secondez-le, fêtez-le, chantez ses louanges, vous ne trouverez plus ici et partout que des échos et des approbateurs ; il ne faut plus tuer d'hommes, mais tuer la guerre. Ah ! j'abjure tous mes ressentiments, toutes mes haines. J'ai perdu l'un de mes frères dans cette guerre maudite. Mon pauvre frère

Digitized by Google

aîné a été assassiné par des chouans en embuscade sur la route de Nantes, aux portes d'Angers. Eh bien ! que son sang retombe sur ceux qui l'on versé, mais que la paix soit signée, c'est là mon vœu, nous n'en avons plus d'autre; montre ma lettre à nos voisins et camarades. Plus de meurtres, plus de fusillades, plus de guillotines, plus d'hommes coupés en morceaux, plus de femmes embrochées, plus d'enfants mis au bout des fusils et percés de baïonnettes. Laissons ces horreurs aux brigands et que le reste des déserteurs, des hongrois, des chouans incurables soit refoulé par tout ce qu'il y a d'humain dans la masse des partis, refoulé jusqu'à la mer et rendu aux flottes anglaises qui nous ont vomi toute leur écume et toute leur lèpre.

« TALOT. »

XII

Paris, 25 germinal, l'an IV de la République française une et indivisible[1].

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Le Représentant du peuple Talot, membre du Conseil des Cinq-Cents, au citoyen Palloy.

« J'ai reçu hier au soir, Citoyen, avec sensibilité, votre lettre du 5 et la médaille y incluse représentant d'un côté la victoire remportée par la Convention nationale dans les journées à jamais mémorables de vendémiaire, et de l'autre les traits de mon feu et malheureux collègue Lepeltier.

« Recevez, je vous prie, Citoyen, mes sincères remerciments et le témoignage d'estime qu'inspirent vos talents

[1] Cabinet de l'auteur, provient de la collection Dubrunfaut.

Digitized by Google

distingués, votre attachement et votre dévouement généreux à la cause sublime de la liberté et de l'égalité.

« Salut et fraternité.

« TALOT. »

Au citoyen Palloy, à Sceaux, l'Unité, canton de l'Égalité, département de la Seine.

XIII

Paris, 19 prairial an IVe de la République française une et indivisible [1].

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Le Représentant du peuple Talot, membre du Conseil des Cinq-Cents, au citoyen Petiet, ministre de la guerre

« Le 15 du mois dernier, citoyen Ministre, je vous remis deux pétitions de la garde nationale d'Angers relatives, l'une à l'amélioration de son traitement, et l'autre à l'équipement de ses tambours. Vous les remîtes à l'un de vos secrétaires avec ordre de vous en faire incessamment le rapport.

« Le lendemain, je vous adressai une lettre du citoyen Viot, commandant, par trimestre, de cette garde nationale, relativement à ces deux pétitions : je vous écrivis de la manière la plus pressante pour vous inviter à porter une décision prompte.

« Depuis ce temps, j'ai invité plusieurs fois le citoyen Courtin, l'un de vos secrétaires, à vous rappeler ces deux objets.

« Enfin, je n'ai pu parvenir à avoir une réponse jusqu'à ce jour.

« Cependant la garde nationale d'Angers fait le service le

[1] Du cabinet de l'auteur.

Digitized by Google

plus actif et le plus utile. Elle mérite au moins une réponse ; elle me presse à chaque instant pour l'obtenir. Veuillez, je vous en conjure, citoyen Ministre, me la faire et, en mon particulier, je vous en aurai obligation.

« Salut et fraternité.

« TALOT, conventionnel. »

XIV

Rapport du Conseil des Cinq-Cents. — Séance du 25 fructidor an IV. (Extrait.) [1]

« Citoyens Représentants,

« Vous avez consacré la journée d'hier à prendre des mesures dont l'efficacité doit sauver la patrie des crises difficiles dans lesquelles des scélérats, dévorés par des remords et de la fièvre ardente du crime, s'efforcent de la plonger chaque jour.

« Vous vous empresserez aujourd'hui de payer le tribut d'éloges et de satisfaction que vous devez aux braves guerriers qui composent le corps de Grenelle, aux militaires de tous grades qui font le service de la place de Paris et aux grenadiers du Corps législatif.....

. . . . . .

« Tous ces braves militaires ont donné dans cette circonstance une nouvelle preuve de leur attachement inviolable au gouvernement de la représentation nationale, à la Constitution de 1793 qu'ils ont juré de soutenir.

. . . . . .

« La correction vigoureuse que les braves de Grenelle ont donnée aux factieux doit leur prouver qu'il n'y a d'autre ressource pour eux que celle de rentrer dans le

Archives nationales. Ancien moniteur.

Digitized by Google

néant, d'où ils n'auraient dû jamais sortir, pour le bonheur de l'humanité.

« Je demande que vous déclariez que les troupes qui composent le camp de Grenelle, etc., celles qui font le service dans Paris, et l'état-major général de l'armée de l'Intérieur ne cessent de bien mériter de la patrie ! »

XV

Paris, 12 ventôse an V de la République française une et indivisible [1].

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

Le Représentant du peuple Talot au citoyen Ministre de la guerre

« Je vous adresse ci-joint, citoyen Ministre, la demande en indemnité d'effets et ustensilles (*sic*) pris par l'ennemi sur le citoyen Bretault, officier de santé au 19e régiment de dragons, à l'affaire du 2e jour complémentaire à Kell, avec les pièces à l'appui.

« Je vous invite à vouloir bien vous faire faire le rapport de cette demande et à prononcer le plus tôt possible, car ce bon citoyen n'est pas riche et il a un besoin pressant de ce qui pourra lui revenir.

« Au surplus, je m'en rapporte absolument à votre justice, convaincu que vous ferez, en faveur du citoyen Berthault (*sic*), tout ce que la loi et les circonstances dans lesquelles il s'est trouvé vous autoriseront à faire pour lui.

« Salut et fraternité.

« TALOT. »

[1] Cabinet de l'auteur, provient de la collection Dubrunfaut.

Digitized by Google

XVI

Paris, 22 frimaire an VI de la République française une et indivisible[1].

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

Le Représentant du peuple Talot au citoyen Ministre de la guerre

« Je ne puis me dispenser, citoyen Ministre, d'intéresser votre justice en faveur des employés de l'administration des charrois de la division d'armée qui a été à Angers, département de Maine-et-Loire, à qui il est dû dix mois d'appointements qu'ils ne peuvent obtenir. J'ai déjà plusieurs fois prié votre prédécesseur de faire terminer la réclamation de ces citoyens pauvres et malheureux ; je les croyais soldés, mais la lettre du citoyen Coulon, d'Angers, l'un d'eux, du 14 de ce mois, en m'assurant du contraire, porte une invitation de vous prier de faire rendre justice à ces pères de familles qui ont besoin de leurs dûs.

« Veuillez, je vous prie, Citoyen, me donner une décision favorable pour eux.

« Salut et fraternité.

« TALOT. »

VXII

Paris, ce 19 thermidor an VI de la République française une et indivisible.

Le Représentant du peuple Talot au Ministre de la guerre[2]

« Je vous transmets ci-joint, citoyen Ministre, copie de la lettre que vient de m'écrire (de Fontenay-le-Peuple,

[1] Cabinet de l'auteur, provient de la collection Dubrunfaut.
[2] Cabinet de l'auteur.

Digitized by Google

le 13 de ce mois) le citoyen Voutien, chef de la 28e demi-brigade d'infanterie légère, tendant à obtenir les objets d'habillement et de chaussures dont ce corps a le plus pressant besoin.

« Je rappelle à votre souvenir, citoyen Ministre, que je vous ai déjà écrit plusieurs fois pour vous demander ces objets, vous les avez accordés ; mais je ne sais par quelle fatalité vos ordres sont restés sans effet.

« Il est extrêmement pénible de voir des défenseurs de la patrie dans un état de dénuement aussi absolu.

« Il est très impolitique de les voir tels dans un pays qui, naguère, fut le théâtre de la guerre civile. Cela n'est pas propre à relever l'esprit public dans ces contrées malheureuses, et dans tous les cas, dans tous les lieux, rien ne produit un plus mauvais effet que de voir ceux qui combattirent pour la cause sacrée de la liberté être réduits à n'avoir ni habits ni souliers.

« Je vous invite donc, citoyen Ministre à vouloir bien vous faire rendre compte des motifs qui ont empêché l'exécution de vos ordres sur l'objet de ma lettre, et j'aime à penser que vous ferez justice ou de la négligence ou de la mauvaise volonté de ceux qui auront contrarié vos volontés à cet égard.

« Dans tout état de chose, veuillez, je vous prie, ordonner que les objets réclamés par la 28e demi-brigade d'infanterie légère lui soient incessamment expédiés. La justice et le besoin du service l'exigent.

« Salut et fraternité.

« TALOT. »

Digitized by Google

XVIII

Ce 6 fructidor an VI.

Le Représentant du peuple Talot au Ministre de la guerre [1]

« Je vous adressai, citoyen Ministre, les premiers jours du mois dernier, une lettre que m'avaient écrite les officiers de santé de l'hospice militaire d'Angers, département de Maine-et-Loire, tendant à obtenir de vous une décision sur une réclamation que je vous ai adressée en leur nom il y a déjà très longtemps. Depuis cette époque, je vous ai adressé successivement les lettres qu'ils m'ont écrites pour hâter votre décision ; ils n'ont rien pu obtenir, pas même de réponse. Cependant, le premier bienfait de tout gouvernement est la justice distributive. Veuillez donc, je vous prie, vous donner la peine de marquer si oui ou non leur demande est fondée et, en dernière analyse, ce qu'ils doivent espérer. Dans tous les cas, j'attends de votre honnêteté une réponse quelconque.

« Votre concitoyen,

« TALOT. »

XIX

Rapport par le Représentant Talot, au nom de la Commission militaire, sur la situation des départements de l'Ouest et sur la création de sept légions composées chacune des compagnies franches et d'habitants des départements de la Sarthe, de l'Orne, de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire [2] (Extraits).

22 fructidor an VII.

. . . . . .

« Formez un bataillon carré au milieu duquel vous

[1] Cabinet de l'auteur.
[2] Archives nationales.

Digitized by Google

mettrez vos familles, et que des angles et des fronts de ce bataillon vengeur parte un feu terrible qui porte la mort et l'épouvante sur ceux qui refusèrent d'être vos frères pour se constituer vos bourreaux. Et, au moment où le désordre se manifestera parmi eux, rompez en colonnes et poursuivez-les sans relâche, enveloppez-les de toute part ; point de repos que votre ennemi ne soit dans l'impuissance de vous nuire.

« Il vaut mieux être appelé terroriste ou jacobin que de se laisser égorger. . . . . .

« Braves Chollais [1], de combien de combats sanglants votre commune ne fut-elle par le théâtre, et, dans ce moment, j'apprends que les républicains qui la composent se battent tous les jours depuis un mois avec une seule compagnie de carabiniers de la 28e demi-brigade légère, et contiennent, par leur intrépidité, les chouans qui les harcèlent et cherchent en vain à les entamer.

« Les contre-révolutionnaires se groupent et égorgent ; rassemblons en légions les républicains de l'Ouest, qu'ils puissent combattre pour leur conservation et pour le maintien de la Constitution de l'an III.

. . . . . .

« Les brigands augmentent chaque jour leur nombre et diminuent à chaque instant celui des républicains !

. . . . . .

« Citoyens de Maine-et-Loire, qui dans ce moment êtes l'objet particulier de la haine et de la vengeance des chouans, rappelez-vous des premiers pas que vous fîtes vers la liberté, dès que vous aperçûtes son aurore, souvenez-vous de vos actes de courage dans les champs meurtriers de la Vendée.

« Braves camarades, l'assaut que vous soutintes dans le

[1] Le texte imprimé porte *Chollais;* on doit lire *Choletais.*

Digitized by Google

château du Bois-Grollo [1] et la noble audace qui vous porta à la délivrance des prisonniers républicains dans Cholet vous firent admirer de l'armée et bénir des victimes que vous arrachâtes des mains féroces prêtes à les immoler [2].

. . . . . .

« S'il en est besoin qu'il vous souvienne qu'en 1792 (vieux style), lorsqu'un détachement de votre garde nationale partait pour aller au secours des républicains de Bressuire attaqués par les révoltés de la Vendée, un de vos chefs de bataillon reçut sur le Champ-de-Mars, au milieu de ses camarades, des mains du maire d'Angers, un drapeau, et qu'il jura sur l'honneur que ce drapeau verrait le triomphe de la liberté ou qu'il serait enseveli avec elle. Lorsque d'autres devoirs le forcèrent à quitter vos rangs, il remit en vos mains ce double dépôt. Eh bien! que ce drapeau soit celui de votre légion, avec cette devise : « *Il verra le triomphe de la liberté, ou nous serons ensevelis avec elle!* »

« Intrépide bataillon des pères de famille réfugiés de Chalonnes [3], Pont-Libre [4], Rochefort [5], Brisach [6], Chemillé [7], Montglone [8], Beausite [9], Ingrandes [10], Candé [11] et communes circonvoisines, combien de fois, par votre héroïsme, avez-vous bien mérité de la patrie!

[1] Le *Bois-Grolleau*, château situé à l'entrée de Cholet, sur la route d'Angers.

[2] Talot exagère la situation des prisonniers républicains faits par les Vendéens à Cholet, ces prisonniers ne furent jamais sérieusement menacés; on peut s'en convaincre en lisant le récit de Savary, l'un d'eux. H. B. D.

[3] Commune importante du département de Maine-et-Loire.

[4] Les Ponts-de-Cé, chef-lieu de canton du département de Maine-et-Loire.

[5] Commune du département de Maine-et-Loire.

[6] Brissac, commune du département de Maine-et-Loire.

[7] Chemillé, chef-lieu de canton du département de Maine-et-Loire.

[8] Saint-Florent-le-Vieil, chef-lieu de canton du département de Maine-et-Loire.

[9] Saint-Georges-sur-Loire, chef-lieu de canton du département de Maine-et-Loire.

[10] Commune de Maine-et-Loire, sur la limite extrême de la Loire-Inférieure, rive droite du fleuve.

[11] Candé, chef-lieu de canton de Maine-et-Loire.

Digitized by Google

« O vous, parmi lesquels je reçus le jour, mes estimables et malheureux concitoyens de Cholet, de combien de calamités vous fûtes accablés, vous sur qui tombèrent les premières fureurs des révoltés ; rappelez-vous cette nuit horrible du 11 au 12 mars 1793, où vos pères, vos frères furent égorgés et vous enchaînés aux canons des brigands, sous les yeux de vos femmes et de vos enfants, dont les charmes, les pleurs, la faiblesse ne purent fléchir le courroux de vos cruels ennemis.

« O mon père, toi dont la vie fut si cruellement tourmentée et abrégée par la captivité, les procédés barbares qui furent exercés contre toi, j'aurais encore le plaisir de te serrer dans mes bras si cinq de tes enfants n'avaient arboré la cocarde tricolore et porté les armes pour la liberté.

« Et toi, mon infortunée mère, tu n'aurais pas gémi dans les cachots des brigands pendant plus de trois mois, tes propriétés n'auraient pas été pillées et dévastées pendant cette guerre cruelle si je n'avais pas reçu la vie dans ton sein ! . . . . . .
. . . . . »

XX

Paris, le 11 brumaire l'an VIIIe de la République française une et indivisible.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

Le Représentant du peuple Talot au Directeur Barras [1].

« Je vous transmets avec confiance, citoyen Directeur, copie et extraits de lettres qui méritent votre croyance et vous prouveront que la position de l'Ouest devient de plus en plus affligeante.

« Si la Vendée se réorganise comme tout l'annonce, nous

[1] Cabinet de l'auteur.

Digitized by Google

aurons deux armées d'égorgeurs royaux à combattre, l'une à la rive gauche et l'autre à la rive droite de la Loire.

« Vous sentez combien il est important d'empêcher l'explosion générale de la Vendée et d'établir sur la rive droite de la Loire un cordon de troupes qui empêche toute communication des chouans de la partie droite avec ceux de la partie gauche.

« Je dois vous observer encore que si la chouannerie s'étendait jusqu'à Chartres d'un côté et de l'autre jusqu'à Orléans, ce qui est très possible, Paris éprouverait cet hiver toutes les horreurs de la famine.

« J'ai transmis, il y a quelques jours, au Ministre de la guerre, des renseignements qui prouvent que la dissolution de tous les services se joint au fléau de la guerre civile dans l'Ouest... Que de calamités vont découler de là !

« Rappelez-vous, je vous prie, citoyen Directeur, mes vives sollicitudes sur l'Ouest, particulièrement sur Maine-et-Loire, et faites, je vous en conjure, tout ce qui sera en vous pour arracher ces belles contrées aux malheurs qui les accablent et qui engloutissent chaque jour dans la tombe un nombre infini de républicains.

« Quelles pertes irréparables pour leurs familles et pour la chose publique!...

« Le Directoire exécutif porte dans ce moment beaucoup de troupes de la Batavie sur le Rhin... fort bien ! mais il faut aussi qu'il en porte un grand nombre dans l'Ouest et surtout dans la Vendée, Maine-et-Loire, la Mayenne et le Morbihan !... sans quoi, craignez les plus grands malheurs pour les patriotes de ces départements et de ceux circonvoisins... de là, point de contributions, d'industrie, ni de commerce.

« Les résultats désastreux d'un tel état de choses sont incalculables.

« Salutations fraternelles.

« TALOT. »

Digitized by Google

« N.-B. Faites garder avec plus de soin vos prisonniers de guerre anglais, russes ou autrichiens, qui, par défaut de surveillance, vont chaque jour grossir les bandes de chouans. »

XXI

Paris, 6 fructidor an VIII.

Le citoyen Talot, adjudant-général, au citoyen Ministre de la guerre [1].

« Lors de son départ pour Turin, citoyen Ministre, le général Jourdan me fit part qu'il avait demandé au 1er Consul que je fus (*sic*) remis en activité de service, et qu'il en avait reçu la promesse positive que j'allais être employé de suite dans mon grade; il l'invita même à lui adresser une note qui lui rapella (*sic*) cet objet.

« Cette note, remise le 12 thermidor dernier, vous fut renvoyée pour m'expédier des lettres de service, à ce que m'a fait dire le citoyen Joseph Bonaparte, en dernier lieu, par un de ses compatriotes. Cependant je n'ai encore rien reçu.

« Je ne puis attribuer le retard que j'éprouve, citoyen Ministre, qu'à un oubli du bureau. Veuillez, je vous prie, le réparer en m'adressant des ordres pour l'armée du Rhin, dans laquelle je désire servir.

« Salut et respect.

« TALOT. »

[1] Archives du ministère de la guerre, dossier Talot.

Digitized by Google

XXII

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

Paris, le 26 brumaire an IX de la République française une et indivisible.

Le Ministre de la guerre au citoyen Talot, adjudant-commandant[1]

« Mon prédécesseur a mis sous les yeux du Premier Consul, Citoyen, la demande que vous faites d'être employé dans votre grade et lui a rappelé la promesse que vous annoncez avoir été faite au général Jourdan de vous remettre en activité. Je vous préviens que le Premier Consul a seulement remarqué que vous aviez été nommé sous-inspecteur aux revues.

« Je vous salue,

« BERTHIER. »

XXIII

Au citoyen Talot, adjudant-commandant[2]

Paris, le 9 ventôse an XI.

« J'ai mis sous les yeux du Premier Consul, Citoyen, la demande que vous m'avez adressée tendante à obtenir de l'emploi dans une des divisions militaires de la République. Le Premier Consul a décidé que vous n'étiez plus considéré comme faisant partie de l'armée française.

« Je vous salue,

« LE MINISTRE DE LA GUERRE. »

[1] Archives du ministère de la guerre. Dossier Talot.
[2] Archives du ministère de la guerre. Minutes de lettres. Dossier Talot.

Digitized by Google

XXIV

Paris, le aoust 1809.

« Monsieur,

« L'intention de l'Empereur est que vous soyez employé à la division des gardes nationales de réserve commandée par M. le général-sénateur Soulès.

« Vous voudrez bien partir en poste, à la réception de cette lettre, pour vous rendre à Lille et de là à Gand où vous recevrez des ordres ultérieurs.

« M. le maréchal duc de Conégliano commandant supérieur de la 16e division militaire est informé de cette disposition.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

« Le Ministre de la guerre,
« Comte D'HUNEBOURG. »

A M. l'adjudant-commandant Talot, à Cholet, Maine-et-Loire[1].

XXV

Cholet, le 26 août 1809.

L'adjudant-commandant Talot à Son Excellence le Ministre de la guerre[2]

« Monseigneur,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser; il m'a été impossible de partir aussitôt que je l'aurais désiré; le mauvais état de ma santé ne me l'a pas permis. Depuis le mois de juin, je suis tourmenté tour à tour par le ver solitaire (je l'ai rendu douze fois depuis six

[1] Ministère de la guerre. Dossier Talot.
[2] Ministère de la guerre. Dossier Talot.

Digitized by Google

ans, il se régénère toujours), les fièvres et les hémorroïdes, auxquelles je suis fréquemment sujet, ainsi qu'aux maux d'estomac ; l'on vient de m'appliquer les sangsues pour la seconde fois, et quoique je souffre encore beaucoup, pour prouver ma bonne volonté et mon empressement à rentrer dans les rangs, je serai en route lorsque ma lettre vous parviendra.

« Comme Paris est presque sur ma route, je désirerais y passer pour prendre mon uniforme, mes équipages et autres objets dont j'ai absolument besoin. Je serais très flatté d'avoir l'honneur de vous saluer et je me chargerais volontiers des ordres que vous pourriez avoir à me donner pour l'armée.

« Agréez, s'il vous plaît, Monseigneur, l'expression de mon profond respect et de ma haute considération.

« TALOT. »

XXVI

Paris, le 29 septembre 1809.

« Monsieur[1],

« J'ai l'honneur de vous prévenir que l'Empereur ne vous a point compris dans la nouvelle organisation de l'armée du Nord.

« En conséquence, vous êtes autorisé à vous retirer dans vos foyers où vous continuerez à recevoir le traitement de réforme dont vous jouissiez avant d'être remis en activité.

« Sa Majesté me charge de vous témoigner qu'elle est satisfaite du zèle que vous avez montré pour son service dans cette circonstance.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

« Le Ministre de la guerre,

« Signé : comte D'HUNEBOURG. »

[1] Archives du ministère de la guerre. Dossier Talot.

Digitized by Google

XXVII

Rapport de Clarke, duc de Feltre, ministre de la guerre, à l'Empereur. 25 avril 1811. (Extrait.) [1]

. . . . . .

« M. Talot, adjudant-commandant, jouissant du traitement de réforme, a été inspecté conformément au décret du 14 novembre 1810 et reconnu hors d'état de servir à cause de son âge et de ses infirmités.

« Il a peu de service militaire. Il faisait partie de la garde nationale d'Angers lorsqu'il fut fait adjudant-général chef de bataillon en 1793. Il a été nommé presque aussitôt après membre de la Convention nationale, et c'est pendant l'exercice de cette fonction civile qu'il a reçu le brevet de chef de brigade.

« D'après les dispositions du décret du 14 novembre 1810, il serait tout au plus susceptible d'une solde de retraite égale à la moitié de son traitement de réforme.

« Mais il sollicite la faveur de conserver à ce titre les douze cents francs dont il jouit en réforme.

« Il est sans fortune, sans état, il paraît avoir des droits à la bienveillance de Sa Majesté par le caractère dont il a été revêtu et par les missions qu'il a remplies auprès des armées, dans le cours de la Révolution.....

Suit le décret.

Au palais de Saint-Cloud, le 25 avril 1811.

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse.

Sur le rapport de notre Ministre de la guerre, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

[1] Archives du ministère de la guerre. Dossier Talot.

Digitized by Google

Art. 1er. — Le traitement de réforme de douze cents francs dont jouit l'adjudant-commandant Talot est converti en une solde de retraite de la même somme.

Ar. 2. — Nos Ministres de la guerre et du trésor impérial sont chargés de l'exécution du présent décret.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur,
Le Ministre secrétaire d'État,
Comte DARU.

XXVIII

Extrait des registres de l'état-civil de la commune de Cholet pour l'année 1828 [1]

Du douzième jour de juin mil huit cent vingt-huit, à dix heures du matin, acte de décès de Michel-Louis Talot, adjudant-commandant pensionné, célibataire, fils de défunts Michel Talot et Louise Jaunet, né le 22 août mil sept cent cinquante-cinq à Cholet, y décédé en son domicile, quartier du prieuré, ce jourd'hui, vers quatre heures du matin. Sur la déclaration à moi faite par Jean Noël, tisserand, âgé de cinquante-sept ans, et Jean-Baptiste Cailly, ex-directeur des postes, âgé de 56 ans, demeurant à Cholet ; ce dernier a signé ; Noël a déclaré ne savoir signer, après lecture.

Le registre est signé : CAILLY,

Constaté suivant la loi par moi Louis Révelière-Latouche, premier adjoint au maire de Cholet, faisant, en l'absence dudit maire, les fonctions d'officier d'état-civil.

Le registre est signé : L. RÉVELIÈRE-LATOUCHE.

[1] Greffe du Tribunal de Cholet.

Digitized by Google

XXIX

État des services de l'adjudant général Talot[1]

Nommé adjudant général chef de bataillon provisoire le 15 avril 1793.

Confirmé dans son grade le 12 septembre 1793.

Adjudant général chef de brigade le 13 juin 1795.

Réformé avec traitement le 21 décembre 1802.

Rappelé à l'activité comme adjudant-commandant le 15 août 1809.

Replacé en réforme le 29 septembre 1809.

Solde de réforme convertie en solde de retraite par décret du 25 avril 1811.

Campagnes

1793, Vendée. — 1809, Ile de Cadzand.

Pour extrait conforme,
Signé : Botiaux.

Paris, le 13 août 1886.

Le Chef de bureau.

[1] Archives du ministère de la guerre, n° 7898. Dossier Talot.

H. Baguenier Desormeaux.

Digitized by Google

NOTES SUR MONTJEAN

(suite)

CHAPITRE IX

HERVÉ DE L'ÉVIÈRE ET HERVÉ DE CHALONNES

En 1093, un illustre Angevin, allié à la famille de Craon, succédait, dans l'abbaye de la Trinité de Vendôme, à l'abbé Bernon. Geoffroy de Vendôme, c'est le nom sous lequel est connu cet abbé, eut un rôle important dans les affaires de l'Église de France, dans son temps, mais surtout dans celles de l'Anjou. Angers possédait un prieuré relevant de son abbaye, Saint-Sauveur ou la Trinité de l'Évière. Ce prieuré, qui eut, quelque temps, presque le rôle d'une petite abbaye, desservait la cure de Notre-Dame de l'Évière, dont l'église fut réparée il y a quelques années, et tout près de cette église existait une chapelle dépendant également de la Trinité de Vendôme. Or, l'abbaye de Vendôme avait était dotée de très grandes dépendances, dans la Saintonge, par son fondateur, Geoffroy Martel.

Geoffroy était fils de Foulques Nerra, comte d'Anjou, qui lui avait donné le Vendômois et la Saintonge. Le jeune comte, très entreprenant, voulut fonder un monastère dans la ville de Vendôme et, pour le doter, comme l'Anjou ne lui appartenait pas encore, il lui donna des biens dans sa province de Saintonge.

L'apôtre de la Saintonge fut saint Eutrope. La puissante

Digitized by Google

abbaye de Vendôme, jouissant de la haute faveur du comte de Saintonge, dut facilement obtenir des reliques de saint Eutrope.

On sait combien, à cette époque, les reliques étaient enviées et combien on les honorait.

Il y avait à Saintes un monastère de femmes qui obtint en Anjou la paroisse de Montpolin. Les bonnes sœurs firent dédier l'église de ce lieu à saint Eutrope. L'abbaye de Vendôme, si bien implantée dans la Saintonge, obtint Saint-Clément de Craon, et l'on trouve une chapellenie de Saint-Eutrope à la présentation de l'abbé de Vendôme sur cette paroisse. (V. Pouillé de 1783.)

Les moines de Vendôme furent quelque temps installés à Saint-Jean-sur-Loire, dans la paroisse de Saint-Rémy-la-Varenne, qu'ils n'abandonnèrent que pour rester paisibles à Saint-Clément de Craon, et l'on trouvait tout près, sur Saint-Rémy, une chapelle Saint-Eutrope qui fut plus tard unie avec deux autres fondations : Saint-Nicolas et Notre-Dame-de-Piété.

La même dévotion au saint évêque de Saintes donna naissance à la chapelle Saint-Eutrope d'Angers qui, d'après le pouillé, était un prieuré relevant de plein droit de l'abbé de Vendôme.

Du temps de Geoffroy de Vendôme, la chapelle de Saint-Eutrope, près l'Évière, était desservie par un reclus nommé Hervé, et ce pieux solitaire avait une réputation de sainteté qui éclata d'une façon merveilleuse en 1132. Or, dans les lettres de Geoffroy de Vendôme, nous en trouvons trois adressées à un reclus du nom d'Hervé, lequel, à n'en pas douter, était un des religieux de l'abbaye de Vendôme.

L'une de ces lettres porte en tête : « Geoffroy, serviteur indigne du monastère de Vendôme, à son ami Hervé, reclus, persévérance dans une sainte résolution. »

Hervé avait fait savoir à Geoffroy que le sacristain de

Digitized by Google

Notre-Dame de l'Évière, aujourd'hui Notre-Dame-de-Sous-Terre[1], avait dessein d'embrasser la vie religieuse. L'abbé lui répond qu'il faut l'encourager dans ce but : « Veillez, lui dit-il, à ce qu'il se convertisse promptement et quitte le monde auquel, peut-être, il est trop attaché. Quant à l'autre dont vous nous parlez, qui est depuis peu ordonné prêtre, s'il vous semble de bonne vie, envoyez-nous-le, et n'hésitez pas à nous diriger tous les honnêtes clercs que vous trouverez..... »

Dans une autre lettre, Geoffroy rassure Hervé; voici à quel sujet :

Le pieux solitaire avait envoyé plusieurs Bretons à l'abbaye de Vendôme. Or, un frère de ce monastère avait dit à Hervé que ses recrues faisaient la honte du monastère, et le pauvre reclus en avait témoigné à Geoffroy sa désolation, mais il n'avait pas nommé l'accusateur. L'abbé assure Hervé que, tout au contraire, lui aussi bien que les novices qu'il a envoyés, font l'honneur de leur ordre. Il veut connaître le calomniateur et se regarde comme accusé directement, car Hervé n'a point imposé violemment ces novices qui ont été librement acceptés.

Ces deux lettres prouvent qu'il ne s'agit point d'Hervé de Chalonnes, lui-même supérieur d'une petite communauté, ami de Robert d'Arbrissel et caché dans la solitude de l'île où il n'est point à même de conférer avec le sacristain de Notre-Dame et d'enrôler des prêtres, des clercs et des Bretons. Cependant, c'est ce reclus Hervé, le même qui a reçu les deux lettres que nous venons de résumer et que Geoffroy de Vendôme traite d'ami, qui est évidemment son subalterne, c'est ce Hervé qui est le directeur de la bienheureuse Ève.

Une troisième lettre va nous le prouver. Cette lettre a

[1] Sirmond a cru qu'il s'agissait de Notre-Dame de Chartres parce qu'il ne connaissait pas la demeure d'Hervé.

Digitized by Google

pour titre : « Geoffroy, humble serviteur du monastère de Vendôme, au serviteur et à la servante de Dieu Hervé et Ève, reclus. De bons commencements doivent être terminés par une fin meilleure encore [1]. » Cette lettre n'est qu'une homélie de Geoffroy sur ces paroles ; mais la suscription que nous venons de donner éclaire la question qui nous occupe. Hervé, directeur de la bienheureuse Ève, est le religieux même de la Trinité de Vendôme qui desservait Saint-Eutrope et auquel Geoffroy écrivait.

Dans cette proposition, il ne nous reste plus qu'à démontrer que cet Hervé résidait bien à Saint-Eutrope de l'Évière. Voici ce qui se lit dans la chronique de Saint-Serge :

« 1132. Incendie de la ville d'Angers, horrible et sans exemple dans les siècles passés, car, le 5 des nones d'octobre, un samedi, vers neuf heures, par un vent du nord, il prit au milieu de la cité, à Saint-Aignan. Aussitôt, il acquit un tel développement qu'il détruisit l'église Saint-Laud [2] et ses dépendances, avec le palais du comte et toutes les servitudes qui furent réduites en cendre. De là, descendant par l'Évière, le feu consuma jusqu'au sol tout ce qui existait dans ce quartier, y compris l'église de la Trinité et tous les édifices et celliers des moines avec leurs provisions de blé et de vin. Là, il se passa quelque chose d'admirable, car la petite église du martyr saint Eutrope est située entre le palais du comte et l'église de la Sainte-Trinité. Comme le feu l'enveloppait complètement depuis longtemps et passait même par-dessus, tout le monde s'imaginait qu'il n'en restait plus rien. Lorsque le feu s'éloignant enfin, on vit que tout y était resté intact. C'est que dans cette église vivait en reclus, à cette époque, un homme qui ne jouissait pas d'une mince estime. Il se nommait Hervé. »

La chronique de l'Esvière rapporte également ce fait à

[1] V. opéra *Goffridi Vindocinensis*, l. IV, ép. 48.
[2] Cette église était alors dans l'espace de terrain qui forme aujourd'hui l'emplacement du château.

Digitized by Google

l'an 1132; mais celle de Saint-Aubin le place en 1131, et elle est dans le juste, car, en 1131, le 3 octobre (5 des nones) était un lundi, tandis qu'en 1131 il était bien un samedi.

Ce fut à cette occasion que l'abbé Geoffroy vint à Angers pour s'occuper de la reconstruction du monastère de l'Évière, et il n'est pas douteux que ce triste événement n'ait grandement contribué à sa mort, arrivée le 26 mars suivant (1132).

Évidemment cet Hervé, pour lequel le ciel se déclarait dans le même sens que le peuple et qui vivait en 1131, n'est pas celui de Chalonnes, mort en 1120. Par conséquent, il faut renoncer à donner la bienheureuse Ève à l'ancien territoire de Châteaupanne auquel le prieuré de Saint-Hervé avait été annexé.

Nous avions autrefois été très heureux de trouver, près du village de Malvaux, une chaumière portant le nom de la Grotte, et nous l'avions indiquée à M. l'abbé Barbier, qui avait été, comme nous, convaincu que cette grotte avait été l'habitation de la recluse Ève et l'avait signalée à ce point de vue dans le Répertoire archéologique. Malheureusement la légende de sainte Ève, écrite en prose rimée, détruit cette supposition, car la Loire se trouvait entre cette grotte et le prieuré de Saint-Hervé.

Après avoir raconté que la bienheureuse vint d'Angleterre à Angers « Andegavim tandem venit » cette légende ajoute : ..... « Legit sibi locum Sanctum Eutropium. » Un peu plus loin, on lit qu'Ève vécut longtemps à Saint-Eutrope en société d'Hervé.

« Ibi vixit diu cum Herveo socio.
Qui hoc audis, ad hanc vocem te turbari sentio.
Fuge, frater, suspicari, nec sit hic suspicio :
Non in mundo, sed in Christo hæc dilectio :
Ille sibi serviebat tanquam suæ dominæ,
Et vicissim Eva sibi sub ancillæ nomine... »

« Elle choisit pour le lieu de son séjour Saint-Eutrope. »

Digitized by Google

Ève, demeurant à Malvaux; pouvait difficilement faire l'office de servante vis-à-vis d'Hervé, résidant au-delà du bras de la Loire qui sépare l'île de Chalonnes des coteaux de Montjean. En outre, Hervé de Chalonnes n'avait point de servante, puisqu'il vivait avec un certain nombre d'ermites, au milieu desquels eût figuré singulièrement la recluse Ève, tandis qu'à Saint-Eutrope de l'Évière, elle avait une position semblable à celles des servantes de cure. Les chapelains du XIIe siècle avaient, comme les desservants de nos jours, besoin qu'on préparât leurs repas, si minces qu'ils fussent, surtout quand ils avaient, comme Hervé de l'Évière, la réputation de saints directeurs.

Dom Chamard, dans son récit, construit pour Ève, à son arrivée près d'Hervé, « une étroite et pauvre cellule qui communiquait, dit-il, avec celle du bienheureux Hervé au moyen d'une petite porte ». Nous ne doutons pas que le studieux Bénédictin n'ait à sa disposition des textes que nous n'avons pas ; mais si cette petite porte n'est, ce que nous pensons, qu'une déduction tirée de la situation même, nous préférons croire que la maison du chapelain de Saint-Eutrope avait une chambre de bonne, dans laquelle la bienheureuse Ève se sanctifia, tout en rendant au bienheureux Hervé les services que rendent habituellement les gouvernantes de presbytère. Si la poésie diminue, la vérité augmente.

A la mort d'Ève, Hervé fut très affligé. Le clergé, des religieuses, des moines, des chanoines furent présents à ses obsèques.

> « Sed Herveum affligebat major desolatio,
> Corpus terræ, juxta morem, mandaverunt clerici ;
> Moniales, adfuerunt, Monachi, canonici.... »

La queue de l'île de Chalonnes n'offrait point ces ressources. Si Ève y eût rendu son esprit à Dieu, son convoi n'eût été suivi que de quelques ermites, le curé de Châteaupanne et peut-être ceux de Montjean et de la

Digitized by Google

Pommeraie, mais les chanoines et les religieuses eussent fait défaut.

Il arriva pour les deux Hervé d'Anjou ce qui est très fréquent dans l'histoire posthume des saints. A la suite de funérailles, où apparaît la haute estime que l'on avait de ces personnages, leur sépulcre est l'objet de la vénération pendant un temps plus ou moins long, puis le silence se fait à leur sujet, si ce n'est pour quelques personnes que l'on dirait chargées d'entretenir la tradition. Après un temps, quelquefois assez prolongé, un événement vient donner un nouvel élan à la dévotion endormie. Alors, malheureusement, il est parfois très difficile d'établir d'une façon bien satisfaisante l'identité du saint que l'on vénère.

Lorsqu'en 1624, on sollicita de l'évêque Charles Miron l'autorisation de faire la fête de saint Hervé à la Trinité d'Angers, on y possédait les reliques de ce saint et, depuis longtemps, on l'honorait spécialement à l'abbaye du Ronceray. En même temps, on vénérait, dans l'île de Chalonnes et dans une chapelle spéciale, un saint Hervé. Pavillon prétend que saint Hervé de Chalonnes avait été enlevé de cette chapelle où l'on n'avait laissé que sa tête. Le corps avait été emporté dans un monastère qui avait été bâti à Montjean pour les moines devenus trop nombreux. C'est ce monastère qui fut, plus tard, donné aux Cordeliers dont il porte encore le nom. Il est très probable que c'est dans la chapelle de ce lieu qu'il faudrait le chercher[1]. Il est à peu près certain que le saint Hervé qui était à la Trinité d'Angers était celui de l'Evière que les pieuses et riches sœurs du Ronceray auront obtenu des religieux de l'Evière qui le laissaient dans l'oubli. Cette acquisition dut se faire de

[1] Les leçons de l'office de Saint-Hervé disent que son corps fut transporté dans la cathédrale de Nantes où il était encore à cette époque et où on le révérait. Mais à Nantes, le saint Hervé que l'on vénérait était celui de Bretagne, le petit aveugle qui apprit le Psautier avant sept ans. Il est vrai que le peu critique rédacteur de ce propre avait pris ce détail pour son saint Hervé faisant ainsi de trois personnages un seul saint.

Digitized by Google

bonne heure, car les religieuses fondèrent des chapellenies en l'honneur du bienheureux Hervé, pour le plus tard au XIVe siècle. On le voit, par les titres du beau prieuré des Moûtiers, dans la Loire-Inférieure. L'abbesse du Ronceray avait la seigneurie de la paroisse du Bourg des Moûtiers et elle y possédait une grande partie du territoire. Elle crut devoir y établir le culte de saint Hervé, et nous connaissons le nom de plusieurs des titulaires du bénéfice de ce nom.

La chapellenie fondée à la Trinité même est également d'une époque reculée; son temporel se trouvait dans la paroisse de Pellouailles [1].

Il ne peut rentrer dans notre but de déterminer auquel des deux Hervé l'on doit rapporter ce que disent les leçons de l'office autorisé par l'évêque Charles Miron, que ses parents et l'évêque d'Angers lui firent visite dans sa dernière maladie.

Ce que Grandet et Pavillon ajoutent est bien d'Hervé de Chalonnes : « Son corps fut enterré dans la petite chapelle qu'il avait fait construire, et l'on voit encore son tombeau et son grabat sur lequel il était couché, qui ont été préservés par miracle d'une inondation et d'un embrasement, il y a environ trente ans. »

Grandet ajoute que : « On en fait la fête le 18 juillet « dans quelques églises particulières : à Châteaupanne, au « Ronceray et à la Trinité d'Angers. Messire Charles Miron, « évêque d'Angers, permit qu'on fît sa fête, de seconde « classe, le 4 juillet et qu'on imprimât un office particulier « en l'honneur de saint Hervé [2].

[1] Le fondateur se nommait Hervé Le Clerc, et avait la charge de receveur du Ronceray.

Sa fondation est de l'an 1417. Le revenu en fut de 1,500 livres (mais à la fin du XVIIe siècle il n'était plus que de 800 livres). La présentation en appartenait à la doyenne et au receveur du Ronceray. S'ils ne s'entendaient pas dans les 30 jours sur le sujet, l'abbesse tranchait la question.

[2] Voici l'oraison : « Deus qui Beatum Herveum confessorem tuum, cœlestium virtutum agminibus sociasti, et ipsum in terris miraculo-

Digitized by Google

« Éveillon prétend que son corps fut ôté de la chapelle « quelques années après sa mort et que ses reliques furent « transportées au couvent de Montjean. »

Pour ne rien négliger sur saint Hervé, ajoutons encore ce que M. Port en dit, d'après Marbode, évêque de Rennes : « Après avoir été l'un des plus savants et plus vertueux ecclésiastiques d'Angers, il était le conseil du peuple, la voix des pauvres, la parole des magistrats. »

Rien ne prouve cependant que ces mots se rapportent au reclus de l'île de Chalonnes. [1]

L'île de Chalonnes avait été choisie par Hervé parce qu'elle était déserte; assurément elle n'avait pas de magistrats.

Nous ne voulons pas abandonner saint Hervé avant d'avoir dit un mot de sa chapelle et du sort réservé à ses reliques. D'après Grandet, au XVIIe siècle, le prieuré de Saint-Hervé avait un revenu de 400 livres. Vers ce temps, il fut réuni à la cure de Châteaupanne. On se rappelait alors qu'il y avait eu un pèlerinage au tombeau de ce bienheureux, et nous savons particulièrement que la dévotion de l'île au petit sanctuaire se maintint jusqu'à la Révolution. A cette époque, le prieuré et son domaine furent acquis par le conventionnel Leclerc.

En 1859, nous avons encore connu à Montjean une personne qui avait habité la ferme même du prieuré. Elle racontait que la tête du saint était enchâssée dans une très petite niche qui se voit encore au-dessus d'une arcade dont nous parlerons bientôt. On n'élevait aucun doute sur l'authenticité de cette tête, mais on ne parlait point du corps. Lorsqu'arrivèrent les sacrilèges et les scandales de

rum gloria sublimasti, præsta, quæsumus, ut qui ejus natalitia colimus, ipsius meritis et precibus adjuti, æternæ vitæ bravium apprehendere valeamus. Per Dominum, etc. »

[1] Consilium populi, vox plebis, lingua senatis
Hic jacet Hervæus, magna ruina suis.

Digitized by Google

toutes sortes de la Révolution, la femme Bastard, fermière du prieuré, enleva la tête, de son emplacement, lui arracha deux dents et l'enfouit dans le sol même de l'espèce d'enfeu formé par l'arcade en question. La mère Bastard avait gardé l'une de ces dents et avait donné l'autre à une personne de Chalonnes. Malgré son grand âge, elle racontait fort bien les événements dont l'île avait été alors le théâtre et ce qui tenait au prieuré de Saint-Hervé.

La chapelle de Saint-Hervé, dans l'île de Chalonnes, est un carré de dix pieds de large sur vingt de long, de dedans en dedans, terminé à l'est par une petite abside. Au mur du midi, une porte cintrée, avec son bénitier de pierre enfoncé dans l'épaisseur du mur. Au-dessus, une fenêtre de date peu reculée ; puis, du même côté une autre semblable. Au mur nord, une petite fenêtre au-dessus d'une arcade dont la profondeur est de cinquante centimètres environ. Le cintre est en tuffeau, sans la moindre moulure. Sur ce cintre on lit : *Requiescat in pace.* A l'ouest, un autre arceau de deux mètres cinquante d'ouverture, mais muré ; une porte est prise dans le parpaing qui le condamne. A l'est, au fond de l'abside, une petite fenêtre. Nous avons dit que plusieurs de ces fenêtres étaient d'une époque récente, mais les autres sont en meurtrières fort étroites au dehors, où elles n'ont pas plus de 1m25 sur 0m30, ce qui ne dément pas le commencement du XIIe siècle. Toutes les parois intérieures ont été revêtues d'un blanc de chaux sur lequel on a tracé des losanges à trait rouge renfermant au centre ces caractères IHS.

Dans l'abside, le lait de chaux, détaché en plusieurs endroits, laisse voir des traces d'inscription gothique dont, ce semble, on pourrait retrouver quelques mots. Malheureusement, lors de notre visite, ce petit édifice était encombré de chanvre.

Le lambris a, lui aussi, subi un lait de chaux, mais sensiblement enfumé, ce qui donne à penser que cet oratoire a

Digitized by Google

dû, postérieurement à son badigeonnage, et probablement à l'époque de la Révolution, servir d'abri à des personnes qui y allumèrent du feu. On sait, en effet, qu'à cette époque, ceux qui s'appelaient alors les patriotes, forcés d'abandonner la terre ferme, se réfugiaient dans l'île quand les Vendéens approchaient.

M. Port dit que « dans l'abside apparaissent les traces de fresques plus qu'à demi-effacées, mais où l'on peut reconnaître l'ermite, nimbé, assis dans une chaire, dictant à ses clercs, et lire encore quelques mots de la légende : Aps.... se moquaic.... Hervée demore.... coment.... »

Si, maintenant, nous essayons d'apprécier les données fournies par ce petit sanctuaire, nous conviendrons qu'elles ne sont pas très claires. On ne doutait pas de la sainteté d'Hervé puisqu'on lui faisait l'honneur du nimbe et que l'on avait exposé sa tête comme une vénérable relique.

Alors, pourquoi ces mots : *Requiescat in pace* au-dessous de cette tête, sur l'arcade même de l'enfeu dont nous avons parlé ? On ne souhaite pas aux saints le lieu de rafraîchissement et de paix ; on les félicite de le posséder et on leur demande leur intercession pour les y aller rejoindre. Si l'on répond que les mots en question furent inscrits avant la reconnaissance de la sainteté du bienheureux ermite, nous ferons remarquer que les caractères du *requiescat in pace* sont très récents et ne remontent pas au-delà du XVIIe siècle, que le cintre lui-même se refuse à l'origine du XIIe et même du XVe siècle. M. Port fut, comme nous, frappé de ce fait et conclut que cet enfeu dut recevoir les cendres de quelque « seigneur ou chapelain ». Nous sommes ainsi amené à parler d'une exhumation peu connue, mais très regrettable, pensons-nous, grâce au sans-façon qui l'accompagna.

Nous arrivions, en 1858, à Montjean, ne sachant pas même qu'il eût existé un saint Hervé de Chalonnes, quand le si érudit M. Baugé, curé de Candé, nous parla du petit

Digitized by Google

ermitage de ce bienheureux et nous prêta la vie de Robert d'Arbrissel, par Pavillon. La curiosité nous prit d'aller visiter la chapelle.

Il paraît que la fermière fut très intriguée de notre visite, trop innocente cependant, car le petit oratoire était alors très encombré. Quelques mois après, nous y revînmes accompagné du sieur Constant Lebreton, de Montjean. Cette fois, la fermière nous parut très inquiète, et nous évitâmes alors d'accroître ses tourments en n'entrant pas même dans la chapelle. Comme oppressée par un cauchemar, elle nous dit alors, qu'après notre visite, son fils, soupçonnant sans doute un trésor, avait béché dans l'enfeu et rencontré une ardoise que son pic avait brisée ; alors, pris de peur, il avait cessé ses recherches. Or, quelque temps après, un personnage, que notre visite, si timide et si peu féconde pour nous en résultats, avait, paraît-il, mis en éveil, voulut se rendre compte de l'état des lieux et vint avec un subalterne, armé d'une pioche, ouvrir une tranchée dans la petite arcade du *requiescat in pace.*

Nous tenons ce récit de sa bouche. Au reste, nous savons que ce personnage recherchait beaucoup les reliques, même au point de dédaigner le reliquaire, bien que précieux et ignoré.

La fouille opérée fit constater que « la tombe avait été violée », expressions prises dans le récit qui nous fut donné. On trouva une dalle récemment brisée, ce qui confirmait l'aveu de la fermière. Sur cette dalle se trouvait une tête humaine privée de deux dents. Évidemment c'était celle de saint Hervé, déposée en ce lieu par la femme Bastard. Sous la pierre, on trouva un corps d'homme et, m'a-t-on assuré, ce corps n'avait pas de tête. On en conclut que c'était le corps du saint. Cette conclusion accusait un singulier dédain chez les ermites de l'île qui se seraient contentés de la tête. On sait, au contraire, que les canonisations populaires consistaient précisément dans l'enlève-

Digitized by Google

ment du corps du saint que l'on vénérait, et dans son exposition sur les autels. Au reste, la tradition était contraire à cette opinion. Mais si le récit du personnage en question fut sincère, on pourrait supposer que le corps de saint Hervé ayant été emporté au couvent de Montjean, et ce couvent étant venu en possession des Cordeliers, quelques religieux trop zélés ou autres partisans du prieuré de l'île auront trouvé de bon goût d'inhumer soit un prieur, soit un bienfaiteur au-dessous de la précieuse tête et, pour rendre ce corps plus semblable à celui du saint, de lui enlever la tête. Cette supercherie pouvait avoir pour but d'enlever tout crédit aux reliques des Cordeliers.

Nous ne pousserons pas plus loin ce récit qui eut cependant un épilogue assez piquant.

Malheureusement, la tête et le corps furent jetés dans un sac de toile et emportés sur le dos du sacristain, défiant désormais toute reconnaissance officielle des reliques[1].

CHAPITRE X

PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN

Nous ne faisons ici que résumer certains documents pris de côtés et d'autres et pour ainsi dire préparer un travail mieux coordonné Dans ce chapitre, nous avons l'intention de rassembler, tout en ne faisant qu'en donner le sens, différents titres concernant le prieuré de Saint-Martin de Montjean, presque jusqu'à sa disparition.

Les archives de la préfecture d'Angers possèdent un petit dossier sous le titre « prieuré de Montjean » et faisant

[1] Il est à remarquer que les anciens voisins de la chapelle ne parlaient jamais de saint Hervé sans aspirer fortement la première lettre de ce nom. Lorsque je m'informai pour la première fois du lieu où se trouvait la chapelle, je ne fus pas compris d'abord parce que j'avais prononcé « sain tervé ».

Digitized by Google

partie des pièces réunies sous ce titre général « prieurés de Marmoutiers ». Nous avons déjà fait connaître le plus ancien, daté de 1062, concernant l'église de la Pommeraie.

Le suivant, d'après l'ordre chronologique, est de l'an 1093, chirographe établissant une transaction entre les moines du prieuré et Robert fils de Gihart et son fils Pierre, paroissiens de Chalonnes, qui donnent au prieuré la dîme de leurs moulins de Chalonnes. Robert et Pierre demandaient, en retour, à être mis au martyrologe des moines, c'est-à-dire à avoir part à leurs prières.

Les témoins de cet acte furent : Geoffroy, fils d'Eudes ; Rainaud de Cholet, et son frère Geoffroy Popard [1] ; Haimeric, prévôt ; Sigebrand, fils de Seinfred ; Sigebrand, fils de Benoît ; Bernier, homme de Geoffroy, fils d'Eudes ; Sigebrand, chevalier de Rainaud de Cholet ; les moines Bernard, prieur, Pierre Lætell ; Raoul, prieur de Chemillé ; Judicaël de Saint-Quentin ; Albert de Chalonnes, etc.

Bernard était abbé de Marmoutiers depuis dix ans.

Au milieu des chartes concernant Montjean s'en trouve une de l'an 1095 qui conviendrait, ce semble, beaucoup mieux parmi les diplômes du prieuré de Bocé Nous la donnons cependant parce qu'il y eut certainement une cause à ce fait de la présence d'un acte du prieuré de Bocé qui était, comme Montjean, dépendant de Marmoutiers, parmi les chartes de Montjean...

« ... Geoffroy Chamaillard, comprenant que son dernier jour était imminent, fit venir près de lui nos frères les

[1] Popa signifiait graisse (*pinguedo*) en basse latinité, ou plutôt en gaulois latinisé. Geoffroy Popard est donc Geoffroy le Gras ou le Gros. Or, un personnage très connu dans les chartes est nommé « *Gosfredus Crassus* », sous Geoffroy le Barbu. (St-Flor. L. N. 193). *Gaufredus Crassus et Gaufredus Pinguis de Cholet*, dans le cartulaire de Chemillé. On trouvait aussi dans ces temps un Rainaud le Gras de la famille de Cholet (cart. de Chemillé). Ce surnom était assez fréquent. Un Geoffroy le Gras fut seigneur de Chemellier et Aubigné vers cette même époque.

Digitized by Google

moines qui résidaient dans le village de Bocé, en Anjou... Il leur demanda l'habit religieux et leur fit don d'une terre, de l'aveu de son épouse, de son fils Haimeric et des autres ainsi que de Guillaume Chamaillard, fils du frère aîné de Geoffroy. »

Plus tard, Haimeric inquiéta les moines au sujet de ce don ; mais on finit par transiger en présence de l'évêque Geoffroy (de Tours). Les témoins furent : Bouchard de Blou, Geoffroy de *Coloniis* (Chalonnes-sous-le-Lude), Guy de Curoniis, Daniel du Gué [1], Hugues, son fils, Robert de Charcé, Durand de l'Évière.

Il est probable que le prieur de Montjean se trouvait alors, ou quelqu'un de ses moines, à Bocé, et prit copie de cet acte. A cette époque, on ne pouvait s'entourer de trop de précautions.

Suit une pièce de 1109, c'est la réclamation faite par Haimeric de Raiz au sujet de 19 livres dues par Pierre de Montjean. Nous en avons parlé. Le prieur de Montjean se nommait Jean. Les témoins sont : André de Gomez; Gilo; Alfred, prieur de Chemillé; Maran de Donges; et les laïcs Geoffroy, seigneur du château de Montjean; Marie, sa mère; Matthieu, fils de Rainaud de Cholet; Urseau de la Ferrière; Robert Bocell; Papin de Châteaupanne; Garnier de Chemillé, familier des moines; Ranufle de Montjean, moine.

En 1184, sous le titre « De l'écluse du Lion et autres biens à Montjean » (*ad montem Joannis*), on fait savoir que Hubert Brébion et ses héritiers ont été investis, à perpétuité, par les moines du prieuré de Saint-Martin de Montjean, d'une écluse dépendant de ce prieuré et nommée l'Écluse du Lion, ainsi que de la terre qui est sur le coteau qui touche cette écluse, où est maintenant le *Fourneau du Lion*; on y mentionne un bois sur le flanc du coteau. Hubert s'engageait à construire l'écluse et le moulin qu'elle devait

[1] C'est à lui que le Gué-Deniau doit son nom.

Digitized by Google

alimenter. Les témoins furent : *Geoffroy de Tallia*, prieur de Montjean, Rainaud de la Ferrière, moines ; les laïcs : Urseau de la Ferrière, Sigebrand de l'Orchère, Geoffroy de la Cloperie, Garin Chomé. Le moine Guichard signe en qualité de notaire.

Vers 1208, Geoffroy, abbé de Saint-Aubin, et maître Pierre Lefort, doyen d'entre Sarthe et Mayenne, eurent à juger un différend entre les moines de Montjean et Guichard Charpi. Ce dernier était un chevalier qui prétendait avoir le droit nommé *cenagium* (droit sur les produits de la pêche à la seine), et les prémices des poissons de l'écluse du Lion. Des titres authentiques furent produits par l'abbaye de Marmoutiers, et il fut prouvé que Guichard avait seulement, chaque année, pendant deux vendredis de carême, le *seinage* de cette écluse, savoir un vendredi avant la mi-carême et l'autre après. « Et nous avons statué, dit la charte, que le susdit chevalier et ses successeurs devaient se contenter de ces jours. » M. Marchegay a donné ce diplôme (Archives d'Anjou, t. II, p. 75), 1208. Les mêmes Geoffroy de Saint-Aubin et Pierre Lefort, chanoine d'Angers, s'occupèrent encore d'un procès entre le prieur Geoffroy et les moines de Montjean et Robert de Lorchère (*de Lorcheria*) au sujet de la dîme d'une ouche de la terre nommée Bana, et de la dîme de certains vignobles. Robert finit par s'adoucir et vint conclure un arrangement dans l'église de Saint-Martin. Les témoins furent : H., prieur de Lué..., Martin de Rom..., Gautier de Châteaupanne, Hardouin (*Hardewinus*) de Châteaupanne, Geoffroy Papin, Guérin de Châteaupanne, Rainaud du Plessis, Rainaud de de Putille..., Mathieu Pauvre-Maille, Jean Brébion, Cholet, etc... (*Actum anno 1208*, charte des mêmes confirmant celle accordée à Robert Charpi au sujet de l'écluse du Lion).

1212. Hugues de Montjean, époux de Macée (*Matheæ*), Brient, Hugues, Béatrice et Eustache, leurs fils et filles,

Digitized by Google

donnent 5 arpents de terre au prieuré de Montjean, avec le bois adjacent, dans le lieu dit Bois-Gauthier, pour qu'il y soit érigé une chapelle en l'honneur de Dieu et de la Bienheureuse Marie, toujours vierge. Hugues donnait en outre 10 livres de monnaie usuelle à percevoir chaque année sur ses revenus de la Loire. Le prieur était alors Dom Urbain; un de ses moines se nommait Jean. Il est témoin avec Guillaume Gareau, Geoffroy Pepin (nom transformé depuis en Papin), Rainaud de Vauvert (*de valle viridâ*).

Cette même année, Hugues ajoute à ses largesses envers les moines un arpent de pré dans la vallée, un arpent et demi au *Piroët* et un demi ailleurs. Mêmes témoins.

1224. Hugues de Montjean fonde un certain nombre de messes à l'autel Saint-Pierre, dans l'église Saint-Martin, pour son âme, celles de son épouse et de ses fils et filles et celles de ses ancêtres. L'acte est passé à Chalonnes (*anno 1224*).

1239. Pierre de Lorchère et Geoffroy de la Chauvinière sont exécuteurs testamentaires pour un legs fait à Saint-Martin. Il y eut à cette occasion des difficultés qui amenèrent à Montjean le doyen Albert et l'archidiacre d'Angers, comme conservateurs des privilèges de Marmoutiers.

1295. Briant de Montjean fait une transaction avec l'abbé de Marmoutiers et le prieur de Montjean, qui lui cèdent un canton de dîme pour cent sous de rente sur le pasnage de la Loire[1]. Briant est ici nommé seigneur de Montjean et chevalier (*miles*).

1386. Toutes les chartes qui précèdent sont en latin, mais on en trouve une en français. Elle est du 27 août. Par cet acte, Briant, seigneur de Montjean, pour demeurer

[1] Comme nous ne comprenons guère ce que peut être le pasnage d'un fleuve, car le pasnage était un droit pris sur la paisson des animaux, nous supposerions volontiers qu'il faut remplacer ce mot par passage.

Digitized by Google

quitte d'une rente de 16 livres 10 sous qu'il faisait au prieur de Saint-Martin, lui accorde une gagnerie nommée la Papinière, située à la Pommeraie, et, en outre, des redevances assignées sur le Bordage-Turpin, situé à Châteaupanne, et de plus concède et maintient la jouissance des droits que les prieurs avaient eue jusque-là dans la forêt de Montjean.

1398. Bail à rente passé par le prieur Guillaume Brun le jeune. Nous ne le signalons que parce qu'on y parle de la mesure de Montjean.

1401, 22 février. Transaction entre le prieur et Maurice Bahouet, pour la dîme du Champ-Doré, situé à la Gohardière, près Montjean.

1403. Bail d'une maison du Bourg-aux-Moines.

1403. Bail en faveur de Jean Guintneau l'aîné, d'un *hereau* (aireau) de terre avec ses appartenances, situé en *Cul de bœuf.*

1403. Bail d'un quartier de vigne situé à la Boue (f° Bove), devant le *Fourneau* de Montjean, au nom de Jean Coqu.

1411. Bail d'une maison « sise en la ville de Montjean » avec une planche de courtil, près ladite maison.

1411. Bail d'un quartier de vigne au clos de *Champ-Berte*, paroisse de Montjean.

1549. Transaction entre le prieur et noble homme Antoine Legay, sieur de la Grande-Sechière et de la Hamonière, par laquelle est consenti que ledit prieur perçoive la dîme des vendanges du clos de Vigne de la Grande-Orchère, paroisse de Montjean, près la métairie dudit lieu de la Grande-Orchère (le texte dit Orchière).

1563-1567. Quatre pièces concernant l'acquisition par Louis Besnard, curé de Montjean, de terres provenant du prieuré dudit lieu.

1669. Maître André Leroy est prieur de Montjean.

1677. Maître René Besnard, prieur de Montjean.

1730, 5 mai. Le prieur du Buron est en même temps titulaire du prieuré de Montjean. — Le Révérend Père,

Digitized by Google

dépositaire de Saint-Serge, lui promet « d'employer ses amis pour qu'on puisse savoir ce qu'il y a, dans le chartrier, de titres et papiers concernant le prieuré de Montjean et d'en faire faire un mémoire, pour qu'on puisse, par ce mémoire, avoir les pièces nécessaires pour défendre ce bénéfice des usurpations des curés voisins, particulièrement celui de la Pommeraie, dont l'abbé de Marmoutiers est aussi présentateur, afin de le pouvoir défendre ; et quand on aura reçu ce mémoire, tous ceux qu'on croira nécessaires[1], on offre de payer tout ce qu'il faudra pour s'en faire délivrer des copies en forme... »

« En 1729, le père prieur de Bourgueil estant supérieur à Marmoutiers, eust la bonté de solliciter ce mémoire. Celuy qui prend soin des archives l'y mena et luy promit de faire cette recherche, mais qui a été sans exécution. On avait même escrit au père Roulier sans en avoir eu aucune réponse, quoique cela intéresse la congrégation, puisque ce bénéfice fait partie de tout ce qui dépend de l'abbaye et peut leur revenir, et que, d'ailleurs, il y a à craindre la prescription, si on ne se défend pas dans le temps, particulièrement en fait de dixmes ; on croit même que le curé de la Pommeraye et de Montjean faisaient un tout avec le prieuré ; on nous disait avoir la fondation et la séparation des cures d'avec le prieuré, et les papiers dixmiers et les déclarations rendues au seigneur. »

Nous nous arrêtons ici et peut-être même aurions-nous dû ne pas donner cette dernière pièce parce qu'elle suppose un état de choses complètement changé. Marmoutiers et, par conséquent, le prieuré de Saint-Martin de Montjean aussi bien que l'abbaye de Saint-Serge, étaient entrés dans la congrégation de Saint-Maur. Il y avait déjà un certain temps que le prieuré de Montjean était en commende, ce qui, aux yeux des populations, comme en réalité, lui

[1] Ceci manque un peu de clarté.

Digitized by Google

enlevait toute raison d'être, comme pour l'historien toute poésie, pour l'église toute édification. La seule excuse de chacun de ces bénéfices, c'était qu'il n'était pas le seul, tant s'en faut, c'était l'immense majorité qui en était rendue à ce point ; mais cette excuse était, pour celui qui raisonne, un aggravant. Parce qu'un pillage est général, il n'en est pas moins un pillage. Les prieurés et les abbayes avaient été fondés dans le but d'édifier les populations et, parfois, de desservir certains territoires abandonnés, les réduire à l'état de simples fermes rapportant une certaine somme à la maison-mère et un surplus au titulaire qui chassait ou disait la messe ailleurs, c'était aller à l'encontre des volontés des fondateurs qui avaient visé à l'accroissement du village ou de la ville où ils fondaient un bénéfice, et à lui procurer de bons exemples et la célébration des saints offices.

Il est très probable que le prieuré de Montjean avait déjà cessé d'être régulier en 1563, époque à laquelle nous avons vu la vente de quatre morceaux de terre qui en dépendaient. Il peut se faire que l'introduction des Cordeliers à Montjean, dont nous aurons à parler, fut ou la cause ou la suite de la disparition des Bénédictins à Montjean ; c'est ainsi qu'un terrain, même fertile, s'il est trop surmené, perd sa valeur.

Pour ceux qui voudraient étendre davantage les détails que nous donnons ici, nous dirons que les archives de la préfecture d'Angers possèdent au nombre des titres de Marmoutiers soixante pièces sur le prieuré de Montjean : deux du XIe siècle, nous les avons fait connaître ; deux du XIIe ; sept du XIIIe ; deux du XIVe ; vingt-une du XVe ; dix-sept du XVIe ; deux du XVIIe ; sept du XVIIIe.

***

(A suivre)

p. 85

Digitized by Google

LE PORTEFEUILLE D'UN CURIEUX

Notes et documents sur l'histoire, la littérature, et l'archéologie angevines.

(suite)

1671. — Procès-verbal de l'établissement, par l'évêque d'Angers, Henri Arnaud, des religieuses hospitalières de Saint-Joseph, en l'Hôtel-Dieu de la ville de Beaufort-en-Vallée.

Henry, par la miséricorde de Dieu et par la grâce du St Siège apostolique, évêque d'Angers, à tous présents et à venir, salut. Sçavoir faisons que nous ayant été rapporté, par les manans et habitans de la ville de Beaufort-en-Vallée et par sœur Lezine Berault, supérieure, Anne le Tendre, Marie Bidault de la Barre, Renée Olivier de la Guittière et Marie Giroust, hospitalières de la congrégation de St Joseph de la Flèche, sous la règle de St Augustin, que suivant les resultats et conclusions faites aux assemblées générales des dits habitans en notre presence, de l'ordonnance du siège royal, du consentement du procureur du Roy audit Beaufort, des lettres-patentes de Sa Majesté, données à Doué, l'an de grâce 1670, par lesquelles Sa Majesté avoit confirmé et approuvé tant ledit hopital, que l'établissement desdites hospitalières en ycelui, pour y servir les pauvres malades suivant leur regle et constitutions,

Digitized by Google

les articles et concordats faits entre lesdits habitants et lesdites hospitalières. Lesquelles lettres-patentes, sur notre avis et décret et sur autres conclusions desdits habitans et enquêtes, faites par ledit juge royal, de l'ordonnance de la Cour de Parlement à Paris, auroient été régistrées audit parlement. Ce requerant et consentant le procureur general de Sa Majesté, le 15me avril dernier, et ensuite leu et publié en la Juridiction dud. Beaufort, l'audience tenant et registré au greffe d'ycelle. Ce requérant et consentant le procureur de Sa Majesté, suivant le jugement du jour d'hyer, il est nécessaire de parachevé ledit établissement, pourquoi nous auroient requis de ce faire et de mettre en possession les dites hospitalieres pour l'exécution desdites lettres et concordàts, a quoi inclinant nous avons remis à procéder à la cérémonie à ce jourd'huy huit heures de la matinée, avenant laquelle nous nous sommes transportés dans l'église dudit hopital accompagné de Maître Dusson, vicaire audit Beaufort, Michel Verrier, Arnoul Garnier, Louis Huberdeau, chapellain dud. hopital, et Jean Lemée, tous prêtres habitués en l'église dudit Beaufort, et de Maître Pierre Passet, prêtre, docteur en théologie, l'un des aumoniers, pris pour notre secrétaire en cette partie, où étant nous avons trouvé lesdites sœurs Berault, Le Tendre, Bidault, Olivier et Giroust, près le chœur, dans le dortoir des hommes, qui a ouverture au chœur de ladite église, et Philipe Lemarié, escuier, conseiller du Roy, président, sénéchal et lieutenant général criminel et gouverneur pour Sa Majesté de la ville et château dudit lieu; M. Michel Couscher, conseiller du Roy, lieutenant particulier et assesseur criminel; François Le Gros, conseiller dudit siège, et Charles Jameron, procureur de Sa Majesté audit siège; Martial Rolland, administrateur dudit hôtel-Dieu; Mre Charles Vallet, conseiller du Roy, grenetier au grenier à sel de cette ville; Mre Alexandre Rolland, conseiller du Roy, son controleur audit grenier à sel; Mre René Marchand,

Digitized by Google

Jean Rougé et Charles Vallet, avocats audit siège; Mre Denis Gaullé et Jean de Bougné, docteurs en médecine; André de Fontenay, sieur de Lanneau; Mre Michel Cartier, greffier audit siège; Pierre Esturmy, Jean Le Sayeux, notaires, et autres habitants en grand nombre, en présence desquels nous avons fait lire à haute et intelligible voix, par notre dit secretaire, notre dit decret et publié, notifié et déclaré, tant aux dits habitants qu'aux dits administrateurs et hospitalieres, que nous les mettons en possession des choses portées par les dites lettres et concordats, pour servir les pauvres à perpétuité, selon leurs dites regle, constitutions et concordats faits en notre présence, et avons confirmé ladite sœur Lezine Berault, supérieure de la communauté desdites hospitalieres; après quoy, nous étant revêtu de nos habits pontificaux, nous nous sommes mis à genoux sur la marche de l'autel, avons commencé l'hymne *Veni Creator*, qui a été continué par toute l'assemblée et ensuite célébré la sainte messe, à l'offertoire de laquelle la prédication a été faite par le père de Vallongne, religieux de la Compagnie de Jésus, et a été la cérémonie terminée par l'hymne *Te Deum laudamus*. Dont et de tout ce que dessus nous avons dressé notre présent procès-verbal en triple signé de nous, de nos assistants et dudit Passet, notre sécrétaire en cette partie, desdites hospitalières, habitants, administrateurs et de plusieurs autres qui ne sont cy-dessus dénommés et qui ont été présents à la dite cérémonie et au présent procès-verbal, dont un a été laissé icy, avec notre décret, entre les mains de ladite supérieure, pour être gardé dans les archives desdites hospitalieres, et l'autre entre les mains dudit administrateur pour être mis dans les archives dudit hopital; l'autre pour être mis à notre secrétariat.

Donné audit hôtel-Dieu, le treizième juin mil six cent soixante et onze.

La minute est signée :

Henry, E. d'Angers; Ph. Le Marié, Verrie, pre; Laboé,

Digitized by Google

J. Lemée, p^re^; Le Gros, Brichain, p^re^; Couscher, Jameron; Hubert, p^re^; F. Anjubault, p^re^; Le Vallet, p^re^; Bougier, p^re^; Pananceau, p^re^; Pierre Dusson, p^re^; J. Jameron, A. Garnier, P. le Breton, p^re^; Vallet, M. Verrier, p^re^; L. Huberdault, p^re^; s^rs^ Lezine Berault, Anne Letendre, Marie Bidault la Barre, Renée Olivier, Marie Giroust, D. Gaullé, Fontenay, Cartier, Rolland, de Bougné[1], Vallet, Rougé, Lesayeux, Esturmy, le Seigneur, M. Chauvry, Martial Rolland et P. Passet.

Contresigné : Henry, E. d'Angers; et plus bas : par Monseigneur, P. Passet. (Scellé.)

Églises voûtées en lambri

Plusieurs églises d'Anjou ont encore leurs voûtes en bois. On sait que les églises n'eurent des voûtes de pierres qu'au cours du XIIe siècle, les architectes n'ayant pas plus tôt trouvé le moyen de faire supporter aux murailles la poussée des voûtes de pierres.

La jolie église romane de Brion, près Beaufort, selon toute apparence, est une des premières voûtées en pierres.

La cathédrale d'Angers, d'abord voûtée en bois, fut voûtée en pierres vers 1150.

Plus tard, soit pour restaurer l'ancienne voûte en bois (le lambri) d'une église antérieure au XIIe siècle, soit pour diminuer les frais d'une église moderne, la voûte fut lambrissée par des ouvriers menuisiers ou charpentiers. Ce serait donc une erreur que d'attribuer les lambris encore existant dans l'Anjou à une époque antérieure au XIIe siècle.

***

Ainsi, nous avons trouvé dans les minutes de Christophe Davy, notaire à Corzé, à la date du 25 février 1635, un marché conclu pour faire un lambri à l'église de cette paroisse, entre le procureur de fabrique, Mathurin Poictevin, « au nom et

[1] Jean de Bougné avait épousé la mère de Jean Tarin, recteur de l'Université de Paris. (Voir notre brochure sur ce personnage beaufortais, publiée à Angers, en 1874, in-8°, et notre *Monographie de Notre-Dame de Beaufort.*)

Digitized by Google

comme se faisant fort des paroissiens de ladite paroisse, auxquels ils promettent avoir pour agréable » et « Jacques Vezin, maître menuisier, demeurant à Angers, paroisse Sainte-Croix ». Vezin promet de « reparer l'église dudit Corzé, refaire le lambry de la nef, faire même lambrisser le pignon et cœur de ladite esglize » pour le jour de la saint Sébastien suivant, au prix de 1,100 livres, qui lui furent payées le 1er juillet 1635 par la fabrique.

***

A l'église de Saint-Georges-des-Bois (canton de Beaufort), on peut lire encore, à droite, sur les premiers ais du lambris de la voûte, près le troisième tirant, l'inscription suivante tracée au fer rouge :

✠ IHS ✠

CE LAMBRIS A ÉTÉ FAIT PAR M. MARCHAND DENI AN 1666 [?]

Il s'agit probablement ici du capitaine Marchand, auteur d'une *Nouvelle méthode propre aux charpentiers et aux matelots, pour des poutres, inventée par le capitaine Marchand, de Baugé, en Anjou,* livre annoncé antérieurement à 1695, et que mentionne M. Célestin Port, en son *Dictionnaire de Maine-et-Loire.*

A notre connaissance, aucune autre œuvre de ce genre n'a encore été signalée, sous ce nom, dans notre pays.

1745. — Le clocher de Mazé

D'après un acte devant Me Gaultier, notaire à Cornillé, en date du 3 octobre 1745, les fabriciens de Mazé firent remettre une pointe au clocher de leur église par Christophe Coitu, couvreur, et Étienne Chauvigné, charpentier, de la paroisse Saint-Maurille d'Angers et de celle de Saint-Pierre, moyennant 300 livres.

Le curé était alors Louis-César de Pons, curé depuis 23 ans déjà ; il avait été nommé dès l'âge de 21 ans et mourut le 7 septembre 1763.

L'édifice qui, quoi qu'on en ait dit, offre encore des portes du XIe, du XIIIe et XIVe siècle, a été considérablement remanié en 1844.

Digitized by Google

1667. — Monitoire de l'évêque d'Angers contre les personnes qui courent la nuit, battent du tambour et font du vacarme à Beaufort.

Henricus[1], Dei misericordia et Sanctæ Sedis Apostolicæ gratia, episcopus andegavensis, universis et singulis rectoribus ecclesiarum parochialium eorumne vicariis ad quos harum nostrarum literarum executio pertinebit, salutem in Domino.

Nous avons reçeu la complaincte du sieur procureur du Roy en la seneschaussée et siège royal de Beaufort, suivant la permission à luy donnée par le sieur Président seneschal et lieutenant criminel audit lieu ; contre ceux et celles qui sçavent et ont cognoissance que, depuis deux ou trois moys en ça, plusieurs personnes tant mariées que jeunes hommes de la ville de Beaufort courent la nuict par les rues, battent du tambour et font des vacarmes, troublent le repos public; contre ceux et celles qui sçavent que lesdits jeunes hommes portent des especes pistolets et aultres armes; qui sçavent qu'ils menassent les personnes qu'ils rencontrent de les tuer et assassiner ; qui sçavent que lesdicts jeunes hommes courent de nuict et jurent et blasphement execrablement le sainct nom de Dieu ; qui sçavent que lesdits coureurs de nuict rompent les vitres, grilles, portes et serrures d'icelles des maisons qui sont sur les rues ; que cognoissant lesdites personnes pour les avoir veu dans les cabarets où ils font des insolences, jurent, blasphèment et profèrent des parolles impyes et sacrileges contre la Religion ; qui sçavent que lesdicts hommes, depuys certain temps en ça, se sont tenus sous les halles de ladicte ville[2], armés de pistolets et d'espées, ont faict viollances et menaces à plusieurs per-

[1] Henri-Arnaud.
[2] Ces halles, construites sur la partie nord de la place actuelle de Jeanne de Laval, ont été détruites sous le règne de Louis-Philippe.

Digitized by Google

sonnes, tant laïques que ecclésiastiques, qui se retiroyent dans leurs maisons ; qui sçavent desdicts certain quidam, depuys quelque temps en ça, a esté sy impie qu'il a dict dans un cabaret dudict Beaufort qu'il estoit Jesus-Christ, qu'il ferait une aultre eglize et d'aultres prestres. Est (*sic*) generalement contre tous ceux et celles qui des faicts cy dessus ou partye d'iceux, circonstances et deppendances, sçavent, et ont cognoissance certaine et veritable, en quelque façon que ce soit et qui en sont ayans causes, consentant et participant, ou qui a ce faire ont donné ou fait donner conseil faintes support (?), et ay du requerant ledict conquierant, qu'ils soyent contraincts par auctorité de l'Église d'en venir à revelation suffisante et probable ou autrement à satisfaction, reparation et restitution, selon qu'il peult toucher un chascun d'eux respectivement.

Hinc est quod vobis mandamus (suit la formule épiscopale d'excommunication lancée contre les malfaiteurs et leurs complices, qui n'auraient pas fait réparation et donné satisfaction, avant le dimanche qui suivra la troisième lecture en chaire de ce monitoire.)

Datum Andegavi, die 22 mensis octobris anno Domini MDCLXVI sub signo a sigillo nostro ac signo Magistri Renati Lespicier ad hoc commissi.

(Signé) : Henricus epus Andegavensis.

Pour le commandement de Monseigneur,
L'Illustrissime et reverendissime,
LESPICIER (petit sceau).

(Au dos est écrit) :

Le presant monitoire, fulminé le dimanche neufuiesme jour de janvier 1667, au prone de la grande messe de Beaufort, par moy vicaire dudict lieu soubsigné (Signé) : P. Dusoul, presbtre vicaire[1].

[1] 6 pages parchemin (Arch. de la Mairie de Beaufort, FF. 4.)

Digitized by Google

XVIe siècle. — Joachim du Bellay.

Le manuscrit 22563, fonds français, de la Bibliothèque nationale, renferme une anagramme du nom de notre poète angevin Joachim du Bellay, dont les lettres ont été ainsi transposées :

Joachimus Bellaius
Anagramme :
Hic bella musa Jouis.

1612. — Louis XIII accorde aux protestants de Beaufort le droit de faire leurs exercices religieux à la Coulonnière.

L'édit suivant, qui ne paraît pas avoir été connu de nos historiens angevins, fut rendu par le roi à la suite de la grande assemblée des églises réformées de France, tenue à Saumur du mois de mai 1611 au 9 septembre de la même année [1].

La ferme de la Coulonnière, située dans les terres, à droite de la route conduisant de Beaufort à Brion, a été en partie démolie de nos jours ; mais des témoins nous ont dit y avoir vu « une espèce de chapelle » qui fut manifestement le lieu de réunion des protestants, dont il est parlé plus bas.

Dans la ville de Beaufort même, rue de la Maladrerie, près la place du Puits-Bauchard (dans la maison où est né Charles Jourdain, Sainte-Foi), on voit encore un petit Temple servant de celier et que la tradition rapporte avoir été à l'usage du culte réformé.

Le document suivant, que nous avons copié sur le manuscrit français 4046, p. 17, à la Bibliothèque nationale, est, d'ailleurs, d'un réel intérêt pour l'histoire de la Réforme en Anjou. Il était inconnu de M. Célestin Port (*Dictionnaire de Maine-et-Loire*), et il ajoute un détail important au livre de M. Ernest Mourin : *La Réforme et la Ligue en Anjou* (Nouvelle édition, Paris, Perrin, 1888, in-12.)

Sur le rapport faict au Roy, estant en son conseil, la

[1] Voir Griffet. *Histoire de Louis XIII*, in-4°, tome Ier, p. 56, etc.

Digitized by Google

Royne regente, sa mère, presente; par les commissaires depputtez par Sa Majesté pour l'execution de l'edict de Nantes, articles secrets, brevetz et responces aux cahiers de Saulmur, de la demande a eulx faicte par les habitans de Beaufort-en-Vallée, faisant profession de la religion pretendue refformée, a ce qu'il leur soit permis faire exercice de leur dicte religion dans ladicte ville, en la maison de Me René Cinault ou aultres qu'ils vouldront choisir. Attendu que es années [MD] LXXVII à [MD] IIIIXXXVII ilz ont faict librement et publicquement l'exercice de leur dicte religion en lad. maison par plusieurs et diverses fois, joinct que le lieu appellé la Coulonnière, où ilz s'assemblent ordinairement depuis quelques années, appartient à un particulier de ladicte religion qui le peult vendre quand il vouldra, ce qui les mettroit en peine de recourir au Roy, et que, par les habitans catholiques de lad. ville, a esté soustenu que esd. années 77 à 97 le presche ne s'est jamais faict en la maison dud. Cynault, si ce n'a esté en cachette et hors leur cognoissance, et, d'ailleurs, que l'exercice de lad. religion ne se doibt faire dans lad ville par les editz, bien sont-ils d'accord que le presche soit faict aud. lieu de la Coulonnière, à demy quart de lieue de lad. ville, ne voulant empescher pour le bien du repos publicq qu'il y soit continué.

Veu le proces-verbal desd. commissaires, l'ordonnance par eulx rendue sous lesd. contestations du XIIIIe janvier dernier, le Roy estant en sond. conseil, de l'advis de lad. Royne regente, sa mere, a ordonné et ordonne que lesd. habitans de Beaufort, faisant profession de la religion, continueront l'exercice d'icelle aud. lieu de la Coulonnière, faisant deffense auxd. habitans catholiques et tous autres de les y troubler n'y empescher en quelque sorte et maniere que ce soit.

Faict à Paris, le Roy estant en son conseil, la Royne régente, sa mère, presente, le XVIIe jour de may 1612.

Digitized by Google

1546. — Condamnation à mort de quatre faux monnayeurs, à Angers

Jean de Bourdigné nous dit, dans ses *Chroniques d'Anjou*[1], qu'en 1525-1526 la fausse monnaie était très abondante dans cette province. Or, le crime de fausse monnaie fut de tout temps considéré comme un crime de lèse-majesté, et ceux qui s'en rendaient coupables étaient, d'après les coutumes de Bretagne et de Loudun, bouillis puis pendus, ainsi que l'a rappelé M. Desmaze dans ses *Curiosités des anciennes Justices*[2]. C'est ainsi qu'un orfèvre de Bordeaux fut condamné, en octobre 1561[3], à être traîné sur une claie, avoir la tête tranchée, le corps tiré à quatre quartiers, et, avant l'exécution, à subir la question pour dévoiler ses complices.

Les jugements des Grands Jours d'Angers ayant été perdus, nous ne connaissons que par les Registres du Parlement (criminel) de Paris, où ils avaient fait appel, le procès fort curieux de quatre faux monnayeurs angevins, dont un ecclésiastique, qui furent condamnés aussi sévèrement que l'exigeaient les coutumes de Bretagne et de Loudun. Voici d'ailleurs ce document que nous avons relevé aux *Archives nationales* (98 × ^{2a}) :

7 juin 1546. — Veu par la Cour le proces faict par le seneschal d'Anjou ou son lieutenant genéral commis à Angers, à l'encontre de Jehan Guillebault, le jeune, Jehan Le Roy, Jullien Bouttier et Anthoine Belzé, prisonniers en la conciergerie du Palais à Paris, appellans de la sentence contre eulx donnée par ledit seneschal au susd. lieutenant, par laquelle et pour raison du crime et fabrication de faulse monnaye et recellement d'icelle, faict et commis par lesd. prisonniers ainsi que plus à plein est déclaré audict procès, ils auroient esté condamnez, lesdits Bouthier et Belzé, a estre bruslez vifs, au marché et lieu public de la ville

[1] Edition de 1842, tome II, p. 356-357.
[2] Paris, Plon, 1867, in-8°, p. 304-324.
[3] Loc. cit. — (Archives de la Gironde, B, 155) *Registres du Parlement de Bordeaux*.

Digitized by Google

d'Angers et auparavant l'exécution de ladicte sentence estre mis en la question pour sçavoir, par leurs bouches, qui estaient leurs complices, et lesdicts Guillebault et le Roy a assister à l'exécution de mort desditz Boutier et Belzé, ayant la corde au col, et, ce fait, estre fustigez par les carrefours de la ville d'Angers, et banniz de ce royaulme.

Et oultre auront lesditz Boutier et Belzé esté condamnez en la somme de cent livres d'amende envers le Roy, et le reste de leurs biens estant au pays en confiscation, declarez confisquez au Roy, selon les esditz Royaulx et coustumes des pays esquels lesdictz biens sont situez et assis. »

Devant la Cour du Parlement, les prisonniers ayant été amenés, Jehan Bouttier se déclara « clerc tonsuré » et réclama son tribunal naturel, l'officialité diocésaine.

La Cour rendit alors un arrêt par lequel elle condamna :

« Lesdits Anthoine Belzé, Guillebault et le Roy, c'est assavoir ledict Belzé a estre mené despuis les prisons d'Angers jusques au Grand marché et lieu public dudict lieu, et illec soubz levé en une potence qui pour ce faire y sera affixée et après, estre estranglé, le corps mort dudict Belzé estre boulu[1] et néantmoins... et auparavant... sera mis en la torture et question extraordinaire, pour en icelle savoir, par sa bouche, la vérité. »

Guillebault et le Roy devaient assister à toute l'exécution. Et si, à la question, Belzé les chargeait, ils devaient être confrontés.

Pour Bouttier, il fut rendu aux juges d'Église.

(A suivre.) Joseph Denais.

[1] Bouilli.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

ÉLIE SORIN

(1840-1891)

Le 26 février dernier, M. Élie Sorin, bibliothécaire en chef de la ville d'Angers, s'est éteint, à peine âgé de cinquante ans, succombant à une maladie de poitrine dont il avait longtemps souffert. Poète distingué, il est mort dans la pleine maturité de son beau talent qui semblait destiné à grandir et à se développer dans un prochain avenir. Il avait remplacé en 1887 M. Albert Lemarchand.

Né le 11 juin 1840, dans une maison située sur le parvis Saint-Maurice, Élie-Prosper-Marie Sorin était fils de Jean Sorin, professeur au Lycée d'Angers, et de Marie-Stéphanie Chareau. Son père, après avoir enseigné la rhétorique, devint censeur, puis proviseur. Notre ami fit de fortes études et manifesta de bonne heure sa prédilection pour les lettres. Le journalisme l'attirait et il s'y consacra avec ardeur. Vers la fin de l'Empire, il collabora au *Courrier du Dimanche*, à côté de Prévost-Paradol, de J.-J. Weiss, d'Édouard Hervé et des autres polémistes célèbres qui formaient alors une brillante et vaillante pléïade. A la chute de ce gouvernement, il entra comme correspondant parlementaire à la *Correspondance républicaine*, dont il fut ensuite le directeur. Nommé conseiller municipal de la ville d'Angers, le 7 mai 1871, il donna sa démission au bout de quelques mois. Républicain vraiment libéral, il se proclamait le disciple fervent de Grégoire Bordillon, qu'il considérait comme le meilleur modèle à citer à ses coreligionnaires politiques. Il demeura toujours fidèle à ses convictions, sans cependant consentir à aliéner son indépendance, tant sa nature loyale répugnait aux intrigues vulgaires et à l'esprit de coterie.

Digitized by Google

Élie Sorin avait publié, en 1868, sous le titre un peu prétentieux. comme il l'a reconnu lui-même dans la *Préface* de la seconde édition, datée de 1889, de la *Vie politique en province,* une étude enthousiaste sur Grégoire Bordillon. On remarque dans la deuxième édition, après le texte, qui n'a pas été modifié, un *appendice* contenant des documents qui complètent le travail primitif et qui « achèvent de mettre en lumière la personnalité de Bordillon », comme le dit lui-même l'auteur. Ces documents comprennent plusieurs discours de l'orateur républicain et trois notices sur ce personnage à qui Élie Sorin etait attaché « par la parenté et par une profonde amitié ». Le superbe portrait peint par J. Dauban est placé en tête du volume. Au-dessous, on lit la signature de Grégoire Bordillon, d'une écriture si originale et si caractéristique.

La liste des autres ouvrages d'Élie Sorin mérite d'être reproduite, car elle atteste sa féconde activité :

Politique : *Le Plébiscite*, Paris, 1870. — *La France impériale*, Paris, 1872. — *Jules Grévy,* Paris, 1879.

Histoire : *Alsace-Lorraine,* Paris, 1872. — *La Prusse et la campagne de Sadowa,* Paris, 1872. — *Histoire de la première République Française,* Paris, 1873, « où la reproduction de documents contemporains ajoute encore à l'intérêt d'un récit impartial et précis ». — *Histoire de l'Italie contemporaine depuis 1815 jusqu'à la mort de Victor-Emmanuel*, Paris, 1888.

Divers : *Suez, Histoire de la jonction des Deux Mers*, Paris, 1870. — *Les Martyrs du siège de Paris* (Henri Regnault, Gustave Lambert, Aristide Lomon, Franchetti), Paris, 1871. — *Histoire du Lycée d'Angers*, Angers, 1873. L'écrivain retrace l'histoire de cet établissement depuis 1806 jusqu'en 1859. L'auteur y rappelle les noms des maîtres et des camarades préférés. Il réunit dans une série de tableaux les lauréats qui ont obtenu les principales récompenses dans les distributions de prix, et dresse ainsi le *Livre d'or* du Lycée. Il indique dans des notes sommaires ce que sont devenus la plupart des jeunes gens couronnés. — *Julien Dallière, sa vie et ses œuvres*, Paris, 1889. Nous avons rendu compte, dans cette *Revue,* de cette magistrale et intéressante étude où le poète lyrique et dramatique revit tout entier avec ses nobles qualités morales et son superbe talent littéraire. Le dernier livre d'Élie Sorin, son œuvre préférée, où il avait recueilli et groupé avec un soin pieux la fleur de ses plus chères poésies, est intitulé *Les Loups*, études en vers.

Digitized by Google

L'amour ardent de la poésie prédominait depuis quelques années dans le cœur généreux d'Élie Sorin, qui lui consacrait tous ses loisirs. Le succès avait couronné ce labeur persévérant, et ses œuvres avaient été cinq fois récompensées par l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse. La *Revue de l'Anjou* et *Angers-Artiste* ont publié plusieurs de ces belles pages animées d'un souffle puissant et fier. Le 15 avril 1890, Élie Sorin était nommé à l'unanimité maître ès-jeux, c'est-à-dire membre non résidant de la docte Compagnie, qui savait si bien apprécier son rare mérite. L'esprit délicat et élevé de notre ami, son intelligence amie de la clarté, inclinaient naturellement vers le culte de l'idéal et, jusqu'à son dernier jour, il conserva pour la poésie une passion aussi vive qu'éclairée. La beauté de cette langue immortelle, dont Alfred de Musset a dit les charmes ineffables et les séductions enchanteresses, inaccessibles au vulgaire, exerçait sur lui un pouvoir vainqueur. Ses travaux le consolaient aux heures de tristesse et de mélancolie. Toujours soucieux de la perfection de la forme, il remettait sans cesse son ouvrage sur le métier; suivant l'expression d'un écrivain compétent, « il sculptait ses vers avec une patience laborieuse ». On sentait, en le lisant, qu'il s'inspirait à la fois des modèles classiques du siècle de Louis XIV et des maîtres de l'école romantique. Il savait goûter à la fois Corneille et Victor Hugo, Racine et Lamartine. On a raconté qu'il emportait toujours dans ses promenades un volume de Corneille.

Grâce à sa féconde et lumineuse imagination, il avait réussi à fondre dans ses compositions la forme et les idées des auteurs les plus différents, ce qui imprimait à ses vers une tournure originale et attrayante. Ennemi des « excentricités volontaires et cherchées des poètes naturalistes », selon la juste expression d'Ernest Faligan, il n'affectait pas le désenchantement imaginaire de la vie qui leur est familier; il méprisait leur « scepticisme naïf ». Il n'aimait ni les réalistes, ni les pessimistes ; il était sincèrement déiste et spiritualiste, toujours ému par la contemplation du beau et des manifestations de l'art sous toutes ses formes variées. La lecture d'un poème et la vue d'un monument antique le plongeaient dans un même ravissement. Son style reflétait son esprit. L'éclat des images, la splendeur des descriptions, la hardiesse des comparaisons lui donnaient une couleur brillante qui

Digitized by Google

séduisait le lecteur ébloui. La pensée n'était cependant jamais absente de ses vers, et une idée générale s'y retrouvait toujours, planant sur l'ensemble de l'œuvre.

Son premier poème décrivait le *Phare du cap Gris-Nez;* puis le poète évoquait les souvenirs de Paris, pendant la nuit, aux heures de veille silencieuse consacrées au travail, tandis que la grande cité est pleine de bruit et de mouvement. Cette rumeur immense lui rappelle les flots inconscients. Il prêche ensuite l'assistance envers les misérables et les déshérités. Cette pièce obtint une mention aux Jeux Floraux, en 1883. Son second poème, relatif au *Mont Saint-Michel,* gagna, la même année, au concours de la *Pomme,* le prix offert par le Ministre de l'Instruction publique. L'année suivante (1884), un autre poème sur l'*Age de la pierre* remportait la violette d'argent aux Jeux Floraux, puis *Thabor*, au même concours, obtenait une mention honorable. En 1885, Élie Sorin enlevait un nouveau prix au concours de la *Pomme*, avec le *Combat naval de la Hogue.* Son poème de *La Pyramide* était récompensé en 1886 aux Jeux Floraux. *Le Génie artistique de Toulouse* fut couronné en 1887 aux Jeux Floraux. La *Revue de l'Anjou* publia, en 1888, *Le Duel du Cid*, couronné aussi aux Jeux Floraux, et le poème intitulé *Parthénon*. L'*Amiral Courbet* y parut en 1889. *Les Loups,* reproduits dans ce recueil, obtenaient, en 1890, une violette d'argent aux Jeux Floraux.

Nous avons montré les mérites des vers de notre ami. Ceux de sa prose ne leur étaient pas inférieurs. Alerte et vive, éloquente et spirituelle, principalement dans ses ouvrages sur *Grégoire Bordillon* et sur *Julien Dallière*, cette prose marche d'une allure assurée ; elle a un mouvement entrainant qui dénote l'écrivain habitué à manier la langue poétique ; on sent qu'elle a des ailes. Dans la séance du 10 juin 1890, à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, consacrée à l'inauguration du buste de Julien Dallière, par Macé, Élie Sorin lut une notice à la fois spirituelle et émue, intitulée *Le buste de Julien Dallière, souvenirs intimes,* qui provoqua les applaudissements unanimes de l'auditoire.

Vraiment tolérant, Élie Sorin comprenait les idées et les opinions des autres ; sans les partager, il les respectait, ce qui est la marque d'un esprit éclairé ; il évitait les discussions stériles et irritantes, les controverses inutiles de la politique.

Digitized by Google

Il leur préférait, avec raison, les causeries intimes sur l'art, la littérature ou la poésie, qui offrent des sujets d'entretien toujours nouveaux et toujours intéressants. Sa nature généreuse s'y donnait libre carrière. Il ne prodiguait pas son amitié avec la facilité banale trop commune de nos jours. Il choisissait ses amis dans les camps les plus opposés, ne recherchant que la franchise et la loyauté chez ceux qu'il recevait chez lui. Son affection était sincère et solide. Tous ceux qui l'approchaient reconnaissaient la bonté de son cœur et l'élévation de son caractère.

La meilleure manière de louer un poète, c'est de le citer. Ouvrons donc le volume intitulé *Les Loups,* dédié à l'Académie des Jeux Floraux, et reproduisons les strophes les plus remarquables des principales pièces de l'ouvrage :

Le moujick, en cinglant d'un fouet armé de clous
Ses trois chevaux, cria : « Sire ! ce sont les loups ! »
Sire !... ce mot remplit la funeste étendue
Ainsi qu'un coup de foudre échappé de la nue :
Sire !... ce mot semblait jeter l'écho hautain
D'un défi de grandeur à l'affront du destin :
Car l'homme, auquel des loups maigres faisaient cortège,
C'était Napoléon qui fuyait dans la neige.

(*Les Loups.*)

Sa lame, en fléchissant, abattit d'un rosier
Une fraîche corolle avec l'aurore éclose :
Le Cid sentit son front se couvrir de pâleur
En voyant que l'épée atteint parfois la rose
Et qu'en tuant un homme on peut tuer la fleur ;
Son courage, soudain, fut moins grand que sa peine
Et Rodrigue épargna le père de Chimène.

(*Le duel du Cid.*)

Vous êtes, ô marins ! comme au temps de Tourville,
Les hommes au vieux sang et vaillant et fertile,
Dont l'abnégation grandit l'effort géant !
Marins, vous unissez la hauteur et l'abîme ;
Marins, vous confondez en votre cœur sublime
Et la Patrie et l'Océan.

(*La Hogue.*)

Louise, porte-moi bonheur par ta prière...
Alors que le bon Dieu va descendre vers toi,
Fais-moi monter vers lui dans la pleine lumière
Avec les ailes de la foi.

(*A une petite communiante.*)

Digitized by Google

Demeure de Pallas ! vision sans pareille,
Du plus grand siècle humain surhumaine merveille,
O Parthénon ! tout front s'incline à ton aspect
Sous l'Art et l'Infini courbé par le respect !

(*Parthénon.*)

Tout à coup une voix dit : « Pharaon ! commande :
Veux-tu ta Pyramide et plus haute et plus grande ? »
Et Pharaon répond, en paix dans son orgueil :
« Qu'on me prenne à présent mesure d'un cercueil. »

(*La Pyramide.*)

Viens, Dieu libérateur ! viens briser notre chaîne
Par le suprême effort de tes membres liés ;
Efface les forfaits encore inexpiés.
Refoule sous ta paix et le crime et la haine, —
Et donne-moi, mon Christ, ainsi qu'à Madeleine,
Tout l'amour de ton cœur pour embrasser tes pieds !

(*A Jésus crucifié.*)

C'est d'un œil ferme et doux, qu'en face, il la regarde,
Et, prenant son épée, il en baise la garde
Comme le fit Bayard, frappé du coup fatal ;
Ainsi que lui chrétien, il remet sa grande âme
A son Dieu ; — mais son corps, pour y dormir, réclame
Une fosse au pays natal.

(*L'Amiral Courbet.*)

Mais tu voulais connaître, étape par étape,
Toute la passion à laquelle n'échappe
Nul de ceux qu'éblouit le sombre Golgotha ;
En quête de trouver leur couronne d'épines,
Avides de goûter les angoisses divines
Et le fiel dont Jésus goûta !

(*Damien de Weuster.*)

Nous pourrions ajouter à ces citations des extraits d'autres pièces, telles que *François Millet, le Mont Saint-Michel, Du Petit-Thouars, le Génie artistique de Toulouse, le Tambour, Thabor,* etc., mais il faut savoir se borner. Ces pages suffisent, du reste, à montrer la souplesse du beau talent de notre ami.

La fin d'Élie Sorin a été pleinement consolante pour ses amis chrétiens. Depuis plusieurs semaines il s'était préparé à la mort, voulant, disait-il à l'un d'entre nous, mourir dans la religion catholique. En pleine connaissance, il a demandé le curé de sa paroisse, s'est confessé et a reçu, avec une foi

Digitized by Google

humble et sincère, les consolations des sacrements. Sentant venir son heure dernière, l'écrivain, toujours fidèle au culte de l'idéal et des nobles pensées, avait souhaité de recevoir, avant de quitter la vie, son dernier ouvrage, *Les Loups*, que nous venons de mentionner. Dieu lui a accordé cette faveur suprême. La veille même de sa mort, on lui apportait le volume où vibrait le dernier chant du poète expirant. Un de ses amis en coupa rapidement les pages en lisant les titres des pièces. Élie Sorin parcourut lentement son livre bien-aimé. Sa main défaillante pouvait à peine tourner les feuillets, comme l'a dit en termes émus, le témoin de cette scène touchante. « La satisfaction donnait à ses yeux un éclat vif et « doux, et ses lèvres murmuraient des paroles que nous « n'entendions pas. On sentait que sa fin était proche. » Quelques heures plus tard, le poète avait cessé de vivre. Il succombait, épuisé par un mal implacable, à un âge où son talent, en plein épanouissement, semblait promettre, dans l'avenir, à ses amis et à ses admirateurs, une ample et superbe moisson de remarquables travaux. Nous avons voulu le revoir une dernière fois, sur son lit funèbre. La mort avait rajeuni de vingt ans cette physionomie grave et fière. Il semblait dormir d'un calme sommeil. Ses traits, naguère fatigués par la souffrance, avaient repris leur placidité habituelle et s'étaient détendus dans une expression de tranquillité imposante.

Les obsèques d'Élie Sorin ont eu lieu le samedi 28 février à la cathédrale. Les cordons du drap mortuaire étaient tenus par MM. le maire de la ville d'Angers, G. Bodinier, conseiller général, président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, Rogeron, ami particulier du défunt, et André Joubert, conseiller municipal. M. Robineau, professeur de rhétorique au Lycée, a fait du talent du poète un éloge éloquent et sympathique dont nous détachons les passages suivants :

« Par une singulière rencontre, à la curiosité réfléchie qui « l'entraînait vers l'étude du passé, s'associait dans l'esprit « de Sorin un penchant à la rêverie qui fit de lui un vrai « poète. Poète, il l'était, et si le recueil de ses vers n'est pas « gros comme bien d'autres, il a peut-être plus de prix pour- « tant. Ses poèmes se distinguent par leur absolue sincérité. « Sorin avait en aversion ces trop habiles ciseleurs, plus « soucieux de la rime que de la raison, qui se vantent d'en-

Digitized by Google

« velopper d'un nuage symbolique une pensée généralement « absente. Quand la grandeur du sujet le soutenait, il était « capable d'une sorte d'enthousiasme. Il est plus d'un pas- « sage où l'on sent l'allure épique. Il a le coup d'aile, l'en- « volée, signe du poète qui a reçu le don.

« Difficile avec lui-même, il s'imposait de ne travailler que « très lentement. Ce n'était pas tant paresse de rêveur que « scrupules incessants d'un goût trop délicat. Il n'était jamais « content, et je me rappelle — car il me faisait parfois l'hon- « neur de me consulter — comme il discutait longuement « sur la place d'un mot ou le choix d'une rime.

« C'est pour cela qu'il a peu produit, mais ce qu'il laisse « brille d'un éclat qui, pour être modeste, n'en est pas moins « durable. Il n'y a rien de téméraire à croire qu'après avoir « obtenu de nombreux prix dans les Jeux Floraux, il aurait « fini par recevoir de l'Académie française une récompense « plus enviée, qui faillit du reste une fois lui être décernée. « Puisse-t-elle se souvenir de l'écrivain de haute valeur qui « vient de nous quitter ! Puisse-t-elle remarquer le volume « qui va paraître ces jours-ci et dont Sorin a eu la joie de « tenir dans ses mains défaillantes le premier exemplaire. « Quand on le lui apporta, il ne pouvait déjà plus parler. « Mais il a souri et, sur ce petit livre, qui contient le meilleur « de lui-même, il a posé ses lèvres. Pour nous qui l'avons « connu, c'est là qu'il revit, dans la plénitude de son talent « sobre et fin, ce lettré de race, dont nous pouvons dire, « avec une consolante certitude, que la mort, aujourd'hui, ne « nous le ravit pas tout entier. »

M. le comte de Rességuier, secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, a fait connaître la mort d'Élie Sorin à cette compagnie. M. Auguste Albert, secrétaire des assemblées, s'est fait l'interprète des regrets unanimes de ses collègues surpris et attristés par la fatale nouvelle. « Ses œuvres connues, a-t-il écrit, en parlant de notre ami, « lui assurent un nom qui restera en honneur parmi nous ; « et malgré le peu de temps qu'ont duré nos relations aca- « démiques, les Jeux Floraux seront fidèles à la mémoire « d'Élie Sorin. »

André Joubert.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Sur la demande de Mgr Freppel, N. S. P. le Pape a nommé récemment commandeurs de Saint-Grégoire-le-Grand MM. Cassin de la Loge et Colas de la Noue. Nous leur adressons nos plus sincères et nos plus vives félicitations.

***

Notre éminent compatriote et ami, M. Henry Jouin, lauréat de l'Institut, attaché à la Direction des Beaux-Arts, vient d'être nommé secrétaire perpétuel de l'Ecole nationale des Beaux-Arts. Nous le prions d'agréer nos sincères compliments.

***

La vente de la Bibliothèque de M. Loriol de Barny, que nous avions annoncée dans une précédente *Chronique*, a eu lieu du 11 au 24 février. Elle a produit plus de 16,000 francs. Voici les prix atteints par les principaux ouvrages et manuscrits angevins : Bourdigné, *Annalles et Chronicques d'Anjou*, 1529, 335 fr. — *Recherches historiques sur la ville d'Angers*, par Moithey, 66 fr. — *Description de la ville d'Angers*, par Péan de la Tuillerie, 29 fr. — Le même ouvrage, réimpression de Barassé, avec les notes de C. Port, 23 fr. — *Le Mont Glonne*, de C. Robin, 300 fr. — *Dict. hist. de M.-et-L.*, de C. Port, exemplaire en grand papier, 72 fr. — *Le Maine et l'Anjou*, du baron de Wismes, 75 fr. — *Le Livre de Guillaume Lemaire*, de C. Port, 22 fr. — *Acte d'hommage au roi Louis XII, par Martin du Bellay*, ms., 140 fr. — *Censif de la Commanderie de Saint-Blaise*, ms., 80 fr., etc.

***

Les objets d'art qui ornaient le cabinet de M. Élie Sorin, le regretté bibliothécaire, ont été répartis entre les Musées d'Angers. Le buste en bronze de Julien Dallière, le portrait du même poète par Geoffroy ont été placés au Musée des Beaux-Arts. La vitrine contenant les médailles, les décorations, les fleurs décernées aux Jeux Floraux, etc., a été transportée au Musée Saint-Jean. Le médaillon en terre cuite d'Elie Sorin par le sculpteur Macé, a été acquis par M. Mansuy.

***

Parmi les ouvrages angevins parus nouvellement ou annoncés, nous signalons : *Un homme d'œuvres*, étude sur la vie et les travaux de F. Hervé-Bazin, par M. René Bazin. — *Les Loups*, études en vers, par Elie Sorin. — Une notice sur la *Cathédrale d'Angers*, par J. Denais. — Une notice, ornée de gravures, sur l'*Hôtel de Pincé, son histoire, sa restauration, son inauguration*, par André Joûbert.

***

Digitized by Google

Nous enregistrons avec plaisir la nomination de M. Olivier Joubin, secrétaire général de la Mairie d'Angers, aux fonctions de bibliothécaire en chef, en remplacement de M. Elie Sorin, décédé le 26 février dernier.

***

Le Musée des Beaux-Arts d'Angers s'est enrichi des œuvres suivantes données par le Ministère : *Abel,* statue, modèle plâtre, par Tarlis. — *Après la Guerre,* statue, modèle marbre, par Daumas. — Trois dessins de l'*Oratoire de Bernardin*, par Laffilée. — *Le portrait de M. Chevreul,* pastel, par Tourny. — M. Saulo a offert sa belle statue admirée à l'Exposition des Amis des Arts : *Les premiers âges.*

***

L'assemblée générale des membres de la Société des Amis des Arts a eu lieu le 9 mars. Cédant aux nombreuses et pressantes sollicitations de ses collègues, M. G. Cormeray a bien voulu accepter de nouveau la présidence de la Société pendant une année encore. Nul ne mérite mieux que lui cet honneur et nous joignons nos vives félicitations à celles de tous ceux qui savent apprécier le talent, le zèle et le dévouement que M. G. Cormeray n'a cessé d'apporter dans l'exercice des délicates fonctions confiées à ses soins assidus.

***

Les représentations de *Lohengrin,* l'opéra célèbre de Wagner, au Grand-Théâtre d'Angers, au mois de février, ont été très brillantes. Elles feront époque dans l'histoire de la scène angevine au XIXe siècle. M. le comte de Romain, au zèle et au talent duquel on devait l'organisation excellente de cette scène musicale, a été acclamé par les spectateurs reconnaissants. On lui a remis une superbe partition et une lyre d'or.

***

L'étude sur la vie de Germain Colin, dont nous avons parlé déjà dans notre dernière *Chronique*, continue d'attirer l'attention des érudits. Le *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'Histoire du protestantisme français* du 15 février, contient une savante et intéressante étude de M. Weiss, intitulée : *Les poètes inconnus, Germain Colin et la Réforme à Angers (1535-1545).* L'auteur cite un passage de l'*Histoire ecclésiastique* de Ch. de Bèze qui nous montre Germain Colin fréquentant les assemblées des prières des réformés angevines avec plusieurs autres. Il ajoute que le poète subit une longue prison et racheta sa vie par une abjuration. Germain Colin était greffier de l'Officialité. M. Weiss dit que les faits racontés dans l'épître dont nous avons parlé et que reproduit M. Picot, se passèrent non en 1545, mais à la fin de l'année 1539, à la suite des Grands Jours, ainsi que le constate un arrêt conservé aux Archives nationales X 2e 89, à la date du 19 juillet 1549, que M. Weiss a publié. Le poète en appela du sénéchal d'Anjou au Parlement de Paris et excipa

Digitized by Google

de sa qualité de clerc. Son appel fut cependant jugé en la Tournelle criminelle, le 19 juillet 1540, par douze conseillers, sous la présidence de François de Saint-André. Il fut rejeté. Germain Colin, effrayé, cherche à renier les paroles qui l'ont fait poursuivre. Le Parlement se laisse fléchir et commue la terrible sentence d'Angers en une condamnation à l'amende honorable au parquet et auditoire du palais d'Angers et devant la grande porte de la cathédrale, puis au bannissement du royaume pour dix ans. Le condamné devait aussi payer six cents livres parisis d'amende et rester en prison jusqu'au versement de cette somme. Germain Colin réintégra donc les prisons d'Angers. N'ayant pu réussir à fournir l'argent exigé, il adressa au roi la supplique déjà connue. On ignore si cette prière fut exaucée. M. Weiss croit qu'elle fut écoutée. Nous ajoutons que, depuis sa dernière publication, M. Denais a découvert deux autres épîtres inédites de Germain Colin.

***

La *Revue de l'Anjou* doit un respectueux souvenir à la mémoire de M. le docteur Maupoint, inhumé au village de Trèves, le 7 mars dernier, et qui avait « étendu sa protection « à ces monuments que les époques lointaines ont laissés sur « notre sol et qui témoignent de la grandeur du passé ». Il avait réussi à grouper auprès de ses biens personnels le prieuré de Combres, dont la chapelle était dédiée à sainte Anne, l'hermitage de Saint-Macé, curieuses ruines du XIIe siècle, le donjon de Trèves, bâti par le comte d'Anjou Foulques Nerra, pour « contenir les Saumurois dans l'obéissance », et le prieuré de Saint-Aubin.

***

Notre collaborateur, M. Joseph Denais, vient de publier dans la *Revue du Monde catholique* (livraison du 1er mars 1891, pages 412-419) deux lettres inédites de saint François de Sales, évêque de Genève et fondateur de la Visitation, et deux lettres inédites de sainte Jeanne-Françoise Fremyot de Chantal.

Les lettres, entièrement autographes, de saint François de Sales et une longue lettre, également autographe, de sainte Chantal sont conservées dans un reliquaire par les religieuses hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Beaufort, et l'autre lettre de sainte Chantal, signée de la fondatrice de la Visitation, et écrite de la main de la mère de Chaugy, appartient à M. l'abbé Brelle, curé de Noyant-la-Gravoyère.

La première des lettres de saint François de Sales, datée de 1621, à la Roche, est adressée au Père René Ayrault, de notre grande famille de robe, mort au collège de La Flèche en 1644. Le saint évêque de Genève lui rappelle « le temps auquel, dit-il, nous estions compagnons d'école ».

La longue lettre de sainte Chantal est écrite à Guy Lasnier, grand vicaire des évêques Claude de Rueil et Henri Arnaud, et le principal agent de l'institut des Visitandines de 1635 à 1643, date de l'érection du monastère qui sert aujourd'hui de

Digitized by Google

caserne d'infanterie Desjardins. Sainte Chantal annonce le décès de la mère Favre, l'une de ses plus zélées collaboratrices, dont elle fait l'éloge avec enthousiasme, parle de l'essai infructueux de fondation au Croisic (1633) qu'on dut transférer à Vannes (1638), et elle demande à Guy Lasnier si Angers pouvait « faire cette charité » de « prendre quelque fille pour un an », pendant cette mutation.

***

L'*Association artistique et littéraire de l'Ouest*, qui a pour président M. Lionel Bonnemère, notre compatriote, et pour secrétaire, M. Baguenier-Desormeaux, notre collaborateur, et qui a été instituée pour servir de trait d'union aux Angevins, Bretons, Manceaux et Poitevins habitant Paris, a donné, le dimanche 12 avril, au Théâtre d'Application, une première soirée d'un réel intérêt.

On avait d'abord songé à faire intervenir en une *revue* tous les morts illustres de nos provinces de l'Ouest, mais il a fallu reculer devant les difficultés de la tâche.

La partie rétrospective n'a cependant pas été oubliée. L'Anjou y a sa part, et une belle part. C'est d'abord le *sonnet* fameux de Joachim du Bellay, — le roi des sonnets, selon Sainte-Beuve, — le sonnet angevin, on peut bien le dire, où notre illustre compatriote vante si amoureusement « le petit Liré » et la « doulceur angevine » ; puis, la *Bergeronnette*, de Ch. Dovalle, ce poète de grand avenir, tué bêtement à vingt ans, par un cabotin, dans un duel, pour un innocent jeu de mots ; — ces deux pièces dites par Mlle Verlain ; — la *Gaudinette*, de Jean Chardavoine, de Beaufort, sur lequel notre collaborateur, M. Joseph Denais, a publié récemment de si intéressants détails. Cette chanson populaire, écrite en musique dès 1575 par Chardavoine, contient de jolis motifs, fort bien détaillés par Mme Muller de la Source, et une phrase qu'on retrouve dans *Au clair de la lune*, attribuée à tort à Lully.

Dans la partie moderne, outre deux pièces de poésie de sentiment élevé et gracieux, dues à M. Robert Vallier, rédacteur en chef de l'*Univers illustré*, signalons la *Chanson de la Mariée* (version poitevine), dite avec beaucoup d'originalité par le ténor Rondeau, qui a chanté avec un remarquable talent deux charmantes mélodies de Jules Bordier, la *Chanson turque* et *A la bien-aimée*.

Une indisposition de M. Dupont-Vernon a privé l'auditoire d'entendre l'*Ode à la France*, de M. F.-E. Adam, de Combrée.

Nous souhaitons que cette fête ne soit pas la dernière, et que nos compatriotes parisiens, plus heureux que nous-même, entendent successivement les œuvres musicales et littéraires des Angevins d'hier et d'aujourd'hui.

André Joubert.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Mémoires politiques et militaires du général Tercier (1770-1816), publiés avec préface, notes et pièces justificatives, par M. C. de la Chanonie. Paris, Plon, 1891, 1 vol. in-8.

Les Mémoires du général Tercier, que vient de publier M. de la Chanonie, offrent un réel intérêt pour l'histoire de la fin du XVIIIe siècle. Ils nous conduisent successivement aux Antilles, pendant la guerre avec l'Angleterre, à Coblentz et en Hollande, à Quiberon, enfin dans le Maine, où l'auteur prit part à la chouannerie, sous les ordres de MM. de Scépeaux, de Rochecotte et de Bourmont.

Claude-Augustin Tercier, que les historiens appellent communément le chevalier de Tercier [1], né à Philippeville, le 8 novembre 1752, est mort à Amiens, le 23 février 1823. Il était chevalier de Saint-Louis depuis 1791 et avait été promu maréchal de camp en 1816. C'est en 1820, vers la fin de sa vie, que Tercier a écrit ses *Mémoires*, qui présentent un caractère de vérité et de bonne foi indéniable, bien que l'auteur s'y montre parfois assez sévère dans ses appréciations sur les hommes qu'il a rencontrés et les événements auxquels il a été mêlé. Mais, il le dit à plusieurs reprises, ces *Mémoires* n'étaient pas destinés à l'impression. Si nous pouvons regretter que Tercier se soit montré aussi sobre de détails dans certaines parties de son récit, nous n'en sommes pas moins heureux de la publication de ce livre important pour l'histoire de nos contrées.

Entré au service en 1770, comme volontaire au régiment de Normandie, nommé l'année suivante lieutenant au régiment provincial de Lille, puis en 1792, lieutenant en premier au régiment de la Martinique, de récente formation, destiné à tenir garnison dans l'île de ce nom, Tercier passa dix ans dans cette colonie, fréquentant la meilleure société de l'île et notamment la famille Tascher de la Pagerie, où il eut l'occasion de connaître la future impératrice des Français, Joséphine. Promu capitaine depuis 1774, il prit part à la guerre qui éclata en 1778, entre la France et l'Angleterre, à Sainte-Lucie, à Saint-Vincent, à la Grenade, à la Dominique, à Tabago et dans plusieurs affaires navales, sur les escadres commandées par le comte d'Estaing, Lamotte-Piquet, le comte de Grasse, etc.

A la paix, signée en 1783, Tercier revint en France pour cause de santé et entra dans la compagnie des Gardes du corps de Monsieur. Licencié en 1790, il passe à l'étranger, mais ne tarde pas à regretter d'être parti et se montre assez

[1] Ce titre lui est donné, en effet, dans son acte de décès.

Digitized by Google

sévère pour les émigrés qui avaient apporté à Coblentz leur goût du luxe et leurs prétentions. Il fait la campagne de 1792 à l'armée des Princes, entre en 1793 dans la légion de Damas, au service de la Hollande, puis, après la conquête de ce pays par les Français, se retire avec les autres émigrés en Hanovre, où les vaisseaux anglais viennent les chercher, en 1795, pour prendre part à la désastreuse expédition de Quiberon.

Le récit que fait Tercier de la prise du fort Penthièvre et des négociations qui suivirent pour une capitulation, acceptée verbalement par le général Hoche, mais déniée par les conventionnels Blad et Tallien et qu'il affirme avoir réellement existé, d'après les déclarations qu'il a reçues du comte de Sombreuil avant sa mort, les détails qu'il donne sur les prisons d'Auray, sur les commissions militaires formées par le général Lemoine pour juger les prisonniers, sur ses compagnons de captivité, sur la mort du comte de Sombreuil, du comte de Rouhaut, du jeune Le Métayer, etc., sont d'un intérêt poignant.

Ayant réussi à se faire passer pour un négociant de Liège, embarqué par erreur, Tercier obtint un sursis et fut transféré dans les prisons de Vannes, d'où il s'évada Il parvint, avec un autre émigré, M. de Guéfontaine, à rejoindre Georges Cadoudal, puis le comte de Puisaye, qui refusa de leur donner des passeports pour se rendre en Angleterre et voulut les garder près de lui. Mais ces deux officiers ne consentirent pas à servir sous un chef qu'ils accusaient de lâcheté et d'avoir été, en partie du moins, la cause du désastre de Quiberon. Ils obtinrent enfin l'autorisation de se rendre à l'armée de Charette.

Arrivés en Anjou, au quartier général de M. de Scépaux, ce général les détermina à rester auprès de lui. Mais peu de temps après, Taillefer, soldat intrépide mais illettré, qui commandait une forte division sur la rive gauche de la Mayenne, aux environs de Laval, vint, accompagné de deux officiers et de l'ancien curé de Vaiges, M. Martial de Savignac, dont les deux frères avaient été fusillés à Quiberon, demander à M. de Scépaux qu'on lui donnât un officier expérimenté pour le seconder. Tercier fut désigné pour l'accompagner. Etablis aux environs de Vaiges, ces deux chefs tinrent en haleine les républicains, attaquant leurs colonnes, souvent avec succès, et les poursuivant jusqu'aux portes de Laval ou de leurs autres cantonnements. Les affaires de Bazougers, d'Argentré, de Vaiges, furent heureuses pour les chouans. Après la mort de Taillefer, tué au commencement de 1796, Tercier prit le commandement de la division et battit encore à diverses reprises les républicains. Mais la paix, signée au mois de mai suivant, lui fit mettre bas les armes.

Retiré à Amiens, il fut bientôt rappelé par le comte de Rochecotte, nommé par Louis XVIII commandant de la province du Maine. Il s'employait à reformer ses divisions pour un nouveau soulèvement, lorsque M. de Rochecotte, trahi par

Digitized by Google

un de ses anciens officiers, fut arrêté à Paris et fusillé. Tercier continua ses préparatifs en attendant l'arrivée du nouveau général dont il avait fait demander à Londres la nomination, l'ancien chef d'état-major de M. de Scépaux, le comte de Bourmont. Arrêté un moment à Paris pour défaut de passeport, il revint bientôt au Mans, où il avait un asile sûr, grâce à la complicité de quelques fonctionnaires républicains et, secondé par le chevalier de la Volvenne, livra plusieurs combats, notamment aux environs de Sablé, de Châteauneuf, etc.

La campagne de 1799 fut peu importante. Après un combat heureux à Louverné, près Laval, et une démonstration avortée contre La Flèche, M. de Bourmont occupa, le 15 octobre, la ville du Mans, où les chouans s'emparèrent d'une certaine quantité de fusils et de munitions, et de quelques pièces de canon. Quelques jours après, il subit un échec dans une attaque contre le bourg de Ballée, où fut tué M. de Guéfontaine. Les conférences pour la paix allaient s'ouvrir à Pouancé. Un armistice fut conclu et mit fin aux hostilités. La confiance accordée par M. de Bourmont à son chef d'état-major, M. de Malartic, étranger au pays, qu'il avait amené avec lui, avait excité des jalousies et fait naître dans l'armée des mécontentements sur lesquels Tercier, l'un des mécontents, s'étend peut-être avec trop de complaisance. Les conférences avec le général Hédouville, rompues d'abord, puis reprises à Candé, avaient pris fin et avec elles l'armistice. Un dernier combat, dans lequel fut tué le chevalier de la Volvenne, eut lieu à Meslay, le 26 janvier 1800. La paix fut signée quelques jours après.

Tercier rentra à Amiens. Appelé à Paris, en 1803, par Georges Cadoudal, il faillit être compromis dans la conspiration préparée par celui-ci. Mais aucune charge ne put être relevée contre lui, et, après une détention de près d'une année, il fut mis en surveillance à Amiens, où il se maria et où il habita pendant tout l'Empire. Aux Cent-Jours, il accourut dans le Maine, pour le soulever, mais, après le départ du duc de Bourbon, qu'il avait rencontré à Angers, il désespéra du succès d'une nouvelle prise d'armes et rentra chez lui. Il obtint enfin, en 1816, pour récompense de ses longs services, le grade de maréchal de camp, avec le maximum de la pension de retraite accordée à ce grade.

« Boutant droit au but; d'allure raide et quelque peu prussienne; dévoué au Roi et à la famille royale comme on l'était jadis; généreux, mais aimant fort à critiquer, austère et rejetant les transactions, sans pousser toutefois la rigueur du principe jusqu'à s'interdire les dissimulations opportunes; daubant la noblesse de cour en sa qualité de gentilhomme de province; écrivain intéressant et sincère, soldat habile et brave; c'est au total une figure intéressante, originale, que celle du général Tercier. »

C'est en ces termes que nous le peint M. de la Chanonie, dans sa préface. C'est ainsi que nous nous le représentons,

Digitized by Google

en effet, d'après ses *Mémoires*, courageux et loyal, intelligent et adroit, mais disant tout ce qu'il pense et malmenant parfois assez rudement ceux dont il a eu, ou croit avoir eu, à se plaindre. Quelques-unes de ses appréciations ne semblent pas à l'abri de la critique, comme le reconnait, du reste, M. de la Chanonie. Le jugement qu'il porte notamment contre le comte de Puisaye, qu'il accuse de lâcheté, d'après les confidences de M. de Sombreuil, nous semble bien sévère et peu justifié. Il nous met en garde contre plusieurs autres passages de ses *Mémoires*, sur lesquels il est prudent, croyons-nous, de faire quelques réserves.

Mais ce n'est là qu'un détail. Le livre publié par M. de la Chanonie est véritablement intéressant et, s'il nous fait connaitre peu de faits entièrement nouveaux, il nous fournit du moins, sur plusieurs d'entre eux, l'expédition de Quiberon et ses suites, la mort de Taillefer, l'arrestation du curé de Vaiges, M. Martial de Savignac, et surtout sur la campagne de 1799 et sur l'occupation du Mans par M. de Bourmont, des renseignements curieux et précis ; en même temps qu'il contient, sur la tactique des chouans et des vendéens, leurs rassemblements, le genre de vie de leurs officiers, des notions précieuses qu'on chercherait vainement ailleurs.

Nous devons remercier M. de la Chanonie d'avoir entrepris cette publication qui lui fait honneur. Des notes nombreuses, pour lesquelles notre savant collègue de la Société historique du Maine, M. Robert Triger, lui a prêté son concours, éclairent ou complètent le texte et fournissent, tant sur les faits relatés par Tercier que sur les personnages cités dans ses *Mémoires*, des renseignements aussi complets qu'exacts.

Une excellente préface, remplie d'utiles renseignements et de lumineux aperçus sur l'émigration, sur l'expédition de Quiberon et sur le rôle joué dans cette circonstance par MM. d'Hervilly et de Puisaye, précède les *Mémoires du général Tercier*. De nombreuses pièces justificatives et une table des noms de personnes citées dans l'ouvrage, terminent le volume. Nous sommes heureux de signaler ce livre intéressant aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou*. Les *Mémoires du général Tercier* sont précieux pour l'histoire de la Chouannerie dans l'Ouest, non seulement dans le Maine, mais encore dans la partie du département de Maine-et-Loire qui joint la Sarthe et la Mayenne. Le lecteur y trouvera, en outre, des renseignements sur plusieurs Angevins avec lesquels Tercier s'est trouvé en contact, tels que MM. de Scépeaux, de Bourmont, d'Andigné, d'Autichamp, Gaullier, etc..., sans oublier le général républicain Lemoine, le créateur des commissions militaires qui firent couler tant de sang à Vannes, au Champ des Martyrs d'Auray et sur la plage de Quiberon.

Q.-L.

Digitized by Google

Richelieu à Luçon. Sa jeunesse, son épiscopat, par l'abbé L. Lacroix, du clergé de Paris, docteur ès-lettres. (Paris, Letouzey et Ané, éditeurs, rue du Vieux-Colombier, 17, 1 vol. grand in-8°, 2 gravures, 7 fr.)

« Il est tout un côté de la vie et des œuvres du cardinal de Richelieu », disait, il y a vingt-cinq ans, en pleine Sorbonne, Mgr Perraud, « que semble avoir mis dans l'ombre l'éclat de son rôle politique. Uniquement préoccupée de l'homme d'Etat, la postérité a presque oublié l'homme d'Eglise. Ses plus ardents admirateurs eux-mêmes ont paru croire que la gloire du ministre n'avait rien à gagner aux travaux de l'évêque et aux œuvres du théologien. »

Aujourd'hui cette lacune est comblée grâce au beau livre de M. l'abbé Lacroix, d'où se dégage cette conclusion : « Richelieu a été un excellent évêque, et l'évêque a préparé le ministre. »

« Richelieu fut un excellent évêque. » Entré dans l'Église sans vocation et pour conserver dans son éminente et honorable famille un bénéfice presque héréditaire, ce cavalier accompli eut le mérite de se plier à toutes les exigences sacerdotales. En étudiant à fond la théologie, à la suite de Duperron, il se transforma en un vaillant champion du catholicisme contre les protestants.

Au lendemain de son sacre et après de brillants succès oratoires qui, en le posant en cour, ouvraient à son ambition les plus brillantes perspectives, il alla s'ensevelir dans le plus déshérité des évêchés de France et s'y assujettit à cette obligation de résidence abhorrée de la grande majorité de ses collègues.

Durant les huit années consécutives de son séjour à Luçon, il métamorphose son diocèse. Il y relève les ruines morales et matérielles entassées par les guerres de religion, il restaure sa cathédrale, il fonde un séminaire qui est un des premiers érigés en France en vertu des décrets du concile de Trente. Il appelle les Oratoriens et les Capucins ; il visite et évangélise, il est vrai, avec moins d'onction que de zèle, toutes ses paroisses. Aussi, ses collègues dans l'épiscopat le tiennent dans la plus haute estime ; et de là sa désignation comme député et orateur du clergé de France aux États-Généraux de 1614.

Mais il y a plus : « En Richelieu l'évêque a préparé le ministre. » L'administration de son diocèse, en le rompant au maniement des hommes et des choses, lui confère la plus précoce maturité. En contact journalier avec les protestants il apprend à se montrer à leur égard à la fois tolérant et ferme. En plein théâtre des guerres civiles qui ont désolé le Poitou sous l'orageuse minorité de Louis XIII, il y couve ses grands desseins de centralisation gouvernementale. Et ainsi, dans le recueillement de sa solitude et dans le pressentiment de sa grandeur future, en lui s'ébauche ce programme de politique

Digitized by Google

intérieure qui se résume en ces deux articles : la ruine des protestants comme parti politique, et l'abaissement de l'aristocratie. Enfin dans son entourage épiscopal Richelieu distingue, façonne et attache à lui par l'agrément et la sûreté de son commerce ces futurs instruments de ses desseins qui s'appellent les Bouthilier, le P. Joseph, les cardinaux de Bérulle et de Sourdis.

Au point de vue historique, le livre de M. l'abbé Lacroix est conçu avec une méthode parfaite et avec une sagacité mise à la plus rude épreuve par la disparition à jamais regrettable de bien des sources locales. Ce livre, d'ailleurs, sous sa forme de thèse de doctorat ès-lettres, a reçu la consécration solennelle des juges de la Sorbonne qui, dans la séance de soutenance, ont publiquement félicité l'auteur de la probité de son érudition et de la modération de sa doctrine. Au point de vue littéraire, c'est le vrai style historique, lucide, élégant et nerveux.

L'ouvrage de M. l'abbé Lacroix est donc d'une lecture aussi attachante que hautement instructive. De plus il intéresse particulièrement l'Anjou par deux grands épisodes de notre histoire locale auxquels Richelieu s'intéressa directement tour à tour par la vigilance de son observation et l'activité de son entremise. Nous voulons parler de la fameuse assemblée tenue par les protestants à Saumur en 1611, et de la réforme de l'abbaye de Fontevrault, qu'il poursuivit si efficacement avec le concours du P. Joseph.

E. Pavie.

Le Propriétaire-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 533-91.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

ÉTUDE

SUR

LES COMPTES DE MACÉ-DARNE

Maître des Œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine
(1367-1376)

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°. — Broché, **4** fr.

LES CONSTANTIN

SEIGNEURS DE VARENNES ET DE LA LORIE

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°, orné de 24 héliogravures. **7** fr. **50**

HISTOIRE DE LA BARONNIE DE CRAON

DE 1382 A 1626

Par **André JOUBERT**

*Un beau volume grand in-8°. — Broché, **5** francs.*

NOTICE SUR LE THÉATRE D'ANGERS

1755-1825

PAR

E. QUERUAU-LAMERIE

Un volume grand in-8°, broché..... **3** fr. **50**

Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

*Un volume grand in-8°..... ..... **4** francs*

L'INSTRUCTION PRIMAIRE AVANT 1789

Dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers

Par **l'abbé Ch. URSEAU**

Un volume in-18..... **3** fr.

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX

Mémoires du Prince de Talleyrand, avec préface du Duc de Broglie, tomes I et II, in-8°. . . . 15 »

Sacrifiée ! par Pierre Sales, in-18 . . . . . 3 50

Plein Cœur, par Édouard Delpit, in-18 . . . . . 3 50

Le Comte de Palène, par Jean de la Brète, in-18 . . . . . 3 50

Un Raté, par Gyp, in-18 . . . . . 3 50

La France pendant la Révolution, par le vicomte de Broc, 2 vol. in-8° . . . . . 15 »

Député, par Féline de Comberousse, in-18. . . . . 3 50

Les illusions du cœur, par Émile Pierret, in-18 . . . . . 3 50

Souvenirs d'un diplomate (*Lettres intimes sur l'Amérique*), par de Bacourt, in-18 . . . . . 3 50

Année scientifique (Année 1890), par Louis Figuer, in-18. . . 3 50

Port-Tarascon, par A. Daudet, in-12 illustré 3 50

A l'aventure, par René Bazin, in-18. . . . . 3 50

Bébé-Rose, par André Godard. in-18 . . . . . 3 50

Du Havre à Marseille, par Léon de Tinseau, in-18 . . . . . 3 50

Histoire invraisemblable, par A. Gennevraye, in-18 . . . . . 3 50

Aurette, par Henri Gréville, in-18. . . . . 3 50

Études agronomiques (1889-90), par L. Grandeau, in-18 . . 3 50

En Détresse, par J. Mary, in-18. . . . . 3 50

La Jeunesse du Grand Frédéric, par Ernest Lavisse, in-8°. . 7 50

Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France. — La Gaule romaine, par Fustel de Coulanges, in-8°. . . 7 50

David d'Angers. Ses relations littéraires, par Henry Jouin, in-8°. 7 50

Mon voyage au Continent noir, par Trivier, in-8° écu. . . . 3 50

Jésus-Christ, par le P. Didon, 2 vol, in-8° avec cartes. . . . . 16 »

Souvenirs des Zouaves pontificaux, 1861 et 1862, par François Le Chauff de Kerguenec, in-12 . . . . . 3 50

Henri de la Rochejacquelein et la Guerre de la Vendée (documents inédits), in-8°. 6 50

Les Noellet, par René Bazin. in-18 . . . . . 3 50

Le général de Sonis, par Mgr Baunard, in-8°. . . . . 4 »

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

5e et 6e Livraisons — Mai et Juin 1891

TOME XXII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1891

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *André Joubert.* — Guillaume Bodinier.

2° *Liste des principaux ouvrages et articles de Revue publiés par M. André Joubert.*

3° *Les armes, les livres, les papiers et le mobilier de François de Saint-Offange, ligueur angevin au temps de Henri IV* (suite et fin). — André Joubert.

4° *L'Anjou au mois de mai.* — Albert Babeau.

5° *La Boullaye Le Goux, sa vie et ses voyages.* — Castonnet des Fosses.

6° *La Cathédrale d'Angers* (guide historique et descriptif). — Joseph Denais.

7° *La Confrérie des prêtres à Angers (1645-1713).* — L'abbé Ch. Urseau.

8° *Vieux nids,* poésie. — André Godard.

9° *L'Église constitutionnelle du département de la Mayenne après la Terreur, d'après la correspondance de Ch.-Fr. d'Orlodot* (suite). — E. Queruau-Lamerie.

10° *Chronique.* — V. P.

L'Association amicale des anciens étudiants de l'Université d'Angers et M. André Joûbert. — Mgr Sébaux et l'Université d'Angers. — Le capitaine H. Underberg et le colonel Brinster. — Les Angevins aux Congrès de la Sorbonne et de l'Ecole des Beaux-Arts. — Décorations accordées a MM. Albert Babeau et Joseph Denais. — Les Angevins au Salon. — Liste des Angevins récompensés dans les précédents Salons. — Récompenses obtenues par MM. Axilette, Charbonneau, Saulo et Grégoire. — Un nouveau succès de M. Beignet. — M. Louis de Jeux au Salon bibliographique. — Le mariage de Mlle Hervé-Bazin. — L'Université d'Angers au Congrès scientifique international des Catholiques. — Un don de M. Robert David. — Achat par le Musée du Louvre des portraits du Roi René et de Jeanne de Laval.

11° *Chronique bibliographique.*

Un homme d'œuvre. — Ferdinand-Jacques Hervé-Bazin (1847-1889). — *
Les fonctionnaires de province au XVIIIe siècle. — Perronet, ingénieur de la généralité d'Alençon (1737-1747). — Q.-L.
Lettres de P.-J. David d'Angers à son ami le peintre Louis Dupré, publiées par son fils. — J. D.
La guerre aux rois, par Albert Sorel, de l'Institut.

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*

12 francs par an

Digitized by Google

M. ANDRÉ JOUBERT

L'amitié, une amitié d'enfance, nous impose le triste devoir de rendre à la mémoire d'André Joûbert, à son caractère et à son talent, l'hommage qui lui est dû.

Qui sait si, en acceptant l'offre qui nous en a été faite et en consultant seulement l'affection profonde qui nous unissait à l'ami que nous avons perdu, nous n'avons pas présumé de nos forces? Des plumes plus autorisées que la nôtre semblaient désignées pour retracer, à cette place, dans cette *Revue* qu'il aimait tant, sa vie si courte et si bien remplie.

André Joûbert est né à Angers, le 23 octobre 1847. Il commença ses études au Lycée d'Angers, et se fit bientôt remarquer de ses professeurs par un goût éclairé pour les lettres et une aptitude toute spéciale pour les choses de l'histoire. C'est au collège Rollin qu'il alla terminer ses humanités, couronnées en 1865 par le diplôme de bachelier ès-lettres.

La nature, prodigue envers notre ami, lui avait accordé, avec une vive intelligence, la beauté du visage et la distinction de la personne. Nous revoyons encore, dans le souvenir déjà lointain des années de la jeunesse, cet adolescent élégant et aimable auquel tout souriait à son entrée dans la vie.

André Joûbert atteignait sa vingtième année lorsqu'il publia son premier volume, *Paysages et Croquis* [1], notes

[1] 1 vol. in-12, Angers, P. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1867.

Digitized by Google

et impressions d'un voyage rapide à travers l'Italie, la Suisse et les bords du Rhin. Sa première collaboration à la *Revue de l'Anjou* remonte à la même époque. Après une interruption de cinq années, cette *Revue* venait de renaître chez son nouvel éditeur, M. Barassé, et André Joûbert y publiait successivement deux nouvelles, *Jacques le Ménétrier* et *Le Capitaine grec*, puis un récit de voyage en Espagne et au Maroc, *De Cadix à Tanger*, œuvres d'imagination qu'il devait bientôt délaisser pour l'étude plus sévère de l'histoire et la recherche infatigable des documents inédits sur l'Anjou, mais qu'il n'abandonnera jamais complètement. Et, en effet, à plusieurs reprises, les lecteurs de la *Revue* retrouveront cette note pittoresque et poétique, ces descriptions de paysages où se mêle une pointe d'érudition qui n'est pas pour déplaire.

Comme la plupart des jeunes gens de cette époque, André Joûbert, après avoir terminé ses études littéraires, entra à l'École de droit, à Paris. Je n'oserai pas dire qu'il fut un disciple fervent de Cujas et de Pothier ; il n'en obtint pas moins le diplôme de licencié en droit et le titre, si flatteur pour le collégien de la veille, d'avocat à la Cour d'appel.

Sa première étude historique, *Les fermiers généraux sous la Terreur*, fut publiée dans le *Correspondant*, en 1869. C'est le récit de la comparution de vingt-huit fermiers généraux devant le tribunal révolutionnaire. Tous, on le sait, furent condamnés. L'un d'eux, Nicolas Deville, était le bisaïeul de l'auteur. La lettre d'adieu, écrite de la Conciergerie par Nicolas Deville à sa femme, contient ce passage qui semble avoir été pleinement justifié par ses enfants et ses petits-enfants : « Veillez vous-même, « ma chère amie, à l'éducation de nos enfants, inculquez « de bonne heure dans leurs cœurs les principes de vertu « et d'amour les uns pour les autres. Donnez-leur des « talents utiles et surtout l'amour du travail. Avec cela, ils

Digitized by Google

« seront heureux et feront votre félicité. Je le désire vive-
« ment, et j'ai confiance qu'ils réaliseront nos espérances,
« parce qu'ils ont le cœur et l'esprit bons. »

Nature aimante et droite, André Joûbert devait bien vite penser au mariage. Il n'avait pas vingt-trois ans quand, au mois de mars 1870, il épousait, à Paris, celle qui a été pendant plus de vingt ans l'ange gardien de son foyer, qui a partagé avec lui toutes ses joies et tous ses chagrins et qui demeure seule aujourd'hui, anéantie dans une douleur que les consolations terrestres sont impuissantes à guérir.

Une dure épreuve attendait le jeune ménage à son aurore. La terrible année 1870 réservait aux hommes de cette génération la douloureuse surprise d'une guerre funeste et de l'invasion de la France.

Qui de nous ne se rappelle les poignantes émotions de cette époque, où les souffrances morales et patriotiques venaient s'ajouter aux fatigues et aux privations d'une campagne désastreuse, pendant un hiver exceptionnellement rigoureux ! A ces sentiments que nous éprouvions tous, venait s'ajouter pour André Joûbert le chagrin d'abandonner sa jeune femme. Nommé lieutenant au 4e bataillon des mobiles de Maine-et-Loire, commandé par M. E. de la Vingtrie (75e régiment de mobiles), il fit bravement son devoir.

Prisonnier le 2 décembre à Loigny, il fut interné à Stralsund, dans les neiges de la Poméranie. Pendant les longs et cruels loisirs de sa captivité, il écrivit le *Journal d'un prisonnier de guerre* où, après avoir raconté la bataille de Loigny et l'attaque du château de Goury, il note, au jour le jour, ce qu'il voit, ce qu'il entend, ce qu'il éprouve.

Il rentra en France dès que les portes de la patrie lui furent ouvertes. Quelles furent douces, malgré la tristesse de l'heure, ces émotions où, enfants d'une même province, la petite patrie dans la grande, nous nous retrouvâmes

Digitized by Google

après avoir été dispersés et comme perdus! Hélas! tous n'étaient pas au rendez-vous!

Un jeune homme de vingt-trois ans n'assiste pas à des événements comme ceux qui se sont déroulés de juillet 1870 à juin 1871, sans que son caractère et son esprit n'en subissent fortement l'empreinte. Les calamités qui ont accablé la France ont été pour tous les hommes de cœur un sujet de hautes leçons et de salutaires enseignements. Elles ont assurément contribué à engager André Joûbert dans la voie laborieuse dont il ne se départit plus. Le travail et l'étude de l'histoire de sa province furent en effet la première préoccupation de notre ami, à peine rentré dans ses foyers. Comme tant d'autres, il aurait pu, lui que la fortune avait comblé de ses dons, mener une existence frivole et inutile. Il ne le fit pas parce qu'il avait le sentiment profond que l'homme est né pour travailler, et aussi parce que l'étude, qui peut paraître ardue à ceux qui ne lui sont pas fidèles, est une source intarissable de jouissances et de satisfactions pour ceux qui s'y adonnent avec assiduité. Qui sait même s'il ne lui a pas trop sacrifié et si, emporté par la passion du travail, il n'a pas excédé la limite de ses forces et abrégé sa vie?

Son premier soin, après la guerre, fut de compléter et de rectifier sur certains points une étude, déjà parue dans la *Revue de l'Anjou*, en 1869, sur les *Invasions anglaises en Anjou au XIVe et XVe siècles*[1]. « Les souffrances « causées par l'invasion allemande, disait-il, donnent à ces « récits une douloureuse actualité... il y a là matière à « plus d'un rapprochement. »

Puis, comme pour se reposer de ces scènes de meurtres, de pillages et des horreurs de la guerre de Cent ans, il donnait au *Correspondant* des études remarquées sur les romanciers anglais, Dickens et Bulwer Lytton, et un nouveau récit de voyage : *Vienne, Salzbourg et le Tyrol.*

[1] 1 vol. in-12 Angers, Barassé, 1872.

Digitized by Google

Mais c'est toujours vers l'histoire locale, vers les documents inédits qui sommeillent dans les archives des collections publiques, des vieux manoirs ou des presbytères que notre ami retourne comme à ce qui lui est le plus cher. Quelle joie quand il découvre quelque parchemin ignoré qui va jeter un jour nouveau sur tel fait ou tel personnage de l'Anjou ! Infatigable chercheur, il fouille lui-même et fait fouiller par d'autres les riches collections où il suppose que l'on peut trouver de nouveaux documents.

La Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, la Revue historique et archéologique du Maine, la Commission archéologique de la Mayenne, la Revue historique de l'Ouest, la Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou lui demandent sa précieuse collaboration.

Sa remarquable activité intellectuelle et une rare aptitude au travail lui permettent de remplir ses engagements et de publier, dans ces revues, à des intervalles très rapprochés, de nombreux articles d'érudition historique. Pour en arriver là, il s'est imposé une tâche régulière. L'hiver, à Angers, dans son cabinet de travail, décoré d'objets d'art du meilleur goût, il est assis à sa table dès avant le jour ; l'été, il habite, non loin des rives de la Mayenne, cette jolie résidence des Lûtz de Daon, et là, dans le calme et la solitude des champs, il s'adonne, sans être distrait, à ses études favorites. Nulle part il ne se trouve le droit de rester inoccupé.

La liste des travaux qu'André Joûbert a publiés, dans les revues auxquelles il collaborait, serait longue. Citons-en quelques-uns spécialement relatifs à nos provinces : *Le Puits de l'Ecoublère* (1879) ; *Recherches historiques sur Daon et ses environs* (1879) ; *René de la Rouvraye, sieur de Bressault* (1881) ; *La Peste de Château-Gontier en 1626 et 1627* (1881) ; trois articles sur *la Restauration et l'inauguration de l'Hôtel de Pincé ; Recherches épigraphiques, le Mausolée de Catherine de Chivré* et

Digitized by Google

l'enfeu des Gaultier de Brullon (1883); *Notice historique sur le château du Port-Joulain et ses seigneurs* (1883).

A ces plaquettes succédèrent bientôt des ouvrages de plus d'importance et par le sujet choisi et aussi par les développements que leur donne l'auteur.

Une *Étude sur la vie privée au XVe siècle en Anjou*[1], inaugure cette série nouvelle. La publication des comptes inédits de Guillaume Tual, clerc-receveur des seigneuries de Jean Bourré, le favori de Louis XI, lui fournit l'occasion de faire un tableau complet des mœurs et des usages de cette époque de transition entre le Moyen âge qui finit et la Renaissance qui commence; c'est la vie de nos ancêtres en famille, à la ville et à la campagne. Cet ouvrage fut remarqué par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui lui décerna une mention honorable en 1885, au concours des Antiquités de France.

Vient ensuite *Louis de Clermont, sieur de Bussy d'Amboise, gouverneur d'Anjou*[2]. La relation de cette existence si dramatique présente le plus haut intérêt : l'histoire y côtoie le roman, et c'est un repos pour l'esprit que de se sentir guidé, à travers ces intrigues compliquées, par des documents irréfutables et des témoignages authentiques. Le récit des relations de Bussy avec la reine Marguerite de Navarre, ses démêlés et ses duels avec les mignons de la cour de Henri III, l'énumération des cruelles souffrances imposées aux Angevins par ce gouverneur farouche, enfin son assassinat au château de la Coutancière, par le comte de Montsoreau, l'époux de la belle Françoise de Maridort, font de ce volume un livre plein d'attrait, et si, dans l'œuvre de notre ami, nous avions à manifester une préférence, nous accorderions nos suffrages à ce travail, un des mieux composés qu'ait écrits André Joûbert.

[1] 1 vol. in-8°, 287 pages. Angers, Germain et G. Grassin, 1884.
[2] 1 vol. in-8°, 280 pages. Angers, Germain et G. Grassin. — Paris, Lechevallier, 1885.

Digitized by Google

Il publie successivement, presque d'année en année : *Études sur les misères de l'Anjou aux XVe et XVIe siècles*[1], avec de si curieux détails sur les gueux dans notre province, les misères de la guerre de Cent ans, le Pique-Mouche, chanson satirique des Ligueurs, contre-partie angevine de la satyre Ménippée, etc... — *Une famille de seigneurs calvinistes du Haut-Anjou. Les Chivré, marquis de la Barre de Bierné* (XVIe-XVIIIe siècles)[2]. — *Histoire de Menil et de ses seigneurs, d'après des documents inédits* (1040-1886)[3], intéressante monographie d'une petite paroisse du vieil Anjou, qu'un historien a su tirer de l'oubli. Heureuses bourgades « dont la veille encore, en « dehors de leur canton, nul n'eût pu dire le nom et qui « viennent tout à coup au grand jour et apportent leur « contingent instructif de faits, de renseignements pré- « cieux et de documents inédits non pas seulement à « l'histoire de la province mais à l'histoire générale de la « nation[4]. »

L'*Histoire de la Baronnie de Craon de 1382 à 1626, d'après les archives inédites du Chartrier de Thouars*[5]. La famille de la Trémoille a possédé la baronnie de Craon depuis la fin du XIVe siècle jusqu'au commencement du XVIIe. « Cette étude historique retrace successivement la seconde période de la guerre de Cent ans, la naissance et le développement de la Réforme, l'occupation et le pillage de Craon par les huguenots, les guerres religieuses, les luttes de la Ligue, le siège et la bataille de Craon, les troubles de la minorité de Louis XIII dans le Haut-Anjou et la démolition de la forteresse de Craon. »

[1] 1 vol. in-8°, 368 pages. Angers, Germain et G. Grassin. — Paris, Lechevalier, 1886.
[2] 1 vol. in-8°, 234 pages. Nantes, E. Grimaud. — Paris, Lechevalier, 1887.
[3] 1 vol. in-8°, 200 pages — Paris Lechevalier, 1888.
[4] *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1888. — Article de M. A. de la Borderie.
[5] 1 vol. in-8°, 600 pages. Angers, Germain et G. Grassin. — Paris, Lechevalier, 1888.

Digitized by Google

Les Constantin, seigneurs de Varennes et de la Lorie, d'après les archives inédites du château de la Lorie[1], sont la dernière œuvre de longue haleine qu'ait publiée l'infatigable chercheur. Le volume est digne de ses devanciers. L'histoire de cette famille de grands prévôts en Anjou nous fait connaître plusieurs détails ignorés des institutions locales de la vieille France et fournit à l'étude des mœurs générales d'utiles renseignements.

Et cependant André Joûbert n'avait jamais complètement abandonné son premier genre. L'auteur de *Paysages et Croquis*, à plusieurs reprises, trop rarement peut-être, donnait à la *Revue de l'Anjou* des récits et tableaux de la nature où se retrouvent toutes les brillantes qualités de style du jeune écrivain de 1867. *Le long de la Corniche*, *Autour de Ragatz* et, l'année dernière encore, *Autour de Pornic*, sont venus attester que l'amour de l'érudition, l'analyse des vieux dossiers et des parchemins jaunis n'avaient pas tari en lui la source de l'imagination et de la poésie.

On voit quelle active collaboration notre ami donnait à sa chère *Revue de l'Anjou*. Mais il faisait plus encore, il en rédigeait la *Chronique*. Il se plaisait à signaler, dans chaque livraison, ce qui pouvait intéresser les lettres, les arts, les sciences, les succès obtenus par ses compatriotes. Il laissait parler, dans ses notices nécrologiques, la délicatesse de son cœur et l'élévation de ses croyances religieuses.

Ce fut lui qui, à cette même place, donna un juste tribut d'éloges à Charles-Arthur Loir-Mongazon et à Ferdinand Hervé-Bazin, deux belles intelligences et deux nobles cœurs, auxquels il était attaché par les liens d'une solide amitié. Comme eux, il est mort jeune, comme eux, il semblait appelé à rendre encore longtemps à la France et à

[1] 1 vol. in-8°, 363 pages. Angers, Germain et G. Grassin, — Paris, Lechevalier, 1890.

Digitized by Google

l'Église les services que peuvent rendre à leur mère des enfants vaillants, dévoués et intelligents.

L'art encore le séduisait dans ses diverses manifestations : peinture, sculpture, architecture. Ce goût, il l'avait perfectionné par l'étude et par les voyages. Aussi avait-il été désigné, à plusieurs reprises, par la municipalité d'Angers, pour faire partie des principales Commissions des Musées de la ville. Il était président de la Commission du Musée des Beaux-Arts, membre de la Commission du Musée archéologique Saint-Jean et, plus récemment, de celle du Musée Turpin de Crissé, installé dans le vieux logis de la Renaissance de l'échevin Jean de Pincé.

Par deux fois, en 1885 et en 1888, André Joûbert avait été appelé, par l'estime et la confiance de ses concitoyens, à l'honneur de les représenter au Conseil municipal d'Angers. En entrant à l'Hôtel-de-Ville, il marchait sur les traces de ses ancêtres qui, « se succédant de génération en « génération, ont légué à leurs fils, comme une tradition « de famille, le culte de l'honneur et l'amour de la cité ». Trois maires d'Angers ont en effet porté haut le nom des Joûbert dans le livre d'or de notre Ville : Joseph-François Joûbert, maire en 1802; Alexandre Joûbert, en 1830; Achille Joûbert, en 1874. Tous ont laissé dans le cœur de leurs concitoyens le souvenir d'administrateurs vigilants et dévoués, d'hommes charitables et bons.

C'est précédé d'un tel cortège de services rendus, qu'André Joûbert, par l'élévation de ses sentiments personnels et la droiture de son caractère, devait conquérir promptement la confiance et le respect de tous. Il a eu des adversaires politiques, il n'a pas eu d'ennemis.

Catholique et royaliste, il manifestait hautement ses convictions. Il souhaitait de voir la France désabusée, revenir à la monarchie « traditionnelle par le principe, moderne par les institutions ». Il espérait surtout du développement de l'idée religieuse la solution des graves questions so-

Digitized by Google

ciales, la protection des humbles, des faibles et des pauvres, contre les orgueilleux, les égoïstes et les mauvais riches.

Le mauvais riche! voilà un reproche dont la mémoire d'André Joûbert est sûrement à l'abri! Nul mieux que lui ne savait s'ingénier à multiplier les œuvres de son inépuisable bienfaisance. Quel noble emploi il savait faire de sa grande fortune! Dieu seul connaît les misères qu'il a secourues, les larmes qu'il a séchées, les courages qu'il a relevés! Dieu seul, et la confidente de son cœur, qui, par sa délicatesse et sa bonté, aurait su enseigner à son mari l'art discret de la charité, s'il n'avait été inné en lui!

Au mois de décembre 1887, quand éclata soudain à Angers la nouvelle de la mort de Mme Ambroise Joûbert, frappée à Rome, au moment où elle venait d'être reçue par le Saint-Père et de lui offrir, à l'occasion de son jubilé, les dons des dames de l'Anjou, ce fut André Joûbert qui eut la terrible mission d'aller annoncer à son oncle cette grande et irréparable perte. Le coup fut rude : il frappa à la fois l'homme de cœur qui venait de perdre la compagne dévouée de sa vie et aussi le messager de cette funeste nouvelle, qui en éprouva un contre-coup qu'il ne dissimula pas dans son intimité.

Depuis plusieurs années déjà, la santé d'André Joûbert déclinait. Mais, dans le courant de l'année 1890, le mal s'aggrava, et préoccupa vivement sa famille et ses nombreux amis.

De cruelles souffrances, supportées avec une résignation vraiment chrétienne, lui laissaient peu de répit. Les heures de calme, il les consacrait, dans la mesure de ses forces, à ses œuvres charitables et à ses études : toujours occupé à rassembler les matériaux et les documents des ouvrages qu'il se proposait de publier plus tard, à entretenir ses anciennes relations littéraires avec les *Revues* auxquelles il collaborait, par-dessus tout à diriger la plus chère de toutes, la *Revue de l'Anjou.*

Il avait trouvé, en effet, dans les éditeurs de cette publi-

Digitized by Google

cation, MM. Germain et G. Grassin, plus que des collaborateurs actifs et intelligents, de véritables amis dont il appréciait le goût, le dévouement et la sûreté de relations. Avec eux, il sut maintenir la *Revue de l'Anjou*, par la variété et le choix des travaux, au premier rang des revues de province, et les dernières lignes, tracées par sa main défaillante et adressées à ses chers éditeurs, contenaient encore quelques recommandations sur le numéro qui allait paraître.

André Joûbert est mort après une cruelle agonie, aux Lûtz de Daon, le jeudi 21 mai 1891, entouré des soins les plus tendres, consolé surtout par les secours de la religion, qu'il avait aimée, pratiquée et défendue pendant toute sa vie.

Il n'avait pas quarante-quatre ans.

Les obsèques d'André Joûbert ont eu lieu le dimanche 24 mai 1891 en l'église Saint-Joseph d'Angers. « Elles ont « été une émouvante et touchante manifestation des « regrets et des sympathies unanimes. De tous les rangs « de la société, sans distinction de fortune ou de parti, « s'était formée la foule émue, silencieuse, qui a fait « cortège de la maison à l'église et de l'église au cimetière, « à la dépouille de notre ami... Le cercueil et la voiture « disparaissaient sous les couronnes et les gerbes, sans « compter les couronnes et les croix qui étaient portées à « la main. Plusieurs couronnes avaient des inscriptions « touchantes ; celle-ci entre autres : « La Société l'*Étoile* « à mon bienfaiteur André Joûbert. » En effet, deux « Sociétés de Secours mutuels, l'*Étoile* et la *Prospérité*, « dont André Joûbert était le bienfaiteur discret, suivaient « avec leurs drapeaux, parmi la grande foule des camarades « d'André et des amis si nombreux de la famille Joûbert [1]. »

Le deuil était conduit par M. Martinet, beau-père d'André Joûbert ; par son frère, M. Joseph Joûbert ; son

Union de l'Ouest du 26 mai 1891.

Digitized by Google

beau-frère, M. Georges Retailliau ; son neveu, M. Robert Retailliau ; ses cousins, MM. de Clermont-Tonnerre, de Bourqueney, Le Bault de la Morinière, R. Merlet, Guinoyseau, Dr Laënnec, Lebreton, Guérin de la Roussardière, Lemot.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. le Dr Guignard, maire d'Angers ; MM. Gain et de la Noue, conseillers municipaux, et M. Guillaume Bodinier, conseiller général, ami d'enfance.

La vaste nef de l'église Saint-Joseph était trop petite pour contenir tous ceux qui faisaient cortège à l'homme de bien que l'on pleurait. La messe a été célébrée par M. l'abbé Penot, curé de Saint-Joseph et l'absoute donnée par Mgr Pessard, vicaire général.

Au cimetière, après les dernières prières de l'Église, plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe entr'ouverte d'André Joûbert.

M. le Maire d'Angers, sous le coup d'une profonde émotion, s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

« Notre cité vient de perdre, dans André Joûbert, l'un de ses meilleurs citoyens.

« C'est pénétré d'une profonde douleur que j'ai pris place dans ce cortège funèbre.

« En déposant sur sa tombe, au nom du Conseil municipal, le tribut de nos regrets, je n'accomplis pas seulement un devoir, j'obéis encore à un besoin intime de mon cœur.

« Adieu, André Joûbert, esprit élevé, âme généreuse, vous avez passé en faisant le bien. »

M. Gain, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, membre du Conseil municipal d'Angers, a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,

« Les amis d'André Joûbert ne peuvent se séparer de lui sans associer leur douleur à celle d'une famille éprouvée

Digitized by Google

par tant de deuils et sans rendre un dernier hommage à celui que la mort nous a pris.

« Il a porté dignement un nom cher à notre pays. On ne peut le prononcer à la mairie d'Angers sans évoquer le souvenir de ces hommes de bien qui, se succédant de génération en génération dans les charges municipales, ont légué à leurs fils, comme une tradition de famille, le culte de l'honneur et l'amour de la cité.

« Dans la grande industrie où ils ont tenu le premier rang, ils ont donné à tous le noble exemple du travail, de la bienveillante sollicitude pour les ouvriers associés à leur œuvre, de la dignité commerciale et de la charité.

« Ce sont là, Messieurs, les enseignements qu'André Joûbert a reçus dans sa jeunesse; il les a fidèlement suivis.

« Sa vie a été laborieuse et bienfaisante, toute remplie par ses études historiques et littéraires qui attestaient la distinction de son esprit et l'étendue de son savoir, et qui, dans l'intimité de son foyer, ajoutaient leurs délicates jouissances au charme d'un bonheur partagé.

« Il a eu le sentiment des devoirs que la Providence impose à ceux qu'elle comble de ses dons, l'ardente préoccupation du bien public, le respect des principes de liberté et de justice qui sont la meilleure sauvegarde de la paix sociale.

« Nos concitoyens ont voulu reconnaître son mérite et honorer son caractère, en l'appelant deux fois à siéger au Conseil municipal. Par son dévouement éclairé aux intérêts de la Ville, par sa droiture comme par sa courtoisie, il y a conquis des sympathies unanimes. Les adieux pleins de cœur que M. le Maire d'Angers vient de lui adresser, en sont le meilleur témoignage. André Joûbert aura eu, dans des temps difficiles et au milieu des luttes ardentes des partis, l'heureux et rare privilège d'inspirer à ses adversaires une estime égale à l'affection de ses amis.

« J'ose à peine vous parler des bienfaits qu'il répandait autour de lui (c'est une des délicatesses de la charité de

Digitized by Google

trouver toute louange importune) ; de cet intérieur charmant auquel il manquait une seule joie ; de celle qui, près de notre pauvre ami, fut la confidente de son cœur et de ses œuvres, l'ange gardien du foyer. C'est à elle, le jour où elle voulut bien accepter le patronage de nos crèches, qu'il exprimait cette pensée deux fois touchante : « Nous « n'avions pas d'enfants, le bon Dieu vient de nous en « donner pour nos étrennes. »

« Il est mort, à peine au terme de la jeunesse, alors que l'avenir semblait encore pour lui plein de promesses et d'espérances, épuisé par un mal dont nous suivions avec anxiété les rapides progrès, mais qui n'a pu vaincre la sérénité de son âme. Il est mort en chrétien, fidèle aux sentiments qui ont honoré sa vie, entouré de toutes les affections qui en avaient fait le bonheur. Mort cruelle, par la lente agonie qui l'a précédée, par l'inconsolable douleur qu'elle inflige à une femme et à une mère tendrement aimées. Mort courageuse et digne d'un homme de bien.

« Nous garderons dans nos cœurs, Messieurs, l'amitié qu'elle a brisée. Le nom d'André Joûbert restera dans la mémoire des pauvres, comme dans la nôtre, avec la religieuse pensée qui se mêle à la tristesse de nos adieux. »

M. Godard-Faultrier, directeur-fondateur du musée archéologique Saint-Jean, ne pouvait se dispenser de prendre aussi la parole sur la tombe d'André Joûbert. Il l'a fait avec une égale émotion, rappelant, lui plus avancé dans la vie, la part qu'André Joûbert, si jeune encore, avait su prendre dans l'histoire littéraire et artistique de notre ville, et n'oubliant pas non plus quel homme de devoir, quel ami des pauvres, quel chrétien, il saluait, comme nous le faisons nous-même, pour la dernière fois.

Guillaume Bodinier.

Digitized by Google

LISTE

DES

PRINCIPAUX OUVRAGES

ET ARTICLES DE REVUE

PUBLIÉS PAR

M. ANDRÉ JOUBERT [1]

Paysages et Croquis, 1 vol. in-12. — Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1867.

Jacques le Ménétrier. — Revue de l'Anjou, 1867.

Le Capitaine grec. — Revue de l'Anjou, 1868.

De Cadix à Tanger, Espagnols, Anglais et Maures. — Revue de l'Anjou, 1868.

Les Invasions anglaises en Anjou au XIVe et au XVe siècles. — Revue de l'Anjou, 1869 et 1870. — Réimprimé en 1872. Angers, Barassé, 1 vol. in-12.

Les Fermiers généraux sous la Terreur. — Le Correspondant, 1869.

Journal d'un prisonnier de guerre (de Saint-Péravy à Stralsund). — Revue de l'Anjou, 1871.

Le château de l'Ansaudière, dans l'Album de Château-Gontier. — Château-Gontier, Bezier, 1872.

Charles Dickens, sa vie et ses œuvres. — Le Correspondant, 1872.

[1] Cette liste ne comprend pas les nombreux articles que M. André Joûbert publiait dans chaque numéro de la Revue de l'Anjou, sous les titres de Chronique et de Bibliographie.

Digitized by Google

Sir Edward Bulwer Lytton. — Le Correspondant, 1873.
La Révolte du major Schill. — Revue de l'Anjou, 1873.
Une Galerie de tableaux à Cholet. — Revue de l'Anjou, 1874.
Le Mont-de-Piété d'Angers (1681-1874). — Revue de l'Anjou, 1874.
Augustin Cochin, sa vie et ses œuvres, par M. le Comte de Falloux. — Revue de l'Anjou, 1874.
Vienne, Salzbourg et le Tyrol. — Le Correspondant, 1875.
Le Salon de 1876. — Revue de l'Anjou, 1876.
Le long de la Corniche. — Revue de l'Anjou, 1876.
David d'Angers, sa vie, son œuvre, ses écrits et ses contemporains, de M. Henry Jouin. — Revue de l'Anjou, 1878.
Notice sur Daon, ses seigneurs et ses châteaux. — Revue de l'Anjou, 1878.
Le Puits de l'Écoublère, avec une eau-forte de M. Tancrède Abraham. — Mamers, Fleury et Dangin, 1879 [1].
Documents relatifs à l'histoire du Maine sous la domination anglaise. — Mamers, Fleury et Dangin, 1879.
Notice historique, géographique, biographique sur Daon, ses seigneurs et ses châteaux. — Revue de l'Anjou, 1879.
Recherches historiques sur Daon et ses environs, deuxième édition, corrigée et augmentée d'après des documents inédits. — Château-Gontier, Leclerc, 1879.
Lettres inédites de David d'Angers. — Revue de l'Anjou, 1879.
René de la Rouvraye, dit le diable de Bressault. — Le Correspondant, 1880.
Ramefort et ses seigneurs au xve siècle, d'après les archives du château de la Sionnière. — Revue hist. et archéol. du Maine, 1880.
Recherches historiques sur le canton de Bierné : Argenton. — Revue de l'Anjou, 1880.
Recherches historiques sur le canton de Bierné : Saint-Michel-de-Feins. — Revue de l'Anjou, 1880.
La vie rurale au xvie siècle, d'après un ouvrage nouveau. — Revue de l'Anjou, 1880.
René de la Rouvraye, sieur de Bressault. — Mamers, Fleury et Dangin, 1881. — Appendice en 1885.

[1] Éditeurs de la *Revue historique et archéologique du Maine.*

Digitized by Google

Jules Lenepveu. — Revue de l'Anjou, 1881.

Les négociations relatives à l'évacuation du Maine par les Anglais (1444-1448) et deux attaques des Anglais contre le Lude en 1371. — Mamers, Fleury et Dangin, 1881.

La Peste de Château-Gontier en 1626 et 1627, d'après des documents inédits. — Revue de l'Anjou, 1881.

La Restauration artistique de l'Hôtel de Pincé. — Revue de l'Anjou, 1881.

Château-Gontier au XVIIe siècle. — Revue de l'Anjou, 1881.

La ferme du sel aux Ponts-de-Cé. — Revue de l'Anjou, 1881.

Les fermes générales depuis leur institution jusqu'à la Révolution française. — Revue de l'Anjou, 1881.

Les Seigneurs angevins et manceaux à la bataille de Saint-Denis-d'Anjou (1441) — Mamers, Fleury et Dangin, 1882.

Trois lettres inédites d'Aristide Aubert du Petit-Thouars. — Revue de l'Anjou, 1882.

Les stances inédites de Bussy d'Amboise. — Château-Gontier, H. Leclerc, 1883.

Le pillage de l'Abbaye de la Roë par les Huguenots en 1562. — Revue hist. et arch. du Maine, 1883.

Recherches épigraphiques : Le Mausolée de Catherine de Chivré et l'Enfeu des Gaultier de Brullon (avec dessins de T. Abraham). — Laval, Moreau, 1883[1]. — 3e édition revue et augmentée, avec un portrait du voyageur Le Gouz de la Boullaye.

Le Mariage de Henri VI et de Marguerite d'Anjou, d'après les documents publiés en Angleterre. — Mamers, Fleury et Dangin, 1883.

Notice historique sur le château du Port-Joulain et ses seigneurs, d'après des documents nouveaux et inédits (1356-1882), avec deux eaux-fortes de V. Huault-Dupuy. — Revue de l'Anjou, 1883.

Le Château seigneurial de Saint-Laurent-des-Mortiers, d'après les documents inédits (1356-1789). — Mamers, Fleury et Dangin, 1884.

[1] Éditeur du *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.*

Digitized by Google

La Restauration artistique de l'Hôtel de Pincé. — Revue de l'Anjou, 1886.

La Seigneurie de la Garaudière, dépendance de l'abbaye de la Roë, d'après les documents inédits, XIIIe-XVIIIe siècles. — Mamers, Fleury et Dangin, 1884.

Étude sur la Vie privée au XVe siècle en Anjou, d'après des documents inédits. — Angers, Germain et G. Grassin, 1884. (Extrait de la Revue de l'Anjou.)

Temporel de la Chapelle du Port-Joulain. — Revue de l'Anjou, 1884.

Le Duel de Lyon d'Oraison et de Bussy d'Amboise. — Revue de l'Anjou, 1884.

Le Blason populaire de l'Anjou, dictons et usages anciens. — Revue de l'Anjou, 1884. — Supplément. — Revue de l'Anjou, 1884.

La Châtellenie de la Jaille-Yvon et ses seigneurs, d'après des documents inédits (1052-1789). — Revue de l'Anjou, 1884-1885.

Un Mariage seigneurial sous Louis XV (1737). — Nantes, Forest et Grimaud, 1885 [1].

Recherches historiques sur Châtelain. — Revue hist. et arch. du Maine, 1885.

La démolition des châteaux de Craon et de Château-Gontier, d'après des documents inédits (1592-1657). — Mamers, Fleury et Dangin, 1885.

Louis de Clermont, sieur de Bussy d'Amboise, gouverneur d'Anjou. — Angers, Germain et G. Grassin; Paris, Lechevalier, 1885.

Le Collège de Requeil, d'après des documents inédits (1676-1793). — Mamers, Fleury et Dangin, 1885.

Le Château du Plessis-Bourré sous la Ligue, d'après les archives anciennes de la mairie d'Angers. — Mém. de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 1885.

Coblentz et Quiberon. Souvenirs du comte de Contades, pair de France, par M. le comte de Contades. — Mém. de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 1885.

[1] Éditeurs de la *Revue historique de l'Ouest*.

Digitized by Google

Documents inédits sur Jean de Léaumont, sieur de Puygaillard (1580-1584). — Revue de l'Anjou, 1885.

Histoire de Saint-Denis d'Anjou (xe-xviiie siècles). — Laval, Moreau, 1re partie, 1885 ; 2e partie, 1887.

Le comte de Falloux. — Revue de l'Anjou, 1886.

La Vie agricole dans le Haut-Maine au xive siècle, d'après le rouleau inédit de Mme d'Olivet (1335-1342). — Mamers, Fleury et Dangin, 1886.

La Mer et ses Légendes, d'après un ouvrage nouveau. — Revue de l'Anjou, 1886.

Lettre de François Lanier, lieutenant général du Sénéchal d'Anjou, au maréchal de Brézé (1637). — Mém. de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 1886.

Les Musées d'Angers, d'après un ouvrage nouveau. — Mém. de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 1886.

Documents inédits pour servir à l'Histoire du Maine. — Revue hist. et arch. du Maine, 1886.

Les Monnaies anglo-françaises frappées au Mans au nom de Henri VI (1425-1432). — Mamers, Fleury et Dangin, 1886.

Étude sur les Misères de l'Anjou aux xve et xvie siècles. — Angers, Germain et G. Grassin ; Paris, Lechevalier, 1886.

M. Victor Pavie. — Revue de l'Anjou, 1886.

Michel-Eugène Chevreul (1786-1886). — Revue de l'Anjou, 1886.

M. Julien Dallière. — Revue de l'Anjou, 1887.

L'Établissement de la Maison d'Anjou dans le royaume de Naples, d'après des documents inédits (1265-1285). — Revue de l'Anjou, 1887.

Autour de Ragatz. Souvenirs et impressions de voyage. — Revue de l'Anjou, 1887.

Une Famille de Seigneurs calvinistes du Haut-Anjou. Les Chivré, marquis de la Barre de Bierné (xvie-xviiie siècles). — Nantes, E. Grimaud ; Paris, Lechevalier, 1887.

Charles-Arthur Loir-Mongazon (1848-1887). — Revue de l'Anjou, 1887.

Le Château de Ramefort de Gennes et ses seigneurs aux xive et xve siècles, d'après des documents inédits. — Mamers, Fleury et Dangin, 1888.

Digitized by Google

La Bibliothèque et le Mobilier d'un lieutenant particulier au siège royal de Château-Gontier, sous Louis XIII (1626-1627). — Mamers, Fleury et Dangin, 1888.

Une tentative des Anglais contre Château-Gontier en 1421, d'après des documents inédits. — Mamers, Fleury et Dangin, 1888.

Une révolte dans les prisons du roi, à Angers, en 1652, d'après un document inédit. — Revue de l'Anjou, 1888.

Un recueil de plaidoyers inédits des avocats angevins aux XVIIe et XVIIIe siècles (1680-1730). — Revue de l'Anjou, 1888.

Les Seigneurs du fief de Lambroise (1436-1789). — Revue de l'Anjou, 1888.

Les Archives angevines de Naples. — Revue de l'Anjou, 1888.

Les prisons du roi à Château-Gontier aux XVIIe et XVIIIe siècles, d'après des documents inédits. — Mamers, Fleury et Dangin, 1888.

Histoire de Menil et de ses seigneurs, d'après des documents inédits (1040-1886). — Paris, E. Lechevalier, 1888.

Lettres inédites de Duverdier de la Sorinière, Cotelle de la Blandinière et Le Corvaisier, membres de l'Académie d'Angers, à Titon du Tillet (1748 1757). — Mém. de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 1888.

Histoire de la Baronnie de Craon, de 1382 à 1626, d'après les archives inédites de Chartrier de Thouars (fonds Craon). — Angers, Germain et G. Grassin; Paris Lechevalier, 1888.

Deux mémoires inédits relatifs à l'histoire de Saumur. — Mém. de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, 1889.

Une tentative d'établissement d'une académie à Angers en 1809, d'après un document inédit. — Mém. de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 1889.

Notes inédites sur Château-Gontier au XVIIIe siècle. — Château-Gontier, Leclerc, 1889.

Les réparations faites à divers édifices du Mans, les recettes et les gages des officiers de Louis II, duc d'Anjou et comte du Maine, de 1368 à 1374, d'après un document inédit du British Museum. — Mamers, Fleury et Dangin, 1889.

Documents inédits pour servir à l'histoire de la guerre de Cent ans dans le Maine, de 1424 à 1452, d'après les archives

Digitized by Google

du British Museum et du Lambeth Palace de Londres. — Mamers, Fleury et Dangin, 1889.

Ferdinand-Jacques Hervé-Bazin (1847-1889). — Revue de l'Anjou, 1889.

Le comte Edouard de Barthélemy. — Revue de l'Anjou, 1889.

Le comte de Bonneau-Avenant (1823-1889). — Revue de l'Anjou, 1889.

Michel-Eugène Chevreul. — Revue de l'Anjou, 1889.

Albert Lemarchand (1819-1889). — Revue de l'Anjou, 1889.

Les troubles de Craon, du 12 juillet au 10 septembre 1789, d'après un document inédit. — Laval, Moreau, 1889.

Les Seigneurs de Mollière et de la Brossinière (XIe-XVIIIe siècles), d'après des documents inédits. — Laval, Moreau, 1889.

Les fous, les folles et les artistes de la cour du roi René, d'après les comptes inédits de Jehan Legay, argentier et receveur général de la reine de Sicile, ainsi que d'après les archives des Bouches-du-Rhône. — Laval, Jamin, 1889.

Histoire de l'Eglise réformée de Laval au XVIIe siècle (1600-1686). — Laval, Moreau, 1889.

Notice historique et généalogique sur les Joubert de Noirmoutier aux XVIIe et XVIIIe siècles, d'après des documents inédits. — Vannes, Lafolye, 1889 [1].

Les étudiants allemands de l'Académie protestante de Saumur et leur maître de danse (1625-1642). — Revue de l'Anjou, 1889.

Louis de Frotté et les insurrections normandes (1793-1832), d'après un ouvrage nouveau. — Revue de l'Anjou, 1889.

Le R. P. Amédée-Auguste Jouin. — Revue de l'Anjou, 1889.

L'Inauguration de l'Hôtel de Pincé. — Revue de l'Anjou, 1889.

Documents inédits sur l'histoire de la Révolution en Bretagne et en Vendée. — Vannes, Lafolye, 1889.

Conduite des prêtres internés au Grand-Séminaire d'Angers à Nantes, par les gardes nationaux angevins (septembre 1792). — Vannes, Lafolye, 1889.

Pièces inédites relatives à la Bretagne (XVIIe et XVIIIe siècles). — Vannes, Lafolye, 1889.

[1] Imprimeur-éditeur de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou.*

Digitized by Google

Lettres et documents inédits pour servir à l'histoire de la Révolution dans la Loire-Inférieure en l'an III. — Vannes, Lafolye, 1889.

Les Bouju, seigneurs du fief de Chanderne, aux XVIe et XVIIe siècles. — Revue hist. et arch. du Maine, 1889.

Étude sur les comptes de Macé Darne, maître des œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine (1367-1376). — Revue de l'Anjou, 1889-90.

Documents inédits sur la guerre de Cent ans. — Négociations relatives à l'échange de Charles, duc d'Orléans, et de Jean, comte d'Angoulême, captifs en Angleterre, contre les seigneurs anglais faits prisonniers à la bataille de Baugé. — Revue de l'Anjou, 1890.

La légende de la pierre du cachot du comte de Lorges, à la Bastille. — Mém. de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 1890.

La démolition du château de Flée en 1373, par Jean Clérembault, gouverneur de Château-Gontier, d'après un document inédit. — Laval, Moreau, 1890.

Le marquisat de Château-Gontier, de 1624 à 1690. — Laval, Moreau, 1890.

Notes sur les protestants de Château-Gontier au XVIIe siècle. — Bull. de la Comm. hist. et arch. de la Mayenne, 1890.

Documents inédits relatifs à Craon et Château-Gontier. — Bull. de la Comm. hist. et arch. de la Mayenne, 1890.

Note sur le bailliage des Templiers de Château-Gontier. — Bull. de la Comm. hist. et arch. de la Mayenne, 1890.

Documents inédits pour servir à l'histoire de la Révolution dans la Loire-Inférieure. — Vannes, Lafolye, 1890.

Le Surintendant Nicolas Foucquet (1615-1680), d'après un ouvrage nouveau. — Revue de l'Anjou, 1890.

Le Testament de Jean de Craon, seigneur de la Suze et de Chantocé (avant 1432). — Mamers, Fleury et Dangin, 1890.

Rapport de La Chevardière et Minier à la Commune de Paris, le 15 mai 1793. — Vannes, Lafolye, 1890.

Les Lanternes à Angers sous l'ancien régime (XVIIe et XVIIIe siècles), d'après des documents inédits. — Angers, Lachèse et Dolbeau, 1890.

Digitized by Google

Documents inédits pour servir à l'histoire de Noirmoutier sous Louis XIV. — Vannes, Lafolye, 1890.

Un exemplaire annoté de l'histoire de Sablé, par G. Ménage. — Mamers, Fleury et Dangin, 1890.

Mémoire historique sur Château-Gontier, rédigé en 1781 pour M. le marquis d'Autichamp. — Laval, Moreau, 1890.

Lettres inédites de l'abbé Bernier. — Revue de l'Anjou, 1890.

Une famille de grands prévôts d'Anjou aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les Constantin, seigneurs de Varennes et de la Lorie, d'après les archives inédites du château de la Lorie. — Angers, Germain et G. Grassin; Paris, Lechevalier, 1890.

Autour de Pornic. — Revue de l'Anjou, 1890.

Élie Sorin (1840-1891). — Revue de l'Anjou, 1891.

Notes et documents inédits sur Urbain de Laval Bois-Dauphin, marquis de Sablé, maréchal de France (1592-1615). — Revue hist. et arch. du Maine, 1891.

Note pour servir à l'histoire de Château-Gontier au XVIIIe siècle. — Bull. de la Comm. hist. et arch. de la Mayenne, 1891.

Liste et analyse sommaire de vingt-six lettres de rémission accordées par des rois de France à des habitants des châtellenies de Château-Gontier et de Craon. — Laval, Moreau, 1891.

Les armes, les livres, les papiers et le mobilier de François de Saint-Offange, ligueur angevin au temps de Henri IV. — Revue de l'Anjou, 1891.

Digitized by Google

LES ARMES, LES LIVRES
LES PAPIERS ET LE MOBILIER
DE
FRANÇOIS DE SAINT-OFFANGE
LIGUEUR ANGEVIN
AU TEMPS DE HENRI IV
(suite et fin)

V

LES BIJOUX, LES TABLEAUX ET LES OBJETS DE LUXE

Les bijoux, tableaux et objets de luxe sont peu nombreux.

« Une bague d'argent, garnye d'une crapaudine[1], et unne langue de serpent enchassée en argent, prisez vingt sols, cy . . . . . XX s.

Deux petittes bagues d'or, garnyes l'unne d'ung lapis et l'aultre d'ung grenat, prisées soixante sols, cy . . LX s.

Une petitte croix d'or, garnye de cinq petittes perles, prisée soixante cinq sols, cy. . . . . LXV s.

Unne paire de pendans d'oreilles, garnye de perles de senteurs, prisée quatre livres, cy . . . . . IV l.

Unne branche de coral[2] de la longueur du doigt.

[1] Crapaudine, sorte de pierre qu'on croyait autrefois se trouver dans la tête du crapaud, et qui est une dent pétrifiée du poisson appelé *loup marin*.
[2] Coral, forme du mot Corail.

Digitized by Google

Ung dragouer d'argent[1], garny de sa cuiller, prix soixante sols, cy . . . . . LX s.

Ung chappelet de bois de rose, garny d'osselets et ung cordon de grains noyrs avec nombre de perles, priséz ensemble soixante sols, cy . . . . . LX s.

(On ne remarque, dans tout le château, qu'une seule horloge).

Ung vieil tableau de l'*Image de Nostre Dame*, prisé sept sols six deniers, cy . . . . . VII s. VI d.

Ung tableau de la *Figure du Roy*[2], prisé sept sols six deniers, cy . . . . . VII s. VI d.

Unne petitte bourse de cuyr doré, où il y a cent getons de cuyvre.

Deux grands vases, garniz de blanc, prisé chacun deux sols six deniers, cy . . . . . II s. VI d.

Troys autre vases, aussy garniz de blanc, priséz sept sols six deniers, cy . . . . . VII s. VI d.

Ung grand mirouer[3] enchassé en bois, ses couvercles garniz de pièces dorées, prisé quarante sols, cy . . XL s.

Huict cuillers d'argent, les unnes à manche plat et les aultres à manche rond, à quarante sols pièce, prisez le tout seize livres, cy. . . . . XVI l.

Cinq tappisseries de Bergame de haulte lice.

Unne corne de cerf avecq ses portans[4].

Des boittes de cuyr doré ou sont les lettres.

Ung cabinnet[5] de cuyr doré, façon de Flandres.

[1] Drageoir, coupe où l'on déposait les dragées.

[2] Henri IV, roi de France et de Navarre.

[3] On voit que les miroirs étaient encore singulièrement rares au commencement du XVIIe siècle, puisque notre inventaire n'en mentionne qu'un seul.

[4] Le bois de cerf servit, du XIVe au XVIIe siècle, comme motif de candélabres ou mieux de lustres, tel qu'on en rencontre encore en Allemagne ; et presque sans distinction d'époque, il est entré, sous la forme de massacre, dans la décoration des palais, des châteaux et même de quelques habitations bourgeoises. (*Glossaire archéologique* de V. Gay, p. 429).

[5] Cabinet, ou combinaison du coffre et de l'armoire à layettes ou tiroirs a produit au XVIe siècle le meuble compliqué, souvent architectural, appelé cabinet. (*Ibid.*, p. 442.)

Digitized by Google

Unne tovayolle[1] de toile d'argent, bordée de passemens d'argent avec un remedan[2] de mesme toille et bordure doublée de taffetas blanc.

Unne tovaille de baptiste à curvane[3] de point plat.

VI

LES VÊTEMENTS DE FRANÇOIS DE SAINT-OFFANGE ET DE SA FEMME

La liste des vêtements du seigneur et de sa famille est très intéressante.

« Unne robe de tafetas mizaine[4], cappelée[5], à usage de femme, garnye de bouttons de muscq, plus que my usée, prisée six livres, cy . . . . . VI l.

Ung corps de robbe de pareille estoffe, plus que my usée et tachée, prisée sept sols six deniers, cy . . VII s. VI d.

Ung manteau de chambre de sarge[6] rousse grosse, plus que my usé, prisé quarante sols, cy . . . . . XL s.

Unne robbe de crespe de soye[7], à usage de femme, avecq passemens sur le devant et doublée en bas de taffetas noyr, qui n'est pas estimée.

Ung manteau court, de taffetas, doublé de peluche de soye, à usage de femme, prisé huict livres, cy . . VIII l.

Ung capot et des calsons en taffetas jaulne, fort simple, prisés ensemble vingt sols, cy . . . . . XX s.

[1] On lit dans le tome Ier, p. 198, des *Œuvres de Mgr X. Barbier de Montault*, Rome, *Inventaires ecclésiastiques*, « *Olus sic tovaioles* pour la communion ». — Voir aussi : l'*Inventaire de Catherine de Médicis*, publié par Bourrassé.

[2] Remedan, le sens de ce mot est inconnu. Peut-être désigne-t-il une garniture, un ornement spécial ?

[3] Curvane, broderie courante, rinceaux.

[4] Mizaine, sans doute pour mi-graine, demi-teinture écarlate.

[5] Cappelée, à capulet.

[6] Sarge, serge.

[7] On distinguait les crêpes tissés et les crêpes crêpés.

Digitized by Google

Ung autre capot[1] de taffetas[2] vert, fort simple, prisé sept sols six deniers, cy . . . . . VII s. VI d.

Ung cotillon de taffetas viollet, à usage de femme.

Unne robbe d'estamine noyre, aussy audict usage.

Unne aultre robbe, audict usage, de burat[3] rayé.

Ung cotillon de damas vert et des pattins[4] de velours viollet, lesquels cotillons et robbes, avec ung petit casseau de drap vert, appartiennent à la demoiselle Renée de Saint-Offange.

Quatre aulnes de frize d'Irlande verte[5], prisez soixante dix sols, cy. . . . . LXX s.

« Unne doublière[6] de manteau, à usage de femme, de taffetas viollet, fort simple, prisée trente sols, cy. XXX s.

Deux vieilles robbes d'estamine, à usage de femme, fort usées, et un cotillon de camelot tanné[7], aussy fort usé, que lad. deffunte a donnez à Florence Cogné, sa chambrière, parce qu'elle ne les portoit plus.

Un vieil bas de soye, de coulleur de Minim[8], avecq ses jarretières de soye de mesme coulleur, prisé ensemble six livres, cy. . . . . VI l.

Ung vieil chapperon de feustre, doublé de velours, prisé vingt sols, cy . . . . . XX s.

Unne robbe de chambre, à usage d'homme, prisée quatre livres dix sols, cy . . . . . IV l. X s.

Ung prepoint[9] et chaulses de satin noir, à usage d'homme, couvers de passements de soye, prisé douze

[1] Capot, cape, manteau d'étoffe grossière auquel on attache un capuchon.

[2] Le caleçon était déjà connu au XVIe siècle. On le trouve cité dans l'*Inventaire de Marie Stuart* en 1653. Montaigne mentionne aussi ce vêtement.

[3] Burat, la bure la plus grossière.

[4] Pattins, chaussures à talons relevés.

[5] Frize, étoffe de laine frisée.

[6] Doublière, synonyme de doublure,

[7] Camelot, étoffe fine et lisse, non croisée, faite sur le métier à deux marches ; on employait le poil de chèvre ou la laine avec mélange divers.

[8] Coulleur de minime, couleur grise, comme celles des religieux appelés *minimes*.

[9] Prepoinct, synonyme de pourpoint,

Digitized by Google

livres seullement, attendu qu'il sait de vieille faczon et commencez à user, cy. . . . . XII l.

Deux couvre chefs[1] de toille de lin.

Ung aultre prepoinct et chaulses, à usage d'homme, de vieille faczon, prisez ensemble soixante sols, cy. . LX s.

Ung aultre prepoinct et chaulses de satin tanné, à usage d'homme, avec passemens de soye, doublé de taffetas, prisez ensemble douze livres, cy . . . . . XII l.

Ung manteau de sarge garny de passemens et doublé de soye noyre, prisé vingt cinq livres, cy . . . . . XXV l.

Ung aultre manteau de taffetas, à usage d'homme, à neuf passemens, doublé de taffetas, prisé trente livres, cy. . . . . XXX l.

Ung collet de (cuir) de buffle, sans manches, à grandes tassettes[2], doublé de taffettas, et les tassettes de vellours orange, prisé soixante sols, cy . . . . . LX s.

Unne paire de gamaches[3] de drap viollet, prisez cinq sols, cy. . . . . V s.

Deux cordons d'esguillette de soye, prisez vingt sols, cy . . . . . XX s.

Ung bonnet de nuyt, à usage d'homme, de damas bleu, doublé d'escarlatte, prisé unze sols, cy. . . . . XI s.

Unne paire d'escarpins de cuyr blanc et de mulles de vellours, qui ont esté portez, prisez ensemble vingt sols, cy . . . . . XX s.

Quatre bas de soye, à usage d'homme, usez, prisez vingt sols, cy . . . . . XX s.

Ung deshabillé de nuict, garny de toillette de damas bleu doublé de satin, prisé avecq d'aultres vingt sols, cy. XX s.

Ung vieil pourpoinct de sarge, doublé de toille blanche, prisé vingt sols, cy . . . . . XX s.

[1] Couvre-chef, généralement un voile de toile fine ou de gaze légère à l'usage des femmes et autant aussi quelquefois dans la toilette des hommes.

[2] Tassettes, gros plis.

[3] Gamaches, bottines ou bas de drap ou de toile cirée, qu'on mettait autrefois par-dessus les autres pour les garantir de la crotte.

Digitized by Google

Ung calleson de fustainne[1] doublé de toille, et ung aultre de toille, à usage d'homme, prisez ensemble dix sols, cy . . . . . X s.

Ung bas de chaulses toilles à bottes, avec ses canons[2], prisez ensemble dix sols, cy . . . . . X s.

Ung manteau, à usage d'homme, de sarge grise, doublé de taffetas noyr et passementé de quatre luysans[3], prisé douze livres, cy. . . . . XII l.

Ung hault de chaulses de chamois[4], garny de passemens de soye et argent, prisé cent sols, cy . . . . . C s.

Ung cottin[5] à bandes et ung hault chaulses de vellours blanc, faict à bandes, doublé de satin blanc, le tout fort usé, prisé dix sols, cy. . . . . X s.

Un manteau de drap rose, garny de bouttonnières, prisé dix huict livres, cy . . . . . XVIII l.

Troys robbes à usage de petittes filles, l'unne de camelot orange, deux d'estamine feuille-morte, accomodées de passements au corps et aux manches, prisées trente sols, cy. . . . . XXX s.

Unne mante verte, my usée, prisée quatre livres, cy. . . . . IV l.

Unne mante blanche, presque usée, prisée soixante dix livres, cy. . . . . LXX s.

Deux rabatz de collet à usage d'homme.

Deux petites hardes de linge à usage de filles.

Une mante rouge, my usée, prisée quarante sols, cy . . . . . XL s.

Une série d'autres mantes de peu de valeur figure dans l'inventaire.

[1] Futaine, étoffe de coton faite en forme de toile.
[2] Canons, ornement d'étoffe froncé et attaché au bas de la culotte, formant comme le haut d'un bas assez large.
[3] Luysans, clinquants.
[4] Chamois, le cuir était recherché pour la confection des pourpoints et des chausses à cause de sa souplesse.
[5] Cottin, synonyme de cotte, jupe à l'usage des femmes du commun.

Digitized by Google

VII

LE MOBILIER DU CHATEAU DE LA POUÈZE

L'inventaire du mobilier proprement dit, fait par Maître Jacques Launay, sergent royal, désigné d'office « pour l'appretiation des dictz meubles », n'est pas aussi intéressant que celui des armes, des papiers et des livres.

On remarque, dans la liste des objets énumérés, qui garnissent les divers appartements : des bancelles, des escabeaux, en chêne ou en noyer, « une perche à oyseau », des buffets, des landiers, des lits, dont un « en forme de lict de camp, ferré, faict à quenouilles tournées » ; des coffres, des bahuts, un grand coffre de Flandre, bardé de fer, contenant treize peaux de renards « prisez dix solz la peau » ; un grand cabinet de bois de noyer, fixé au mur, doublé de drap vert, « à plusieurs cloux et crampons dorez ». Le linge, les draps de lin et de toile, les draps de toile réparation, les tabliers, les serviettes, les nappes, les draps fins et les draps gros, les pièces de toile de lin, sont en nombre respectable dans les armoires.

« Dans la despence estant au bout de la salle », on voit les provisions bien rangées, comprenant : le suif, le beurre « prisé trois sols la livre » ; le sain « mis à trois sols la livre » aussi ; les serviettes de cuisine, de grosse toile, à vingt sols la douzaine ; les serviettes de brin, à quarante sols la douzaine ; les serviettes de gros lin, à quarante cinq sols la douzaine ; d'autres serviettes de lin, à vingt-cinq sols la douzaine ; les petites nappes de brin, à dix sols la douzaine ; une nappe de gros brin, estimée quinze sols ; puis d'autres nappes ; des « banquetouères de lin » ; des nappes de cuisine.

Digitized by Google

On continue la visite des chambres. On y trouve : des tables avec leurs tapis ; des lits garnis ; des chaises et des « caquetouères »[1] de bois de noyer, garnies de tapisseries faites à l'aiguille ; d'autres « banquetouères » de lin[2] ; une chaise garnie de cuir « servant pour porter à brancars » ; des tabourets à pieds tournés, garnis aussi de tapisserie ; des escabeaux ; un cabinet rempli de pots de confitures ; « des bandes d'ouvrages sur canevàtz » ; d'autres bahuts ; d'autres landiers.

Le greffier Gohory les inscrit tous sur un registre.

LES USTENSILES DE LA CUISINE ET LES INSTRUMENTS DIVERS TROUVÉS DANS LES DÉPENDANCES DU CHATEAU DE LA POUÈZE.

Dans la cuisine « ung refroidissouer d'airain », contenant trois seillées d'eau ; un petit pot d'airain à anse de cuyvre ; un autre de fer ; un mortier de fonte, garni de son pilon ; une grande marmite de fonte contenant deux seillées d'eau ; deux cent sept livres de vaisselle « tant platte que creuse », prisées à quarante deux livres huit sols ; quatre chandeliers de cuivre « goderonnez[3] », de un pied de haut et un autre semblable ; « une lampe de cuyvre », prisée sept sols ; une « poisle » ronde ; une autre plus grande ; un petit bassin d'airain ; une scie ; quatre chaudrons ; trois « poislons » d'airain ; « une cloche de fer à cuir fruict » ; « unne casse d'airain »[4] ; « ung bouesseau de bois, mesure

[1] Caquetouères, caquetoire, chaise basse, qui a le dos fort haut et n'a point de bras.

[2] Banquetouère désigne sans doute la couverture d'un banc à dossier où l'on s'assied pour causer, différent du banc qui n'a pas de dossier ni de housse.

[3] Godronné, se dit en terme de botanique d'une feuille dont les feuilles offrent dans toute leur longueur des angles peu saillants avec interposition de sinus.

[4] Casse, sorte de poëlon pour puiser l'eau.

Digitized by Google

de Beaupréau[1], cerclée d'airain » ; trois broches de fer à rôtir ; deux grands chandeliers ; « unne petitte porplette d'airain à laver les herbes » ; deux « poislons de fer à faire cuir » ; ung petit chaudron ; une marmite de fer ; une vieille « casse » de fer ; ung aultre chandelier faict à fuzées[2] ; trois autres chaudrons ; une poële d'airain ; « ung friquet d'airain »[3] ; deux autres poëles rondes de cuivre et d'airain ; une poële pour faire cuire les châtaignes ; « unne buye d'estaing » ; une poële ronde ; un trépied de fer ; deux vieux pots d'airain servant à boulanger ; une panne à lessive en terre ; trois pots d'étain et une bassine pour la nuit.

Au pressoir, on remarque les instruments et ustensiles nécessaires, deux grandes cuves de bois de cinq pipes ; une autre à barreaux ; une clochette de cuivre qui est sur la porte ; des auges et un mortier de pierre ; des pièces de bois de chêne ; des forces et ciseaux pour tondre les palissades et les bordures des jardins ; une serpe pour couper les fagots ; un marteau ; trois petits coings d'acier ; deux grands coings de fer ; six fléaux à battre le blé ; une tranche avec son manche ; un pic ; une biche de fer ; une fourche ; un râteau ; une pelle ; cinq ciseaux ; un pot de fer ; un moule de bois, etc., etc. La collection des outils et instruments de jardinage est assez bien fournie. On visite ensuite la boulangerie, la grange, les dépendances, les greniers, où sont rangées les provisions en vin, bois, fèves pois, graines de lin, avoine, etc. Les ornements destinés au prêtre qui dit la messe dans la chapelle sont modestes[4].

[1] La mesure ancienne de Beaupréau comptait au setier seize boisseaux pour treize des Ponts-de-Cé.
[2] C'est-à-dire cannelé.
[3] Friquet, ustensile pour tirer la friture de la poële.
[4] On ignore à qui était dédiée cette chapelle qui n'est pas mentionnée dans le *Dict. hist. de M.-et-L.*, au mot *La Pouèze*.

Digitized by Google

VIII

LES BESTIAUX ET ANIMAUX DOMESTIQUES DES MÉTAIRIES

On procède à l'estimation des animaux domestiques.

« Item a esté trouvé au dict lieu de la Poueze :

« Trois grands porcs, d'ung an, et unne truye et deux « petiz porcs, appretiez par lesdits Delaunay, René Gourdon « et Louis, de la mestairie, et par nous, prié d'office, à la « somme de quarante livres, cy. . . . . XL l.

« Ung cheval haquenée entier alezan, poussif, de l'aage « de sept ou huit ans, prisé, avecq son harnois, vingt cinq « livres, cy. . . . . XXV l.

« Item, ung autre cheval hongre, en poil gris, de l'aage « de neuf ou dix ans, prisé, avec sa selle et bride, vingt « cinq livres, cy. . . . . XXV l.

« Item, ung mullet hongre, en poil rouge, prisé trente « livres, avec sa selle et bride et harnois, cy . . XXX l.

« Item, ung asne et ung asnon, prisez dix livres, cy. X l.

« Deux vaches, en poil rouge, prisées trente et une livres, « cy . . . . . XXXI l.

« En la mestairie de la Court[1], proche dud. lieu de « la Poueze :

« A esté trouvé deux bœufs de harnois, de l'aage de « quatre ans, prisez, par lesd. Delaunay, sergent, et Gour- « don, à six livres, cy . . . . . VI l.

« Item, deux autres bœufs, de poil rouge, en l'aage de « trois ans, prisez soixante et quatre livres, cy . LXIV l.

« Item, deux aultres, plus petiz bœufs de harnois, prisez « soixante livres, cy . . . . . LX s.

[1] Cette ferme a été détruite au XVIIIe siècle.

Digitized by Google

« Trois veaux masles, en poil rouge, prisez trente cinq « livres, cy . . . . . XXXV l.

« Item, deux aultres veaux masles, de deux ans, aussy « en poil rouge, prisez vingt et une livres, cy . . XXI l.

« Item deux vaches, en poil rouge, de l'aage, l'unne de « six et l'aultre de sept ans, avec deux veaux de l'année, « le tout prisé ensemble quarante deux livres, cy . XLII l.

« Deux autres vaches, l'une en l'aage de six ans et « l'aultre de trois ans, avecq unne pettite genisse de ung « an, prisez ensemble quarante six livres, cy . . XLVI l.

« Item, deux aultres vaches, l'unne aagée de neuf ans « et l'aultre de huict ans, prisées ensemble quarante livres, « cy . . . . . XL l.

« Item, trente six brebiz et douze aigneaux, prisez « l'ung portant l'aultre, vingt solz, cy trente six livres, « pour ce . . . . . XXVI l. »

Le fermier dit qu'il tient tout ce bétail à cheptel des défunts sieur et dame de Hurtault et que la moitié du profit lui appartient ainsi que la souche des bestiaux, suyvant son cheptel.

« Item, unne autre vache en poil rouge, de l'aage de « cinq ans, representée par Loys Ferron, dict Charbonnier, « prisée, par les dessus dicts, vingt livres, cy. . . XX l.

« Et a dict ledict Ferron tenir ladicte vache à cheptel. »

« Item a esté representé des bestiaulx qui sont du « lieu de la Papelerge[1] :

« Quatre bœufs de harnoys, scavoir deux de deux « ans, prisez, par les dessusdicts, quatre-vingt livres, « cy . . . . . LXXX l.

« Et les deux aultres cinquante livres, cy . . . . L l.

« Trois vaches, deux veaux de l'an et une petite genisse, « prisez ensemble soixante livres, cy . . . . . LX l. »

Jean Bidet, closier, affirme qu'il tient, aussi lui, ces

[1] Cette métairie a été détruite au siècle dernier.

Digitized by Google

bestiaux à cheptel, et que la souche en appartient aux enfants des défunts sieur et dame de Hurtault, « fors la « somme de dix escuz qu'il a sur lad. souche et la moictié « du profict à luy deub, dont il demande luy estre faict « raison, et de deux veaux que lad. deffuncte damoiselle « de Hurtault vendict six escuz, où il a la moitié. »

On trouve, dans la grange « dix chartées de foing, prisé « quatre livres dix sols la chartée, pour ce, cinquante « quatre livres » ; dans le cellier, on voit vingt pipes de vin ; les deux grands « sallouers », contiennent des morceaux de bœuf et de porc. L'inventaire mentionne aussi cinq vieux fûts « pour servir à mettre vin aux vendanges » [1].

André JOUBERT.

[1] Après le décès sans postérité de Jeanne de Saint-Offange et de son mari, François du Plessis de Jarzé, en 1678, la terre de la Pouèze revint par héritage à Marie-Urbain-Charles de Maillé, dont le fils la vendit avec la Jousselinière le 7 février 1740 à André-Edouard Pissonnet de Bellefond, aujourd'hui, par alliance, à la famille Le Bault de la Morinière. Il n'existe plus rien du château, que les douves, un bâtiment de ferme dont les cheminées sont en pierre et une butte de terre entourée de douves, dans un pré. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 175.) — La famille de Saint-Offange est actuellement éteinte.

Digitized by Google

L'ANJOU AU MOIS DE MAI [1]

On est d'ordinaire trop enclin à juger d'une manière absolue le passé comme le présent. On les condamne ou bien on les loue en bloc, sans tenir compte des nuances ou des circonstances qui peuvent atténuer les termes du jugement. Selon le point de vue politique ou social où l'on se place, le passé est l'âge d'or ou l'âge de fer, l'ancien régime vaut mieux que le nouveau ou vaut cent fois moins. Les uns le regrettent, tandis que les autres le maudissent; souvent ni les uns ni les autres ne savent exactement les raisons de leurs préférences ou de leurs antipathies : par une singulière anomalie, ce sont les plus favorisés de la fortune et de la naissance qui ont le plus de regrets pour le passé, tandis que les déshérités, qui se sont laissé persuader qu'ils ont beaucoup gagné aux institutions nouvelles, n'ont que des anathèmes pour les anciennes.

Il est d'ailleurs non moins difficile de connaître le présent que le passé, de se connaître soi même que de connaître les autres. On se guide d'ordinaire d'après des appréciations toutes faites, qui ont cours dans les journaux et dans les livres comme dans les conversations. Les jugements que l'on porte sur les peuples étrangers ne sont ni plus justes, ni plus raisonnés que ceux que l'on exprime d'ordinaire sur son propre pays. Selon les temps et les circonstances, on passe de l'engouement à la haine, et souvent

[1] *May in Anjou with other sketches and studies*, by Eleanor C. Price. — Edimburgh, David Douglas, 1889.

Digitized by Google

l'un n'est pas plus justifié que l'autre. Il en est ainsi partout, et l'auteur d'un agréable livre que nous présentons au lecteur, Miss Eleanor Price, le constate en Angleterre comme en France.

« Les livres français sur l'Angleterre, dit-elle, montrent d'une manière amusante comment nos voisins nous comprennent. Nous les comprenons tout à fait de même, quoique nous allions beaucoup plus souvent chez eux ; si les dessins qu'ils font de nous sont en général des caricatures, les nôtres en sont à coup sûr aussi. Il est en effet parfois surprenant qu'avec toute notre largeur d'esprit, notre science, nos lectures, nos voyages, notre esprit anglais reste enveloppé comme il l'est dans ses préjugés. Il est aussi rare aujourd'hui qu'il y a cinquante ans de trouver un Anglais qui comprenne les Français ou qui du moins soit assez clairvoyant pour avouer qu'il ne les comprend pas. Et nous sommes bien plus arrogants qu'eux dans nos jugements. Ils rient de nous ; nous les morigénons. Nos observations sur le caractère français sont aussi ignorantes que les leurs sont légères. Le fait est que nous jugeons la France d'après Paris et ses romans, qui sont aussi cosmopolites que le péché et que les meilleurs parmi les Français ne lisent pas. Jugerait-on aussi bien l'Angleterre d'après les journaux mondains de Londres ?

« Si l'on parle de la bonté et de la douceur angéliques d'une vieille dame française. — « Impossible, » répliquera quelqu'un qui croit s'y connaître mieux, « toutes les Françaises sont méchantes. » On peut seulement contredire ; quant à discuter et à chercher à prouver le contraire, il est inutile de le faire dans le centre de l'Angleterre. Avec ces haussements d'épaules qui ne vous laissent aucun espoir, on fera observer que les Françaises peuvent dire : *Les Anglaises sont si bêtes.* Car après tout, les préjugés sont de tous les pays. »

Digitized by Google

Les tendances à généraliser sont également universelles. On est souvent porté à juger un peuple ou une époque par quelques-uns de ses traits ou de ses particularités plutôt que par l'ensemble. C'est ainsi que la France, malgré sa puissante unité nationale, présente des aspects multiples et variés dans ses mœurs comme dans ses croyances, dans ses provinces comme dans ses climats. La Champagne ne ressemble en aucune façon à la Bretagne, la Provence à la Picardie. On juge aussi la société et les principes par le gouvernement qui régit le pays, comme si ce gouvernement était la représentation exacte de la totalité du pays. De nos jours particulièrement, il ne saurait en être ainsi, puisque près de la moitié des électeurs témoignent par leurs votes qu'ils sont opposés à l'esprit qui anime ce gouvernement.

Quel contraste aussi entre la vie de Paris et la vie de province ! Et pourtant il est des familles qui conservent à Paris les mœurs et les doctrines de province, tandis que d'autres portent en province les usages et les idées de Paris. A Paris même, l'existence n'est pas la même à Passy et à Charonne, dans le quartier Saint-Sulpice et au faubourg Montmartre. Un tableau de Paris, comme un tableau de la France, devrait présenter, pour être complet, toutes les variétés de l'ombre et de la lumière, en passant par les demi-teintes, au risque de produire les effets les plus disparates et les plus contradictoires en apparence.

Mais le peintre ou l'auteur a le droit de choisir un aspect du panorama qui l'attire de préférence, de le mettre en relief et d'y consacrer son talent. Si le site est attrayant, si l'artiste ou l'écrivain sait le rendre avec charme, c'est un double plaisir pour le spectateur ou pour le lecteur. Ce double plaisir, un auteur anglais, Miss E. Price, nous le fait éprouver, en nous décrivant certains aspects de l'Anjou au mois de mai, de l'Anjou, où les mœurs et les croyances anciennes se sont conservées mieux qu'ailleurs, et dont les

Digitized by Google

paysages verts n'ont jamais plus de grâce tempérée qu'aux jours où le printemps est sur le point de céder la place à l'été. Pour faire apprécier l'intérêt et la valeur des modèles et des tableaux, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de traduire quelques-uns des chapitres où Miss Price a fait valoir, avec une grâce sincère et quelquefois poétique, les mérites de l'Anjou et de ses habitants.

« Je puis enfin répondre à une question qui m'a souvent troublée, et cette année plus que jamais. » — Où les poètes anglais ont-ils trouvé leur mois de mai ? — Le mai des poètes est une tradition apportée de l'Anjou par les Plantagenets.

« Au milieu de ce mois idéal j'ai quitté l'Angleterre, et en même temps ses inondations, ses pluies battantes, ses vents furieux. J'ai gagné facilement en deux jours cette province, où brillent ondoyants les genêts d'or. Les arbres sont en pleines feuilles dont la verdure fraîche rayonne ; les prés sont émaillés de fleurs rouges et de boutons d'or ; les grillons chantent dans l'épais gazon. Le ciel est d'un bleu intense, parfois traversé de longs festons de nuages légers comme des plumes ; l'air est tout à fait pur comme le cristal — *jours de cristal*, tels on appelle ici ces beaux jours. Un vent faible souffle, en secouant le sommet des ormes et leurs branches, et ce vent, cet air plutôt, semble respirer comme s'il exhalait un parfum ; mais lorsqu'il vous touche, il semble plus doux et plus pur qu'aucun autre air. Peut-être est-il trop doux ; il a quelque chose des langueurs du Midi ; il vous porte au repos et à la rêverie plutôt qu'à la marche et au travail. Cependant il n'y a rien de morbide dans l'air qui vient des bois de sapins voisins, et peut-être a-t-il un soupçon d'arrière goût de la fumée du bois qu'on brûle dans les cheminées des chaumières qu'on voit au loin.

« Et le soleil n'est pas trop chaud, même au milieu de la

Digitized by Google

journée. J'emporte alors volontiers un livre dans l'avenue du vieux château ; je m'y asseois à l'ombre des ormes, des noyers et des peupliers, sur un banc solitaire à mi-côte. Le loriot, une boule de plumes dorées, siffle une chanson jolie comme son nom. Près de là un grand étang où les grenouilles coassent dans les joncs, et plus bas, près du village aux maisons blanches que domine un clocher, l'avenue traverse une rivière sur laquelle sont jetés deux ponts aux blanches balustrades. Des rangées de peupliers aux feuilles argentées, bruissantes, longent la rivière de chaque côté et la route qui la suit ; ceux qui appartiennent à la *commune* sont coupés et vendus au bout de quelques années.

« A l'extrémité de l'avenue, dans une chaumière basse et blanche, à la charpente brunie, vit une vieille amie qui vient causer avec moi. Elle a des yeux clairs et fins, dans la figure la plus vieille et la plus brûlée par le soleil qu'on ait jamais vue ; elle me trouve *blanche* et me demande avec inquiétude si je suis malade. Quand je l'ai connue pour la première fois, elle était bergère, et passait toutes ses journées dans les champs, avec son chien et sa quenouille. Je puis dire qu'elle a couché bien des nuits sur un petit lit à couverture verte, dans un coin de la vacherie. Maintenant elle est vieille et dans une condition meilleure ; ses pieds bruns ne sont plus nus dans ses sabots ; ils sont revêtus de gros bas épais ; elle se sent, aujourd'hui comme toujours, en termes d'amitié avec tout le monde. Sur le pignon de sa chaumière, une belle rose, *Jaune de Fortune*, monte sans culture ; son jaune vif est rayé de rouge ; elle n'a rien de commun avec les roses correctes et guindées des jardins.

« Mais je ne puis passer toute ma journée dans l'avenue. Plus haut, le vieux château du temps de Louis XIII s'élève majestueusement sur son large perron. Les grands murs clairs des pavillons et du corps de logis principal brillent

Digitized by Google

au soleil ; presque tous les volets blancs sont fermés ; les grands toits d'ardoises, avec leurs crêtes de fer tordu et courbé, semblent jeter une clarté douteuse sur le ciel bleu. Certes, comme Du Bellay, le poète angevin,

Plus que le marbre dur me plaist l'ardoise fine.

« Les dames s'aventurent au soleil avec leurs ombrelles ; elles sont toutes en noir, portant le deuil de Mme la comtesse de Chambord qui toutefois n'était pas très aimée. Elles sont accompagnées de leurs chiens, grands et petits, parmi lesquels le plus distingué est un caniche blanc, d'une grande dignité. Ce n'est pas un caniche savant ; mais il est bon et sage. Ses glands, ses houppes et sa crinière épaisse et blanche sont sans défauts ; sa figure rasée, avec une légère expression de fatuité sous sa grande perruque frisée, ressemble de la manière la plus étrange à un portrait de quelque beau gentilhomme du temps de Charles II. Lorsqu'on le tond au printemps, ses boucles blanches, soyeuses, sont filées et tricotées pour garnir l'hiver les soques de Mme la marquise.

« Maintenant nous allons, à travers de pittoresques avenues plantées de jeunes arbres, nous promener dans les vignes, sur les versants supérieurs de la colline. Les feuilles naissantes des ceps paraissent fraîches et saines, mais leur propriétaire s'en inquiète pourtant beaucoup, car un nouveau fléau, le mildew, a récemment fait son apparition dans le pays. Madame a une longue conversation avec son vigneron, un fameux vieux gaillard, avec une figure de beau cultivateur anglais, d'honnêtes yeux bleus, une peau rouge et brûlée par le soleil. Jamais homme plus laborieux et plus honnête que lui ; il est un des ouvriers les plus estimés du pays, et la preuve vivante que s'il y a en France beaucoup de mauvaises gens, il y a en revanche beaucoup de bonnes gens.

« Mais dans ces après-midi de mai, il n'est rien de plus

Digitized by Google

délicieux qu'une promenade dans les sentiers bordés de haies. Beaucoup d'entre eux sont creux, comme dans le Devonshire; leurs bords sont tapissés de petites fougères et de fleurs sauvages, qui succèdent aux violettes. Les églantiers s'épanouissent, ainsi que les chèvrefeuilles, au milieu de belles haies qui ne sont pas taillées comme les nôtres et dans lesquelles les rossignols font leurs nids et chantent. Les hiboux et les pies se rencontrent aussi de ces côtés en grand nombre. Nous longeons de grands bois, qui ont peut-être leurs légendes de loups-garous et de fantômes, en rappelant les chiens pour qu'ils ne dérangent pas le gibier, et les chiens sont très peu disposés à obéir et à *rester là*. Quelquefois nous nous arrêtons devant une ferme blanche et malpropre, enfouie dans les haies, avec une montagne de fourrage empilé devant la maison. La bonne femme sort pour venir parler à Madame, peut-être pour lui demander quelque faveur, qui lui est accordée avec autant de bonne grâce qu'elle la demande. Et nous revenons au château tandis que le soleil descend dans le ciel jaunissant, donnant un nouveau rayonnement à cette terre des Plantagenets, déjà revêtue, vous vous en souvenez, d'un manteau de genêts d'or.

« Je ne puis cependant pas affirmer que le soleil brille toujours, même au mois de mai, en Anjou. Un matin, de grands nuages s'amoncellent et la pluie battante voile la beauté du paysage. Justement M. le curé vient déjeuner au château. C'est un petit homme vigoureux, avec une large et brune figure de paysan. Il parle très vite et avec autorité, surtout sur la religion et l'histoire de France, qu'il connaît bien. Les dames du château, toutes polies qu'elles sont, avouent entre elles qu'il parle un peu trop. Cependant elles lui entendent dire avec satisfaction qu'il ne croit pas que le monde finira le 24 juin. Le monde n'est pas encore assez mauvais pour cela, quoique sans nul doute la foi diminue tous les jours! Peu de temps après le

Digitized by Google

déjeuner, M. le curé prend congé et retourne au village. Il pleut à torrents; il relève avec soin sa soutane sous son large parapluie, en descendant les marches du perron. « Pauvre petit curé! » murmure une jeune fille, qui le regarde de la fenêtre du salon, avec un sourire dans ses yeux noirs.

« Après tout, un jour de pluie par ci par là est bientôt passé. Il pleut sans doute, mais il n'y a pas d'humidité pour ternir ou refroidir l'atmosphère. Mouillé, mais pas humide! En parlant ainsi, on m'accusera d'être Irlandaise; mais comme beaucoup d'autres appréciations irlandaises, celle-ci est juste. Le soir de ces jours-là, un grand feu de bûches flambantes éclaire les beautés à la vieille mode du salon, illuminant vaguement les gais personnages des tapisseries, fantômes datant de deux siècles, le parquet luisant et les riches couleurs sombres des meubles et du plafond. Le caniche est couché aux pieds du fauteuil de sa maîtresse. La jeune fille aux yeux noirs, suivie de son fidèle petit terrier, s'assied au piano et joue un menuet du vieux temps. Les voix, les manières, les regards, la musique, les couleurs, tout y révèle la même nature, tout y respire le même air doux, ce que Du Bellay appelait autrefois la *douceur angevine.* »

Voici encore un tableau bien observé de la vie de château, qui pourrait s'intituler : la fête de la jeune *demoiselle* au château de B...

« C'était un dimanche, et les habitants de la maison descendaient sur la terrasse pour se rendre à la messe de dix heures, qui commence d'ordinaire plus tard que cette heure. Comme plus d'un Anglican, nous attendions le signal des cloches; mais, contrairement à ce qu'ils font, nous ne nous attendions pas les uns les autres; un à un, tout au plus deux par deux, nous suivions l'avenue, nous

Digitized by Google

dirigeant vers l'église blanche au clocher gris, avec ses fidèles vêtus de bleu et de blanc. Pas de chapeaux de cérémonie ; en France, à la campagne, on réserve ses toilettes pour faire des visites ; il est de très mauvais goût de les mettre à l'église. Avant que la dernière personne eût quitté le château, il y eut un grand bruit de volets et de verroux fermés ; à moins que quelqu'un ne soit malade, le château est toujours laissé le dimanche à lui-même et aux chiens. « Dimanche, mon chien », dit la marquise à son caniche, et il reste sur la terrasse en la regardant tristement.

« Ce dimanche il faisait si chaud que nous nous hâtâmes de traverser la large allée au sable brûlant, pour nous abriter sous l'avenue, où l'on entendait le loriot chanter et les grenouilles coasser d'une manière étonnante. Déjà de grands nuages se levaient lentement derrière les collines et les arbres ; mais au-dessus de nos têtes, tout était bleu, et le soleil étincelait sur la route jaune, le versant gazonné où se trouvait l'église, et les gens, avec leurs ombrelles, arrivant lentement de tous côtés. L'église était blanche et nue, avec des bancs ouverts. C'était une de ces églises romanes à sept voûtes, comme il y en a tant dans le pays. Les autels, particulièrement celui de Notre-Dame, étaient gentiment décorés. Sa *corbeille* était agréable, formée surtout de marguerites et d'azalées roses; et si quelques-unes des fleurs placées autour de sa statue et sur l'autel étaient de clinquant d'or et d'argent, il y avait aussi des branches de muguet rose et des roses jaunes venant du château, dans des vases bleu pâle. L'effet produit était français et charmant.

« Après la messe, plusieurs voisins nous reconduisirent jusqu'à l'avenue. Leur politesse aurait mérité d'être qualifiée de dévotion, surtout celle de leurs filles vis-à-vis notre petite *demoiselle*. C'était sa fête, je l'ai dit, et elles étaient venues à l'église lui apporter un énorme bouquet. Elles ne pouvaient pas lui dire assez de jolies choses ; elle les leur

Digitized by Google

rendait au décuple dans la même monnaie. Mais quand à la fin les compliments eurent cessé et que ses adoratrices se furent retirées avec leurs parents, elle s'en vint à souhaiter que les bonnes sœurs du village oubliassent sa fête, et qu'elles n'amenassent pas au château toute l'école avec des fleurs, comme elles avaient été assez bonnes pour le faire l'année précédente. Y aurait-il de quoi leur donner à manger si elles venaient? Sa mère l'assura qu'on avait fait beaucoup de gâteaux et de tartes dans le cas où un accident de ce genre arriverait. Toute inquiétude fut ainsi dissipée pour le moment, et le grand bouquet parut très beau lorsqu'il fut placé sur un guéridon de chêne entre deux fenêtres du salon.

« Cependant les nuages étaient montés de toutes parts, de manière à couvrir le ciel ; le soleil avait disparu, l'air était tendu, alourdi par l'odeur des fleurs d'acacia. Dans l'après-midi, un petit coup de tonnerre et des gouttes de pluie semblèrent, à plusieurs reprises, menacer d'un orage; mais vers cinq heures, le temps s'éclaircit pour faire place à une de ces soirées d'or et de cristal, qui sont l'apanage du mois de mai dans l'Anjou. La situation devenait grave. Nous devions dîner dans un château voisin, et l'on avait demandé la voiture pour cinq heures et demie. Que faire? Être en retard pour le dîner à cause des chères sœurs, ou leur briser le cœur en partant avant leur arrivée. Elles furent assez bien avisées pour apparaître en même temps que le soleil.

« Il était près de cinq heures et demie lorsque je vis de ma fenêtre une procession s'avancer dans l'avenue ; c'étaient deux sœurs, une vieille et une jeune, et une trentaine d'enfants portant des fleurs. Une d'entre elles avait un bouquet aussi gros que celui du matin et il y en avait un grand nombre de moins volumineux. Bientôt j'entendis leur chant sur la terrasse, une petite voix plus musicale leur répondre ; c'était *mademoiselle* qui les remerciait de tous leurs bons souhaits.

Digitized by Google

« Quand je descendis, quelques minutes après, elles étaient toutes en rond dans la bibliothèque, choyées par les dames du château, dont les sourires et les manières affables ne laissaient rien à désirer. Le soleil illuminait le parquet ciré où se tenaient les petites filles, timides et souriantes, tenant encore leurs gerbes de roses et de seringa ; quelques-unes, gentilles, coiffées à la vieille mode, avec leurs bonnets blancs fermés et leurs robes bleues tombent sur les talons ; d'autres, bien moins jolies, portant des chapeaux comme des petites anglaises ; c'étaient les filles des fermiers et des marchands du village, qui méprisaient peut-être leurs compagnes, les paysannes. Les sœurs, en robes grises et cornettes blanches, leur bonne figure rayonnante, avaient cédé plusieurs fois aux invitations de la marquise en s'asseyant sur les plus larges fauteuils du salon ; mais elles étaient trop polies pour y rester, et elles se levaient à chaque instant malgré les reproches qu'on leur en faisait. Les domestiques apportèrent des plateaux couverts de vin, de gâteaux et de tartes ; « mes sœurs », après s'être fait un peu prier, s'en régalèrent autant que leurs élèves ; la jeune fille, l'objet de cette fête, circulait au milieu des groupes, trouvant de bonnes paroles et d'aimables sourires pour chaque enfant. Enfant elle-même de dix-sept ans, elle présentait un type de jeune beauté française, avec ses traits délicats, son teint de crème, ses yeux noirs veloutés et son chignon de boucles noir de jais, liées par un ruban rouge. C'était en même temps un tableau ensoleillé, dont la marquise était le centre ; elle ne songeait qu'à l'hospitalité qu'elle exerçait, sans l'ombre d'impatience, quoique l'exactitude fût sa qualité favorite et que ses chevaux attendissent.

« Nous achevâmes la journée en arrivant une heure trop tard au château où nous devions dîner ; mais nos hôtes étaient des parents d'un aimable caractère ; la visite des bonnes sœurs leur parut une excuse suffisante. Nous res-

Digitized by Google

tâmes longtemps dehors sur la terrasse, par une chaude soirée, sur le bord d'un grand fossé desséché, à l'abri d'immenses murs du temps de François Ier. Nous causions, nous écoutions, tandis que de petits chiens, une jeune chèvre à longs poils blancs, soyeux, et des enfants aux yeux noirs jouaient autour de nous. Je me demandais, et je me demande encore avec surprise, comment ce charme paisible dans l'existence est l'apanage des Français, de ces milliers des meilleurs d'entre eux, que nous, sages Anglais, nous qualifions, d'après la cohue des Parisiens, de faux, de frivoles et de sans cœur, sans compter les autres épithètes dont nous les gratifions. Ce dont je suis sûre, c'est que les connaître, c'est les aimer; et les jours d'hiver d'Angleterre reportent ma pensée, avec un affectueux souvenir, aux jours d'été de France. »

Nous ne suivrons pas Miss Price dans toutes ses excursions à travers les belles provinces qu'arrose la Loire. Malgré la sympathie que lui inspirent le pays et ses habitants, elle nous apprendrait peu de choses sur les châteaux historiques de Chenonceaux, de Chaumont, de Blois et de Chambord, qu'elle juge en artiste, comparant Chenonceaux à un palais des fées; louant la situation magnifique de Chaumont; affirmant que le grand escalier de Blois est à peine égalé en Europe pour la grâce et la beauté; déclarant Chambord le château le plus grand, le plus triste, le plus solitaire et peut-être le plus magnifique de tous. Elle aime les vieilles rues de Blois, avec leur mélange séduisant d'ombres et de lumières, leurs touffes de fleurs dans les coins sombres, leurs vieilles femmes actives, leurs jeunes filles souriantes, leurs enfants jouant, tandis que les cloches de la ville font vibrer dans l'air leurs sons élevés ou graves. Les tableaux d'intérieur et de genre, les récits d'excursions dans des châteaux ignorés et désertés, comme celui de Launay, présentent plus d'intérêt parce qu'il nous font pénétrer dans l'intimité même de la province, qui n'est

Digitized by Google

point accessible au touriste ou au voyageur superficiel. Miss Price ne trouve pas seulement dans cet aimable pays d'attrayantes peintures du temps présent ; elle y voit aussi un intérêt historique qu'elle fait valoir avec justesse.

« Rien ne sert mieux pour se faire une idée juste de la Révolution qui a laissé tant de traces en France, tant de légendes, de fantômes, de reliques, de ruines, que de connaître quelque peu exactement le peuple français et la société française dans sa meilleure forme, en dehors de Paris, des villes d'eaux, des Juifs, des millionnaires et des influences étrangères qui ternissent tout ce qu'elles touchent. On peut lire chez soi, en Angleterre, des volumes de mémoires et d'histoires sur la Révolution ; on peut voyager en France avec ses idées anglaises et un bon bagage de renseignements ; tous les faits de cette époque extraordinaire peuvent être présents à l'esprit, et l'on peut sembler connaître à fond ses caractères ; et cependant il est presque impossible, pour une personne d'une race différente et contraire, de comprendre l'esprit de la Révolution, non pas ses causes et ses effets, ni le bien et le mal qu'elle a faits, que peut enseigner l'histoire, mais son essence même, sa physionomie, son atmosphère, ce qu'elle était, ce qu'elle a fait. On en peut saisir une grande partie, par l'imagination, sans doute, et d'une façon quelque peu confuse et à l'ancienne mode, d'après les reflets et les échos qu'elle a laissés dans les provinces.

« En pénétrant, par exemple, dans une province comme l'Anjou, qui est encore une des plus aristocratiques, des plus simples de France, une de celles où les modes anciennes se sont le mieux conservées ; en voyant par ses propres yeux, en écoutant de ses propres oreilles, en interrogeant des habitants dont les grands-pères et les grand'mères ont vu dans la même maison la Révolution, et qui ont hérité de leurs charmes indicibles ; dans cette vie de campagne, simple, heureuse, brillante et *bonne*, où les croix sur les

Digitized by Google

bords des chemins sont encore enguirlandées de fleurs, où les grenouilles coassent gaiement, et où l'on apprend, ce qu'on s'imaginait bien, que le *silence des grenouilles* n'a jamais été qu'une tradition ridicule, — le passé devient en quelque sorte présent, on est transporté à cent ans en arrière, et l'on connaît bien ce qu'étaient les châteaux de l'Anjou quand la *Jacquerie* fondit sur eux.

« Après tout, cent ans ce n'est pas très long ; des gens qui sont nés à cette époque vivent encore. Il y a très peu d'années, une vieille dame qui se rappelait la Révolution, habitait un de ces châteaux ; ses sœurs aînées et elle avaient été les plus belles filles du pays. Son père disparut ; peut-être n'a-t-on jamais connu son sort ; ses deux sœurs, dans ce terrible temps, trouvèrent leur salut dans des mariages obscurs, après bien des traverses qui mériteraient de trouver place dans un livre. Elle, sans doute, avait eu aussi son roman ; on savait seulement qu'elle habitait depuis bien des années dans la vieille maison de sa famille, comme un hermite mélancolique que personne n'aurait vu. Il semblait que toute sa vie avait été assombrie par l'ombre de la Révolution.

« L'Anjou était alors une contrée sauvage, couverte de bois, où abondaient le daim, le sanglier et le loup. Les bois existent encore, le gibier également, quoique tous deux soient en moins grand nombre. Parmi les gentlemen de l'Anjou, il existe encore un *lieutenant louvetier ;* de grandes parties de chasse ont encore lieu en automne, avec piqueurs, cors, costumes et grands équipages. Quelquefois les loups viennent dans les villages en hiver et sont tués par des chasseurs heureux. Dans la grande et froide cage d'escalier de pierre d'un certain château, un immense loup empaillé, trophée de chasse, vous dévisage, tandis que vous vous rendez dans les salons brillants où dansent les jeunes gens, agitant dans leur *cotillon* favori toutes sortes d'ornements de fantaisie. Tout différait-il tant en 1786 ? Vous pouvez avec raison vous le demander.

Digitized by Google

« On éprouve sans doute une plus vive impression de ce vieux temps en sachant que depuis dix ou douze ans tous les gentilshommes de l'Anjou ont dépensé des fortunes dans leurs vastes et vieux châteaux, les restaurant autant que possible comme ils étaient avant la Révolution. Le salon, avec sa grande cheminée de pierre, sculptée, peinte et blasonnée ; les lourds chenets de fer forgé, derrière lesquels les bûches et les cendres sont amoncelées avec un luxe barbare ; le sombre plafond avec ses solives peintes de guirlandes de fleurs brillantes, simple restauration des vieilles peintures à demi effacées ; les murs tendus de curieuses tapisseries ; tout cela a été accompli avec amour par les propriétaires. Les rangées de grands fauteuils s'accroissent peu à peu, à mesure que les tapisseries qui les recouvrent sont brodées avec leurs fleurs, leurs figures et leurs riantes arabesques, par la maîtresse de la maison et ses amies. Elle fait tout simplement ce que faisait sa grand'mère. Elle vous apporte à voir une pièce de tapisserie non terminée, semblable à la sienne pour le dessin, mais dont les couleurs sont pâlies, dont le canevas est noirci par l'âge, et dans laquelle une aiguille rouillée semble indiquer qu'une catastrophe soudaine a dû forcer celle qui y travaillait à l'abandonner. « Nous l'avons trouvée cachée dans une armoire », nous dit sa descendante ; « elle devait y être depuis la Révolution. »

« L'Anjou est encore plein de légendes et de superstitions ; les églises ont leurs saints renommés, leurs puits sacrés ; les noms de quelques villages rappellent d'anciens combats, les châteaux même ont leurs fantômes, qui remontent souvent aux derniers siècles. Il y a une dame blanche du temps de Louis XI ; il y a un méchant *seigneur* qui conduit une chasse infernale dans les bois, les nuits d'ouragan, en hiver ; les paysans s'éveillent frissonnant en entendant le son des cors, les aboiements des chiens. Il y a une vieille histoire d'un château, où l'on voit le matin,

Digitized by Google

sur le gazon de la cour couverte de givre, les traces d'un carrosse et de ses six chevaux.

« Mais pour en revenir à la Révolution, un des plus remarquables fantômes de l'Anjou est une jeune femme, jolie, souriante, vêtue magnifiquement de soie vert pâle à fleurs, du temps de Louis XVI. Dans son vieux château, elle vient voir les hôtes dans leurs chambres, elle se tient debout devant eux, elle regarde doucement leur figure qui lui semble étrangère, et s'évanouit désappointée. Ils trouvent cette apparition peu rassurante et veulent s'en aller le lendemain ; mais leur hôtesse les rassure. — Soyez tranquilles ! Vous ne la reverrez plus. Elle ne vient voir que les nouveaux arrivants.

« Pauvre petite comtesse ! Sans doute elle se croit encore la maîtresse du château ; elle n'a évidemment aucun reproche à faire aux hôtes qu'il reçoit ; mais elle espère trouver d'anciens amis parmi eux. Il est inutile de parler beaucoup d'elle, car nous ne pouvons plus comprendre ses joies et ses douleurs. Connaissant si peu les Français d'aujourd'hui, est-il possible que nous puissions pénétrer les pensées de leurs grand'mères ? Mais, elle n'en apparaît pas moins comme témoin de la Révolution ; et si l'on vous raconte son histoire dans son pays d'Anjou, vous réfléchirez quelque peu avant d'en rire. »

Une autre fois, Miss Price nous conduira dans un pays sauvage et solitaire, aux ruines du château de Launay.

« Le plus beau site de Launay est la chapelle en ruines, située dans un jardin qui fait face à l'habitation. Elle n'a plus de voûtes ; chaque année poursuit sa ruine, les fermiers et les paysans enlevant des pierres pour réparer leurs murs Comme presque toutes les constructions du pays, elle est en pierres blanches ; très petite, et presque ronde, ses arcades et ses grandes fenêtres élevées sont par-

Digitized by Google

faites. Elle offre aux regards une ruine voilée de lierre, abritée d'arbres tutélaires, dont l'un s'élève droit comme une colonne, au milieu, de sorte qu'on se croirait à l'abri sous une voûte de feuilles vertes.

« On peut reconnaître encore l'emplacement des terrasses et des allées du vieux jardin ; la cour de ferme, à gauche, avec ses grands bâtiments massifs, était sans doute autrefois la cour d'honneur. Tout autour s'étend un large fossé dont l'eau, très limpide, reflète les ruines blanches, le ciel et les arbres. Au bord de ce fossé, il était aisé de se reporter à cent ans en arrière, aux beaux jours de Launay, et de se le figurer comme il était au moment de la Révolution. Le lieu était d'une beauté mystérieuse, mélancolique, désolé, abandonné, silencieux, et néanmoins d'une étrangeté fascinatrice. C'était la vieille France, avec son attrait indéfinissable et poétique. J'ai connu de vieilles dames françaises qui avaient le même attrait ; mais elles pouvaient l'accroître encore par leur sourire, et Launay ne connaît pas le sourire. C'est le dernier souvenir de l'*ancien régime ;* le dernier reflet du charme d'un temps qui ne reviendra jamais. « Le monde féodal avec ses gloires, ses souvenirs héroïques, ses pompes triomphales, est en ruines, comme ce château abandonné. »

Un jour aussi, notre temps aura ses ruines, comme il a ses gloires et ses grandeurs, ses tristesses et ses vices ; mais n'a-t-il pas aussi son charme ? Miss Price nous a montré que la France nouvelle conservait quelque peu de cet attrait indéfinissable et poétique qui caractérisait l'ancienne, en nous faisant connaître, dans une de ses régions les plus aimables, la vie souriante et digne de ces familles, plus nombreuses qu'on ne le croit, qui conservent dans notre pays les traditions, les croyances et les coutumes d'autrefois dans ce qu'elles ont d'aimable et de meilleur.

Albert Babeau.

Digitized by Google

LA BOULLAYE LE GOUX

Sa vie et ses voyages

François le Goux, sieur de La Boullaye et du Gœuvre, naquit en 1610, aux environs de Baugé, probablement au manoir du Gœuvre dont il portait le nom. Il appartenait à une famille de bons gentilshommes qui avaient quitté la Bretagne vers la fin du XVIe siècle pour venir se fixer en Anjou. Dans la deuxième édition de ses voyages, il semble supposer que ses ancêtres seraient venus autrefois d'Angleterre. Ses armes étaient : « *Fascé d'or et de sable en franc contour d'azur chargé de trois quintefeuilles d'argent.* » Sa mère s'appelait Jeanne Bouet, selon la généalogie donnée par la Chesnaye des Bois. Nous savons peu de choses sur la jeunesse de La Boullaye le Goux, si ce n'est qu'il fit ses études au collège de La Flèche et que de très bonne heure il montrait une véritable passion pour les voyages d'outre-mer. Il existe de lui un portrait datant de 1639 ; son visage reflète le besoin d'activité et il suffit de le regarder pour deviner que l'existence calme et régulière n'était pas celle qui pouvait convenir à notre compatriote.

La Boullaye le Goux ne devait pas mener la vie d'un gentilhomme campagnard. En 1643, il prenait du service dans les troupes que le roi d'Angleterre, Charles Ier, levait pour combattre les parlementaires et s'embarquait à Honfleur en compagnie du capitaine Giron, après avoir eu le soin de se munir de lettres de recommandation pour le

Digitized by Google

grand Prieur de France, le sieur de la Porte. Il débarqua à Falmouth, un port du pays de Cornouailles dont la richesse minière le frappa. Il fut également étonné de l'hospitalité du gouverneur de la ville, et il mentionne que lui et ses compagnons furent, sitôt arrivés, invités chez lui à un *festin* où il y avait force *grosses pièces de viande*. En apprenant la mort tragique du capitaine Giron qui fut poignardé par un Biscayen, et le décès imprévu du sieur de la Porte, La Boullaye le Goux changea alors de résolution ; il nous raconte qu'il prit congé de « sa majesté britannique », demanda un passeport et visita l'Angleterre, un peu rapidement, il est vrai. Néanmoins, il s'arrêta successivement à Londres, à York, à Newcastle, à Oxford, à Bristol. S'il ne nous donne pas la description de ces différentes villes, les observations qu'il consigne sur la nation anglaise, ses mœurs, son gouvernement, sa religion, sa politique sont du plus haut intérêt et nous croyons devoir les reproduire.

« Le peuple anglais », dit-il, « croit exceller dans les sciences, les arts et la politique, il désire la guerre avec tout le monde, pourvu qu'il ait la paix dans son pays. Il dit que les troubles de cette île ont été malheureusement causés par le conseil secret de France et de Hollande, et intelligence de feu monsieur le cardinal de Richelieu. Cette présomption que les Anglais ont d'eux-mêmes est intérieure et ne paraît pas autrement. Ils sont doux dans leurs familles ; les femmes sont dames maîtresses de tout le ménage, et quoiqu'elles aient toute sorte de liberté, elles ont assez de sagesse pour ne pas en abuser. »

« Leur gouvernement était tel devant que la royauté fut ôtée. Trois chefs faisaient le parlement, le roi, la chambre haute et la chambre basse. La chambre haute était composée de nobles du royaume et aux bas sièges de cette chambre étaient les juges qui avaient leur séance ordinaire à Westminsterhaal, pour voir ordonner ce qu'il plairait aux lords

Digitized by Google

ou seigneurs, c'est-à-dire aux ducs, marquis, comtes, vicomtes et barons d'Angleterre et donner leur avis, s'ils en étaient requis. La chambre basse, appelée chambre des communes, était constituée des députés des provinces qui prenaient la qualité et titre de Knaigts ou chevaliers des lieux de leur députation, quoiqu'ils ne le fussent pas et des envoyés des villes. Ces députés étaient élus du consentement des peuples ; les gens d'église, comme l'archevêque de Cantorbéry et autres évêques d'Angleterre avaient leur séance, première voix en délibération dans la chambre haute, en qualité de lords du royaume. Ces deux chambres étant consentantes de quelque chose avec le roi, l'on la passait, comme de faire la guerre, imposer quelques subsides ou réformer l'État. Mais lorsque le roi n'y consentait pas, il ne se pouvait rien ordonner légitimement. Dans les villes principales du royaume, il y avait un maire, qui prenait la qualité de lord en quelques-unes et jugeait les différends de la police. Dans les villages, il y avait un connétable élu contre son gré par le peuple, qui était un ou deux ans en charge et était absolu pour emprisonner les débiteurs ou malfaiteurs qui étaient jugés par les juges du Westminsterhaal, députés et envoyés dans les provinces pour rendre la justice aux sujets de la couronne. »

« La religion d'Angleterre est extrêmement changée. Il reste peu de véritables Protestants Anglicans, lesquels avaient des évêques et des cérémonies dans l'église, comme des habits sacerdotaux et des orgues avec de la musique. Ils sont tous à présent Indépendants ou Puritains ; les Indépendants disent ouvertement qu'il est égal d'avoir la bible ou de n'en avoir pas, mais que la vraie religion est de servir Dieu en esprit et en vérité. Les Puritains tiennent le milieu entre les Indépendants et les Protestants anglicans ; ils soutiennent que le parlement d'Angleterre a pris les armes, pour sauver le royaume du Papisme dont il était menacé, que les cérémonies que l'on observe au

Digitized by Google

baptême des enfants et à l'enterrement des morts tiennent de la superstition. Il y a plusieurs Catholiques parmi les Anglais, lesquels ont le même zèle que les hérétiques, sans savoir que la religion ne gît pas à égorger ceux qui s'y opposent, mais aux deux cultes intérieur et extérieur. Mais de tout temps, l'on a vu ces peuples tellement portés au sang de ceux qui sont opposés à leurs créances, que ç'a été un massacre perpétuel, lorsqu'un parti a prévalu sur l'autre. »

« Il est à propos de décrire les forces des Anglais pour en mieux faire entendre les intérêts. La Grande-Bretagne contient quatre parties principales : au nord, le royaume d'Écosse ; à l'est, le royaume d'Angleterre ; à l'ouest, la principauté de Galles et, au midi, le pays de Cornouailles, dont les peuples diffèrent en langues et en coutumes et ont plusieurs antipathies. Outre cette île, l'Irlande est encore soumise en partie avec les îles Hébrides et Orcades qui sont au 60e degré de latitude, les îles de Jersey et de Guernesey dont les habitants sont de langues française et normande, la Virginie, la nouvelle Angleterre, partie de la Floride, la moitié de l'île Saint-Christophe en Amérique et quelques places dans les Indes orientales. Les intérêts de l'Angleterre vont à s'opposer aux conquêtes que les Français pourraient faire en Flandre, à maintenir la paix avec le roi de Castille, afin d'avoir sujet de mettre bas les Portugais aux Indes orientales, d'entretenir un ambassadeur à la Porte du grand Turc, pour maintenir le négoce du Levant, afin de détruire celui des Français, ne pas s'opposer ouvertement à la superbe des Hollandais, sans oublier le massacre que les Hollandais ont autrefois fait des Anglais dans l'île d'Amboine, pour se rendre maîtres de la noix de muscade. Du côté de France, les Anglais n'ont aucune crainte par l'opposition que les Espagnols feraient, si l'on voulait attenter sur leur état. Outre qu'étant les maîtres de la mer, ils n'appréhendent rien. Ils entretiennent des

Digitized by Google

intelligences secrètes avec le grand duc de Moskovie, le roi de Perse et le grand Mogol, afin d'avoir le négoce libre, seul secret pour maintenir le négoce florissant, parce que le négoce rapporte de l'argent et l'argent est le nerf de la guerre. »

Toutes ces considérations font le plus grand honneur au jugement de La Boullaye le Goux qui apprécie comme il convient la nation anglaise et devine en quelque sorte sa future grandeur commerciale. A l'époque où il se trouvait en Angleterre, c'est-à-dire en 1653, le roi était sorti de Londres et avait commencé la guerre contre le parlement. Plusieurs batailles avaient eu lieu et il est à regretter que La Boullaye le Goux n'ait pas consigné ses impressions sur les *cavaliers* et les *têtes rondes;* mais il juge fort bien la révolution en reconnaissant qu'elle avait avant tout un caractère politique. La ville d'Oxford, où il résida quelques semaines, semble peu l'intéresser et à peine nomme-t-il sa célèbre université. Il se rendit à Bristol, qu'il déclare être pour l'étendue, égale à celle d'Orléans, et la seconde ville d'Angleterre; il y eut la bonne fortune d'y rencontrer un ancien condisciple de l'école de La Flèche, le capitaine Manceau, du Mans, et après avoir renouvelé connaissance avec lui, il s'embarquait pour l'Irlande.

A cette époque, l'Irlande avait conservé sa physionomie, son originalité et, pour un observateur, il y avait là un riche sujet d'études. La Boullaye le Goux ne négligea rien pour satisfaire sa curiosité. Après avoir visité Dublin, où il avait débarqué sans y trouver *d'autre rareté* qu'une fontaine située à deux ou trois mille de la ville, qui faisait des miracles pour les aveugles et les boiteux, il se rendit à Kilkinick, le siège des états irlandais et en même temps le centre des catholiques, à Kaclhel, à Cork, à Limmerik, etc. L'on peut dire qu'il parcourut la plus grande partie de l'île. Les Anglais ne l'occupaient pas encore complètement; ils y étaient campés, mais partout où ils se trouvaient, ils

Digitized by Google

opprimaient la population indigène ; La Boullaye le Goux contient à peine son indignation en rapportant l'odieux arbitraire dont il est témoin. Nombre de cantons vivaient dans une indépendance à peu près complète. Notre compatriote put ainsi connaître les derniers vestiges de la nationalité irlandaise. La description qu'il nous donne de l'île et des mœurs de ses habitants est fort curieuse ; aussi nous pensons devoir la mettre sous les yeux du lecteur.

« L'Irlande ou Hybernie », nous dit La Boullaye le Goux « de tout temps a été appelée ville des saints, à cause du nombre des grands hommes qui y sont nés ; les naturels sont connus des Anglais sous le nom d'Iriche, des Français sous le celui d'Hibernois que l'on tire du latin ou d'irois que l'on tire de l'anglais, ou d'irlandais que l'on tire du nom de l'île, parce que *land* signifie terre. Ils se nomment Ayreake, ce qu'il faut apprendre par la pratique, parce qu'ils n'écrivent point leur langue et n'apprennent le latin que sur le pied de l'anglais. J'ai vu quelques religieux qui l'écrivaient avec le caractère anglais, mais un autre que celui qui l'avait écrit, ne le pouvait lire. Saint Patrice fut l'apôtre de cette île, lequel, à ce que disent les naturels, bénit cette terre et donna sa malédiction à toutes les choses vénéneuses. Or, l'on ne peut nier que la terre et le bois d'Irlande étant transportés ne souffrent ni serpents, ni vers, ni araignées, ni rats, ce que l'on voit à l'ouest d'Angleterre et d'Écosse où, tous les curieux en ont leurs coffres et les planchers de leurs maisons. En toute l'Irlande, il ne se trouve pas un serpent ni un crapaud. »

« Les Irlandais des villes maritimes du sud et de l'ouest suivent les coutumes anglaises ; ceux du nord-est celles des Écossais ; les autres ne sont pas trop polis et sont appelés sauvages par les Anglais. Les colonies anglaises étaient protestantes anglicanes et les écossaises, calvinistes ; mais aujourd'hui elles sont toutes puritaines. Les Irlandais naturels sont très bons Catholiques, mais peu

Digitized by Google

connaissent leur religion ; ceux des îles Hébrides et du Nord ne connaissent que Jésus et saint Colombe[1], mais leur foi est grande en l'église romaine. »

« Les gentilshommes irois mangent beaucoup de viande et de beurre ; ils boivent du lait et de la bière dans laquelle ils mettent du laurier. Ils mangent du pain boulangé à la façon des Anglais. Les pauvres broient entre deux pierres de l'orge et des pois et en font du pain qu'ils cuisent sur une petite table de fer échauffée sur un tripied[2]. Ils y mettent un peu d'avoine qu'ils appellent haraan en une forme de galette. Ils boivent beaucoup de lait caillé. Leur bière est très bonne et l'eau-de-vie qu'ils appellent *brandouin*, excellente. Le beurre, le bœuf et le mouton y sont plus excellents qu'en Angleterre. »

« Les villes sont bâties à la façon d'Angleterre, mais les maisons de campagne sont de cette sorte : deux pieux sont fichés en terre et un bâton en travers soutient deux claies des deux côtés, couverte de feuilles et de paille. Les cabanes sont d'autre façon ; il y a quatre murs à hauteur d'homme et de la charpente par dessus, laquelle ils couvrent de paille et de feuilles, sans cheminée, faisant du feu au milieu de la chambre, ce qui incommode fort ceux qui n'aiment pas la fumée. Les châteaux ou maisons des nobles ne sont autre chose que quatre murailles extrêmement élevées, couvertes de paille, mais à vrai dire, ce sont des tours cavées sans fenêtres ou du moins si petites que l'on n'y voit pas plus clair que dans des prisons. »

« Ils ont peu de meubles et ornent leurs chambres de jonc dont ils font leurs lits en été et de paille en hiver. Ils sont fort curieux à jouer de la harpe dont ils jouent presque tous et y pippent comme les Anglais sur la viole, les Français, sur le luth, les Italiens sur la guitare, les Espa-

[1] Saint Colomban.
[2] Trépied.

Digitized by Google

gnols sur les castagnettes, les Écossais sur la cornemuse, les Suisses sur le fifre, les Allemands sur la trompette, les Hollandais sur le tambour et les Turcs sur la flûte douce.

« Les irais portent une dague à la turque avec laquelle ils dardent de quinze pas fort adroitement et ont cet avantage que s'ils sont maîtres du camp après un combat, il ne reste aucun ennemi. S'ils sont mis en déroute, ils fuient de telle sorte qu'il est impossible de les attraper. J'ai vu un Irlandais faire sans peine vingt-cinq lieues par jour. Ils ont des cornemuses au lieu de fifres et peu de tambours. Ils se servent de canons de mousquets comme nous et sont meilleurs soldats hors leur pays que dans l'Irlande. »

« Le négoce d'Irlande consiste en saumons et harengs que l'on y trouve en grand nombre. L'on y a cent vingt harengs pour un penin d'Angleterre, qui revient à un carolus de France. L'on y porte du vin et du sel de France. »

« Les Irlandais sont fort favorables aux étrangers; il coûte fort peu pour voyager parmi eux, ils aiment les Espagnols comme leurs frères, les Français comme leurs amis, les Italiens comme leurs alliés, les Allemands comme leurs parents, les Anglais et les Écossais sont leurs ennemis irréconciliables. »

« Les Irlandais que les Anglais appellent sauvages, ont pour coiffure un petit bonnet bleu qui se relève par devant de deux doigts et par derrière leur cache les oreilles et la tête. Leur pourpoing a un corps long et quatre basques; leur haut de chausse est un pantalon de frise blanche qu'ils appellent trousses. Leurs souliers sont pointus avec une simple semelle. Pour manteau, ils ont cinq ou six aulnes de frise qu'ils tournent autour du col, du corps et de la tête. Ils ne quittent jamais ce manteau pour dormir, pour travailler, ni pour manger. Ils n'ont point, la plupart, de chemises, et un peu moins de poux que de cheveux. Les filles d'Irlande, même celles qui demeurent dans les villes,

Digitized by Google

n'ont qu'un ruban pour coiffure et si elles sont mariées, elles ont une serviette sur la tête. Le corps de leur robe ne leur vient que jusqu'aux seins, et si elles veulent travailler elles ceignent leur cotillon. Elles portent un chapeau et un manteau extrêmement grand, de couleur minime dont le collet a une grosse fraise de laine à la façon des femmes de Normandie. »

La Boullaye le Goux n'avait pas l'intention de prolonger son séjour en Irlande. Aussi profita-t-il d'une occasion pour prendre passage à bord d'un navire en partance pour l'Espagne. Le destin le poussa d'un autre côté ; son bâtiment se trouvait à la hauteur des îles Scilly, lorsque trois pirates de Salé lui donnèrent la chasse ; une pinasse n'ayant que quelques hommes d'équipage leur semblait une prise certaine. Néanmoins La Boullaye le Goux et ses compagnons furent assez heureux pour leur échapper et se rapprocher de la terre ferme qui était le pays de Cornouailles. Un autre danger les y attendait. Un vaisseau de 25 canons, portant les couleurs parlementaires, les ayant aperçus, courut sur eux. Les fugitifs eurent la bonnne fortune de pouvoir gagner le port de Falmouth qui tenait pour la Cour d'Angleterre. La présence de plusieurs frégates força les parlementaires à rebrousser chemin.

Ce contretemps dérangeait tant soit peu les projets de La Boullaye le Goux, mais peu lui importait. Avec son humeur vagabonde, il était d'assez bonne composition avec les événements. A Falmouth, l'escadre royale était sur le point de lever l'ancre et de faire voile pour la France afin d'y conduire la reine. La Boullaye s'y embarqua. Son voyage ne fut pas aussi paisible qu'il l'avait espéré. L'escadre rencontrait plusieurs vaisseaux du parlement, quelques heures après son départ et une bataille s'engageait. Elle dura deux jours et peut s'en fallut que le bâtiment où se trouvait le futur explorateur ne fût capturé. Ce danger ne paraît pas l'avoir beaucoup émotionné ; à peine avait-il mis pied à

Digitized by Google

terre, à Brest, qu'il parcourait cette ville, nous communiquant ses impressions, visitant les vaisseaux qui se trouvaient en rade. Notre compatriote ne resta que trois à quatre jours à Brest; l'on eût dit qu'il était pourchassé par le diable de la locomotion. Le 1er août il s'embarquait à bord d'un navire hollandais.

Cette fois, La Boullaye le Goux accomplissait un véritable voyage. De Brest il se rendit à Calais, et de là en Hollande. Nous ne savons si ce pays fort intéressant eut le mérite de lui plaire. Il visita successivement Mildebourg, Dordrecht, Rotterdam, Delft, la Haye, Leyde et Amsterdam. Sa brièveté est désespérante. C'est tout au plus s'il nous dit avoir vu la statue d'Érasme à Rotterdam et consacre quelques lignes à Amsterdam pour nous parler de *ses canaux entourés d'arbres*, de *ses grands vaisseaux*, de *son commerce*, de *ses palais avec ses perrons de marbre et de la liberté dont les Juifs y jouissent*. Pour lui, c'est une fort belle ville. Malgré son court séjour en Hollande, La Boullaye le Goux se renseigne sur la situation du pays et ce qu'il relate sur ses intérêts et la politique suivie par les États Généraux est exact et ne laisse rien à désirer. A Amsterdam, il s'embarque pour Copenhague. Son récit ne nous donne pas grand renseignement sur cette ville, mais ses considérations sur le Danemark, son gouvernement et ses forces militaires, sont assez curieuses. Il ne tarda pas à reprendre la mer et se rendit à Riga, à Kœnigsberg où la colonie française était alors fort nombreuse et gagna la Pologne. La description qu'il nous donne de ce royaume mérite d'être reproduite.

« La Pologne » nous dit-il, « avec ses conquêtes et dominations est contenue entre les 37 et 55 degrés de longitude et 46 et 56 de latitude. L'on tire son nom de Palouxi, qui signifie ravisseur et chasseur dans l'ancienne langue des Roux, parce que les Polonais n'étaient pas si pollicés qu'à présent, au commencement de leur établissement. D'autres

Digitized by Google

en prennent l'étymologie de Pole qui signifie plan ou vaste en esclavon. Les Anglais l'appellent Poland, comme qui dirait terre du Pole, de même que nous appelons en France la Normandie qui a même signification. Les Turcs lui donnent celui de Lehvilayet ou pays de Leh, parce que Lekus a été le premier prince de cette nation. D'où les Italiens l'appellent Polake, comme qui dirait peuple de Sekus, auquel ont succédé treize princes ou chefs et dix-neuf rois ou têtes couronnées par l'élection. Les nobles et les principaux officiers de cet état s'assemblent après la mort du roi, en nomment un autre pour le mérite qu'ils lui reconnaissent, et s'ils n'ont point dans leur pays d'homme assez vertueux pour porter le faix d'une si grande charge, ils en cherchent chez les étrangers. Le prince étant élu, prend le titre de roi de Pologne, grand duc de Lithuanie, Russie noire, Prusse, Samogitie, Livonie, Smolensk. Ses intérêts sont de se bien être avec les nobles en faisant observer les lois qu'il jure de garder, d'avoir intelligence en France, de se maintenir en paix avec le Turc, empêcher les courses des Tartares, maintenir les Moskovites dans leurs limites, et à cet effet avoir amitié avec les Persans, les Turcs et les Suédois. »

« Le roi et la plupart des Polonais sont catholiques, mais il y a beaucoup de Protestants parmi cette nation, même des premières familles du royaume. Il y reste peu d'Ariens ; il y a un grand nombre de Juifs. La force de cet état est de 80,000 ou 100,000 hommes dans une nécessité. Les armes dont ils se servent sont sagaies, masses d'armes, arcs et flèches, sabres, mousquets, pistolets et canons. Le pays est fort bon ; le principal négoce consiste en petit blé, froment que l'on transporte en Suède, Norwège, Écosse, Hollande et Espagne, et même en France, lorsqu'il y a quelque chère année. »

« Les naturels y sont fort généreux, somptueux en habits, libéraux, colériques, honorables, civils, savants,

Digitized by Google

bons hommes de cheval, appréhendés des ottomans, grands mangeurs et plus grands buveurs. Ils aiment cordialement les Français, les estiment et sympathisent promptement avec eux. Leur langue diffère peu de la moskovite. Leurs vivres ne sont pas autrement exquis ; ils y mêlent beaucoup de safran. Ils portent la tête et la barbe rase et l'habit long à la façon des Tartares et Persans. Sur la tête, ils portent un petit bonnet avec des parements de marthe zebeline noire qui leur viennent de Moskovie. Ils ne changent point leur mode, parce qu'elle est très commode et principalement pour leur pays où il fait froid. L'habit des femmes diffère peu de celui des hommes, mais leur coiffure est d'une autre façon ; elles ont un peu moins de liberté qu'en France, mais les Polonais sont très bons maris. »

« L'on y voyage avec des chariots, parce qu'aux hôtelleries de la campagne, l'on ne trouve que les quatre murailles ; il faut porter les choses nécessaires pour la vie ; ce qui est plus incommode qu'en France, mais aussi l'on y dépense bien moins et l'on y fait plus de chemin pour 10 écus qu'en France pour 40. C'est là où j'ai appris premièrement à ne me point déshabiller pour dormir, coutume bien plus saine et plus commode que la nôtre, parce que l'on prend moins de froid et qu'on se lève plus facilement. Leurs habits sont faits de telle façon qu'ils n'incommodent pas plus la nuit que le jour, parce qu'ils n'y portent ni collet, ni busque et n'appellent point ornement ce qui peut incommoder l'homme. Leurs souliers sont faits comme leurs pieds. »

« Les nobles de ce royaume sont tous égaux. Ce sont autant de rois et de souverains, ce qui a fait de tout temps appeler la Pologne le royaume des nobles. Ils sont si jaloux de leur liberté que, jusqu'ici, ils se sont contentés de repousser les Musulmans sans vouloir entendre à la destruction des Tartares, ni à la conquête de la Grèce, de

Digitized by Google

crainte que leur roi, devenant empereur de Constantinople et d'Orient, ne se rende pas absolu. »

La Pologne plaisait à La Boullaye le Goux, et cependant il se contenta d'y pousser une pointe, et ne se donna pas la peine de visiter Varsovie. A cette époque, la Pologne était déjà en décadence et cependant elle pouvait faire illusion. En 1644, son souverain était Wladislas IV qui, quelques années auparavant, avait remporté plusieurs victoires sur les Turcs et les Tartares et forcé les Moskovites à lui céder définitivement la ville de Smolensk. En 1610, les Polonais avaient occupé Moscou et il était encore question de leur expédition. La Pologne était toujours une puissance de premier ordre. Aussi les vices de sa reconstitution ne frappèrent que fort peu La Boullaye le Goux qui ne fit, il faut le dire, que l'entrevoir. Il gagnait Dantzick, alors une ville anséatique et formant une petite république ; il s'y embarquait pour Lubeck, s'arrêtait à Hambourg et revenait en France. Le port où il toucha était Rouen. Les monuments de la cité normande ne paraissent pas l'avoir intéressé. Car à peine avait-il pris pied à terre, qu'il se hâtait de revenir à Paris.

Il semble qu'après avoir accompli un voyage si rapide, que l'on pouvait justement appelé *une course au clocher*, notre compatriote ait senti le besoin de se reposer. Tel n'était pas son avis, au moment de son retour en France, il était question d'expéditions d'outre-mer et de compagnies de commerce. Plus que tout autre, La Boullaye le Goux avait cédé au courant et voulait se rendre aux Indes. Le but qu'il se proposait « voir les hommes les plus habiles et les plus adroits » comme il le dit lui-même, indique bien la nature de son caractère. Aussi, à peine était-il arrivé que, malgré les représentations de ses parents et de ses amis, il quittait Paris dans le courant de 1644 et prenait le coche de Châtillon-sur-Seine.

(A suivre.)

CASTONNET DES FOSSES.

Digitized by Google

LA CATHÉDRALE D'ANGERS

GUIDE HISTORIQUE ET DESCRIPTIF

Malgré d'excellents travaux publiés sur diverses parties de l'église Saint-Maurice d'Angers, nous avons été frappé de l'utilité que présenterait un tout petit livret, de lecture facile, décrivant succintement l'ensemble et les détails de ce beau monument. Combien d'angevins, visitant leur cathédrale, ignorent les trésors qu'elle renferme, les souvenirs qu'elle rappelle !... Cette brochure a pour objet de faire connaître mieux l'église Saint-Maurice aux passants, aux visiteurs pressés : c'est comme un très court sommaire de notre Monographie de la cathédrale d'Angers (Inventaire général des richesses d'art de la France), *publié par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.*

J. D.

SOMMAIRE : *Histoire* du monument. — *Description :* Extérieur ; Intérieur. — Nef (côté gauche, en entrant). — Chapelle Sainte-Anne ou du Calvaire. — Transept gauche (ou chapelle des Évêques). — Sanctuaire. — Chœur. — Trésor (sacristie). — Transept droit (ou Chapelle des Chevaliers). — Nef (côté droit). — Chapelle paroissiale du Crucifix. — *Vitraux* (Nef, côté gauche ; Transept gauche ; Chœur ; Transept droit ; Nef, côté droit). — *Tapisseries.*

Histoire du monument

L'édifice, dédié à Notre-Dame et à saint Maurice, a été construit aux XIe, XIIe et XIIIe siècles. La partie inférieure des murs de la *nef* et l'absidiole du transept nord, aujourd'hui aveugle, datent de l'église construite par l'évêque Hubert de Vendôme, et incendiée le 27 septembre 1032. La partie supérieure a été élevée depuis cet incendie.

La *façade*, et les deux *tours*, — jusqu'aux flèches, — datent de l'épiscopat d'Ulger, mort en 1149.

Les *voûtes* sont antérieures à 1150.

Digitized by Google

Les *vitraux* les plus anciens de la nef datent des environs de l'année 1170.

Le *chœur*, terminé à pans, entre 1177 et 1197, s'arrêtait au mur de la cité gallo-romaine (à la hauteur du mur oriental de la sacristie) ; il fut prolongé, après 1274, jusqu'à l'abside.

Le transept droit (dit *Chapelle des chevaliers*, depuis que le roi René y institua l'ordre du Croissant, en 1448), date aussi de 1177 à 1197.

Le transept gauche (dit *Chapelle des évêques*, parce qu'ils y étaient enterrés, et *Chapelle de Jean Michel*) fut construit de 1236 à 1240.

Devant la façade principale, on voit encore les traces d'un *Vestibule* extérieur, ou *Porche*, détruit en 1806, et datant du XIIe siècle. (Un projet de reconstruction a été étudié en 1881, mais n'eut pas de suite.)

En 1466, s'éleva, à gauche, à l'entrée de la nef, la *Chapelle Sainte-Anne*.

En 1617, le jour de la Fête-Dieu, la foudre causa de grands dommages au portail, aux vitraux, etc., et occasionna un incendie.

De 1518 à 1521, les flèches, jusqu'alors en charpente, furent relevées en pierre ; incendiées peu après, en 1532 et en 1533 ; restaurées en 1540 ; de nouveau ruinées en grande partie par la foudre, le 4 août 1831, et reprises alors telles qu'on les voit aujourd'hui : celle de gauche a 74 mètres, celle de droite 70 mètres. Le lanternon en dôme, ou *Tour centrale*, qui s'écroula en 1831 (246 marches jusqu'à l'horloge), est dû à l'architecte angevin Jean de Lespine, et fut commencé en 1531, puis relevé vers 1810. Outre le carillon sonnant l'*Inviolata*, 5 cloches sont suspendues dans les tours : au milieu, la plus grosse, *Maurice* (1832), pèse 13,030 livres et mesure 1 mètre 07 de diamètre.

Le sol de la nef est à 47 mètres d'altitude.

DESCRIPTION

Extérieur

Le *Grand portail* (XIIe siècle), probablement du même architecte que le grand portail du Mans, celui de Chartres et les portes latérales de Saint-Étienne de Bourges, a ses montants et ses voussures ornés de personnages bibliques, et d'anges en adoration, devant

Le *Trône du Ciel.*

Au tympan :

Dieu, Souverain Juge, assis en Majesté, est représenté entre les quatre animaux symboliques de l'Apocalypse, sur la mer transparente. Au linteau étaient sculptés les douze Apôtres (il en reste deux

Digitized by Google

sur les côtés). Le trumeau qui partageait la baie en deux, a disparu au siècle dernier : il portait une statue de la Vierge-Mère, par Poncet (XVe siècle).

Les vantaux du portail sont couverts de curieuses *pentures* en fer forgé du XIIe siècle.

Au-dessus de la baie centrale :

Saint Maurice et ses compagnons.

En costume de chevaliers. Statues pierre, d'un effet très pittoresque, exécutées en 1537, par Jean Giffart et Antoine des Marais, restaurées maladroitement, en 1838, par Dantan aîné.

Au-dessous, une inscription (restituée en 1838), rappelle le besoin de paix d'une époque profondément troublée :

Da pacem, Domine, diebus nostris.
Et dissipa gentes q [uae] bella volunt. 1540.

A gauche de la façade, sur la rue de l'Évêché, vis-à-vis la « court du grand archidiacre » :

Calvaire.

Élevé en 1816, sur l'emplacement d'un calvaire érigé, en 1751, par l'évêque Jean de Vaugirault, et détruit pendant la Terreur.

A la gauche de ce calvaire, *petite tourelle*, ou échauguette, construite par ce prélat, pour y faire ses dévotions à la Croix, sans sortir de son palais.

Intérieur

La cathédrale est orientée. Elle a la forme d'une croix latine, mesurant 90 mètres 45 de longueur totale ; 44 mètres 66 dans les transepts ; 16 mètres 40 de largeur dans la nef (une des plus larges nefs connues ; la base de ses murailles est vraisemblablement celle des deux petites nefs latérales de l'église du XIe siècle).

Ses *voûtes dômicales* ont 26 mètres d'élévation sous clefs : elles sont probablement les premières de ce style angevin, dit « Plantagenet », importé en Poitou et en Touraine.

Une *Crypte* funéraire, qui s'ouvre sous une pierre scellée, au milieu de la nef, construite en 1763, pour les chanoines, est réservée maintenant à la sépulture des évêques. (Y furent déposés, les corps des trois évêques d'Angers morts depuis le Concordat : NN. SS. Charles Montault des Isles, Louis Paysant, Guillaume Angebault, et jusqu'en 1889, le cœur de Mgr d'Andigné, évêque de Nantes, transporté alors à Beaufort).

Digitized by Google

Nef

Au-dessus de la porte :

Les orgues.

Refaites en 1872, par Cavailhé-Coll. On y compte 3,000 tuyaux.

Le buffet, d'un grand style, le plus beau peut-être en ce genre, avec ses quatre Atlantes de bois, a été sculpté, de 1742 à 1748, sur les plans de J.-Jérôme Servandoni, par Pierre-Étienne Surugue, mort à Paris, en 1772.

Le Chemin de la Croix.

Ces quatorze tableaux sur toile (XIXe siècle), sont du peintre angevin Charles-Marcel Avril de Pignerolle.

Côté gauche de la nef

Sous les orgues :

Bénitier antique.

Baignoire romaine de marbre vert, posée sur deux lionceaux de marbre blanc du XVe siècle, donnée en 1450 par René d'Anjou, qui l'avait rapportée de Provence. C'est un ancien font baptismal où, d'après la légende recueillie au XVe siècle, « le roi Marsille, converti par Marie-Madeleine », aurait été fait chrétien.

Sous la première arcade, porte de la

Chapelle Sainte-Anne (ou du Calvaire)

Construite en 1466 par le chanoine Hugues Fresneau, qui y avait son tombeau. Le Concile provincial de Tours, chassé par la peste, s'y termina en 1568, sous la présidence de l'archevêque Simon de Maillé. Les clefs de voûte portent les *armoiries du Chapitre* et celles de l'évêque *Hardouin de Bueil*, mort en 1439. Les vitraux disparus avaient été faits sur les indications du roi René, qui aurait, dit-on, peint lui-même les Douze Apôtres sur les murailles, badigeonnées depuis le Concordat. Le tympan des fenêtres ogivales flamboyantes représente des fleurs de lis.

A gauche en entrant :

Ecce homo, toile, par J.-B. Thonnesse (1755, mort à l'hôpital d'Angers, en 1830).

Toujours en suivant sur la gauche :

Vierge-Mère, toile, XIXe siècle.

Digitized by Google

Entre les deux fenêtres :

Croix de marbre noir érigée à la mémoire de Mgr Montault des Isles (évêque d'Angers de 1802 à 1839).

Au-dessus de l'autel :

Calvaire, par David d'Angers, 1821.

Le Crucifix (zinc fondu). La Vierge et saint Jean (statues pierre).

Au retable de l'autel :

La Passion, la Crucifixion et la Résurrection du Sauveur.

Peinture sur bois, fin du xve siècle. (Appartint à l'abbé Choyer, aujourd'hui à M. le chanoine Machefer, custode. Provient de l'église de Saint-Mathurin, Maine-et-Loire.)

Parement du tombeau de l'autel : à la partie supérieure :

Les œuvres de miséricorde.

Au-dessous :

Lazare et le mauvais riche.

Aux deux extrémités du premier rang, un évêque guérissant les maladies corporelles et morales. Bas-reliefs sur bois doré et argenté, fin du xve siècle. (A M. L. de Farcy. Provient de l'autel Saint-Amand, église de la Trinité d'Angers).

A droite :

Saint Maurice, toile (xixe siècle), par J.-B. Thonnesse.

Nef (côté gauche, *suite*)

En rentrant dans la nef, suivant toujours la gauche, deuxième arcade :

Tombeau de Mgr Angebault (évêque d'Angers de 1842 à 1869).

Statue agenouillée de marbre blanc, par Henri Bourriché (1876). L'inscription, en style archaïque, est de Mgr X. Barbier de Montault.

A l'extrémité de la deuxième arcade :

Porte.

Donnait autrefois sur une terrasse de l'évêché ; elle livra passage,

Digitized by Google

en 1572, au « gros Guillaume », cloche pesant 25,000 livres, et mesurant 21 pieds de tour (détruite en 1793).

Troisième arcade :

Tombeau de l'évêque Raoul de Beaumont (1177-1197).

Détruit en 1783, il a été relevé en 1874. La figure a été faite en incrustation de mastics de couleur, selon le style et d'après les étoffes trouvées, en 1816, dans le cercueil de l'évêque (Gaulier du Mans, sculpteur). — Au mur du fond, sous les armes de Raoul de Beaumont, l'épitaphe est accompagnée des anciennes *épitaphes* rétablies des sépultures ; à gauche, du chanoine *Guillaume Fournier*, mort en 1490 ; à droite, de *l'évêque Hugues Odard* (1323).

Chaire à prêcher, bois sculpté (largeur 9 mètres, hauteur 12 mètres), œuvre de l'abbé René Choyer, d'Angers, donateur (1870).

L'idée générale est la *Société de Dieu avec les hommes*, l'Église militante et l'Église triomphante. Trois tribunes, selon l'usage antique, pour l'évêque et ses assistants. Au pied de la première tribune : *Adam*, *Abraham et Noé*.

A l'extrémité à gauche, le *Judaïsme* au milieu des ruines de l'ancienne religion, *Aaron* et *Moïse* à ses côtés. Sur le rampant, reliant la chaire à l'extrémité gauche, deux bas-reliefs : *Ézéchiel* invitant les morts à entendre la parole de Dieu ; *Daniel* montrant la petite pierre détachée du rocher.

A droite, bas-reliefs correspondants, *Saint Jean l'Évangéliste*, ayant la vision de la Cité sainte, nouvelle Jérusalem ; la *Pêche miraculeuse*. A l'extrémité à droite, *Jésus-Christ*, la porte du ciel (sur la porte de la chaire), entre *saint Jean*, *saint Mathieu*, *saint Marc* et *saint Luc*.

Aux panneaux de la tribune principale, ayant aux angles les statues des *Apôtres*, trois bas-reliefs : *Jésus remettant les clefs à saint Pierre; Nicodème apprenant la voie du salut ; Jésus et la Samaritaine.*

Aux deux tribunes latérales, statues des Docteurs de l'Église, grecs et latins ; à gauche : *S. Bernard*, *S. Basile*, *S. Grégoire ;* à droite : *S. Léon*, *S. Ambroise*, *S. Jérôme* (manque S. Augustin).

Au dossier de la tribune principale : Le *Mariage mystique du Christ et de son Église*. A droite et à gauche, dans les bas-reliefs : les *rois et reines de Saba*, les *souverains de Tharse*, les *femmes de Tyr et de Sidon* apportant leurs présents aux Divins Époux. Sur les faces latérales, à gauche : *Vision du Labarum par Constantin ;* à droite : *Baptême de Clovis par saint Rémi.*

Au-dessus de l'abat-voix, le *Ciel*, nombreuses statuettes de saints. Au centre, sous le clocheton, le *Père Éternel* et l'*Agneau ;* l'ancienne et la nouvelle alliance : à sa gauche, *David ;* à sa droite, *saint Jean l'Évangéliste.*

Digitized by Google

Transept gauche (Chapelle des Évêques)

En tournant, dans le transept, à gauche, se voient (première arcade), les restes du

Tombeau de l'évêque Jean de Resly (1499), doyen de Saint-Martin de Tours, confesseur et conseiller du roi Charles VIII, grand aumônier de France.

Le pignon était jadis couronné d'une statue équestre de saint Martin. Le sépulcre, revêtu d'un parement de pierres blanches avec huit statuettes de chanoines, sous des arcatures (recueilli au Musée diocésain, à l'évêché), portait sur une tablette de marbre noir, la statue en bronze de l'évêque, fondue par les Huguenots, en 1562. Dans le fond étaient figurés, en peinture, l'évêque à genoux, son frère derrière lui et saint Paul, le présentant à Jésus portant sa croix près de la Vierge ; à côté, la Mort, qui venait le frapper.

Au devant, sur le sol, pierre tombale (marbre noir), du chanoine grand archidiacre *François Pasqueray du Rouzay*, mort en 1750.

Deuxième arcade :

Tombeau de l'évêque Jean Olivier.

Ce sont quelques restes du tombeau somptueux qu'avait fait construire pour lui-même, l'évêque Jean Olivier, mort en 1540, frère du grand chancelier de France et auteur du poème latin *Pandora*. Tout ce monument où se confondait, selon la mode du temps, le sacré et le profane, était couvert d'inscriptions latines et grecques. L'évêque était figuré en une statue de marbre blanc, couchée sur un socle, revêtu de marbre rouge. L'extérieur et l'intérieur de l'arcade étaient décorés de pilastres en pierre blanche, chargés de délicats rinceaux, et des médaillons de Moïse, Priam, Epicure, Salomon, Plutarque, Térence, Eschyle, Ovide, Cicéron, Linus, Museus, Diogène, Pythagore, Ptolémée, Boèce, saint Paul, Aristote, Juvénal, Virgile, etc., accompagnés chacun d'une sentence sur la mort. Quelques-uns de ces pilastres sont au Musée Saint-Jean et au Musée diocésain (évêché). A l'intérieur de l'arcade, une frise conserve encore trace des médaillons représentant en marbre blanc, les têtes décharnées d'*Alexandre*, *Romulus*, *Sémiramis*, *Hercule*, *Cléopâtre*, *Rhea* Au-dessous, le cartouche encadré de rinceaux, portait une épitaphe en vers latins, composée par l'évêque-poète qui s'y appelait *Janus*, au lieu de Joannes. A gauche de ce cartouche, sur une lame de cuivre, avec une autre épitaphe à droite, figurait le portrait à l'huile du prélat. Badigeonné en 1783, le mausolée a été laissé, en 1794, en l'état où il est aujourd'hui.

Digitized by Google

Au devant, sur le pavé, pierre tombale marbre noir, de *Georges Louet*, grand archidiacre et abbé de Toussaint, évêque nommé de Tréguier, mort empoisonné, dit-on, à La Rochelle, le 4 décembre 1608.

Troisième arcade :

Une porte ouvrait ici sur le jardin de l'évêché : les Huguenots y pénétrèrent par trahison, en 1562. On y voit aujourd'hui le

Tombeau de l'évêque Claude de Rueil, mort en 1649.

Démoli en 1794, le monument fut relevé en l'état actuel en 1850. La statue en marbre blanc est de Philippe de Buyster, sculpteur du roi. Au fond de l'arcade, les trois cadres de marbre noir étaient remplis, au centre, par le portrait en buste de Claude de Rueil ; à gauche, par le portrait de son oncle, Guillaume Ruzé, mort évêque d'Angers, en 1587 ; à droite, par celui de Martin Ruzé de Beaulieu, secrétaire d'État, mort en 1613. Les inscriptions qu'on y lit ont été refaites, au XIXe siècle, d'après les anciennes.

Cinquième arcade :

Porte du palais épiscopal, faite en 1230, refaite en 1699.

Au bas des degrés, dalle de marbre noir (refaite en 1851), avec

L'épitaphe de Henri Arnaud, frère des Arnaud de Port-Royal, évêque d'Angers de 1650 à 1692, fondateur du Mont-de-Piété, etc.

Devant la sixième et la septième arcades :

Autel de la Vierge.

Construit, tel qu'il est aujourd'hui, en 1736, par les soins de l'évêque Jean de Vaugirauld. Statue de *Vierge-mère* en pierre (XVIIIe siècle). Au couronnement, la *Charité et l'Espérance* (probablement de Jacques-Charles Gaultier, d'Angers). Au retable, petit bas-relief, l'*Annonciation* (plâtre, 1861).

Au devant, sur le sol, pierres tombales, marbre noir, de *Jean de Vaugirauld*, évêque d'Angers, mort le 21 juin 1758, et de *Michel Poncet de la Rivière*, de l'Académie française, évêque d'Angers, mort le 2 août 1730.

Devant la huitième et la dixième arcades, à l'angle des deux grilles de communion des autels :

Digitized by Google

Pierre tombale (blanche), de Jean Michel, évêque d'Angers, conseiller de Louis II, roi de Sicile, mort en 1447.

On y voit encore les traces des crampons de fer d'une herse, protégeant le tombeau contre l'indiscrétion pieuse des nombreux pèlerins qui, jusqu'à la fin du siècle dernier, y affluaient. La bibliothèque municipale conserve des volumes de procès-verbaux de miracles, enregistrés sur la tombe de ce pieux personnage, que le roi René demanda au pape, en 1472, de canoniser. Le portrait de Jean Michel figure à la partie supérieure du grand vitrail (xve siècle), de la *Crucifixion* (fenêtre au-dessus).

Les trois *petits autels* en pierre, rehaussés d'or (en style du xiiie siècle), sont dédiés à sainte Anne, au Saint Sacrement et à saint Joseph (architecte, Joly ; sculpteurs, André et Moisseron, 1861-1888).

Sanctuaire

Le Grand Autel.

Avec son majestueux baldaquin de bois doré, porté par six colonnes de marbre posées sur de hauts piédestaux, il est élevé de 17 mètres 20 au-dessus du sol. Il a été construit de 1757 à 1759, par l'architecte Antoine-Denis Gervais, de Paris, et terminé par son fils. Le marbre rouge provient des carrières de Saint-Berthevin de Laval, et la brèche violette, d'Italie. Il est à deux faces consacrées, la principale à saint Maurice, l'autre face (chœur), à saint René, évêque d'Angers. Au milieu, un oculus laisse voir le corps de saint Martial, martyr des catacombes, apporté par le marquis d'Aubeterre, ambassadeur à Rome, à sa sœur, dernière abbesse du Ronceray. La couronne d'or que soutient un ange au couronnement, et qui renfermait autrefois la custode, pour la réserve eucharistique, a été brisée pendant la Révolution, et refaite en 1816 par Pierre-Louis David, père de David d'Angers. Le tabernacle en bois (1809), peint en imitation de malachite, est du sculpteur angevin F. Dessus-Delamarre.

Chœur

Construit de 1177 à 1197, jusqu'à la muraille orientale de la sacristie, le chœur a été continué, après 1274, jusqu'à sa profondeur actuelle.

Les *boiseries*, et les 116 *stalles* qui l'entourent, ont été faites de 1781 à 1787, sur les plans de Jean-Sébastien Leysner, sous la direction de Jacques Gaultier, originaire de Mayenne, par Michel Fouqué et Jacques-Philippe Duforest, sculpteurs sur bois : Pierre-Louis David y travailla, notamment aux cassolettes du couronnement et aux trophées qui y figurent. Les deux dormants de bois, au sommet, au-dessus de la grande porte du Trésor, représentent la *Charité* et la *Religion*,

Digitized by Google

Le buffet du *petit orgue*, avec bas-reliefs représentant *David et sainte Cécile*, renferme un instrument construit, en 1851, par le facteur Bonn de Tours.

Au devant :

Sainte Cécile, statue marbre blanc, donnée en 1837 par l'auteur, P.-J. David d'Angers[1].

Un peu au devant, sous un *Lutrin en fer forgé* (XVIIIe siècle) :

Pierre tombale de la maison royale d'Anjou-Sicile.

Avec bordure de fleurs de lis et de croix bleues (architecte Dainville); elle a été posée, en 1850, par la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, à la mémoire des *Princes et princesses de la maison royale d'Anjou-Sicile, inhumés dans le chœur de Saint-Maurice :* le roi Louis Ier, second fils du roi Jean le Bon (1384); Marie de Bretagne, sa femme (1404); Louis II, son fils (1417); Yolande d'Aragon (1442); René, dit le Bon (1480), ses deux femmes, Isabelle de Lorraine (1453), et Jeanne de Laval (1498), ainsi que sa fille, Marguerite d'Anjou (1482), femme du roi d'Angleterre, l'héroïne infortunée de la guerre des Deux Roses.

A cette même place était la tombe de Marie de Bretagne.

Devant la troisième arcade, à gauche, étaient les *tombeaux de Louis Ier et de Louis II.*

A la deuxième arcade à gauche, le magnifique

Mausolée de René d'Anjou.

On voit encore au-dessus des boiseries la trace des peintures de Coppin Delf, au sommet de la deuxième arcade, et aussi de la troisième arcade, où René avait fait construire « le Reliquaire » dans le même style.

Quelques petits fragments de marbre blanc sont au musée Saint-Jean. Le sépulcre était orné de la statue de René et de celle d'Isabelle de Lorraine, couchées. Au-dessus, un tableau sur bois de grande renommée, attribué à Gilbert Vandellant, peut-être même du roi René, tout au moins composé sur les indications de ce prince, représentait le *Roi mort* à l'état de squelette, revêtu de son manteau de souverain, laissant tomber sa couronne et son sceptre. On voit encore, derrière la boiserie, des chaufferettes enflammées, avec la devise *d'ardent désir*, symbole de son amour pour Isabelle[2].

[1] Sur cette statue, rappelant les traits de Cécilia Odes, voir Henry Jouin : *David d'Angers*, 2 vol. in-4°, t. Ier, p. 97, 102, 356-357.

[2] Voir pour les détails : Joseph Denais. *Le tombeau du roi René*, lecture faite au *15e Congrès des Sociétés savantes des Beaux-Arts*, en 1891, publiée dans le recueil imprimé par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Digitized by Google

Sur les dalles, devant l'ancien Trône épiscopal, une très petite croix indique la clef du caveau, qui n'a jamais été exploré depuis le xve siècle.

A la première arcade à gauche (dans une armoire pratiquée en pleine boiserie) :

Tombeau du chanoine Gabriel Constantin.

Très belle épitaphe avec buste en relief (par Antoine Léger-Plouvier, d'Angers, mort en 1683), de Gabriel Constantin, doyen du Parlement de Bretagne, abbé de Saint-Julien-du-Val, 1661.

A droite du chœur (derrière la boiserie, visible difficilement dans le passage près de la sacristie, à la gauche de la porte), une petite niche porte l'inscription « hydria de Cana Galileæ ». C'est ici que fut placée, de 1701 à 1793, l'*Urne de Cana* (porphyre rouge), donnée à Saint-Maurice en 1450, par le roi René, et qu'on remplissait de vin le jour de l'Épiphanie, pour le distribuer aux malheureux. Cette urne antique, qui passe pour avoir servi au miracle de Cana, est aujourd'hui au musée Saint-Jean.

Le Trésor

A la *sacristie* (XIIIe siècle), récemment restaurée.

Le trésor de la cathédrale d'Angers qui possédait, entre autres richesses, les châsses de saint Maurille et de saint René, des statues de vermeil de la Vierge et du patron de l'église, des parements d'autel en vermeil (XIIe, XIIIe et XVe siècles), ne renferme aujourd'hui que peu d'objets de prix.

Un ostensoir en vermeil, haut de 1 mètre 03 (1805-1809).

Quatre statuettes d'argent (hauteur 0 mètre 52) : saint Maurice, saint Maurille, le roi saint Louis et saint Maimbœuf (1837).

Un bras en bois, recouvert d'argent doré, avec des cristaux cabochons (reliques de saint Julien), provenant de l'église détruite, Saint-Jean-Saint-Julien (XVe siècle).

Un autre bras semblable (reliquaire de Saint-Jouin), même provenance, mais d'exécution plus moderne.

Un reliquaire en bois doré (époque Louis XV), contenant des ossements du crâne de saint Loup, évêque d'Angers, provenant de l'église Saint-Martin d'Angers.

Un autre reliquaire semblable, contenant trois os de saint Maimbœuf, évêque d'Angers, transférés en 1214 dans une châsse d'argent.

Un calice en vermeil, ayant appartenu à un prieur-curé de Longué, en 1614.

Un grand nombre d'objets précieux, ayant servi au culte (quelques-uns provenant de la cathédrale), sont conservés au *Musée diocésain*, dirigé par M. L. de Farcy, bibliothèque de l'évêché. (S'adresser au concierge de l'évêché.)

Digitized by Google

Transept droit (Chapelle des Chevaliers)

En se dirigeant de la gauche vers la droite, au bout d'une rangée de confessionnaux (modernes) qui occupent le mur de gauche, dans le passage communiquant avec la sacristie, un *Puits antique*, hors d'usage depuis 1400, sert de piscine.

La porte du vestiaire des chanoines, au fond, dans l'angle, s'ouvre sous le portique du

Tombeau de Jean du Mas, abbé de Saint-Thierry de Reims, aumônier du roi, doyen de Saint-Maurice, mort évêque nommé de Dol, en 1557.

L'évêque était représenté en marbre, sur le monument qu'il s'était fait élever sous ce portique, et en bronze, à côté. Une inscription, sur marbre noir, rappelle qu'on utilisa cette niche pour y déposer les saintes huiles *(Ave sanctum oleum)*, au commencement du XIXe siècle. Sur le sol, une dalle conserve l'épitaphe rédigée par Mgr X. Barbier de Montault.

L'autel Saint-Maurice.

Au fond du transept. Avec statue du patron (XVIIIe siècle), qui servit sous le nom de *Brutus*, en 1794, aux fêtes révolutionnaires, il fut élevé en 1737-1738. Au sommet, la *Religion* et la *Foi*, terres cuites exécutées probablement par Jacques-Charles Gaultier. Au retable : *Le martyre de la légion thébaine*, bas-relief (plâtre, 1861).

A droite s'élevait, avant 1737, *l'Autel Saint-Thibault*, dédié à saint Maurice, en 1448, et communément appelé *Autel des chevaliers du Croissant.*

Plus à droite, *Porte ogivale* murée de l'*Ancienne salle capitulaire* (détruite).

A la troisième arcade, avant la porte donnant dans les cloîtres, traces d'une petite niche aveugle qui contenait une urne avec lame de cuivre et épitaphe de deux chanoines originaires de Limoges, et nommés *de Maschac* (1512 et 1537), entre les épitaphes de deux professeurs de l'Université, *René de la Barre*, abbé de Melinais (1502), et Gilles Commers, dit *Langlade*, conseiller de Madame Louise de France et abbé de Saint-Vaast (1522).

L'escalier à rampe ogivale flamboyante de pierre (refait en 1846), conduisait à la bibliothèque (détruite) du chapitre.

Il conduit aux galeries et aux combles.

Digitized by Google

Nef (côté droit)

En revenant dans la nef, à gauche :

Le banc d'œuvre, en bois sculpté, style du XIIIe siècle (1874, sculpteurs : Moisseron et André).

Derrière s'ouvrait la porte de la *Chapelle Saint-Jean*, bâtie sous Louis XI par l'architecte de Béhuard ; elle est aujourd'hui divisée en deux étages, la partie supérieure avec clefs de voûte, aux armes du fondateur, François de Chateaubriand, sert de *Salle du chapitre :* on y accède par les cloîtres. Petit bas-relief d'albâtre (XVe siècle), la *trahison de Judas*, et statue en bois peint (XVIIe siècle), *Notre-Dame-du-Carmel.*

Au bas de la deuxième travée, dans un arcosolium :

Tombeau de l'évêque Ulger (mort en 1149).

Le cercueil de pierre, intact, contenant encore les restes de l'évêque, était recouvert d'une châsse en cœur de chêne, ornée d'émaux (dont l'un, disparu en 1757, représentait le personnage défunt) et de cuivres repoussés sous vingt-quatre petites arcades, avec figures des chanoines de son épiscopat. Cette châsse très précieuse, en grande partie conservée (sauf les émaux), a été retrouvée de nos jours derrière un mur de parpaing, élevé en 1783, et déposée au Musée diocésain (à l'évêché).

Au-dessous, la *Petite porte* avec pentures (moderne), donnant dans le cloître.

Et tout à fait au bas de la nef, la porte grillée de la

Chapelle paroissiale du Crucifix

C'est l'ancienne église paroissiale de Saint-Maurice que la chronique dit avoir été construite sur un temple dédié à Jupiter Capitolin.

Le bas-côté, en entrant, est du XIIe siècle ; la nef principale, du XIIe et du XVe, et la partie sud du XVIIe siècle. L'ancienne façade a été jetée bas, en 1806, et l'église raccourcie en biseau.

A gauche, en entrant, sur la muraille :

Pieta, belle toile du XVIIe siècle.

Tout près :

Autel de Notre-Dame-de-Pitié, XVIIe siècle.

Jolies sculptures de têtes de chérubins au couronnement. Au retable, toile ancienne (médiocre) de *Jésus au jardin des Oliviers*,

Digitized by Google

A gauche, beau groupe, terre cuite peinte et dorée du XVIIe siècle :

Sainte Anne, la Vierge et Jésus enfant.

A droite :

Notre-Dame-de-Pitié (XVIIe siècle).

Statue, terre cuite, très vénérée des fidèles ; provenant du cimetière de la Trinité d'Angers (Saint-Laurent).

Au maître-autel dédié à saint Louis : *Saint Louis*, roi de France, au centre ; à gauche, *saint René*, évêque d'Angers ; à droite, *saint Charles Borromée*, statues pierre, peintes (1825).

A droite du maître-autel, *Crédence*, bois sculpté, exécutée en 1785, par Pierre-Louis David, père de David d'Angers.

A droite :

Autel de Notre-Dame-du-Rosaire (XVIIe siècle).

Au centre : *Vierge-Mère*, statue terre cuite, peinte (XVIIIe siècle).
Au mur de droite, petite *piscine* (badigeonnée), sculptée avec la date : 1651.

Au-dessus :

Jésus guérissant les aveugles et les paralytiques.

Grande toile, signée : Sophie Marais [d'Angers], 1835.

En face, adossée au pilier :

Tombe du chanoine Geoffroy de Vernoil (XIIIe siècle).

Pierre tombale à son effigie gravée, placée, avant 1851, sous les anciens cloîtres.
Près du pilier du bas (où les *Compagnons du tour de France* racontaient, au loin, comme curiosité, que l'on voyait à la fois, le clocher, le bénitier et les fonts baptismaux), et au-dessus des fonts :

Le baptême de Jésus, toile (XVIIe siècle).

Scène d'une grande animation.

Digitized by Google

VITRAUX

Les plus anciens datent du XIIe siècle (vers l'an 1170). Ceux-ci, dans la nef, troisième, quatrième et cinquième fenêtres à gauche, deuxième, troisième et quatrième à droite, sont signalés comme des plus précieux et des plus anciens, avec ceux des cathédrales de Châlons, Bourges et le Mans ; du XIIIe siècle, dans le chœur et le transept droit ; des XIVe (transept droit), XVe (transept gauche et rose du transept droit), XVIe, XVIIIe et XIXe siècles.

VITRAUX DE LA NEF (côté gauche)

1re verrière. — *Vierge-Mère*, en Majesté, avec les donateurs (XIIe siècle).

Décorait jusqu'à l'incendie de 1617 la grande fenêtre, au-dessus du portail principal.

2e verrière. — *Bordure à rinceaux romans* (XIIe siècle).

3e verrière. — *La Passion de Ste Catherine d'Alexandrie* (XIIe siècle).

Un des plus remarquables spécimens de l'art du verrier au XIIe siècle. En parfait état de conservation.

4e verrière. — *Le Trépassement et le couronnement de la Vierge*, d'après S. Jean Damascène (XIIe siècle).

Très remarquable verrière, datant au plus tôt du commencement du XIIIe siècle.

5e verrière. — *Martyre de S. Vincent d'Espagne*, diacre (XIIe siècle et quelques raccords du XVe).

6e verrière. — *Dessins prismatiques* (1833).

VITRAUX DU TRANSEPT DE GAUCHE

1re verrière, à gauche. — *S. Rémy et Ste Madeleine; — S. Eustache et S. Christophe* (XVe siècle).

2e verrière, à gauche. — *S. Gatien et S. Nicolas; — S. Sébastien et S. Quentin* (XVe siècle).

Digitized by Google

Grande rose du fond : *Le jugement dernier*, par André Robin, d'Angers (1452), avec les

Travaux des mois.

Verrière, à droite, près de la rose :

Crucifixion.

Admirable verrière exécutée en 1499, par André Robin, remaniée au XVIe siècle. Au-dessous du crucifix, portrait de *Jean Michel*, évêque d'Angers (inhumé au-dessous) avec *S. Jean* son patron ; et à la partie inférieure, portrait de *l'évêque Jean de Resly* (mort en 1499), accompagné de *S. Paul* (armoiries de Resly au bas).

Verrière suivante, près du chœur : *S. René*, évêque d'Angers, *et S. Seréné* (en cardinal) ; — *S. Maurice* (en chevalier), *et S. Maurille*, évêque d'Angers. Armoiries de Jean Michel.

VITRAUX DU CHŒUR

1re verrière à gauche. — *Vie de S. Pierre* (XIIIe siècle), avec panneau du XVIe siècle, *S. Pierre* et *S. André*, apôtres.

C'est, avec la suivante, la plus belle des verrières de cette époque à la cathédrale d'Angers.

2e verrière. — *Vie de S. Éloi* (XIIIe siècle), avec panneau du XVIe siècle représentant *S. Jean l'Évangéliste* et *S. Jacques le Majeur.*

3e verrière. — *S. Martin*, évêque de Tours (XIIIe siècle).

4e verrière. — *Martyre de S. Laurent*, diacre (XIIIe siècle).

5e verrière. — *Arbre de Jessé* (XIIIe siècle).

Dans l'oculus, au-dessus : *S. Pierre.*

6e et 7e verrières. — *Vie de S. Julien*, évêque du Mans (XIIIe siècle).

Avec le portrait et les armoiries du donateur, l'évêque Guillaume de Beaumont (1202-1240).

8e et 9e verrières (chevet du chœur. — *S. Pierre* et *S. Christophe* (deuxième moitié du XVIe siècle, prove-

Digitized by Google

nant de la chapelle du château du Verger, aux Rohan-Guéméné).

Dans l'oculus, au-dessus : *Jésus*, en Majesté, bénissant et levant le livre avec l'A. et l'Ω., entouré des quatre animaux symboliques (XIIIe siècle).

10e et 11e verrières. — *Vie de S. Martin* (XIIIe siècle, remises à neuf en 1857, par Thierry fils, d'Angers et Steinheil).

12e et 13e verrières. — *Vie de Jésus-Christ* (XIIIe siècle).

Dans l'oculus, au-dessus : *S. André*, apôtre.

14e verrière. — *Fragments de la vie de S. Martin* (XIIIe siècle).

15e verrière. — *Vie de S. Jean-Baptiste* (?) (XIIIe siècle, avec panneau du XVIe siècle, représentant *S. Thomas*, apôtre, et *S. Jacques le Mineur*).

16e verrière. — *Histoire de S. Thomas Becket* (?), archevêque de Cantorbéry, chancelier (martyr sous Henri II, comte d'Anjou et roi d'Angleterre), canonisé en 1173 (XIIIe siècle), avec panneaux du XVIe siècle, entr'autres *S. Barthélemy*, apôtre, et *S. Mathias*.

VITRAUX DU TRANSEPT DROIT

1re verrière, à gauche, près du chœur. — Vitrage de formes géométriques, daté de 1780.

2e verrière. — *Bordure et médaillons historiés* du XIVe siècle.

Grande rose du fond (une des plus grandes connues du style ogival) : *Les douze signes du Zodiaque*. A la partie supérieure, *Les vieillards de l'Apocalypse*, et des *Anges* autour de *Dieu*.

Verrière exécutée par André Robin, d'Angers, en 1452.

Verrière suivante à droite. *Médaillons et bordure*, frustes représentant des scènes de la vie de *S. Jean l'Évangéliste* (XIVe siècle). Tympan du XVIIIe siècle.

Digitized by Google

1re verrière à droite, près de la nef. — Vitrage de 1765 (pastillage et verre blanc fait avec des débris de vitraux de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers).

VITRAUX DE LA NEF (côté droit)

En retournant dans la nef ; au-dessus du banc d'œuvre :

6e verrière. — Panneau central de *dessins prismatiques bleus*, exécuté vers 1833. Bordure, vitrage blanc de 1766.

5e verrière. — *Crucifixion* (XVIe siècle), restaurée en 1818.

Au-dessous, Saint-Pierre de Rome et le château Saint-Ange sur lequel apparait saint Michel archange, devant le pape S. Grégoire, agenouillé.

Des anges recueillent dans des calices le sang de chaque plaie du Sauveur. Au bas, la famille de Pierre de Rohan, maréchal de Gié et ses patrons.

Cette remarquable verrière provient du Verger.

4e verrière. — Médaillons du XIIe au XIVe siècle, frustes, sans liens explicables : scènes de la *Vie du Christ* et de *S. Maurille*, *S. Pierre marchant sur les eaux*, *adoration des Mages*, etc.

3e verrière. — Fragments des XIIe, XIIIe et XVe siècles, remaniés au XVIIIe siècle. *Vies de S. Maurille et S. René*, *crucifiement de S. André*, etc.

2e verrière. — *Bordure* du XIIe siècle. Pastillage du XVIe. Vitrage blanc du XVIIIe siècle.

1re verrière. — *S. Maurice* d'Agaune, patron de la cathédrale d'Angers (XVIe siècle).

TAPISSERIES

La collection de tapisseries de la cathédrale d'Angers est, sans comparaison, la plus belle connue. Les pièces suivantes sont tendues, à l'intérieur, depuis la Fête-Dieu jusqu'au 1er octobre :

1. *L'Apocalypse* (hauteur 4 m. 30, longueur 100 m.).

La plus ancienne des tapisseries connues, avec date certaine.

Fabriquée à Paris, en 1378 et années suivantes, par le tapissier

Digitized by Google

Nicolas Bataille, sur les cartons du peintre Hennequin, dit Jean de Bruges, aux frais de Louis Ier, duc d'Anjou, frère du roi Charles V; complète, dans sa longueur primitive, de 124 mètres, elle aurait coûté 490,000 francs de notre monnaie actuelle. Destinée à recouvrir les murs d'une salle, aujourd'hui ruinée, du château d'Angers, transportée à Baugé, en 1476, léguée à la cathédrale d'Angers, par le roi René, en son testament du 22 juillet 1474, elle y fut apportée en 1480, après la mort de ce prince. On la tendit, dans l'église, jusqu'en 1767. Mise en vente en 1782, elle ne trouva pas d'acquéreurs. Fort endommagée à la Révolution, elle fut mise aux enchères, par l'Administration des Domaines, et achetée 300 francs par l'évêque, Mgr Angebault, qui la donna à la fabrique. MM. les chanoines-custodes Louis Joubert et Machefer, ont entrepris, avec succès, l'œuvre de restauration des parties endommagées ou perdues de cette admirable tapisserie[1].

2. *Saint Maurille, évêque d'Angers* (xve siècle).

Commandée par le chapitre, en 1460.

3. *Vie de saint Martin*, évêque de Tours (fin du xve siècle).

2 tableaux.

4. *Jésus devant Pilate* (fin du xve siècle).

5. *Saint Jean-Baptiste* (fin du xve siècle).

Provenant de l'ancienne collégiale de Saint-Jean-Saint-Julien d'Angers. 2 tableaux.

6. *La Passion* (xvie siècle).

École flamande. Provenant de Saint-Saturnin de Tours. 4 tableaux.

7. *Anges tenant les instruments de la Passion* (xvie siècle).

Provenant de l'église Sainte-Croix du Verger, fondée par Pierre de Rohan, maréchal de Gié, en 1510. 7 tableaux, en trois pièces.

8. *Pierre de Rohan à l'orgue* (xvie siècle).

Même provenance.

9. *Allégorie : Jeanne d'Arc (?) Episode de la guerre de Troye* (xvie siècle).

[1] Pour la description de l'Apocalypse et des autres tapisseries, voir les intéressants travaux de Mgr Barbier de Montault (in-8°, 1858), et de M. L. de Farcy, *Histoire et description des tapisseries de la cathédrale d'Angers* (Lille, in-8° carré, vignettes).

Digitized by Google

10. *Isaac bénissant Jacob* (XVIe siècle).

11. Fragments de la *Vie de saint Florent et de saint Florian*, son frère (1524).

Commandée, pour son abbaye, par Jacques le Roy, abbé de Saint-Florent, dont les armes figurent sur cette pièce. (L'église Saint-Pierre de Saumur en possède la plus grande partie).

12. *Vie de saint Saturnin* (1527).

Donnée à Saint-Saturnin de Tours, par Jacques de Beaune, baron de Semblançay, injustement exécuté, et par sa femme, Jeanne Ruzé, agenouillés au bas du troisième tableau. (École de Jean Foucquet, de Tours.)

13. *Invention de la Vraie Croix* (1615). 5 tableaux en deux pièces.

Provenant de l'ancienne église Sainte-Croix d'Angers.

14. *La Madeleine aux pieds de Jésus* (1619).

Les tapisseries suivantes sont tendues à *l'extérieur* de la cathédrale, à l'occasion des processions.

15. *Verdure* (XVIe siècle).

Provenant de Notre-Dame-des-Ardilliers, à Saumur.

16. *Verdure* (XVIe siècle).

17. *Tobie* (XVIe siècle). 2 tableaux.

18. *Samson* (XVIe siècle). 3 tableaux.

Tapisserie bruxelloise.

19. *Verdure* (XVIIe siècle).

20 *Vie de saint Maurille, évêque d'Angers* (1616). 4 tableaux.

Provenant de l'ancienne église Saint-Maurille d'Angers.

21. *Saint Saturnin* (1649). 8 tableaux en deux pièces.

Provenant de la collégiale de Saint-Maimbœuf.

22. *Songe de Jacob* (XVIIe siècle).

Digitized by Google

23. *David et Goliath* (XVIIe siècle).

24. *La Circoncision* (XVIIe siècle).

25. *Nativité et Adoration des Mages* (XVIIIe siècle). 2 tableaux.

26. *Résurrection de Notre-Seigneur* (XVIIIe siècle).

Manufacture d'Aubusson.

27. *Les Noces de Cana* (XVIIIe siècle).

Provenant de Champtoceaux.

28. *Moïse et l'armée de Pharaon* (XVIIIe siècle).

Même provenance.

29. *La Cène* (XVIIIe siècle).

Panneau d'Aubusson.

30. *Saint Jean-Baptiste* (XVIIIe siècle). 6 tableaux.

Exécutée à Aubusson, par J. Grellet ; donnée par l'abbé U.-Élie Cassin (6 tableaux), en 1750, à l'hôpital Saint-Jean d'Angers. Achetée en 1870.

31. *Saint Jean l'Évangéliste* (XVIIIe siècle). 2 tableaux.

Même provenance (Aubusson).

32. *Histoire de Joseph* (fin du XVIIIe siècle). 4 tableaux.

Aubusson.

Angers, le 15 juillet 1891.

Joseph DENAIS.

Digitized by Google

LA

CONFRÉRIE DES PRÊTRES A ANGERS

(1645-1713)

En 1635, les ecclésiastiques de la province de Bordeaux envoyaient siéger à l'Assemblée générale du Clergé de France Guy Lanier, vicaire général du diocèse d'Angers, archidiacre d'Outre-Maine, abbé de Saint-Pierre de Vaux, au diocèse de Saintes.

Guy Lanier, de la noble famille des sieurs de Leffrétière et de Sainte-Gemmes, était né à Angers, le 14 février 1603. A l'âge de seize ans, il entrait dans l'état ecclésiastique; mais, pendant longtemps « persuadé qu'il lui suffisoit d'éviter les grands crimes sans pratiquer les grandes vertus, » il suivit, comme quelques autres, les goûts du siècle et, pour soutenir l'éclat de son rang, dissipa en amusements frivoles les revenus de ses riches bénéfices. En 1632 « il alla voir les possédées de Loudun; l'une d'elles lui dit des choses si fortes qu'il en fut touché. » Dès lors, il résolut de rompre avec le monde et de mener désormais une vie plus conforme à la sainteté de son état. Cette conversion fut si sincère, qu'en peu de temps Guy

Digitized by Google

Lanier devint l'un des ecclésiastiques les plus accomplis de la province[1].

L'assemblée générale du clergé français termina ses travaux le 27 avril 1636. Guy Lanier profita de son séjour à Paris pour suivre, sous la direction de saint Vincent de Paul, les exercices de la retraite spirituelle. C'était le moment, en effet, où de tous les points de la France, on accourait aux conférences de Saint-Lazare. Inconnu, hier encore, de cette élite qui venait lui demander le secret de la perfection sacerdotale, le saint fondateur de la Mission, avec sa foi ardente, sa charité inépuisable, son éloquence tout apostolique, exerçait, sur ceux qui l'approchaient, un ascendant irrésistible[2]. L'abbé de Vaux, dont l'âme était faite pour comprendre celle de « M. Vincent », fut ravi de tant de mérites unis à une si rare humilité ; il quitta Saint-Lazare le cœur embrasé de zèle et, de retour à Angers, après avoir essayé de reproduire, dans sa ville natale, les œuvres charitables de son illustre ami[3], il voulut aussi faire refleurir, dans le diocèse, les vertus et la discipline ecclésiastiques. Au XVIIe siècle, une telle entreprise n'était pas sans difficultés. Pour la mener à bonne fin, l'archidiacre Lanier jugea prudent de marcher sur les traces de son saint directeur et d'établir, d'abord, une *Conférence*, sur le modèle de la conférence de Saint-Lazare[4].

C'était, d'après dom Chamard, qui cite le règlement des Conférences de Paris, « une sorte d'association, de confrérie, qui avait son directeur, son préfet, ses assistants et ses

[1] Bibliothèque municipale d'Angers, ms. 1068, p. 167-170. — Bibl. du Grand-Séminaire d'Angers, Grandet, *Histoire* manuscrite *du Séminaire*, p. 140-141. — Dom Chamard, *Les Vies des Saints Personnages de l'Anjou*, t. III, p. 279-302.

[2] Voir Mgr Bougaud, *Histoire de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 201-213.

[3] « Il n'y a point eu de son temps d'établissement auquel il n'ait eu part : celui des Sœurs Grises à l'Hôtel-Dieu, celui du Séminaire, en donnant un bénéfice qu'il possédait, mais surtout la maison des Pénitentes. » (Bibl. mun., ms. 1068, p. 168.) — C'est l'abbé de Vaux qui fut encore l'agent principal de la fondation du monastère de la Visitation. *(Ibid.)*.

[4] Grandet, *loc. cit.*

Digitized by Google

secrétaires, et dont les membres se réunissaient toutes les semaines. Son but était de procurer la gloire de Dieu dans l'état ecclésiastique... Dans leurs paroles et dans toute leur conduite, surtout en ce qui regarde le service de Dieu, de l'Église et du prochain, les membres de la Conférence s'engageaient à pratiquer une simplicité digne, une humilité discrète, une bonté cordiale, un amour ardent pour l'Église et la discipline... Ils devaient se regarder comme liés en Jésus-Christ d'un nouveau lien d'amour, se chérir, se visiter, se consoler les uns les autres, surtout dans leurs afflictions ou maladies, ne pas s'abandonner même à la mort, mais assister aux funérailles de ceux qui venaient à décéder[1]. »

La Conférence d'Angers se réunissait, chaque semaine, dans la soirée du vendredi. L'assemblée s'ouvrait par une invocation au Saint-Esprit, après quoi on traitait le sujet — emprunté à l'Écriture Sainte, à l'histoire ecclésiastique ou à la théologie — qui avait été désigné à la Conférence précédente. Chacun pouvait prendre part à la discussion. Puis, le directeur résumait les débats, donnait les conseils qu'il jugeait utiles, et terminait par quelques paroles « doctes et édifiantes. » C'était là d'ordinaire le rôle de l'abbé de Vaux et il y excellait; car, dit Grandet, « sa grande éloquence naturelle lui fournissoit mille belles choses et tout le monde en étoit charmé ».

Nous avons eu la bonne fortune de retrouver, aux archives de l'Évêché d'Angers, le règlement de cette pieuse association. En voici le texte[2] :

DOMINUS PROTECTOR NOSTER

Observanda ab iis qui Charitatis vinculo Sacerdotum infrascriptorum cœtui alligari desiderabunt.

Meminerint in primis Dei honorem præ omnibus procu-

[1] *Op. cit.*, p. 297 et 298.
[2] Paroisse Sainte-Croix.

Digitized by Google

randum esse, enitantur postea ut per bona opera et orationes ipsi grati salutis suæ memores se esse testentur, denique proximorum rationibus sedulo invigilabunt.

Ita igitur agant ut in omnibus se Dei ministros juxta Apostoli dictum exhibeant; beneficio aut officio addicti, quæ sunt ipsorum propria diligenter exequantur. Privati se irreprehensibiles præstent ita ut omnes ministerium nostrum a vituperio et obloquentium linguis eximamus.

Inter primitias orationum quotidie auxilium Sanctissimi Spiritus per hymnum *Veni Creator* et orationem *Deus qui corda* Societati apprecentur, et extremo die ejus nomine augustissimum Sacramentum per hymnum *Pange lingua* et beatissimam Virginem per antiphonam *Salve Regina* aut aliam tempori congruam juncta oratione salutent.

Qualibet hebdomada die Veneris post officium vespertinum conveniant in locum statum acturi quasi per duas horas de necessariis; primum tempus post invocationem Sanctissimi Spiritus per antiphonam *Veni Sancte Spiritus* lectioni sacræ insumpturi, reliquum doctrinæ Binsfeldii aut alterius qui de Sacramentis, et aliis ad catechesim spectantibus scripserit, nisi portionem habuerit Baronii aut alterius Ecclesiastica historia.

In hujusmodi collationibus quisque sensum animi libere exponat, difficiliora inquirat, alios facile audiat, et omnia charitatis zelo non ostentandæ scientiæ aut contendendi cupidine fiant.

Si quem ex societate infirmitas aut aliud quid grave premat, curent alii tum privato studio, tum a cœtu si tempore proximorum ejus solertia monitus sit, deputati charitatis officiis eum juvare dantes præsertim operam ut infirmo Sancta Sacramenta opportune et quo decet ornatu conferantur et salutis monita diligenter adhibeantur.

Si quem e vivis migrare contigerit, exequias ejus frequentes precibus et christianis officiis comitentur et quam-

Digitized by Google

primum fuerit commodum per Sacrosanctum Missae Sacrificium ab uno ex Societate in Ecclesia ab ea deligenda salus defuncti Domino commendetur.

Sic nos facturos spopondimus ea lege ut si quem a conventu negotia evocaverint, societatem aut ante discessum aut statim a reditu certiorem faciat alias prædicta charitatis officia minime speraturus.

Actum in domo D. Rectoris Divi Petri Andegavensis, prima die septembris, Anno Domini millesimo sexcentesimo quadragesimo quinto.

Ce précieux document est signé de soixante-sept membres de la Conférence. Plusieurs de ces vertueux ecclésiastiques ont laissé un nom dans l'histoire de l'Église d'Angers. Citons, entre autres : Mathurin Jousselin, curé de Sainte-Croix de 1621 à 1667, député du clergé en 1658, qui mourut le 21 janvier 1669, « après avoir régi sa paroisse avec honneur, probité, science et grand exemple de bonnes œuvres[1] » ; Michel Rattier, chanoine de Saint-Laud, qui fut pendant la Fronde, l'un des plus ardents défenseurs du roi[2] ; Gabriel Constantin, doyen de l'Église d'Angers et du Parlement de Bretagne, abbé de Saint-Jean-du-Val, au diocèse de Rennes (1661)[3] ; Pierre Boucault, curé de Saint-Denis (1662)[4] ; François Bonichon, curé de Saint-Michel-du-Tertre (1662)[5] ; Michel Abeslard, curé de Saint-Pierre (1628-1677), qui exerça les « fonctions curiales environ quarante-neuf ans, avec toute l'exactitude et le soin possible d'un bon pasteur[6] » ; Gervais Chardon, chanoine

[1] Archives municipales d'Angers, GG Paroisse Sainte-Croix, 22 janvier 1669 ; *Ibid.*, paroisse Saint-Julien, même date. — C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. II, p. 417, col. 2.
[2] Bibl. mun., ms. 1068, p. 157-159.
[3] Bibl. évêché d'Angers, ms. de Lehoreau : *Cérémonial de l'église d'Angers*, t. II, p. 126.
[4] Arch. mairie, GG Paroisse Saint-Denis, 5 juin 1662.
[5] Bibl. mun. ms. 1068, p. 159-161. — Arch. mun., GG Paroisse Saint-Michel-du-Tertre, 16 novembre 1662.
[6] Arch. mun., GG Paroisse Saint-Pierre, 29 juillet 1677.

Digitized by Google

de Saint-Maurille[1] et Julien Le Royer, qui devint, en 1668, aumônier de l'évêque Henri Arnauld[2]. Ces deux derniers se laissèrent entraîner plus tard aux erreurs des Jansénistes.

« Pendant trente ans, » c'est-à-dire jusqu'au moment (1667) où l'abbé de Vaux se retira auprès de son neveu, Guillaume du Plessis de Gesté de la Brunetière, évêque de Saintes[3], la *Confrérie des Prêtres* produisit les plus heureux effets. Grandet affirme que, de son temps encore, elle « servit beaucoup à former tout ce qu'il y eut de vertueux prêtres dans la province[4] ». Mais, en 1702, les Conférences diocésaines établies par Mgr Le Peletier, offrant aux ecclésiastiques désireux de s'instruire le moyen d'entretenir et de développer leurs connaissances, modifièrent profondément le caractère de l'association : les *Confrères*, sans cesser toutefois de s'occuper de questions purement théologiques, se livrèrent de préférence à l'étude de la spiritualité. L'ancienne Conférence ne tarda pas à se transformer en véritable Confrérie, sous le vocable de « la Visitation de la Bienheureuse Vierge Immaculée ». Pour avoir changé de but, l'œuvre ne cessa pas d'être féconde en fruits de salut, et Clément XI, reconnaissant les services qu'elle rendait au clergé de la ville et du diocèse d'Angers, l'enrichit de précieuses indulgences.

Le « bref des indulgences perpétuelles accordées à la Confrérie des Prêtres érigée dans l'église paroissiale de Sainte-Croix de la ville d'Angers » existe encore ; nous le transcrivons intégralement, afin de montrer dans quelle large mesure les Souverains Pontifes ont toujours ouvert les trésors de l'Église aux institutions qui se proposent la réforme ou la sanctification du clergé.

[1] Bibl. mun. ms. 1068, p. 161-163. — Pletteau, *Henri Arnauld, sa participation à l'hérésie janséniste*, Angers, Lainé, 1863, p. 32 et *passim*.
[2] C. Port, *op. cit.*, t. II, p. 507, col. 1.
[3] Voir Bibl. mun., ms. 1608, p. 36-39.
[4] *Histoire du Séminaire*, *loc. cit.*

Digitized by Google

CLEMENS PAPA XI

Ad perpetuam rei memoriam. Cum, sicut accepimus, in Parochiali Ecclesia Sanctæ Crucis Civitatis Andegavensis, una pia et devota Christi fidelium Præsbyterorum tantum confraternitas, seu societas sub titulo Visitationis Beatæ Mariæ Virginis Immaculatæ, canonice erecta, seu erigenda existat, cujus confratres quamplurima pietatis et charitatis opera exercere consueverunt, Nos, ut confraternitas seu societas hujusmodi majora in dies suscipiat incrementa, de omnipotentis Dei misericordia, ac Beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus Christi fidelibus Præsbyteris tantum qui dictam confraternitatem seu societatem in posterum ingredientur, die primo eorum ingressus, si vere pœnitentes, et confessi Sanctissimum Eucharistiæ sacramentum sumpserint, plenariam ac tam descriptis quam pro tempore describendis in dicta confraternitate, seu societate confratribus in cujuslibet eorum mortis articulo, si vere quoque pœnitentes et confessi, ac sacra Communione refecti, vel quatenus id facere nequiverint, saltem contriti nomen Jesu ore si potuerint, sin minus corde devote invocaverint, etiam plenariam, necnon eisdem nunc, et pro tempore existentibus dictæ Confraternitatis seu societatis confratribus vere etiam pœnitentibus, et confessis, ac sacra Communione refectis qui prædictæ Confraternitatis seu societatis ecclesiam, seu cappellam, vel oratorium, die festo principali dictæ Confraternitatis seu societatis per eosdem confratres semel tantum eligendo, et ab Ordinario approbando, a primis vesperis usque ad occasum solis diei hujus singulis annis devote visitaverint et ibi pro Christianorum Principum concordia, hœresum extirpatione, ac Sanctæ Matris Ecclesiæ exaltatione pias ad Deum preces effuderint, plenariam similiter omnium peccatorum suorum indulgentiam, et

Digitized by Google

remissionem misericorditer in Domino concedimus; insuper dictis confratribus vere pariter pœnitentibus et confessis, ac sacra Communione refectis ecclesiam, seu cappellam, vel oratorium hujusmodi, in quatuor aliis anni feriatis vel non feriatis, seu Dominicis diebus per memoratos confratres semel tantum etiam eligendis, vel ab eodem Ordinario approbandis, ut supra visitantibus, et ibidem orantibus, quo die prædictorum id egerint, septem annos et totidem quadragenas; quoties vero missis, et aliis divinis officiis in ecclesia, seu cappella, vel oratorio hujusmodi pro tempore celebrandis, et recitandis, seu congregationibus publicis, vel privatis ejusdem confraternitatis, seu societatis ubivis faciendis interfuerint, aut pauperes hospitio susceperint, vel pacem inter inimicos composuerint seu componi fecerint, vel procuraverint; necnon etiam qui corpora defunctorum tam confratrum hujusmodi quam aliorum ad sepulturam associaverint, aut quascumque processiones de licentia Ordinarii faciendas sanctissimumque Eucharistiæ sacramentum tam in processionibus quam cum ad infirmos, aut alias ubicumque et quomodocumque pro tempore deferetur comitati fuerint, vel si impediti campanæ ad id signo dato, semel Orationem Dominicam et Salutationem Angelicam dixerint, aut etiam quinquies Orationem et Salutationem easdem pro animabus defunctorum confratrum hujusmodi recitaverint, aut demum aliquem ad viam salutis reduxerint, et ignorantes præcepta Dei et ea quæ ad salutem sunt docuerint, aut quodcumque aliud pietatis, vel charitatis opus exercuerint, toties pro quolibet prædictorum operum exercitio, sexaginta dies de injunctis eis, seu alias quomodolibet debitis pœnitentiis in forma Ecclesiæ consueta relaxamus; præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris; volumus autem ut si alias dictis confratribus præmissa peragentibus aliqua alia indulgentia perpetuo, vel ad tempus nondum elapsum duratura concessa fuerit, præsentes nullæ

Digitized by Google

sint; utque si dicta Confraternitas, seu Societas alicui Archiconfraternitati aggregata jam sit vel in posterum aggregetur, aut quavis alia ratione uniatur, vel etiam quomodolibet instituatur, priores, et quævis aliæ Litteræ Apostolicæ illis nullatenus suffragentur, sed ex tunc eo ipso nullæ sint. Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris, die IV Januarii MDCCXIII, Pontificatus autem anno decimo tertio[1].

.... Guy Lanier, le fondateur de la « Confrérie des Prêtres » était mort en 1681. Mais, avant de le rappeler à Lui, Dieu avait ménagé à son zélé serviteur la douce consolation de voir s'établir et prospérer à Angers même, l'œuvre des Séminaires qui allait donner à l'Église de France un clergé instruit et pieux.

Ch. Urseau,
Secrétaire à l'Évêché.

[1] Arch. Evêché. Paroisse Sainte-Croix.

Digitized by Google

VIEUX NIDS

Les fauvettes sont revenues
Par le vent du Sud, cette nuit.
Leur voix claire s'épanquit
Au bord des ronces encor nues.

Le mâle fait déjà sa cour ;
La femelle rêve aux couvées.
Les fauvettes sont arrivées,
Décembre est loin. — Reviens Amour !

Mais on entrevoit par les brèches
Des églantiers à peine verts
Un vieux nid battu des hivers,
Un vieux nid plein de feuilles sèches.

Il nous parle des soirs d'antan,
Et des anciennes matinées :
Leurs églantines sont fanées,
Leurs oiseaux morts. — Amour, va-t'en !

André Godard.

Tigné, avril 1891.

Digitized by Google

L'ÉGLISE CONSTITUTIONNELLE

DU

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

APRÈS LA TERREUR

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE CH.-FR. D'ORLODOT

(suite)

Sitôt après sa nomination à l'épiscopat, d'Orlodot s'était empressé, conformément à l'usage toujours exactement suivi par les évêques de l'église constitutionnelle, d'adresser au Pape une lettre, pour demander à celui-ci d'entrer en communication avec lui. Cette lettre, trop longue pour être reproduite ici, a du reste été publiée par le journal les *Annales de la Religion*[1] et recueillie par Dom Piolin dans son *Histoire de l'Eglise du Mans*[2]. Elle est signée : Charles-François d'Orlodot « évêque du département de la Mayenne, dont le siège est à Laval », et datée de cette ville « le 10 des calendes de mars, l'an de l'incarnation de notre Seigneur Jésus-Christ MDCCXC IX, 20 ventôse l'an VII de la République », quelques jours après que son élection avait été confirmée par Le Coz.

Nous trouvons dans les *Annales de la Religion* une seconde lettre adressée par d'Orlodot à tous les évêques de

[1] Tome IX, pages 354-359.
[2] Tome X, pages 50 et s.

Digitized by Google

France pour les informer de sa nomination et les prier de l'aider de leurs conseils [1].

« A chacun des évêques de France.

« Laval, 2 ventôse an VII de la République Française.

« Révérendissimes collègues,

« Le zèle et le désintéressement qui m'ont fait accepter le siège de Laval, vacant par la démission du citoyen Villar. suffiront-ils pour excuser à vos yeux et devant toute l'église gallicane la témérité de ma démarche. Faiblesse de moyens en tous genres, imperfection dans mes mœurs, insuffisance de lumières naturelles ou acquises, inexpérience dans l'art de gouverner, que de motifs peut-être auraient dû me faire redouter et fuir pour jamais un poste si éminent, qui exige la réunion de toutes les qualités.

« C'est depuis que je porte le fardeau que je sais tout ce qu'il a d'accablant ; et que je gémis de l'énorme disproportion de mes forces. D'un côté, je vois à la tête de nos différents diocèses des hommes dont les talents, la sainteté, le courage, nous retracent les beaux siècles de l'église ; et je me demande avec effroi comment j'ai osé m'immiscer dans ce collège vénérable. D'autre part, je trouve un diocèse désolé de tous les maux ensemble, presque sans foi, sans morale, sans pasteurs. On dirait que le vandalisme et la guerre civile se sont disputé le triste honneur de le défigurer. On jugerait difficilement lequel des deux y a causé le plus de ravages. Les travaux et l'art que demandent des plaies si profondes me laissent-ils espérer du moins par moi-même quelques succès ? Et n'aurai-je pas lieu de craindre que Dieu dans sa colère n'ait fait tomber sur moi l'élection pour châtier à la fois le pasteur et le troupeau.

« Cependant, je m'abandonne à sa miséricorde et à la douce confiance que celui qui a promis d'être avec ses

[1] Tome IX, pages 260 et s.

Digitized by Google

disciples jusqu'à la consommation des siècles daignera dissiper mes terreurs, aider ma faiblesse et me rendre l'instrument de ses desseins charitables sur ceux qu'il a prédestinés. Ses grâces, votre exemple, mes efforts que je suis bien résolu de proportionner à la sublimité de mes fonctions, telles sont les ressources qui relèvent et soutiennent mes espérances. Ma bassesse servira du moins à faire briller d'un plus grand éclat aux yeux des hommes la puissance du très haut, et si le plus inutile de ses serviteurs est destiné à faire quelque chose pour l'utilité de son église, il sera plus facile de reconnaître qu'il est l'auteur et le consommateur et que c'est à lui que la gloire en est due.

« Je m'engage, vénérables collègues, à ne rien négliger pour me rendre moins indigne de vous et des liens si sacrés, si chers à mon cœur qui m'unissent à vous dans la participation aux sollicitudes et aux fatigues de l'apostolat. Mais je vous conjure de me secourir de vos prières et de vos conseils, afin que rien dans ma conduite ne démente, ni les sentiments respectueux dont je vous offre l'hommage, ni le désir que j'ai d'imiter, de partager votre noble ardeur pour la gloire de la religion chrétienne et pour la prospérité de la République française. »

Dans une autre lettre, adressée à Grégoire le 9 août 1799, d'Orlodot s'excuse de n'avoir pu encore, par la faute de l'imprimeur, envoyer aux autres évêques, ses collègues, la lettre par laquelle il annonce à ceux-ci sa nomination et prie l'évêque de Loir-et-Cher de revoir et corriger, tant pour la forme que pour le fond, celle qui est destinée au Souverain Pontife, avant de l'envoyer à celui-ci [1].

« Révérendissime évêque, très cher frère,

« La date de ma lettre de communion aux évêques de France, vous prouvera que je ne suis nullement cause du

[1] Des archives de M. Gazier.

Digitized by Google

retard qu'en éprouve l'envoi. Depuis la semaine de Pâques, j'attends la réponse de l'Imprimerie Chrétienne, à qui j'avois demandé la liste des évêques et leur domicile, en même temps que je lui indiquois un correspondant chargé de lui remettre le prix de mon anneau. J'écris au Directeur, dont le silence m'étonne et m'ennuye, et, soit qu'il y ait mis de la négligence, ou qu'on ne puisse accuser que la poste, je le prie d'annoncer dans son prochain numéro des *Annales*, de la manière qu'il jugera la plus convenable, quelle est la vraie cause du délai, afin que mes vénérables collègues, éclairés par avance sur mes sentiments, soient mieux disposés à en recevoir l'expression tardive.

« Je prends la liberté de vous faire passer en même temps une lettre au chef de l'Église, persuadé que vous voudrez bien vous charger de son envoi et prendre tous les moyens possibles pour qu'elle parvienne à sa destination. Je la soumets d'ailleurs à vos lumières et je vous prie de corriger ce qui manqueroit, tant pour la forme que pour le fond, ou de me communiquer vos observations que dans tous les cas je regarderais comme une faveur digne de toute ma reconnoissance.

« Daignez, vénérable collègue, agréer l'assurance de mon respect et de mon inviolable attachement.

« † Ch.-Fr. D'Orlodot,
« Évêque du diocèse de la Mayenne.

« Laval, 16 thermidor an VII.

« La Mayenne gagne peu dans ce moment, à s'être donné un premier pasteur. Je ne vois les maux qui la désolent que pour sentir plus douloureusement l'impossibilité d'y porter remède. Les rebelles nous tiennent en captivité : le danger est à nos portes[1]. Pas une seule paroisse où l'on puisse aller sans s'exposer à une mort presque

[1] Par suite de la guerre civile, les Chouans ayant repris les armes au mois de juin 1799.

Digitized by Google

certaine. Il y a quatre mois qu'un certain nombre de communes, même de celles qui s'étoient révoltées, désiroient des prêtres soumis, en demandoient à grands cris, et que d'autres témoignoient une sainte impatience de recevoir la confirmation. Mais quand la Providence permettra-t-elle que je comble leurs vœux? L'ouvrage est immense. Tant de fidèles à fortifier! Tant d'égarés à reconquérir! Qu'il est affligeant de demeurer les bras croisés au milieu de la moisson la plus abondante, lorsqu'elle périclite, lorsqu'il n'y auroit pas un moment à perdre, lorsque les administrations les plus sages favoriseroient mon zèle de tout leur pouvoir!

« Je joins ici une copie françoise de ma lettre au Pape : je vous prie, Révérendissime collègue, de la voir et de me mander si elle pourra s'imprimer telle qu'elle est à la suite de ma pastorale. »

La lettre pastorale destinée à annoncer à ses diocésains sa nomination et sa prise de possession de l'évêché de Laval ne fut jamais publiée par d'Orlodot, ni peut-être entièrement composée. Dans une lettre à M. Cahoreau, en date du 10 mai 1800, il expose les motifs qui l'ont empêché de faire cette publication. « Je n'ai point encore fait de « pastorale, ou du moins je ne l'ai pas encore publiée, à « cause de l'insurrection générale qui a suivi de près, et « pour ainsi dire immédiatement, ma consécration. A qui « l'aurais-je envoyée, lorsqu'il ne nous restait que douze « paroisses organisées? Qui m'eût prêté sa bourse pour « couvrir les frais d'impression? Qui m'eût prêté sa main « pour y suppléer? »

Alors que les autres évêques constitutionnels avaient renoncé à l'usage de se distinguer par le nom de leur département pour reprendre celui de leur ville épiscopale, d'Orlodot persista pendant quelque temps à se qualifier d'évêque de la Mayenne. C'est seulement à partir du mois d'août 1800 qu'il se décide, dans sa correspondance, à signer évêque de Laval.

Digitized by Google

D'un autre côté, bien que la Lettre Encyclique des évêques réunis, du 13 décembre 1795, eût proscrit l'institution des vicaires épiscopaux, créés par la constitution civile du clergé, comme mal assortie au gouvernement de l'église, en recommandant au contraire l'établissement de presbytères, d'Orlodot conféra ce titre à quatre de ses curés, MM. Cosnard, Lemonnier, Morisseau et Létard. Le premier, en contresignant les mandements restés manuscrits de son évêque et autres pièces officielles, fait toujours suivre sa signature de son titre de premier vicaire épiscopal.

La nomination d'un évêque donna un semblant de vie à l'église constitutionnelle de la Mayenne. Un certain nombre de prêtres restés dans leurs paroisses se décidèrent à y reprendre l'exercice du culte.

M. Bonneau [1], à Bazouges.

M. Gentilhomme [2], à Chemazé.

M. Letourneur [3], à Bourg-Philippe.

M. Moche [4], à Simplé.

M. Malherbe [5] à Renazé.

M. Paillard du Bignon [6] à Livré [7].

Ceux-ci paraissent avoir été déterminés par les instances

[1] Bonneau Denis, né à Château-Gontier le 24 août 1768, cordelier, devenu vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel de Maine-et-Loire, nommé le 30 octobre 1791, curé de Bazouges, où il était resté pendant la Terreur, nommé en 1803 curé de Torcé, mort en 1835 à Château-Gontier.

[2] Gentilhomme Jean, chanoine de la Roë, prieur-curé de Chemazé, depuis 1791, assermenté, rétracté vers 1801, conservé dans sa cure au Concordat, mort en 1808.

[3] Letourneur Pierre, né à Erquilly (Manche), en 1744, nommé en 1790 prieur-curé de Bourg-Philippe, assermenté, maintenu dans sa cure au Concordat, mort en 1821.

[4] Moche Gilles, né à Lassay, prieur-curé de Simplé en 1790, assermenté, paraît s'être rétracté avant le Concordat, fut maintenu dans sa cure, mort en 1809.

[5] Malherbe Jean-Baptiste, curé de Renazé en 1790, assermenté, nommé à la cure de Ballots au Concordat, mort en 1806.

[6] Paillard du Bignon Jean, vicaire de Ballots en 1790, élu curé de Livré en 1791, nommé au Concordat curé de Ballots, mort en 1831.

[7] Nous devons à l'obligeance de M. Gadbin, les renseignements qui précèdent sur les paroisses où l'exercice du culte fut repris après la Terreur dans les districts de Craon et de Château-Gontier.

Digitized by Google

de d'Orlodot à rouvrir leurs églises. D'autres prêtres furent choisis par lui pour aller desservir les paroisses où un curé constitutionnel était réclamé par les habitants.

M. Oger fut envoyé à Monflours.

M. Gaugain à Commer, district de Mayenne.

M. Gicquel à Blandouet, district d'Évron[1].

M. Le Pescheux, ancien curé intrus de Saint-Thomas-de-Courceriers, réfugié comme instituteur à Saint-Aubin-du-Désert, même district, fut aussi autorisé à desservir cette paroisse[2].

A Laval, M. Lemonnier fut nommé curé de la paroisse de la Trinité.

Le 6 mars 1800, d'Orlodot adressait à M. Cahoreau le premier mandement qu'il ait fait imprimer. *Le citoyen Charles-François d'Orlodot, évêque de la Mayenne, à tous les ministres de la religion catholique et aux ministres qui la professent dans ce département*[3]. Cette lettre, datée du 17 février 1800, invitait tous les prêtres catholiques rentrés à se réunir à l'église constitutionnelle, et ordonnait qu'il fût chanté une messe d'actions de grâces, suivie d'un *Te Deum*, le jour même où, conformément à l'arrêté du premier consul, on célébrerait par une fête solennelle la pacification des départements de l'Ouest.

A la même époque, d'Orlodot publia un second mandement pour le carême de cette année 1800. Nous n'avons pas retrouvé celui-ci, qui est resté manuscrit, « les frais d'impression du premier ouvrage lui ayant ôté les moyens d'y livrer le second[4]. »

[1] Gicquel Michel-Guillaume, dont on ignore les antécédents, fut conservé dans la cure de Blandouet après le Concordat.

[2] Le Pescheux Joseph-René-Hilaire, vicaire de Courcité, nommé curé intrus de Saint-Thomas-de-Courceriers, retiré comme maître d'école à Saint-Aubin-du-Désert, où il reprit l'exercice du culte, conservé dans cette cure au Concordat, mort en 1828 à Villaines-la-Juhel où il s'était retiré.

[3] Laval. Portier, 8 pages in-4° et *Annales de la Religion*, tome XI, pages 531 à 536.

[4] Lettre à M. Cahoreau en date du 6 mars 1800.

Digitized by Google

Quelques jours après, d'Orlodot envoie à M. Cahoreau cinquante exemplaires de sa lettre aux prêtres catholiques, invitant celui-ci à les placer comme il le jugera à propos. « J'ai pris le parti d'en tirer quelque rétribution pour me « mettre, s'il est possible, en état de faire imprimer autre « chose. J'ai vendu chaque exemplaire 2, 3 et 4 sous [1]. »

La mort du Pape VI donna aux constitutionnels l'espoir que son successeur entrerait peut-être plus facilement en arrangement avec l'église constitutionnelle. Toutefois d'Orlodot, invoquant les précédents de l'église gallicane, ne voulut pas qu'il fût célébré de service solennel pour le pape défunt. Cependant, comme M. Cahoreau avait préparé une sorte d'oraison funèbre de Pie VI, il l'engage à la lire à ses paroissiens le dimanche suivant : « Je n'ai point « fait et je ne ferai point de service pour l'infortuné Pie VI, « et j'invite toutes les églises de mon diocèse à m'imiter. « Mais, comme ce serait dommage que votre travail fût « perdu, je vous engage à le donner à votre peuple un des « dimanches après Pâques, en leur expliquant les motifs « qui empêchent de rendre au Souverain Pontife les hom- « neurs funèbres [2]. »

La lettre pastorale de d'Orlodot à tous les ministres de la religion catholique avait attiré à celui-ci plusieurs réponses assez vives de la part des prêtres non assermentés. L'une, *René Liger, prêtre, au citoyen Charles-François d'Orlodot à Laval*, commence par des plaisanteries un peu trop prolongées sur la qualité d'évêque de la Mayenne que prenait d'Orlodot [3]. La *Lettre d'un curé de campagne en réponse à la pastorale de M. d'Orlodot se disant évêque de la Mayenne*, est une réfutation de la lettre de celui-ci, écrite sur un ton sérieux et fort amer [4].

[1] Lettre à M. Cahoreau en date du 12 mars 1800.
[2] Lettre à M. Cahoreau en date du 12 mars 1800.
[3] Le Mans, chez Isembert, 16 pages in-8°; l'auteur de cette lettre, M. René Liger, était né à Mayenne.
[4] Paris, chez les libraires associés, 24 pages in-8°. Bien que d'Orlodot semble attribuer cette lettre à M. Liger, l'auteur de celle-ci est inconnu.

Digitized by Google

D'Orlodot, bien qu'assez vivement piqué par ces écrits, ne jugea pas à propos d'y répondre. Il s'en explique dans une lettre du 10 mai 1800, à M. Cahoreau. « Le parti à « prendre, mon respectable et cher curé, par rapport aux « écrits de M. Liger, me cause un peu d'embarras et d'ir- « résolution. Une réponse, ou pour mieux dire une réfuta- « tion directe et solennelle, donnerait peut-être une dan- « gereuse importance à de misérables pamphlets, dont « l'un tombe par son absolue futilité, et plus encore par le « ton grossier qui en fait une rapsodie de halle et qui fait « réellement honte au parti. Il n'est pas de notre dignité « de répliquer à des sottises de cette espèce. Mais aussi, « il est à craindre que le silence ne passe auprès des « esprits faibles de l'un et de l'autre bord pour un aveu de « notre défaite, pour le sentiment de l'impuissance où nous « serions de lutter avec avantage contre nos adversaires. « De plus, ce silence, par lui-même, laisse dans toute leur « vigueur les malheureuses erreurs dont fourmillent les « productions d'un homme si immoral et pourrait fortifier « les fausses idées qu'il ne se fait pas scrupule de semer « aux dépens même du dogme. C'est à Dieu de m'éclairer « sur les déterminations, c'est lui que je conjure de me « faire connaître mes devoirs dans une conjoncture qui me « semble très délicate. A tout événement je prépare une « réponse ; je la montrerai à des amis graves et sages, et « je suivrai leurs conseils. »

Dans une autre lettre, adressée également au curé d'Ernée, en date du 10 juin suivant, d'Orlodot revient sur ce sujet et signale deux autres écrits, qui ne nous sont pas parvenus et qui sans doute circulaient manuscrits dans le public, toujours dirigés contre lui. « Le plat écrit de « M. Liger n'a pas plus donné de mouvement à ma bile « que d'épanouissement à ma rate. Il m'a seulement arra- « ché le sourire du mépris. La semaine dernière, j'avais « commencé une réfutation du peu de principe faux qu'il

Digitized by Google

« contient et des sophismes maladroits tant de la lettre « d'un curé de campagne que de deux autres écrits, dans « le même genre, qui circulent. J'ai laissé là l'ouvrage, « persuadé qu'on ne me lirait pas, ou qu'on ne me lirait « que pour inonder le public d'autres brochures, peut-être « plus dangereuses. »

En somme, aucune réponse ne fut publiée par d'Orlodot. Mais, indépendamment des attaques dont il était l'objet, celui-ci avait bien d'autres embarras qui ne lui causaient pas moins d'ennuis. Le coup d'État du 18 brumaire (9 novembre 1799) avait mis fin aux persécutions dirigées contre les prêtres insermentés. La loi du 28 décembre 1799 n'exigeait plus des prêtres rentrés ou qui rentreraient de la déportation, qu'une simple promesse de fidélité à la constitution. Les prêtres cachés à Laval ou dans les environs osèrent alors se montrer ouvertement. Beaucoup d'autres se décidèrent à revenir en France et retrouvèrent, notamment à Laval, où la grande majorité des habitants étaient restés fidèles à leurs anciens pasteurs, tous les secours dont ils avaient besoin. Le peuple se rendait en foule dans les oratoires particuliers où ils exerçaient le culte. Bientôt les catholiques désirèrent avoir une église à eux, et demandèrent qu'on leur accordat celle d'Avenières, qui n'avait pas été trop dévastée pendant la Terreur, et qui put être ouverte le 4 mai 1800. Mais celle-ci était située en dehors de la ville et ils voulurent, en présence du grand nombre de fidèles qui se rendaient à Avenières, en obtenir au moins une autre, placée au centre même de ladite ville. Ayant éprouvé des difficultés pour se faire attribuer la chapelle de l'ancien hospice Saint-Joseph et l'église du ci-devant chapitre Saint-Michel, ils portèrent les yeux sur l'église Saint-Vénérand érigée en cathédrale par d'Orlodot, se fondant sur ce que la principale église de la ville, la Trinité, serait bien suffisante pour le petit nombre de prêtres et de fidèles demeurés attachés à l'église constitu-

Digitized by Google

tionnelle. Une pétition portant de nombreuses signatures, en date du 28 juillet 1800, fut remise au préfet, M. Harmand, pour lui exposer les vœux des habitants de Laval.

« *Au citoyen Préfet du département de la Mayenne,*

« *Les habitants de Laval soussignés représentant la majorité dont ils portent le vœu.*

« Ont l'honneur de vous représenter que l'éloignement de l'église de la commune d'Avesnières, sous bien des rapports, ne leur a point paru un lieu convenable et suffisant pour l'exercice de leur culte, ce qui avait décidé quelques particuliers, il y a environ trois mois, à vous demander l'ouverture de l'église de l'hospice de cette ville, mais s'étant trouvé des obstacles à l'exécution de ce projet, il n'a pas eu lieu ;

« Que, depuis un mois, une plus grande majorité avait désiré se procurer l'église Saint-Michel, située à une des extrémités de la ville, quelque petite qu'elle fût, mais s'élevant aujourd'hui de nouvelles difficultés par la soumission qui a été faite de cette église, ils se voient à cet égard encore sans espoir ;

« Il n'existe donc plus que deux églises dans l'intérieur de la ville de Laval où le culte puisse s'exercer aujourd'hui, savoir celle de la Trinité, située au milieu de la ville, et celle de Saint-Vénérand, située dans l'un des faubourgs ;

« Il ne tombe point dans les vœux des représentants de vous demander pour l'exercice de leur culte la principale église, temple décadaire de la ville, mais ils vous prient, vous rendant à leurs vœux, de leur accorder celle de Saint-Vénérand ;

« Peut-être qu'on leur objectera que le citoyen d'Orlodot, ci-devant curé de Saint-Vénérand et aujourd'hui évêque de Laval, est en possession de cette église et y exerce ses fonctions, mais l'église de la Trinité, considérée comme

Digitized by Google

cathédrale, étant la principale de la ville, suffira à ses fonctions et à celles de son clergé.

« Dans ces circonstances, vous êtes prié, citoyen Préfet, en vous rendant aux vœux de la majorité, d'autoriser le citoyen d'Orlodot à s'emparer de l'église de la Trinité pour sa cathédrale et à laisser pour l'exercice de notre culte l'église de Saint-Vénérand. Par cet arrangement, qui ne peut que convenir au citoyen d'Orlodot, amateur de la paix et de l'ordre, chaque particulier pourra, en paix et sans danger, exercer librement son culte.

« Les soussignés, porteurs du vœu de la majorité, pleins de confiance dans la justice du citoyen Préfet, convaincus de l'attention qu'il porte au bien public et à ce que chaque chose soit dirigée dans l'ordre, espérent qu'il prendra leur recommandation en considération.

« Présentée le 9 thermidor an VIII de la République française. (*Suivent 110 signatures* [1])

M. Harmand, qui avait sans doute des ordres du gouvernement pour ménager les deux clergés, tout en tenant la balance égale entre eux, refusa d'accorder aux catholiques l'église de Saint-Vénérand.

C'est sans doute à cette affaire que fait allusion d'Orlodot, dans sa lettre à M. Cahoreau, en date du 4 août suivant. « M. Harmand est essentiellement probe et patriote, par « principes comme par goût. On l'a trompé dans le choix « de la plupart des agents. On le trompe peut-être sur « celui des moyens. Mais il veut le bonheur de tous; il « désire préférablement celui des bons citoyens. Il l'attend « des événements, et peut-être n'ose avoir l'air de s'en « occuper. Je continue de le voir et je n'ai pas lieu de « m'en plaindre, quoique je gémisse tout bas d'un excès « de tolérance qui fait audacieusement triompher nos « adversaires, en même temps qu'il présente à notre parti « les tristes apparences de l'abandon et de la vexation. »

[1] Bibliothèque de Laval. Fonds Maignan.

Digitized by Google

Finalement, les catholiques obtinrent quelque temps après l'église des Cordeliers, évacuée par l'administration militaire qui en avait fait un magasin et l'église de Saint-Michel qu'ils avaient prise à loyer. Une quête, faite auprès des fidèles, produisit plus de 8,000 francs qui furent employés à réparer ces deux églises. Celles-ci purent être rendues au culte, l'une le 31 janvier 1801, l'autre au mois d'août suivant.

Le 4 août 1800, d'Orlodot annonçait à M. Cahoreau qu'il avait ordonné dans son église une neuvaine pour demander de la pluie, mais sans avoir fait de mandement. Il félicite le curé d'Ernée de n'avoir pas attendu ses instructions pour commencer lui aussi des prières dans la même intention.

En même temps il sollicitait, chose étrange pour un évêque, une place de conseiller de préfecture qui lui fut refusée. Toutefois, dans une lettre du 30 octobre, il annonce qu'il a obtenu une compensation, en se faisant donner la suppléance à la bibliothèque de l'école centrale [1], vacante par suite du départ de M. Létard pour Cossé [2].

Les prêtres constitutionnels, comme du reste les prêtres orthodoxes, continuaient en effet à ne recevoir aucun traitement et ne touchaient, en dehors du produit bien aléatoire et bien insignifiant de leur casuel, que celui des collectes faites parmi les fidèles très peu nombreux de leur église. M. Létard, refugié à Laval en 1799, par crainte des

[1] « On vient de me donner la suppléance à la Bibliothèque de « l'Ecole centrale, fonction qui me plaît beaucoup plus que la place « manquée au Conseil de préfecture, parce qu'elle est plus analogue « à mon ministère, et qui fait autant fumer le parti que si j'eusse « été conseiller malgré leurs manœuvres. » Lettre à M. Cahoreau, de nos archives.

[2] « M. Létard, écrit d'Orlodot le 4 août 1800, a été nommé maire « de sa commune. Il n'attend pour y retourner que la fin de l'année « scholastisque. Il aurait tort d'abandonner plus tôt une commission « qu'on lui avait donnée par grâce dans sa détresse et qui lui a été « très avantageuse. A toutes les solennités il est allé faire ses fonc- « tions à Cossé depuis la pacification. »

Digitized by Google

chouans qui avaient repris les armes dans les communes voisines de sa résidence, avait été heureux qu'on lui eût accordé, à l'École Centrale, une petite place dont le traitement, bien que modeste, lui avait du moins permis de ne pas mourir de faim. D'Orlodot, qui paraît avoir conservé jusqu'à l'époque de sa promotion à l'épiscopat le petit pensionnat qu'il tenait à son domicile, rue Sainte-Anne, même après avoir repris ses fonctions de curé de Saint-Vénérand [1], fut heureux à son tour d'obtenir le même poste.

Le nouvel évêque avait en outre d'autres ennuis avec les membres, déjà si peu nombreux de son clergé.

M. Bourgeois, ci-devant capucin, attaché à l'église de la Trinité, venait de se retirer en Bretagne, où il s'était rétracté.

Un autre de ses prêtres, dont il se plaint du reste dans plusieurs lettres, M. Goupil, avait abandonné son poste pour passer aux chouans, ou peut-être pour rétracter également son serment [2].

Quelques autres rétractations paraissent s'être produites

[1] Lettre du 11 février 1798 « Quinze écoliers de différentes forces, « ressources dont je ne pouvais me passer, ajoutent tellement aux « travaux de mon ministère que je ne trouve pas quelquefois le « moment de dormir. »

[2] Nous ignorons quel était ce prêtre et en quel lieu il exerçait le culte. Peut-être était-il attaché, comme vicaire, à Ernée, au curé Cahoreau. D'Orlodot parle de lui à diverses reprises dans sa correspondance, sans désigner sa résidence. « J'avais oublié de vous dire, « écrit-il le 10 avril 1800, que le sieur Goupil s'était en effet adressé « à moi lorsqu'il lui plut de quitter les Chouans, qu'il me parut « digne, très digne, de figurer parmi leurs hordes les plus effrénées, « et que, malgré mes efforts pour lui conserver un reste d'honneur, « il s'obstina à rentrer parmi les rebelles. » Cette circonstance ne permet pas de confondre ce prêtre avec l'ancien vicaire de Placé, Goupil Marin-Jean-Baptiste, né à Vautorte le 17 janvier 1765, curé constitutionnel de Montsûrs, qui avait abjuré le sacerdorce pendant la Terreur, retiré à Vautorte en l'an IV, puis commissaire du Directoire près l'administration municipale du canton de Louvigné. (Renseignement procuré par M. Le Coq.) Goupil. curé de Domfront, près Conlie, après le Concordat, mourut en 1832. Un autre prêtre, du nom de Goupil Pierre-Achille-Bernard, existait dans le département. Vicaire, puis curé assermenté de Saint-Pierre-la Cour ou sur Orthe, il s'était retiré pendant la Terreur à Pré-en-Pail dont il était originaire et où il avait ouvert une école. Celui-ci encore semble n'avoir jamais habité Ernée ou ses environs.

Digitized by Google

vers la même époque parmi les prêtres constitutionnels qui avaient repris l'exercice du culte dans les paroisses des environs de Château-Gontier[1].

Promu à l'épiscopat, d'Orlodot avait entrepris de composer pour sa cathédrale un *Ordo* qu'il transcrivit de sa propre main, pour éviter sans doute les frais d'impression. Il écrivait du reste avec une rare perfection dans le sens matériel du mot, ainsi que le prouvent les nombreuses lettres de lui que nous possédons. Cet *Ordo*, que M. Boullier a eu sous les yeux est, dit celui-ci, un chef-d'œuvre de calligraphie, mais démontre en même temps que son auteur possédait de vraies connaissances liturgiques. Il n'était pas aisé, ajoute M. Boullier, de mettre d'accord les principes et les usages de l'église constitutionnelle, et le Prélat s'était tiré heureusement et avec beaucoup d'adresse de toutes les difficultés[2].

Au mois de janvier 1801, d'Orlodot fit chanter un *Te Deum* d'actions de grâces pour remercier Dieu d'avoir épargné le consul Bonaparte lors de l'attentat de nivôse (24 décembre 1800)[3], mais sans avoir donné de mandement pour cet objet : « J'ai chanté un *Te Deum* successi-« vement dans les deux églises de Laval, après l'avoir « annoncé par un petit mot, intercalé dans un discours « sur d'autres matières. Mais ne pouvez-vous pas suppléer

[1] M. Le Tourneur de Bourg-Philippe, M. Gentilhomme de Chemazé, rétracté vers 1801, M. Fouquerel, curé de Saint-Rémy de Château-Gontier, qui quitta sa paroisse peu après 1801 pour se retirer en Touraine, etc... (Renseignements fournis par M. Gadbin, de Château-Gontier.) Suivant M. Le Coq, Fouquerel persista dans le schisme jusqu'au Concordat et resta ensuite prêtre habitué de Château-Gontier.

[2] Boullier, *Mémoires ecclésiastiques*, etc..., page 291.

C'est sans doute à la composition de cet *Ordo* pour l'année 1801 que d'Orlodot fait allusion dans sa lettre à M. Cahoreau, du 8 mai 1800 : « Nos changements au Bref ne sont que provisoires et « devront être soumis à l'examen et à l'acceptation ou au rejet du « premier synode. Ce n'est pas mon ouvrage particulier, mais je les « ai adoptés par avance, parce qu'ils m'ont paru très fondés. Par « exemple, saint Turibe est mis double majeur, parce qu'il fut, sous « saint Julien, l'apôtre des pays que nous habitons. »

[3] L'affaire de la Machine Infernale de la rue Saint-Nicaise, 3 nivôse an VIII.

Digitized by Google

« à mon défaut? Dites ce que vous jugerez à propos. Dites-
« le, si vous le voulez, comme venant de moi. Je l'avoue
« d'autant plus volontiers par avance que vos productions
« ne peuvent que me faire honneur. J'ordonne dans votre
« église des actions de grâces pour cet événement si mira-
« culeux qu'on ne peut, à moins d'être aveugle, y mécon-
« naître le doigt de Dieu, l'attention bienfaisante avec
« laquelle la Providence veille sur les glorieuses destinées
« de la République et sur les jours du héros vertueux à
« qui elle en a daigné remettre l'administration. Vous
« pouvez, comme je l'ai fait, donner à votre *Te Deum* un
« double objet, en parlant des victoires qui viennent d'a-
« jouter encore à la gloire de nos armées et qui nous
« donnent plus que jamais l'espérance presque certaine
« d'une paix continentale [1]. »

Le 1er février suivant, d'Orlodot publia un Mandement pour le carême de cette année, lequel fut imprimé à Paris, chez l'éditeur du journal *Les Annales de la Religion* [2].

Le 30 mars il donna un second Mandement pour ordonner qu'il fût chanté un *Te Deum* en actions de grâces de la paix conclue entre la République française et l'Empire germanique. Ce *Te Deum* sera chanté dans toutes les églises occupées par des prêtres soumis à son autorité le lundi 6 avril à 5 heures du soir [3].

Délivré de la crainte de se voir enlever son église cathédrale, d'Orlodot avait encore à lutter pour conserver à ses curés celles qui leur avaient été concédées, mais qui, notamment à Craon et à Ernée, étaient convoitées par les prêtres catholiques [4]. Sûr de l'appui du préfet, M Harmand,

[1] Lettre à M. Cahoreau en date du 15 janvier 1801.
[2] Paris, imprimerie-librairie chrétienne, 15 pages in-8° et *Les Annales de la Religion*, tome XI, pages 331 à 340.
[3] Laval, Portier, 16 pages in-8°. A l'occasion de la paix de Lunéville, signée le 9 février 1801.
[4] Lettre à M. Cahoreau du 4 mars 1801 : « Quoique je croie bien « qu'il n'est aucunement nécessaire de faire des démarches pour « vous conserver une église qu'on ne peut vous ôter sans avoir « abrogé la loi qui vous en garantit la possession, je m'engage

Digitized by Google

avec lequel il avait de bonnes relations, il parvint encore à écarter ce danger[1].

D'Orlodot, homme sincèrement religieux et attaché à ses devoirs, entendait bien remplir tous ceux que lui imposait sa nouvelle dignité. Au nombre de ceux-ci se trouvait l'obligation de visiter les paroisses de son diocèse, celles du moins qui avaient à leur tête des prêtres constitutionnels. Dès que la pacification des chouans, terminée dans les premiers mois de l'année 1800, eut ramené la tranquillité dans les campagnes, le nouvel évêque voulut remplir ce devoir en visitant les paroisses les plus voisines de Laval et peut-être quelques autres plus éloignées. Sa correspondance ne contient aucune trace de ces visites pastorales. Mais nous avons retrouvé, parmi les lettres adressées par lui à M. Cahoreau, curé d'Ernée, la copie d'un discours adressé à l'évêque de la Mayenne par un curé inconnu, que nous croyons avoir été M. Cahoreau lui-même, au moment de l'entrée de ce prélat dans sa paroisse. La longueur de ce morceau d'éloquence, qui se termine par le cri de « Vive d'Orlodot », nous empêche seule de le reproduire.

(A suivre)

E. Queruau-Lamerie.

« néanmoins très volontiers, pour votre plus grande sécurité, à « parler au Préfet, des desseins, ou plutôt des propos de vos aristo- « crates et à vous faire part aussitôt de sa réponse. Dans des cir- « constances beaucoup plus embrouillées, le parti voulut à Craon, « obtenir, non l'église paroissiale, mais un oratoire que les patriotes « avaient fait réparer dans ladite ville, tandis qu'il y restait une « église disponible, celle de la collégiale. On pressait M. Harmand, « l'épée dans les reins, il recevait pétitions sur pétitions, cependant « il n'a pas osé le faire. »

[1] D'Orlodot écrivait l'année précédente, le 10 avril 1800, à M. Cahoreau : « Le Préfet désire la paix et l'harmonie autant que nous... « Sa femme et ses filles viennent à Saint-Vénérand tous les jours. « Elles vont assister aujourd'hui à la longue cérémonie des Saintes- « Huiles. J'ai un grand avantage auprès du Préfet ; il est intime d'un « de mes meilleurs amis et très lié avec le célèbre Grégoire. »

Digitized by Google

CHRONIQUE

L'Association amicale des anciens étudiants de l'Université d'Angers a tenu son assemblée générale annuelle le 14 juin dernier. Son président, M. René Bazin, y a lu un compte-rendu, dont nous extrayons les passages suivants :

« L'Association a fait cette année des pertes bien sensibles. Nous avons à déplorer la mort de quatre des nôtres : S. G. Mgr Sébaux, évêque d'Angoulême et M. André Joûbert, membres honoraires de l'Association ; MM. Daburon et l'abbé Frouin, membres actifs. . . . . .

. . . . . .

« André Joûbert s'était inscrit, à ma demande et dès le début, parmi nos membres honoraires. Chaque année, vers le mois de novembre, je revenais chez lui comme chez les autres bienfaiteurs de notre œuvre résidant à Angers, pour recueillir sa cotisation. Et je n'oublierai jamais l'accueil qu'il faisait à notre Association en la personne de votre Président. Il ouvrait sa bourse, et me disait : « Prenez ce que vous vou-« drez. L'œuvre est belle et bonne. Je n'ai pas à compter avec « elle. Prenez largement. » Et, comme je refusais, il s'étonnait et ajoutait, en me donnant le quadruple de ce que j'aurais osé lui demander : « Pourquoi ne faites-vous pas ce que je « vous dis? Vous ne savez donc pas que c'est mon plus grand « bonheur que de donner? »

« Il disait vrai, et il le montrait bien. Toute sa vie il a été généreux, qualité rare, Messieurs, qualité maîtresse qu'il faut saluer avec respect et attendrissement. Toutes les œuvres, et des centaines de misères qui ne se rattachent à aucune œuvre et font partie de l'immense souffrance humaine, tendaient les mains vers lui. Il les secourait toutes, simplement, sans ostentation, aidé dans cette charité que j'appellerais prodigue, s'il y avait un excès dans le mérite, par une femme d'un esprit aussi élevé et d'un cœur aussi bon que le sien.

Digitized by Google

D'autres loueront, comme il convient, André Joûbert, des travaux d'érudition ou d'imagination qu'il a laissés, travailleur patient, chercheur sagace, écrivain épris, à ses heures, de la poésie de la nature, et toujours de la poésie de l'histoire. Je n'ai pas à le faire ici. Mais j'ai tenu a vous redire, Messieurs, que vous aviez eu chez André Joûbert l'un des meilleurs amis de l'Association ; j'ai tenu à fixer ici et à laisser dans nos comptes-rendus annuels le témoignage d'une reconnaissance qui vivra autant que moi, et, j'en suis sûr aussi, Messieurs, autant que vous. »

***

Mgr Sébaux, dont le nom vient d'être rappelé, est mort entouré d'une véritable réputation de sainteté. La perte de ce prélat a été douloureusement sentie, non seulement dans le diocèse d'Angoulême, mais encore dans le nôtre. Mgr Sébaux était, en effet, l'un des derniers survivants des sept évêques fondateurs de l'Université catholique d'Angers. Très attaché à cette grande œuvre, il assistait chaque année au Conseil épiscopal qui se tient vers le milieu du carême, et où sont agitées les questions concernant chacune des Facultés de théologie, de droit, des lettres et des sciences.

On sait que les sept évêques qui entreprirent de relever l'ancienne Université furent : le cardinal Brossais-Saint-Marc, archevêque de Rennes ; Mgr Colet, archevêque de Tours ; Mgr Wicart, évêque de Laval ; Mgr Freppel, évêque d'Angers ; Mgr d'Outremont, évêque du Mans ; Mgr Le Coq, évêque de Luçon ; Mgr Sébaux, évêque d'Angoulême.

Depuis lors, deux nouveaux diocèses sont venus se ranger autour de notre Université : celui de Nantes et celui de Poitiers.

***

Le capitaine Henri Underberg, de l'artillerie de marine, qui faisait partie de la colonne du Haut-Fleuve (Sénégal), placée sous les ordres du colonel Archinard, a succombé, le 30 avril, à Siguri, sous les coups d'une terrible maladie, le tetanos. Cette mort est d'autant plus pénible pour sa famille, que notre jeune compatriote revenait en France, où l'attendait la croix de la Légion d'honneur et où il espérait, au sein de sa famille, réparer ses forces épuisées par une campagne de trois années sous un ciel meurtrier.

M. Underberg avait été nommé résident à Ségou, lors de la prise de cette ville par nos troupes. Ses deux années de

Digitized by Google

colonie étant expirées, sur les instances de son colonel, qui appréciait sa valeur et ses talents militaires, il avait consenti à rester dans le corps expéditonnaire.

Henri Underberg n'avait que trente-deux ans ; il était capitaine en premier depuis déjà plusieurs années. Après avoir passé sa jeunesse à Angers et fait ses études au Lycée de notre ville, il s'était engagé à l'âge de dix-huit ans.

D'un esprit vif, joint à un grand cœur, d'un naturel enjoué, peintre non sans talent, il joignait aux vertus militaires le charme de l'artiste. Il n'avait que des amis.

A peine quelques semaines se sont écoulées, et cette famille, déjà si éprouvée, est frappée par un nouveau malheur. M. Brinster, colonel d'artillerie de marine en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, officier de l'ordre du Cambodge, etc., beau-frère du capitaine Underberg, meurt à Paris, le 12 juin, au moment où il pouvait espérer jouir d'un repos mérité par de longs et brillants services rendus à la patrie.

M. Brinster n'avait que 56 ans ; parti simple soldat, il avait su par son mérite s'élever aux plus hauts degrés de la hiérarchie militaire.

Que la famille Underberg, si durement atteinte, veuille bien agréer l'assurance de nos sentiments de respectueuse condoléance.

***

Plusieurs Angevins ont pris part aux deux Congrès qui ont eu lieu, cette année, à la Sorbonne et à l'Ecole des Beaux-Arts, du 22 au 27 mai.

A la Sorbonne (section d'histoire), M. Joseph Denais, délégué de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts (ancienne Académie d'Angers), a communiqué un fort intéressant mémoire sur *Joinville et les Angevins* Après avoir donné une description très colorée de la première entrevue de saint Louis et de son historien, à Saumur, M. Denais a fait remarquer que la première édition du célèbre chroniqueur a été faite sur un manuscrit trouvé à Beaufort, dans les papiers du roi René, au XVIe siècle, que la deuxième édition est due à un érudit angevin, Claude Ménard, et qu'il serait bon de consacrer ces souvenirs, dans les villes d'Angers, de Saumur et de Beaufort, au moins par un nom de rue.

Le mémoire de notre compatriote (qui doit être réimprimé dans les *Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts*)

Digitized by Google

renferme des détails inédits et très précis sur les rarissimes exemplaires des deux premières éditions de Joinville et sur les manuscrits existants de ce chevaleresque écrivain.

M. Piette, de l'Académie des sciences et belles-lettres d'Angers, a fait à la section des sciences naturelles, un rapport sur ses observations au Mas d'Azil. Dans une tranchée de 10 mètres de profondeur, M. Piette a compté 808 feuillets de couche de limon fluviatile, témoignant d'autant d'inondations; il en conclut qu'à l'âge du renne, le climat était toujours brumeux et froid.

M. Gabriel Rogeron, à la même section, a communiqué de curieuses observations sur les fils de la Vierge.

Enfin M. Castonnet des Fosses (section de géographie historique et descriptive) a fait de savantes recherches sur les relations de l'Allemagne et de la Pologne avec l'Extrême-Orient, depuis le moyen âge jusqu'en 1789.

A la quinzième réunion des Sociétés de beaux-arts, nous retrouvons M. Joseph Denais, avec un travail très complet sur la construction, la destruction et aussi les projets de restauration du *Tombeau du roi René*, dans la cathédrale d'Angers. David d'Angers avait caressé le rêve de relever ce mausolée célèbre : avec les détails groupés par M. Denais et les dessins conservés par Gaignières, il faut espérer qu'un riche et intelligent Angevin reprendra le projet de David, abandonné faute de ressources.

En l'absence de M. Godard-Faultrier, membre du Comité des Beaux-Arts, c'est M. de Montaiglon qui a lu l'étude de notre vénérable compatriote, sur *le Musée d'antiquités d'Angers; la salle Saint-Jean et les installations successives du Musée artistique d'Angers*. Il y est question notamment de deux monuments : une porte de bois sculpté de la Renaissance, représentant sur trois rangs neuf figures de saints fort élégantes, et un ostensoir italien du XIIIe siècle, provenant du cabinet Toussaint Grille.

M. Pissot, président de la Société des sciences et beaux-arts à Cholet, a fait lire par M. le Dr Camus une notice sur une *statue de Vierge du XIIIe siècle* trouvée dans les substructions de l'abbaye de Bellefontaine, et réparée au XVIe siècle.

M. Tancrède Abraham, l'aquarelliste bien connu, correspondant à Château-Gontier du Comité des Beaux-Arts, a entretenu le Congrès des portraits en émail dûs à *André Le Suire et sa femme*, miniaturistes habiles, et des documents histo-

Digitized by Google

riques et généalogiques sur cette famille d'artistes trop peu connus.

***

L'un des trois érudits qui ont été décorés de la Légion d'honneur, à l'occasion de la réunion du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, est M. Albert Babeau, correspondant de l'Institut, l'auteur du *Village sous l'ancien régime* et de tant d'autres publications remarquables, dont la *Revue de l'Anjou* publie dans ce fascicule même une charmante étude d'après miss Price.

M. Joseph Denais, que la *Revue de l'Anjou* est heureuse de compter parmi ses collaborateurs, a reçu, dans la même circonstance, les palmes d'officier d'instruction publique, pour ses remarquables travaux historiques et artistiques si appréciés de nos lecteurs. C'est un véritable succès pour notre recueil et nous prions MM. Babeau et Denais de vouloir bien agréer nos sincères félicitations à l'occasion des distinctions si bien méritées dont ils viennent d'être honorés.

***

Nous empruntons au livret du Salon (Champs-Élysées), la liste des artistes angevins et des œuvres intéressant l'Anjou :

PEINTURE

Alleaume (Ludovic), né à Angers, élève de Boulanger et de M. Hébert, demeurant boulevard Saint-Germain, 80, à Paris. — N° 14. *La Vallée de Josaphat (Jérusalem).*

Audfray (Étienne-Jean), né à Saint-Christophe-du-Bois, élève de P. Flandrin; à Angers, place de la Chalouère, et à Paris, rue de Vaugirard, 108. — N° 34. *Portrait de Mgr de la Bouillerie.*

Axilette (Alexis), né à Durtal, élève de Gérôme, 64, rue de La Rochefoucauld. — N° 43. *L'Été.*

Berthault (Mme Joséphine), née à Angers, élève de son oncle J. Lenepveu ; 1, rue d'Alsace, à Angers ; à Paris, chez M. Lenepveu, 67, boulevard Clichy. — N° 130. *Portrait de M. B...*

Chayllery (Louis-Eugène), né à Angers, élève de Cormon, 2, rue Cortot. — N° 342. *Le Réveil.*

Corbineau (Auguste-Charles), né à Saumur, élève de Hébert, J. Lefebvre et Carrière; 15, impasse Hélène. — N° 391. *Dans l'antichambre;* n° 392. *Suggestion.*

Fournier (Hippolyte), né à Rablay, élève de J.-P. Laurens ;

Digitized by Google

77, rue Denfert-Rochereau. — N° 642. « *Rêves envolés*, peut-être! Rêves d'avenir; » n° 643. *Le Soir* (appartient à M. H. H...).

Le Merle (Joseph-Samuel), né à Angers, élève de Cormon; 3, rue Pierre-le-Grand. — N° 1,027. *Recueillement!*

Tessier (Louis-Adolphe), né à Angers, élève de Gérôme; à Angers, 88, rue Franklin, et à Paris, 43, rue de Douai. — N° 1,569. *Les Sirènes.*

Abraham (Tancrède), né à Vitré, conservateur du musée de Château-Gontier. — N° 1,734. 4 aquarelles : *Environs de Blaison* (Maine-et-Loire).

Astruc (Zacharie), né à Angers; 233, rue du Faubourg Saint-Honoré. — N° 1,743. *Pavots géants* (aquarelle, appartenant à M. Fr. Simon).

Besnard (Paul-Francis), né à Orléans. — N° 1,769. 2 aquarelles : *Maisons dans l'île de Béhuard*; *Barque de pêche.*

Cornée-Vétault (Mme Hélène), née à Soulaines, élève de Mlle Berthon et de M. Vétault; 15, quai de la Mayenne, à Laval. — N° 1,830. *Portrait de Mme F...* (pastel); n° 1,831. *Mlles Garnier* (pastel).

Leroux-Cesbron (Charles), né à Saumur, élève de P. Vauthier; à Saumur, 50, rue de Poitiers. — N° 2,037. *Un coin du Bocage* (Vendée), (fusain).

SCULPTURE

Astruc (Zacharie). — N° 2,239. *Le repos de Prométhée* (statue, plâtre).

Denéchau (Séraphin), né à Angers, élève de David d'Angers et de Rude; 42, rue Fontaine. — N° 2,454. *Sœurs* (buste, terre cuite).

Perrotte (Philippe-Eugène), né à Brain-sur-l'Authion, élève de Cavelier; à Malakoff (Seine). — N° 2,808. *M. Lelouvetelle* (médaillon, bronze).

Saulo (Georges-Ernest), né à Angers, élève de M. Roubaud; 131, rue de Vaugirard. — N° 2,869. *Réveil* (statue, plâtre); n° 2,870. *M...* (buste, plâtre).

Sureau (Louis), né à Brain-sur-l'Authion, élève de l'École d'Angers; à Brain-sur-l'Authion et à Malakoff (Seine).

Taluet (Ferdinand), né à Angers; 55, rue du Cherche-Midi. — N° 2,905. *M. Huet* (buste, plâtre, appartient à M. Huet).

ARCHITECTURE

Beaujouan (J.-P.-E.-F.), né à Bourges, élève de l'École des Arts d'Angers; 7, cité Talma. — N° 3,030. *Projet de construction des Halles centrales de Limoges* (7 châssis).

Digitized by Google

Gaillot (Louis), né à Chaudefonds, élève de M. Gerhardt ; 3, rue Nouvelle. — N° 3,012. *Projet de Casino pour la jetée-promenade de Cannes* (2 châssis).

Guyon (Georges), né à Angers, élève de son père et de M. Laisné ; à Saint-Maurice (Seine). — N° 3,120. *Projet de Caisse d'épargne pour la ville de Troyes* (3 châssis).

Rouillard (Marie-Marcel), né à Quimper. — N° 3,197. *Église paroissiale de Pontigné* (Maine-et-Loire), (8 cadres) ; peinture des absidioles (ensemble et détails), détails de l'ornementation.

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE

Diard (André), né à Beaufort-en-Vallée, élève de M. Le Bat ; 13, avenue Mac-Mahon. — N° 3,321. *Le Benedicite*, d'après M. Walte Guay (gravure à l'eau-forte).

Dubois-Menant (Jules-Gabriel), né à Craon, élève de l'École d'Angers. — N° 3,328. *Avant l'orage*, étude (lithographie originale, appartient à M. Hervet).

Hault-Dupuy (René-Valentin), né à Angers ; à Angers, 14, rue Denis-Papin. N° 3,414. *Le Château des Noulis* (Anjou), *La tour Gabrielle du mont Saint-Michel* (2 gravures à l'eau-forte).

Poynot (Mlle Gabrielle), née à Montreuil-Bellay, élève de M. Waltner ; 6, rue Mayet. — Nos 3,581-2. *Rêverie* (d'après Stevens), *Rosinetta* (d'après Jean Renner), (eaux-fortes).

* * *

Nous croyons devoir ajouter, d'après le *Journal officiel*, la liste des artistes angevins vivants récompensés dans les précédentes expositions annuelles :

PEINTURE

Axilette (Alexis), né à Durtal, mention honorable (1884) ; prix de Rome (1885). *Berthault* (Mme Joséphine), née à Angers, mention honorable (1890). — *Desbordes* (Mlle Louise), née à Angers, mention honorable (1880 et 1889) — *Fournier* (Hippolyte), né à Rablay, médaille 3e classe (1889) ; médaille 2e classe (1890) ; hors concours. — *Huglin* (Émile-Auguste), né à Angers, mention honorable (1876). — *Lenepveu* (Jules-Eugène), né à Angers, prix de Rome (1847) ; médaille 3e classe (1847) ; 2e classe (1855) ; rappel (1861) ; chevalier de la Légion d'honneur (1862) ; membre de l'Institut (1869) ; officier de la Légion d'honneur (1876) ; hors concours. — *Pignerolle* (Charles-Marcel-Avril de), né à Angers, médaille 2e classe (1848 et 1855);

Digitized by Google

hors concours. — *Tessier* (Louis-Adolphe), né à Angers, mention honorable (1886).

SCULPTURE

Astruc (Zacharie), né à Angers, mentions honorables (1882, 1883, 1885, 1886, 1889); chevalier de la Légion d'honneur (1890); hors concours. — *David* (Adolphe), né à Baugé, gravure sur pierres fines, médaille 3e classe (1874). — *Dénéchau* (Séraphin), né à Angers, mention honorable (1877). — *Ruillé* (vicomte Geoffroy de), né à Angers, mention honorable (1886). — *Saulo* (Georges-Ernest), né à Angers, médaille 3e classe (1889). — *Taluet* (Ferdinand), né à Angers, médaille (1865); médaille or (1889).

ARCHITECTURE

Boutier (Jules), né aux Ponts-de-Cé, mention honorable. — *Dainville* (Édouard-Louis-François), né à Angers, médaille 3e classe (1852). — *Guerméau* (Abel), né à Angers, médaille 2e classe (1881); hors concours. — *Guifard* (Dominique-Henri), né à Angers, mention honorable (1888). — *Joly-Leterme* (Charles), né à Baugé, chevalier de la Légion d'honneur (1856); hors concours.

GRAVURE

Poynot (Mlle Gabrielle), née à Montreuil-Bellay, mention honorable (1886); médaille 3e classe (1889). — *Richard* (Charles), né aux Ponts de-Cé, mention honorable (1889).

***

M. Axilette s'est vu décerner au Salon du Palais de l'Industrie une seconde médaille. L'administration des beaux-arts propose d'acheter la toile exposée cette année par notre compatriote, l'*Été*.

M. Charbonneau vient d'obtenir la première mention au concours du prix d'atelier.

Une bourse de voyage a été accordée au sculpteur Saulo, pour ses œuvres exposées au Salon des Champs-Élysées.

M. Grégoire, auquel le département, l'année dernière, a donné une bourse à l'École nationale des Beaux-Arts, vient de remporter une médaille au concours d'anatomie.

***

Nous apprenons avec plaisir que M. Beignet, architecte à Angers, vient d'obtenir, pour ses travaux d'architecture privée,

Digitized by Google

la seconde des quatre grandes médailles décernées, tous les ans, par la *Société centrale des Architectes français*. C'est un succès dont nous tenons à féliciter notre distingué compatriote.

***

Au dernier ballottage du Salon bibliographique, M. Louis de Jeux a été admis. Il était présenté par le marquis de Beaucour et M. Roger Lambelin, président de la Jeunesse royaliste de Paris. Cette admission honore en même temps le Salon bibliographique et notre distingué compatriote.

***

Le samedi 27 avril, à la chapelle des Franciscaines de l'Esvière, Monseigneur d'Angers a béni le mariage de Mlle Thérèse Hervé-Bazin, fille de notre regretté collaborateur, avec M. Barthélemy, de Rouen. M. Barthélemy est le successeur de M. Hervé-Bazin dans son poste de secrétaire de zône.

La chapelle de l'Esvière était beaucoup trop petite pour contenir la foule d'amis accourus pour témoigner aux jeunes époux et aux deux familles leurs sentiments de sympathie.

Dans un discours ému, Monseigneur a rappelé les divers titres de celui qui manquait à cette fête de famille à la reconnaissance des catholiques angevins.

***

L'Université catholique d'Angers était brillamment représentée au *Congrès scientifique international des catholiques*, qui s'est tenu à Paris du 1er au 5 avril. S. G. Mgr Freppel présidait le Congrès. Il était naturel que le personnel enseignant de nos Facultés catholiques figurât dans une notable proportion.

Parmi les travaux présentés dans les diverses sections, citons, entre autres : les communications mathématiques dues à MM. Couette, Lac de Bosredon et Rivereau ; la note de M. l'abbé Marchand sur les *Mémoires du maréchal de Vieilleville ;* l'étude du R. P. Poulain sur la *nouvelle géométrie analytique du triangle*, et celle de M. l'abbé Hy sur les *affinités des characées*. M. le Dr Maisonneuve, dans une note très claire et très intéressante, a exposé les faits principaux que les partisans de l'*Évolution* et du *Transformisme* apportent en faveur de leur doctrine.

Ajoutons que nos savants compatriotes ont contribué à donner à la discussion un caractère d'animation qui n'a pas été le moindre charme de ce Congrès.

Digitized by Google

Le discours de clôture a été prononcé par Mgr l'Évêque d'Angers. Il est difficile, dit l'*Univers*, d'imaginer, sur la difficile question des droits et des devoirs de la science, une leçon plus magistrale que celle qui se trouve contenue dans le discours de Mgr Freppel.

***

M. Robert David d'Angers vient d'adresser, au Musée, l'esquisse en bronze d'une des meilleures statues de David d'Angers, représentant Jefferson, le troisième président de la République américaine, statue élevée en 1883 à Philadelphie.

***

Nous apprenons que le musée du Louvre vient d'acquérir, au prix de 3,600 francs, les portraits de René d'Anjou, comte de Provence, duc de Lorraine, roi de Naples et de Sicile, et de sa seconde femme, Jeanne de Laval.

Ces deux portraits, de dimensions restreintes, car ils mesurent 18 centimètres en hauteur sur 28 en largeur, proviennent du dernier des Matheron, d'Aix-en-Provence, dont un ancêtre, Jean de Matheron, « le bon compère du roi René », avait reçu ces portraits du roi lui-même.

Le roi René avait peint, de sa main, ces portraits sur un diptyque de bois.

Coiffé d'une barrette de velours noir, le roi René est vêtu d'un manteau brun foncé, fourré de pelleteries de même couleur, et la pelleterie lui forme une espèce de fraise autour du col. Sur sa poitrine est l'image de saint Michel, suspendue à un collier de coquilles, et il tient dans ses mains un chapelet à grains cylindriques.

En regard de ce portrait, on voit celui de Jeanne de Laval, vêtue de noir, ayant sur la tête un bonnet d'étoffe de soie noire, dont les deux côtés pendent sur les épaules.

V. P.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Un homme d'œuvres. — Ferdinand-Jacques Hervé-Bazin (1847-1889). — 1 vol. in-8° avec portrait. Paris, Victor Palmé, 1891. — Prix : 6 fr.

Il y a deux ans, le 8 janvier 1889, M. Hervé-Bazin mourait, à Angers, enlevé à 41 ans, dans la pleine vigueur de son zèle et de son talent.

Tous ceux qui l'avaient connu intimement, frappés de la dignité de sa vie, des services considérables qu'il avait rendus, par son enseignement, par ses écrits, par ses conférences populaires, par les œuvres ouvrières qu'il avait fondées ou soutenues, demandèrent que le souvenir de cette vie si bien remplie ne fût pas perdu, mais recueilli et publié. Le travail fut singulièrement facilité par le grand nombre de documents qui affluèrent aussitôt entre les mains de l'ami qui s'était chargé de les ordonner et de composer la biographie : articles de journaux et de revues, correspondance des plus variées et des plus attachantes, appréciations et réminiscences de personnes qu'un mot ou un trait d'Hervé-Bazin avait touchées, et des cahiers surtout, auxquels Hervé confiait, depuis sa petite enfance, des notes journalières, dénuées de toute prétention et par là même riches de vérité et d'intérêt. On s'aperçut alors qu'on avait devant soi plus qu'un homme de talent et de bonne volonté : un grand chrétien, conduit par l'idée la plus élevée et la plus persévérante du bien, une âme qui n'avait cessé de s'acheminer, modestement, vers la perfection. Nous ne craignons pas d'affirmer que le beau volume que vient de publier la maison Palmé, Un homme d'œuvres, *Ferdinand-Jacques Hervé-Bazin*, sera une révélation pour beaucoup de ceux même qui ont connu notre compatriote et ami. C'est une des lectures les plus fortifiantes que nous ayons faites depuis longtemps, et des plus intéressantes aussi. A côté des enseignements qu'il offre, il y a des traits délicats ou émus, des souvenirs où la note intime n'est jamais trop appuyée, des vues sur une foule d'idées ou d'événements contemporains.

Ajoutons que le style a un charme tout particulier : les lecteurs de la *Revue* le reconnaîtront facilement, quoique l'auteur « par un scrupule de délicatesse », n'ait pas voulu signer l'ouvrage.

Un homme d'œuvres est un livre qui devait être fait et qui vient de l'être avec sincérité et talent. ✿

Les Fonctionnaires de province au XVIIIe siècle. Perronet, ingénieur de la généralité d'Alençon (1737-1747). — Alençon, Renaut-de-Broise, 1891, in-8°.

La très intéressante brochure publiée par M. Chéguillaume sur le savant ingénieur Perronet est remplie de détails curieux, tant sur les débuts de ce célèbre personnage que sur l'orga-

Digitized by Google

nisation du service des ponts-et-chaussées pendant le XVIIIe siècle, sur l'établissement de la corvée, sur les ateliers de charité créés pendant les années de disette et sur différents sujets d'un intérêt général et jusqu'ici peu connus.

Perronet, né à Suresnes en 1708, était depuis quelque temps déjà sous-inspecteur à Alençon lorsqu'il fut appelé, en 1737, à remplacer, comme ingénieur de cette Généralité, son chef Guéroult, qui venait d'être révoqué. Il devait rester dix ans dans ce poste avant d'être appelé à Paris par Trudaine pour être placé à la tête du bureau des dessinateurs et des élèves ingénieurs des ponts-et-chaussées. Les débuts dans la carrière du premier ingénieur des ponts-et-chaussées de France, à qui ses travaux ont acquis une renommée européenne, étaient demeurés jusqu'ici presque ignorés. C'est dans les archives départementales de l'Orne que M. Chéguillaume a recueilli les principaux éléments de son étude qui contient sur les travaux exécutés sous les ordres de Perronet, pour la confection et la réfection des routes de la Généralité, pour la levée des plans de celle-ci et des terrains voisins, pour la reconstruction de la tour de l'église Notre-Dame d'Alençon, incendiée par la foudre le 2 avril 1744, des renseignements très complets et inédits. Les lettres écrites à Perronet ou à son sujet par les inspecteurs Lahite et Boffrand, le contrôleur général Orry, les conseillers d'Etat d'Ormesson et Trudaine, par l'intendant d'Alençon Lallemant de Levignen, reproduites en entier ou par extraits, démontrent en quelle haute estime le tenaient ses supérieurs qui rendent justice à la fois à ses talents, à l'exactitude de ses plans et devis et à sa haute probité. Nul n'était plus compétent que M. Chéguillaume pour rédiger un travail de ce genre que son érudition, bien éloignée de la sécheresse, à su rendre intéressant pour tous.

Nous signalerons en terminant quelques détails de cette brochure, offrant pour l'Anjou un certain intérêt. Un sieur Miette ayant entrepris en 1730 la construction des ponts de bois de Saumur, eut à soutenir, quelques années plus tard, un procès avec l'Etat au sujet de réparations devenues nécessaires et dont on prétendait le rendre responsable. Un arrêt du Conseil d'Etat désigna Perronet pour visiter les ouvrages et donner son avis sur les réparations imputables au sieur Miette. La minute du rapport de cet ingénieur existe dans les manuscrits de l'Ecole des ponts-et-chaussées. C'est un travail considérable de 183 pages in-folio, commencé à Saumur le 3 octobre, et clos à Alençon le 24 du même mois. On y trouve, dit M. Chéguillaume, quelques corrections où l'on reconnait la plume du jeune de Voglie, attaché au bureau de Perronet à Alençon depuis 1744 en qualité d'élève ingénieur. Ce dernier, devenu ingénieur de la Généralité de Tours, eut à s'occuper à son tour des ponts de pierres de Saumur, destinés à remplacer les ponts de bois et construits, sous sa haute direction, par l'ingenieur Cessart. De Voglie assistait à la pose de la première pierre de ces ponts, le 15 octobre 1756 et Perronnet vint lui même visiter les travaux en 1762, pour

Digitized by Google

être présent à la fondation de la sixième pile, établie à l'aide de caissons, suivant le système employé en 1738 pour le pont de Westminster. Q. L.

Lettres de P. J David d'Angers à son ami le peintre Louis Dupré, publiées avec préface et notes, par son fils. — In-8°. — Paris, Charavay, 1891.

Un livre tiré avec grand luxe à 215 exemplaires seulement, non mis dans le commerce, porte ce titre intéressant pour nos compatriotes : *Lettres de P.-J. David d'Angers à son ami le peintre Louis Dupré, publiées avec préface et notes par son fils Robert David d'Angers.* (Paris, Chavaray, 1891, grand in-8° de 76 pages.) Cet ouvrage, orné des portraits du maître par Ingres et par L. Dupré, d'un fac-simile d'écriture, d'esquisses d'*Epaminondas* et d'*Othriadès*, d'un portrait-charge dessiné par un camarade de David d'Angers, à l'aquarelle, et de deux vues à l'eau-forte de la villa Médicis, en 1814, par Pallière et Granet, contient trente lettres de jeune homme écrites, pour la plupart, de Rome, où P.-J. David d'Angers était pensionnaire. C'est une période de la vie du statuaire qui est restée la moins connue : son érudit biographe, M. Henri Jouin, avait pensé, non peut-être sans raison, qu'il y avait certains détails de vie privée dans lesquels il n'était pas nécessaire de trop insister. M. Robert David d'Angers a eu un autre sentiment. Son livre, dans tous les cas, complètera quelques points de l'histoire de notre illustre compatriote. A ce titre, et sans accepter toutes les idées de l'éditeur, nous devions les signaler à cette place. J. D.

La guerre aux rois, par Albert Sorel. — Paris, Plon et Cie, 1891.

Sous ce titre, *La guerre aux rois*, paraît à la librairie Plon le troisième volume de *l'Europe et la Révolution française*, par M. Albert Sorel, membre de l'Institut. Ce volume embrasse l'ensemble de l'histoire politique de l'Europe, du 10 août 1792 au commencement de 1794. Il montre comment la République française fut conduite insensiblement, par la force des choses et l'impulsion des traditions, à entreprendre l'affranchissement puis la conquête des pays voisins de la France ; la Belgique et les pays allemands de la rive gauche du Rhin sont les principaux théâtres de ces événements. L'auteur expose les rapports du procès de Louis XVI avec la politique générale. Il fait voir, en suivant parallèlement les affaires de Pologne et celles de France, comment les conflits d'ambition entre les coalisés les détournèrent de la politique de principes et paralysèrent la coalition ; comment les rois, qui poursuivaient beaucoup moins la restauration de la monarchie française que le démembrement de la France, furent amenés à combattre la Révolution par la Terreur, en même temps que la Convention mettait en France la Terreur à l'ordre du jour. Des détails nouveaux sur les rapports de l'émigration avec les coalisés et avec la Vendée complètent ces tableaux de deux des années les plus dramatiques de l'histoire moderne.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

VINGT-DEUXIÈME VOLUME

JANVIER-JUIN 1891

JANVIER-FÉVRIER

Pages

Les armes, les livres, les papiers et le mobilier de François de Saint-Offange, ligueur angevin au temps de Henri IV. — **André Joûbert** 1

Le devant d'autel de Saint-Maur-sur-Loire. — **X. Barbier de Montault.** 15

L'Eglise constitutionnelle du département de la Mayenne après la Terreur, d'après la correspondance de Ch.-Fr. d'Orlodot. — **E. Queruau-Lamerie** 28

Un vieux manuscrit au XVIe siècle. — **A. de Villiers** 48

Crosses du Musée Saint-Jean d'Angers. — **V. Godard-Faultrier** . . 52

Un Conventionnel choletais. — Michel-Louis Talot, adjudant-général (1755-1828) (*suite*). — **H. Baguenier-Desormaux** 60

Notes sur Montjean (*suite*). — *** 82

Le Portefeuille d'un Curieux (*suite*). — Actes de fondation de l'Hôtel-Dieu de Beaufort. — **Joseph Denais** 102

Chronique. — **André Joûbert** 115

M. Ambroise Joûbert — M. Eliacin Lachèse. — Un nouveau volume de M. le duc de la Trémoille. — Les Lettres de Louis XI, roi de France. — Le Pays des Pharaons, par Mme de Belloc. — Supplément aux poésies de Germain Colin, par M. Emile Picot. — La Notice sur Brion, de M. René de Russon. — Lorely, de M. Jules Bordier. — Les Juifs de Nantes et du pays nantais, par M. Léon Brunschvicg. — La vente de la bibliothèque du château du Pin. — Une nouvelle publication de M. Jules Robuchon. — Un don de M. de Chemellier. — Quelques travaux relatifs à l'Anjou. — L'exposition du Cercle de la rue Volney. — Les ventes d'œuvres exposées à la Société des Amis des Arts.

Chronique bibliographique 123

A l'Aventure, croquis italiens, par René Bazin. — Etudes bretonne. Marion du Faouët, chef de voleurs, par J. Trévedy. — **André Joûbert.**

Documents authentiques pour servir à l'histoire de la constitution civile du clergé dans le département de la Mayenne, par M. Le Coq. — **Q. L.**

Législation internationale des incendies, par Antony Roulliet. — **A. de Villiers.**

MARS-AVRIL

Les armes, les livres, les papiers et le mobilier de François de Saint-Offange, ligueur angevin au temps de Henri IV (*suite*). — **André Joûbert** 129

L'Eglise constitutionnelle du département de la Mayenne après la Terreur, d'après la correspondance de Ch.-Fr. d'Orlodot (*suite*). — **E. Queruau-Lamerie** 150

Digitized by Google

Un Conventionnel choletais. — Michel-Louis Talot, adjudant-général (1755-1828) (*suite et fin*). — **H. Baguenier-Desormaux** 170
Notes sur Montjean (*suite*). — ***. 200
Le Portefeuille d'un Curieux (*suite*) — **Joseph Denais**. 220
Nécrologie. — Elie Sorin (1840-1891). — **André Joûbert** 231
Chronique. — **André Joûbert**. 239
Deux commandeurs de Saint-Grégoire-le-Grand — Un Angevin secrétaire perpétuel de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts. — La vente de la Bibliothèque de M. Loriol de Barny. — Les objets d'art de M. Elie Sorin. — Nouveaux ouvrages angevins. — Nomination d'un bibliothécaire en chef. — Dons au Musée des Beaux-Arts — M. G. Cormeray et la Société des Amis des Arts. — Lohengrin à Angers. — Germain Colin. — Le Dr Maupoint. — Quatre lettres inédites de saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal — La première soirée de l'Association artistique et littéraire de l'Ouest.
Chronique bibliographique. 243
Mémoires politiques et militaires du général Tercier (1770-1816), publiés par M. C. de la Chanonie. — **Q. L.**
Richelieu à Luçon. Sa jeunesse, son épiscopat, par l'abbé L. Lacroix. — **E. Pavie.**

MAI-JUIN.

André Joûbert. — **Guillaume Bodinier** 249
Liste des principaux ouvrages et articles de Revue publiés par M. André Joûbert 263
Les armes, les livres, les papiers et le mobilier de François de Saint-Offange, ligueur angevin au temps de Henri IV (*suite et fin*). — **André Joûbert**. 272
L'Anjou au mois de mai. — **Albert Babeau** 284
La Boullaye Le Goux, sa vie et ses voyages. — **Castonnet des Fosses** 301
La Cathédrale d'Angers (guide historique et descriptif). — **Joseph Denais** 314
La Confrérie des prêtres à Angers (1645-1713). — **L'abbé Ch. Urseau** 335
Vieux nids, poésie. — **André Godard** 344
L'Eglise constitutionnelle du département de la Mayenne après la Terreur, d'après la correspondance de Ch.-Fr. d'Orlodot (*suite*). **E. Queruau-Lamerie**. 345
Chronique. — **V. P.** 362
L'Association amicale des anciens étudiants de l'Université d'Angers et M. André Joûbert. — Mgr Sébaux et l'Université d'Angers. — Le capitaine H. Underberg et le colonel Brinster. — Les Angevins aux Congrès de la Sorbonne et de l'Ecole des Beaux-Arts. — Décorations accordées à MM. Albert Babeau et Joseph Denais — Les Angevins au Salon. — Liste des Angevins récompensés dans les précédents Salons. — Récompenses obtenues par MM. Axilette, Charbonneau, Saulo et Grégoire. — Un nouveau succès de M. Beignet. — M. Louis de Jeux au Salon bibliographique. — Le mariage de Mlle Hervé-Bazin. — L'Université d'Angers au Congrès scientifique international des Catholiques. — Un don de M. Robert David. — Achat par le Musée du Louvre des portraits du Roi René et de Jeanne de Laval.
Chronique bibliographique. 372
Un homme d'œuvre. — Ferdinand-Jacques Hervé-Bazin (1847-1889). — *.
Les fonctionnaires de province au XVIIIe siècle. Perronet, ingénieur de la généralité d'Alençon (1737-1747. — — **Q. L.**
Lettres de P.-J. David d'Angers à son ami le peintre Louis Dupré, publiées par son fils. — **J. D.**
La guerre aux rois, par Albert Sorel.

Le Propriétaire-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 961-91.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

ÉTUDE

SUR

LES COMPTES DE MACÉ-DARNE

Maître des Œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine
(1367-1376)

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°. — Broché, **4** fr.

LES CONSTANTIN

SEIGNEURS DE VARENNES ET DE LA LORIE

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°, orné de 24 héliogravures. **7** fr. **50**

HISTOIRE DE LA BARONNIE DE CRAON

De 1382 a 1626

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°. — Broché, **5** *francs.*

NOTICE SUR LE THÉATRE D'ANGERS

1755-1825

PAR

E. QUERUAU-LAMERIE

Un volume grand in-8°, broché..... **3** fr. **50**

Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

Un volume grand in-8°..... ..... **4** *francs*

L'INSTRUCTION PRIMAIRE AVANT 1789

Dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers

Par l'abbé **Ch. URSEAU**

Un volume in-18..... **3** fr.

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX

UN HOMME D'ŒUVRES. **Ferdinand-Jacques Hervé-Bazin, 1847-1889,** in-8°. . . . . 6 »

Mémoires du Prince de Talleyrand, avec préface du Duc de Broglie, tome III, in-8°. 7 50
Victor Hugo après 1830, par Edmond Biré, 2 vol. in-18. . . 7 »
Les Vices du jour et les Vertus d'autrefois, par F. Giraudeau, 1 vol. in-18 . . . . . 3 50
Dette de haine, par Georges Ohnet, in-18 . . . . . 3 50
Les Idées morales du temps présent, par Édouard Rod, in-18. 3 50
Voyage en Syrie, par Gabriel Charmes, in-18 . . . . . 3 50
La Crise chrétienne, par Pierre Lasserre, in-18 . . . . . 3 50
Trois mois de captivité au Dahomey, par Chaudouin, in-18. 4 »
Vie de saint Louis de Gonzague, par le P. Ch. Clair, grand in-8°. . . . . 4 »
Histoire de saint Vincent-de-Paul, par Mgr Bougaud, 2 vol. in-12 . . . . . 6 »
Marguerite d'Angoulême, par H. de la Ferrière, in-18 . . . . 3 50
Sacrifiée ! par Pierre Sales, in-18 . . . . . 3 50
Plein Cœur, par Édouard Delpit, in-18 . . . . . 3 50
Le Comte de Palène, par Jean de la Brète, in-18 . . . . . 3 50
Un Raté, par Gyp, in-18 . . . . . 3 50
La France pendant la Révolution, par le vicomte de Broc, 2 vol. in-8° . . . . . 15 »
Les illusions du cœur, par Émile Pierret, in-18 . . . . . 3 50
Année scientifique (Année 1890), par Louis Figuer, in-18. . . 3 50
Port-Tarascon, par A. Daudet, in-12 illustré 3 50
A l'aventure, par René Bazin, in-18. . . . . 3 50
Bébé-Rose, par André Godard. in-18 . . . . . 3 50
Études agronomiques (1889-90), par L. Grandeau, in-18 . . 3 50
Souvenirs des Zouaves pontificaux, 1864, 1865 et 1866, par François Le Chauff de Kerguenec, in-12. . . . . 3 50
Henri de la Rochejacquelein et la Guerre de la Vendée (documents inédits), in-8° 6 50
Le général de Sonis, par Mgr Baunard, in-8°. . . . . 4 »

Guide pratique du voyageur à Belle-Ile-en-Mer, par A.-J. Verrier, in-18. . . . . 1 »

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 2015

Digitized by Google

Digitized by Google